



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 135 • NUMÉRO 163 • 1<sup>re</sup> SESSION • 36<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le mardi 1<sup>er</sup> décembre 1998**

Présidence de l'honorable Gilbert Parent

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations  
se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le  
réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante:

**<http://www.parl.gc.ca>**

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 1<sup>er</sup> décembre 1998

La séance est ouverte à 10 heures.

\_\_\_\_\_

Prière

\_\_\_\_\_

### AFFAIRES COURANTES

• (1005)

[Traduction]

#### LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, des exemplaires du document intitulé: La Convention d'Ottawa—Un an après—Quel en est le bilan?

\* \* \*

[Français]

#### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Peter Adams (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 10 pétitions.

\* \* \*

#### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

##### COMPTES PUBLICS

**M. John Williams (St. Albert, Réf.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer le 19<sup>e</sup> rapport du Comité permanent des comptes publics, au sujet du chapitre 18 du Rapport du vérificateur général présenté en septembre 1998.

[Traduction]

Le rapport traite de la stratégie du gouvernement en matière d'information financière, essentiellement de l'adoption d'une comptabilité d'exercice intégrale, et demande au gouvernement de faire rapidement le nécessaire et de tenir le Parlement au courant.

[Français]

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

[Traduction]

##### PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

**M. Peter Adams (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le 47<sup>e</sup> rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet de la liste des membres associés de certains comités permanents.

Sous réserve de l'assentiment de la Chambre, je propose: Que le quarante-septième rapport soit adopté.

**Le vice-président:** Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Une voix:** Non.

\* \* \*

#### PÉTITIONS

##### LES DROITS DES GRANDS-PARENTS

**M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs habitants de ma circonscription.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier la Loi sur le divorce pour y ajouter la disposition prévue au projet de loi C-340 concernant les droits de garde et de visite des grands-parents.

##### LA TAXATION

**M. Gurbax Singh Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter la pétition suivante signée par 32 Canadiens préoccupés.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'encourager le gouvernement à accroître l'appui en faveur d'une «taxe Tobin» en en défendant l'idée auprès des autres pays du G7.

Le but de cette taxe sur les marchés des changes internationaux serait d'empêcher la spéculation sur les monnaies.

##### L'EUTHANASIE

**M. Grant Hill (Macleod, Réf.):** Monsieur le Président, j'ai une pétition d'habitants de Vulcan et de Champion dans ma circonscription, qui demandent au gouvernement de ne pas prendre de mesures en faveur de l'euthanasie, une position que j'appuie.

*Affaires courantes*

**Le vice-président:** J'espère que je n'ai pas entendu le député dire qu'il était pour ou contre la pétition, car il sait que c'est contraire au Règlement et il ne l'aurait certainement pas dit.

## LES DROITS DE PROPRIÉTÉ

**M. Bob Mills (Red Deer, Réf.):** Monsieur le Président, j'ai deux pétitions distinctes à présenter.

La première est signée par 25 habitants de ma circonscription de Red Deer. Ces électeurs demandent au Parlement d'appuyer le projet de loi C-304 qui renforcerait la protection des droits à la propriété dans la Déclaration canadienne des droits.

## LE CODE CRIMINEL

**M. Bob Mills (Red Deer, Réf.):** La deuxième pétition, monsieur le Président, signée par 85 personnes, demande au Parlement de revoir les dispositions du Code criminel et de les modifier si besoin est, de manière à ce que les hommes prennent la responsabilité de leur comportement violent à l'égard des femmes.

• (1010)

## LES DROITS DE LA PERSONNE

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition signée par un certain nombre de Canadiens, y compris des électeurs de ma circonscription de Mississauga-Sud.

Les pétitionnaires désirent attirer l'attention de la Chambre sur les violations des droits de la personne qui continuent de se produire dans beaucoup de pays du monde, comme l'Indonésie. Ils font remarquer également que le Canada continue d'être respecté au plan international pour sa défense des droits de la personne dans le monde entier.

À l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, les pétitionnaires demandent au Parlement de poursuivre ses efforts de dénonciation des pays qui tolèrent des violations des droits de la personne, et de faire tout ce qu'il peut pour traduire en justice les responsables de telles violations.

## L'ACCORD MULTILATÉRAL SUR L'INVESTISSEMENT

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, j'ai une pétition à présenter concernant l'Accord multilatéral sur l'investissement. Comme on le sait, les pourparlers sur cet accord ont tourné court à Paris cet automne.

Les pétitionnaires, qui sont opposés à l'AMI, exhortent le Parlement à tenir compte du fait que les Canadiens rejettent le cadre actuel de négociation de l'AMI et à demander au gouvernement de rechercher un accord tout à fait différent aux termes duquel le monde pourrait parvenir à un régime de commerce mondial fondé sur des règles, qui protègent les travailleurs, l'environnement et la capacité des gouvernements d'agir dans l'intérêt public.

## LES VÉTÉRANS DE LA MARINE MARCHANDE

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par plus d'une centaine d'électeurs de la région de Peterborough.

Les pétitionnaires soulignent que les vétérans de la marine marchande n'ont pas reçu, après la guerre, les prestations accordées aux anciens combattants, cela, même s'ils relevaient tous du commandement militaire, même si bon nombre ont servi dans des circonstances très inquiétantes et même si les pertes dans la marine marchande ont souvent été plus graves que dans n'importe quel autre théâtre de guerre.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de maintenant prendre les mesures qui s'imposent afin d'indemniser les anciens combattants de la marine marchande pour leur service à bord de bateaux canadiens ou alliés au cours de la Seconde Guerre mondiale ou de la guerre de Corée et pour les difficultés auxquelles ils se sont heurtés après avoir participé à ces conflits.

## LES ARMES NUCLÉAIRES

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai une autre pétition à présenter au nom, cette fois-ci, de personnes qui sont préoccupées par la menace que présente la guerre nucléaire.

Les pétitions rappellent qu'il existe encore plus de 30 000 armes nucléaires. Ils prient le Parlement d'appuyer l'abolition des armes nucléaires à l'échelle de la planète et de faire campagne en faveur de la mise hors service de tous les engins nucléaires. Ils demandent que le Canada joigne les rangs des pays qui forment la coalition pour un nouveau programme; que le Canada fasse avancer l'idée au sein de l'OTAN que l'utilité des armes nucléaires sur le plan militaire est nulle; et qu'une aide financière supplémentaire soit accordée à la Russie pour assurer le désarmement de son arsenal nucléaire en toute sécurité.

[Français]

## LA LOI SUR LE DIVORCE

**M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester, Lib.):** Monsieur le Président, je tiens à présenter quatre pétitions qui demandent que le Parlement modifie la Loi sur le divorce et qu'il appuie le projet de loi C-343, afin de permettre aux parents et aux grands-parents d'avoir accès à leurs enfants et à leurs petits-enfants.

[Traduction]

**M. Peter Adams:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour revenir aux motions.

**Le vice-président:** Y a-t-il consentement unanime pour revenir aux motions dans le cadre des affaires courantes?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

## LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

## PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

**M. Peter Adams (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose que le quarante-septième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit adopté.

**Le vice-président:** Est-ce que le député a le consentement unanime de la Chambre pour présenter sa motion?

*Les crédits*

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

### QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Peter Adams (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question n<sup>o</sup> 150.

[Texte]

Question n<sup>o</sup> 150—**M. Mark Muise:**

Est-ce que la ministre du Patrimoine canadien, ou quelqu'un de son ministère, a tenu des consultations avec la National Association of Japanese Canadians (NAJC) avant de décider des modifications proposées au mandat et à la structure hiérarchique de la Fondation canadienne des relations raciales dans le projet de loi C-44, Loi sur les tribunaux administratifs (mesures correctives et disciplinaires), et dans l'affirmative, quels ont été les résultats de ces consultations?

**M. Mauril Bélanger (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.):** Le ministère du Patrimoine canadien n'a pas tenu de consultations auprès de la National Association of Japanese Canadians avant de décider d'apporter des modifications au mandat et à la structure hiérarchique de la Fondation canadienne des relations raciales dans le cadre du projet de loi C-44, Loi sur les tribunaux administratifs (mesures correctives et disciplinaires). Toutefois, lorsque les modifications de la Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales ont été présentées pour la première fois en juin 1996 dans le projet de loi C-49, Loi sur les tribunaux administratifs (mesures correctives et disciplinaires) (maintenant le projet de loi C-44), l'honorable Hedy Fry, secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), a informé les intervenants, dont la National Association of Japanese Canadians (NAJC), que le gouvernement avait l'intention de continuer à jouer un rôle de premier plan dans la politique et les programmes concernant les relations raciales et que les modifications étaient nécessaires pour éviter les chevauchements et le double emploi.

Les modifications apportées à la Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales sont conformes à l'engagement pris par le gouvernement de rationaliser les conseils et organismes fédéraux ainsi que les sociétés d'État et de les rendre davantage responsables devant la population canadienne. Les modifications permettront aussi d'éclaircir le mandat de la Fondation afin de faire en sorte qu'elle soit en mesure d'atteindre ses objectifs et de compléter efficacement et effectivement les activités du gouvernement du Canada.

De plus, les modifications apportées à la Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales permettront plus facilement à la Fondation de jouer un rôle important dans la résolution des questions raciales au Canada. Les modifications proposées ne changent en rien notre vision du rôle clé que joue la Fondation. Celle-ci sera un centre d'excellence, une ressource nationale pour répondre aux

besoins d'information et de recherche des gouvernements, des établissements publics et privés, des chercheurs, des collectivités et du grand public.

[Traduction]

**M. Peter Adams:** Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Le vice-président:** Est-on d'accord?

**Des voix:** D'accord.

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1015)

[Traduction]

### LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LES PROGRAMMES SOCIAUX

**M. Preston Manning (chef de l'opposition, Réf.)** propose:

Que la Chambre presse le gouvernement de conclure avant le 31 décembre 1998 avec les provinces et les territoires une entente basée sur la résolution adoptée unanimement par les provinces le 7 août dernier, à Saskatoon, afin de renforcer le partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et d'assurer l'avenir des programmes sociaux canadiens.

**Le vice-président:** Aujourd'hui étant le dernier jour désigné pour la période des crédits se terminant le 10 décembre 1998, la Chambre procédera comme d'habitude à l'étude et à l'adoption du projet de loi de crédits.

Conformément aux pratiques récentes, les députés sont-ils d'accord pour que le projet de loi soit distribué maintenant?

**Des voix:** D'accord.

**M. Chuck Strahl:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Les députés réformistes partageront leur temps de parole pendant le débat d'aujourd'hui.

**M. Preston Manning:** Monsieur le Président, j'appuie la motion du jour réservé à l'opposition, dont la Chambre est saisie.

Cette motion, comme nous le savons, demande au gouvernement de conclure une entente avant la fin de l'année et de renforcer le partenariat afin d'assurer la prestation des services sociaux essentiels comme les soins de santé, l'éducation et l'aide sociale. La motion propose que l'entente soit conclue sur la base de la résolution unanime adoptée par les provinces à Saskatoon, le 7 août dernier.

Autrement dit, la motion demande que le Parlement fédéral réponde de façon positive, opportune et proactive aux demandes de toutes les provinces en faveur d'une amélioration et d'un renforcement de l'union sociale. Il va sans dire qu'une réponse en ce sens aux propositions des premiers ministres provinciaux relatives à l'union sociale est depuis longtemps attendue et que le résultat des

*Les crédits*

élections provinciales d'hier soir au Québec lui donne un caractère encore plus pressant.

Fidèle aux principes démocratiques, j'accepte et respecte les résultats des élections et j'offre mes félicitations à tous les députés de l'Assemblée nationale du Québec qui ont été élus hier.

[Français]

Je veux offrir mes félicitations au gouvernement de M. Bouchard pour sa réélection. Félicitations à M. Dumont et l'Action démocratique du Québec qui ont offert aux Québécois et Québécoises une troisième voie entre les souverainistes et les fédéralistes traditionnels.

[Traduction]

Je tiens également à féliciter M. Charest pour la courageuse campagne qu'il a menée en dépit du fait qu'il avait une main liée par les actions, ou devrais-je plutôt dire l'inaction du premier ministre et du gouvernement fédéral.

Il m'apparaît impératif que le gouvernement et le Parlement fédéraux fassent savoir clairement à toutes les provinces, y compris le Québec, que la réforme de la fédération est indispensable et qu'elle constitue une priorité nationale.

Au cours des 12 derniers mois, le gouvernement fédéral a eu au moins trois occasions de le faire savoir, mais il ne l'a pas fait. Le 25 novembre 1997, l'opposition officielle a présenté une motion appuyant les efforts des premiers ministres visant à entreprendre une réforme de la fédération fondée sur la déclaration de Calgary, y compris le septième point de cette déclaration, qui a trait à la réforme de l'union sociale.

Cette motion demandait au gouvernement fédéral de communiquer la déclaration de Calgary aux Québécois et de les consulter sur son contenu. Le gouvernement a appuyé la motion mais n'a rien fait, laissant ainsi passer une occasion en or de communiquer aux Québécois les demandes de réforme de la fédération émanant d'autres régions du Canada.

Ensuite, le 7 août 1998, après d'intenses négociations, les dix premiers ministres des provinces—le premier ministre Bouchard étant présent—et les deux dirigeants des territoires ont appuyé des résolutions demandant un nouveau partenariat entre les deux ordres de gouvernement dans le domaine des services sociaux, notamment pour l'injection d'argent frais dans les services de santé.

Cependant, devant les médias, le premier ministre du Canada a réagi négativement aux propositions et ses fonctionnaires ont résisté à toute action sur plusieurs des principaux points. Par conséquent, il n'y avait toujours pas de progrès concrets, tangibles à rapporter sur la réforme de la fédération lorsque les élections québécoises ont été déclenchées le 28 octobre. C'était encore une belle occasion de rater.

Dès le début de la campagne électorale québécoise, il y a eu la fameuse entrevue que le premier ministre du Canada a accordée à *La Presse* au cours de laquelle il a laissé entendre une fois de plus qu'une réforme en profondeur de la fédération, particulièrement des relations entre les gouvernements fédéral et provinciaux, n'était ni une option ni une priorité. En d'autres mots, il répétait encore une

fois que le fédéralisme dans sa forme actuelle est entièrement satisfaisant, c'est-à-dire le même vieux refrain qu'il ne fallait surtout pas chanter aux Québécois au début d'une campagne électorale.

• (1020)

En douze mois, le gouvernement fédéral a laissé passer trois occasions en or de faire savoir clairement à toutes les provinces, y compris au Québec, que la réforme de la fédération était une option très possible et une priorité nationale.

Mais le soleil se lève encore sur le Canada. Nous sommes au lendemain d'une élection au Québec et nous avons à nouveau la possibilité de dire à tous les Canadiens que le Parlement fédéral est prêt à répondre positivement à une demande de réforme de la façon dont la fédération canadienne fournit et finance les services sociaux.

Je rappelle à tous les députés que, en dernière analyse, le projet d'union sociale n'est pas une mesure constitutionnelle. Ce n'est pas non plus le sujet d'un simple débat universitaire sur les relations fédérales-provinciales ou sur l'administration des programmes gouvernementaux. Le projet d'union sociale porte sur la santé, l'éducation et le soutien des personnes dans le besoin.

Aujourd'hui, après la réduction des transferts fédéraux aux provinces de sept milliards de dollars, au moment où des hôpitaux ferment leurs portes, après que 1 400 médecins ont quitté le Canada en deux ans, au moment où les infirmières de la Colombie-Britannique sont en grève et où près de 200 000 Canadiens sont inscrits sur des listes d'attente dans des hôpitaux, le projet d'union sociale est un projet sur les services de santé.

Étant donné que les premiers ministres provinciaux réclament une action conjointe entre eux et le gouvernement fédéral pour remédier aux lacunes du système de soins de santé, que les électeurs québécois sont en faveur d'une action conjointe à cette fin et que notre motion d'aujourd'hui réclame des mesures conjointes en ce sens, nous demandons au gouvernement fédéral de répondre aux besoins en matière de soins de santé de gens en chair et en os—des mères, des pères, des enfants et des amis—qui attendent que le gouvernement agisse.

La motion demande au gouvernement fédéral de conclure, ce mois-ci, avec les provinces un accord qui fera une différence dans la façon dont les soins de santé sont assurés et financés au Canada l'année prochaine et dans les années à venir.

Nous savons, d'après les instances de tous les premiers ministres provinciaux et les sondages, qu'il y a une demande dans toutes les provinces pour une réforme des services sociaux, même si on n'est pas encore tout à fait d'accord sur tous les détails. J'exhorte les députés néo-démocrates à soutenir les efforts des premiers ministres Romanow et Clark sur cette question, à souscrire à la motion en principe et à défendre ensuite leur point de vue sur les détails de l'union sociale à une date ultérieure. De même, j'exhorte les députés conservateurs à souscrire aux efforts des premiers ministres Klein, Filmon, Harris et Binns et imiter les députés néo-démocrates.

Nous savons également que selon un sondage Angus Reid effectué au Québec le 24 novembre pour le compte de Radio-Canada,

*Les crédits*

73 p. 100 des personnes interrogées ont déclaré que si le premier ministre Bouchard était réélu, sa priorité devrait être d'essayer d'améliorer la position du Québec au sein de la Confédération, alors que seulement 24 p. 100 ont affirmé qu'il devait commencer à réunir les conditions gagnantes pour un référendum sur la souveraineté.

[Français]

J'espère sincèrement que les députés du Bloc québécois verront dans cette motion les éléments importants de leurs propres motions sur l'union sociale du 5 octobre et du 19 novembre. J'espère aussi sincèrement que les députés bloquistes vont appuyer cette motion, parce qu'elle reflète le voeu exprimé par les électeurs du Québec de donner une priorité immédiate aux réformes des services sociaux.

[Traduction]

Enfin, j'exhorte les ministériels et, en fait, tous les députés à ne pas laisser passer une autre occasion de faire preuve d'un leadership positif sur cette question de l'union sociale.

[Français]

La tâche de ce Parlement, au cours des mois à venir, sera de créer les conditions gagnantes pour tous les Canadiens et Canadiennes, à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.

[Traduction]

Alors que nous entrons dans le XXI<sup>e</sup> siècle, il faut des conditions gagnantes pour les contribuables, pour les emplois, pour les soins de santé, pour tous les gens quels que soient leur langue, leur culture, leur ethnie, leur condition sociale ou l'endroit où ils vivent au Canada.

J'exhorte tous les députés à souscrire à cette motion comme un pas positif vers la création de conditions gagnantes pour le nouveau Canada du XXI<sup>e</sup> siècle.

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, j'ai une question pour le leader du Parti réformiste au sujet de la date limite du 31 décembre 1998. Je me demande pourquoi la limite a été fixée à cette date.

• (1025)

Cela semble avoir rendu la motion beaucoup plus problématique que nécessaire. Je crois savoir que les premiers ministres n'appréieraient pas que la Chambre adopte une motion qui exige la conclusion d'une entente avec le gouvernement fédéral d'ici la fin du mois, étant donné que nous sommes en décembre. Cela semble difficile à croire qu'on ait pu présenter cette motion en croyant vraiment que cela puisse se réaliser ou que ce soit une motion qui se veut constructive, sachant combien il serait difficile de respecter une telle échéance.

Ceux d'entre nous qui envisagent cette question de façon constructive sont un peu déroutés par le fait qu'une telle date limite a été fixée dans la motion. Il n'y a pas que la difficulté de respecter la date

limite, mais aussi celle de traiter la question comme il se doit d'ici là.

Je me souviens que le député et son parti nous ont reproché de ne pas consulter suffisamment la population sur ce genre de choses. Le député croit-il vraiment que, d'ici le 31 décembre 1998, nous pourrions faire des consultations publiques valables, ou s'est-il converti à un fédéralisme exécutif?

**M. Preston Manning:** Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Ma réponse sera double. Tout d'abord, il y a une explication au délai. Nous croyons savoir que les premiers ministres provinciaux veulent conclure cette démarche d'ici la fin de l'année. Ils ont eux-mêmes parlé de la fin de décembre.

Ils demandent au gouvernement fédéral de répondre de façon concluante aux résolutions qu'ils ont adoptées en août. Ils ne disent pas que, si des mesures législatives s'imposent, elles doivent être adoptées. Ils veulent simplement avoir d'ici la fin de l'année une réponse claire du gouvernement fédéral à des propositions qui ont été faites il y a des mois et des mois. C'est ce qui explique la date butoir du 31 décembre.

Le député a soulevé un deuxième point. Bien sûr, nous estimons qu'il y a place pour un processus public, une fois qu'un accord aura été conclu. Pour ce qui est des débats publics, à ce stade-ci, de quoi discuterions-nous, tant que nous ne connaissons pas la réponse fédérale aux propositions des premiers ministres? Un certain nombre de possibilités s'offrent au gouvernement fédéral. Une fois qu'il y aura eu un accord clair entre les autorités fédérales et provinciales, le processus public pourra prendre bien des formes. En fait, nous insisterions là-dessus.

J'exhorte les députés à ne pas voter contre la motion à cause du facteur temps. La Chambre doit exercer des pressions sur le gouvernement, qui fait traîner les choses en longueur depuis des années, et l'inciter à se prononcer sur des propositions dont il est saisi depuis des mois.

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, le député a dit à quel point il est important d'investir dans nos soins de santé, dans l'intérêt de tous. Les protestations du député sont exagérées.

Le député appartient à un parti qui est en faveur d'un système de soins de santé à deux niveaux, un pour les riches, et un pour le reste des Canadiens. Il est aussi le chef du parti qui veut éliminer la Loi canadienne sur la santé, laquelle établit les fondements des soins de santé de qualité au Canada.

Le député va-t-il revenir sur sa position qui privilégie un système de santé à deux niveaux et l'élimination de la Loi canadienne sur la santé?

**M. Preston Manning:** Monsieur le Président, le député comprend très mal et il déforme grossièrement et, à mon avis, délibérément la position de l'opposition officielle. Nous avons toujours dit que tous les Canadiens, indépendamment de leur capacité de payer, devraient avoir accès à des soins de santé, et nous ne sommes pas en

*Les crédits*

faveur d'un régime de santé de type américain. Nous n'avons jamais été en faveur de cela et nous ne le serons jamais.

Nous sommes toutefois ouverts à la possibilité de modifier la Loi canadienne sur la santé. À l'issue des pourparlers sur l'union sociale, il pourrait être nécessaire de modifier la Loi canadienne sur la santé. Si le député a des inquiétudes au sujet des dispositions législatives sur les soins de santé, il devrait aussi s'inquiéter des atteintes actuelles à ces dispositions. Un des cinq critères de la Loi canadienne sur la santé qui, au dire du gouvernement, constitue sa priorité numéro un, c'est l'accessibilité du régime.

L'accessibilité signifie qu'on doit pouvoir avoir accès à des soins de santé quand on en a besoin. Étant donné les 188 000 personnes qui sont inscrites sur des listes d'attente, ce critère de la Loi canadienne sur la santé est enfreint des dizaines de milliers de fois par jour. Il n'est pas respecté, non pas en raison de la conduite de l'opposition officielle, mais bien à cause de l'inaction du gouvernement fédéral.

• (1030)

**Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Réf.):** Monsieur le Président, je suis ravie d'intervenir aujourd'hui sur la motion du chef de l'opposition portant sur l'union sociale.

Je compte reprendre certaines des observations qu'il a faites en parlant de la nécessité pour le gouvernement fédéral de faire preuve de leadership et de reconnaître devant les Canadiens qu'il y a place pour une réforme dans la fédération.

Tout d'abord, permettez-moi de fournir une définition de l'union sociale. À Saskatoon, les premiers ministres provinciaux l'ont définie cet été, en disant que c'était «l'oeuvre collective que réalisent les gouvernements quand ils s'acquittent de leurs responsabilités constitutionnelles et garantissent à tous les Canadiens l'accès à un système solide et durable en matière de soins de santé, d'éducation et de services sociaux. Il ne s'agit pas d'accorder plus de pouvoir à un ordre du gouvernement en particulier.»

En termes simples, l'union sociale, c'est l'amélioration des soins de santé dont bénéficient tous les Canadiens, lorsque les accords de financement entre le gouvernement fédéral et les provinces font l'objet d'une réforme fondée sur la transparence, l'uniformité et l'équilibre.

C'est à Saskatoon que les premiers ministres provinciaux ont unanimement approuvé l'union sociale. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de débat animé. Les provinces ont toutes exprimé des réserves. Certaines provinces éprouvent plus de difficultés que d'autres dans certains domaines, mais elles sont arrivées à un compromis et elles ont accepté d'établir les paramètres d'un accord.

L'union sociale a reçu l'appui de quatre premiers ministres conservateurs, de trois libéraux, de deux néo-démocrates et du premier ministre représentant le Parti Québécois. Cet appui transcende toutes les lignes de parti.

Lorsque le projet d'union sociale a été débattu en octobre, il a été appuyé par tous les partis de l'opposition. Les libéraux fédéraux

sont les seuls à s'opposer au projet d'union sociale. Il faut se demander pourquoi.

Comme le premier ministre Romanow, de la Saskatchewan, l'a dit: «L'union sociale canadienne a été contestée ces dernières années par les actions unilatérales du gouvernement fédéral.» Le temps est venu pour les libéraux fédéraux d'accepter la nouvelle relation qui se dessine entre Ottawa et les provinces.

La réélection du Parti québécois hier montre aux Canadiens que la question de l'union sociale ne disparaîtra pas. Nous sommes confrontés à la position paradoxale du premier ministre Bouchard qui, d'une part, parle de renforcer l'union sociale, alors que, d'autre part, il est déterminé à créer les conditions nécessaires pour gagner un référendum qui sortirait le Québec de la fédération.

[Français]

Il est clair que les Québécois ont décidé de reporter le Parti québécois au pouvoir parce qu'ils ont considéré que c'était le parti qui était le plus en mesure de gouverner au meilleur de leurs intérêts.

Il est tout aussi clair, selon des sondages, que ce que désire vraiment la grande majorité des Québécoises et des Québécois, c'est une réforme de la fédération canadienne qui irait dans le sens d'un plus grand contrôle sur leurs propres affaires. C'est ce que le Parti réformiste offre, non seulement aux gens du Québec, mais également à tous les Canadiens de toutes les provinces et territoires. Tous ensemble nous devons travailler à réunir les conditions gagnantes à la création d'un nouveau Canada.

[Traduction]

Même si cette motion ne devrait pas être perçue comme une réponse aux élections d'hier, il est clair que le gouvernement fédéral a permis au premier ministre Bouchard de gagner du terrain.

Cette motion donne aux fédéralistes la chance de prendre en main l'initiative lancée par les premiers ministres provinciaux. En appuyant cette motion, les forces fédéralistes de notre pays peuvent jouer un rôle de premier plan pour ce qui est de donner une nouvelle orientation à la fédération.

Nous pouvons montrer à tous les Canadiens que, en renforçant le partenariat entre les deux ordres de gouvernement, en renforçant l'union sociale, nous pouvons améliorer la fédération.

• (1035)

L'entente conclue par les premiers ministres n'avait rien d'excessif. On ne peut vraiment pas la considérer comme une attaque contre le gouvernement fédéral ou ses pouvoirs.

Par exemple, les premiers ministres ont demandé la mise au point d'ententes au chapitre des dépenses fédérales dans les secteurs de compétence provinciale et territoriale. Tout cela signifie qu'avant de pouvoir dépenser de l'argent dans les domaines de compétence provinciale, le gouvernement fédéral devra collaborer avec les provinces. Comment pourrait-on croire qu'une telle entente pourrait porter atteinte à la fédération?

J'ai soulevé la question dans mon dernier bulletin parlementaire. Je demandais à mes électeurs s'ils croyaient que l'on devrait exiger



*Les crédits*

du gouvernement fédéral qu'il obtienne l'approbation de la majorité des provinces avant de dépenser de l'argent dans les secteurs de compétence provinciale. J'ai reçu plus de 1 800 réponses jusqu'à présent et près de 80 p. 100 des répondants se sont dits d'accord pour que l'on exige du gouvernement fédéral qu'il obtienne l'approbation des provinces avant de dépenser de l'argent dans des secteurs de compétence provinciale.

Les premiers ministres ont également exigé la mise au point d'un nouveau processus de règlement des différends qui permettrait de prévenir les différends et de les résoudre rapidement s'ils venaient à se produire. Comment cela peut-il remettre les pouvoirs fédéraux en question?

Les provinces ont également demandé l'adoption d'une disposition prévoyant leur droit de retrait de tout programme national nouveau ou modifié, avec pleine compensation à la condition que la province qui se retire applique un programme parallèle au programme national.

Les premiers ministres affirment que c'est là une dimension essentielle de la position de négociation du consensus provincial-territorial. Leur position est réaliste. En raison de la diversité de notre pays, il n'est pas toujours possible d'appliquer une solution universelle à tous les problèmes.

L'union sociale recueille l'appui unanime des provinces. Les sondages menés juste avant les élections au Québec ont montré que 73 p. 100 des Québécois ne voulaient pas la séparation de leur province et qu'ils étaient plutôt en faveur du renouvellement de la fédération canadienne. Par cette motion, le Parti réformiste propose un renouvellement de la fédération canadienne, une chance de créer les conditions gagnantes pour un Canada renouvelé et fort.

J'aimerais toutefois proposer l'amendement suivant. Je propose:

Qu'on modifie la motion en insérant après le mot «presse» ce qui suit: «vigourosement».

**M. Preston Manning (chef de l'opposition, Réf.):** Monsieur le Président, la députée qui vient de parler a fait beaucoup de travail, au nom de l'opposition officielle, afin de déterminer la position des divers gouvernements provinciaux sur l'union sociale.

Il se trouve qu'elle représente la Colombie-Britannique. Pourrait-elle nous parler de l'importance de la proposition d'union sociale pour cette grande province? La Colombie-Britannique deviendra la deuxième province en importance de la confédération au cours du XXI<sup>e</sup> siècle. Pourrait-elle nous faire part de son expérience et de ses connaissances à ce sujet?

**Mme Val Meredith:** Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

La Colombie-Britannique se sent, probablement plus que d'autres, coupée de la Confédération, du gouvernement central à Ottawa. Nous nous trouvons souvent de l'autre côté de la barrière.

• (1040)

Il est très important que le gouvernement fédéral reconnaisse que la Colombie-Britannique a évolué, qu'elle deviendra fort probablement la deuxième en importance au cours du siècle prochain. Le

gouvernement fédéral doit reconnaître que toutes les provinces de la fédération ont pris de l'expansion.

Il est grand temps que le gouvernement fédéral accepte le fait que, en 1867, les provinces se sont vues confier la responsabilité en matière de santé, d'éducation et de services sociaux. Les provinces sont prêtes à assumer cette responsabilité. Elles demandent au gouvernement fédéral de reconnaître qu'elles sont capables d'assumer cette responsabilité en acceptant l'union sociale qui établit clairement certaines règles sur la façon dont ce nouveau partenariat, qui implique la reconnaissance par le fédéral de la capacité des provinces de fournir les services, sera confirmé par l'acceptation de l'union sociale. Du fait que le processus est prédéterminé et qu'il faudra suivre des règles précises, les provinces pourront faire ce qu'elles font le mieux, soit servir les citoyens qui bénéficieront des meilleurs services possibles car ils seront fournis par le palier de gouvernement le plus proche d'eux.

**M. John Bryden (Wentworth—Burlington, Lib.):** Monsieur le Président, je demande à la députée: ce dont nous parlons ici n'est-il pas tout simplement un accord de Charlottetown réchauffé qui va donner plus de pouvoir aux provinces, affaiblir le gouvernement fédéral et faire directement l'affaire du premier ministre séparatiste, Lucien Bouchard? N'est-ce pas ce que proposent les députés d'en face?

**Mme Val Meredith:** Monsieur le Président, absolument pas. Il n'y a aucune raison pour laquelle le gouvernement fédéral serait moins fort. Tout ce dont nous parlons, c'est de relations ouvertes entre le gouvernement fédéral et les provinces, relations qui reconstruisent la vision que les pères fondateurs avaient au sujet de la Confédération en 1867. Cela n'affaiblirait en aucune façon le gouvernement fédéral, pas plus qu'on ne l'affaiblit déjà en disant aux Canadiens qu'ils ne sont pas disposés à voir le pays évoluer depuis 1867, à envisager des changements, à travailler avec les provinces pour offrir de meilleurs soins de santé, une meilleure éducation et de meilleurs services sociaux aux Canadiens.

On ne saurait aucunement considérer que cet accord est le même que l'accord de Charlottetown. Avec ce débat-ci et celui que nous avons tenu sur la motion d'opposition, il y a une semaine, nous voulons que le gouvernement ouvre le débat aux Canadiens pour qu'ils comprennent de quoi nous parlons. La Chambre est un endroit indiqué pour entamer le débat. Il est important que nous poursuivions tous ce débat au sein de la population et que nous fassions participer les Canadiens à la prise des décisions.

[Français]

**L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, il me semble qu'il y a une question essentielle qu'on doit d'abord se poser et c'est la suivante: pourquoi avons-nous une fédération?

Ma suggestion, et la suggestion du gouvernement du Canada, c'est que nous avons une fédération pour assurer que nous pourrions poursuivre des objectifs communs dans la diversité des expériences. Les pays unitaires se donnent des objectifs communs mais ne

### *Les crédits*

peuvent pas s'enrichir, autant qu'une fédération, de la diversité des expériences. Et dix républiques égoïstes, au nord des États-Unis, pourraient avoir la diversité des expériences, mais elles n'auraient pas la même capacité de se donner des objectifs communs et de se renforcer par leur entraide.

Je dis cela parce qu'il est dans la nature des choses que les gouvernements des provinces soient d'abord préoccupés de la diversité des expériences, c'est-à-dire de leur propre autonomie, tout en gardant en tête la nécessité d'avoir des objectifs communs. Pour ce qui est du gouvernement fédéral, il est tout à fait normal, et également dans la nature des choses, qu'il ait pour principale préoccupation les objectifs communs, tout en gardant en tête la diversité du pays. C'est exactement ce qui se passe au sujet des négociations portant sur l'union sociale, qui est un enjeu extrêmement important pour tous les Canadiens.

À l'invitation surtout du premier ministre du Canada et du premier ministre de la Saskatchewan, les premiers ministres fédéral et provinciaux ainsi que les leaders territoriaux de ce pays se sont entendus, le 12 décembre, pour essayer d'améliorer l'union sociale canadienne.

• (1045)

Les provinces se sont concertées entre elles, et ce n'est que le 18 juin qu'elles ont convenu d'une approche commune. Je ne les blâme pas, cela leur a pris six mois, c'est une question compliquée.

Le gouvernement du Canada a pris un mois pour réagir, le 16 juillet. Le premier ministre du Québec ne s'est vraiment joint à la discussion que le 7 août, et sans le leadership d'un gouvernement du Québec qui croit dans le Canada, les choses sont plus compliquées, elles vont plus lentement. Depuis, nous discutons ensemble de ces deux propositions: la proposition des provinces et la proposition fédérale. Elles sont toutes les deux sous examen.

L'objectif n'est pas de conclure un compromis boiteux entre les deux; l'objectif est de sortir de ces deux éclairages la meilleure politique sociale possible, le meilleur cadre de décision possible pour donner aux Canadiens les politiques sociales auxquelles ils ont droit.

Ce n'est pas facile d'y arriver, parce que c'est un enjeu important. Cela touche la santé, la protection sociale des gens au Canada, mais aussi, parce que nous avons déjà une bonne union sociale et qu'il est toujours difficile d'améliorer ce qui est bon. Je souhaite que les partis d'opposition ne cherchent pas à amoindrir les résultats du Canada pour des gains politiques.

Le Canada a réussi quelque chose de bien dans son union sociale, incontestablement, comme dans la fédération canadienne en général, c'est une réussite si on compare à ce qui se passe ailleurs dans le monde. Ce n'est pas une oeuvre achevée, on doit l'améliorer. C'est pourquoi c'est difficile, et ce n'est pas le gouvernement du Canada qui le dit.

[Traduction]

Une étude publiée par le bureau national de la recherche économique de l'Université Harvard au sujet de la qualité des gouverne-

ments a comparé 150 gouvernements quant à leur capacité d'offrir de bons services à leurs citoyens tout en respectant leur liberté.

Le Canada s'est classé au cinquième rang. Ce n'est pas si mal. Il nous faut améliorer quelque chose qui est déjà bon. Il nous faut travailler ensemble, surtout à ce moment-ci après beaucoup de compressions budgétaires et de difficultés. Les gouvernements ont réussi à assainir leurs finances publiques. Il nous faut maintenant choisir ensemble de bonnes politiques. Cela prendra peut-être du temps, mais c'est nécessaire pour réussir.

[Français]

Maintenant, j'aimerais faire le lien entre ce débat et l'unité de notre pays, l'unité canadienne. Il y a une mauvaise façon de poser le problème, à notre avis, et il y a une bonne façon de poser le problème.

La mauvaise façon de poser le problème, c'est de réagir comme si on réagissait en panique sous la pression d'une menace séparatiste et si on essayait d'apaiser les séparatistes avec une politique qui pourrait être une mauvaise politique, mais simplement pour leur faire plaisir, ce qu'on appelle la politique du butin. Le chantage à la séparation et la politique du butin n'a aucun prise sur le gouvernement du Canada et n'en aura jamais tant que ce sera un gouvernement libéral.

[Traduction]

Une autre mauvaise façon de poser le problème, c'est d'en parler en termes de lutte de pouvoir. Les gouvernements fédéral et provinciaux expliquent que ce n'est pas ce qui est en cours de négociation.

La difficulté surgit quand le premier ministre est mal cité, notamment par le chef de l'opposition. Le premier ministre n'a jamais dit qu'il ne veut pas améliorer la fédération, ni proposer de changements concrets. Il a dit qu'apporter maintenant des changements à la Constitution n'était pas la meilleure façon d'y parvenir. Le chef de l'opposition a dit la même chose.

Pourquoi inventer des difficultés quand il n'y en a pas? Je comprendrais pourquoi le chef de l'opposition exerce des pressions sur nous comme il le fait présentement si les provinces se plaignaient que le gouvernement fédéral ne négocie pas en toute bonne foi.

Voici ce que le premier ministre Romanow, président de la conférence des premiers ministres, a dit hier: «Le premier point à l'ordre du jour est l'union sociale; il faut la négocier le plus rapidement possible, avec célérité et détermination, et non en fonction d'échéances ou de calendriers artificiels.»

Le premier ministre veut le faire. Ses ministres veulent le faire. Les premiers ministres provinciaux veulent le faire. Le premier ministre Bouchard s'est joint à la démarche, à Saskatoon, en août.

La position de négociation des provinces et des territoires correspond à ce qu'ont fait les premiers ministres provinciaux. Ils ont établi plusieurs positions que nous voudrions voir mises en oeuvre dans l'union sociale. C'est une position de négociation. Il faut de part et d'autre composer avec certains éléments. Il y a des compromis et de la souplesse et aucune échéance artificielle. Je ne saurais

*Les crédits*

être davantage d'accord. Je pourrais citer d'autres premiers ministres qui ont dit la même chose.

• (1050)

Je vais expliquer maintenant pourquoi la motion du chef de l'opposition est inacceptable pour le gouvernement et je vais proposer une motion qui, je l'espère, sera acceptable pour tous les partis.

La motion demande que la Chambre presse vivement le gouvernement de conclure avant le 31 décembre, avec les provinces et les territoires, une entente. C'est une échéance artificielle; il est inutile de se presser. Il faut travailler avec prudence et sérieux. La motion dit aussi que l'entente sera basée sur la résolution adoptée unanimement par les provinces, le 7 août dernier à Saskatoon. Je ne sais pas trop ce que cela veut dire. Est-ce que cela veut dire que si le chef de l'opposition était le premier ministre du Canada il signerait exactement ce que proposent les provinces?

Si tel est le cas, lui-même et son parti devraient le dire très clairement aux Canadiens. S'il s'agit de négocier de bonne foi pour voir si on peut améliorer les propositions du gouvernement fédéral et des provinces, alors nous serions d'accord, mais c'est un peu flou tout de même.

La motion se termine ainsi: afin de renforcer le partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et d'assurer l'avenir des programmes sociaux canadiens. Pourquoi se contenter de garantir les programmes sociaux? Pourquoi ne pas améliorer nos programmes sociaux?

Par conséquent, je propose:

Que la motion soit amendée par suppression de tous les mots après «conclure» et par adjonction de ce qui suit:

«La meilleure entente possible avec les provinces et territoires selon l'engagement des premiers ministres pris en décembre 1997 et confirmé par les provinces à Saskatoon le 7 août dernier pour renforcer le partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, afin de garantir et d'améliorer les programmes sociaux du Canada pour l'avenir.»

[Français]

Je demande le consentement unanime de la Chambre pour pouvoir présenter cet amendement.

**Le vice-président:** Puisqu'il y a déjà un amendement devant la Chambre, je crois qu'il est clair que le ministre des Affaires inter-gouvernementales ne peut pas proposer un autre amendement à ce moment-ci.

La question est donc celle-ci: y a-t-il consentement unanime pour permettre au ministre de proposer cet amendement maintenant?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** Il n'y a pas de consentement unanime. Par conséquent, l'amendement n'est pas recevable.

[Traduction]

**M. Preston Manning (chef de l'opposition, Réf.):** Monsieur le Président, j'ai été très déçu par le discours du ministre.

Ses propos n'étaient qu'une litanie d'excuses. Cela me fait un peu penser aux commentaires de Lincoln à l'égard des gens de son époque qui se disaient en faveur de l'abolition de l'esclavage mais qui avaient toujours une raison de ne pas le faire ce jour-là, ou cet autre jour, ou de cette façon-là ou d'une autre façon. En fin de compte, bien sûr, ils étaient en fait contre le changement proposé.

J'aimerais poser une question d'ordre pratique au ministre. Qu'y a-t-il dans les propositions avancées par les premiers ministres qui empêche d'en arriver à une conclusion heureuse? Est-ce la clause de retrait ou plutôt le mécanisme de résolution des conflits? Quelles sont les éléments pratiques que le gouvernement fédéral n'arrive pas à régler dans ses relations avec les provinces qui empêchent la réalisation de cette entente sur l'union sociale?

• (1055)

**L'hon. Stéphane Dion:** Monsieur le Président, je trouve la comparaison irresponsable. Ça n'a aucun sens. Nous n'en tiendrons pas compte.

Nous parlons d'une chose très importante. Ce n'est pas du tout le temps de prêter de mauvaises intentions aux autres. Nous nous efforçons d'améliorer la situation dans le domaine des soins de santé et des politiques sociales.

C'est important, mais il semble que le chef de l'opposition considère cela comme un simple jeu de pouvoir entre deux gouvernements.

Ce que je sais, c'est que nous devons améliorer notre capacité de travailler ensemble, les gouvernements fédéral et provinciaux en collaboration. Nous examinons la question d'un point de vue très responsable. Les provinces nous demandent d'en faire autant. Personne ne parle maintenant de l'échéance du 31 décembre. C'est irresponsable.

Nous irons de l'avant, pour développer une bonne fédération. Nous améliorerons à la fois notre capacité de travailler en collaboration pour réaliser nos objectifs communs et la capacité des provinces d'expérimenter la diversité de leurs propres solutions. Ce sera une solution bénéfique tant pour le gouvernement fédéral que pour les provinces et avant tout pour tous les Canadiens.

**Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Réf.):** Monsieur le Président, je poserai encore une fois la question au ministre et je le ferai lentement parce que tout ce qu'il a dit n'était autre que des notes gribouillées rapidement sur un morceau de papier. Il n'y avait là-dedans aucune préparation, aucune organisation. À mon avis, il devrait lire le harsard demain. Il verra à quel point ce qu'il a dit a peu de sens.

Le député de Calgary-Ouest lui a demandé en toute bonne foi quel était le problème, où était l'obstacle et a reçu en échange une réponse qui ne voulait rien dire.

Le ministre sait combien cette question est importante. Le gouvernement dit que tout va bien au Québec et dans les autres provinces. Or, il n'a rien fait pour aider la partie fédéraliste aux élections hier soir et le ministre dit aujourd'hui que tout est fantastique. Tout n'est pas fantastique. Nous avons encore une fois un gouvernement séparatiste au Québec.

*Les crédits*

J'aimerais bien que le ministre nous dise exactement où est l'obstacle qui empêche le gouvernement de conclure cette entente à laquelle aspirent tous les premiers ministres provinciaux.

Nous n'avons pas besoin ce matin de leçon sur l'unité. Ce que nous voulons, c'est que le ministre nous dise ce qu'il va faire pour veiller à la conclusion d'une entente avec tous les premiers ministres provinciaux et où est le problème. Nous attendons sa réponse.

**L'hon. Stéphane Dion:** Monsieur le Président, la réponse centrale à la question, c'est que nous voulons quelque chose d'encore mieux que ce que les provinces suggèrent aux Canadiens. Les provinces reconnaissent que leur proposition est une base de négociation. Ce n'est pas un document qu'elles veulent que nous signions tel qu'il est. Elles veulent en parler avec nous car nous pourrions l'améliorer.

Donc, où est le problème si nous voulons essayer d'améliorer quelque chose d'aussi important? Comme le député commençait à le dire dans la question, si nous avons une union sociale, comment se fait-il que nous avons tant de pauvreté et de chômage? Il est vrai qu'il y a beaucoup de choses à améliorer dans la fédération, mais nous n'y parviendrons pas si nous n'inventons pas de bonnes solutions pour les Canadiens.

Je vais dire à la Chambre ce dont nous avons besoin pour cela. Nous avons besoin d'imagination et de foi dans le pays.

[Français]

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je voudrais féliciter Lucien Bouchard et le Parti québécois, qui ont reçu hier la confiance du peuple québécois et qui formeront le prochain gouvernement du Québec.

• (1100)

Je tiens également à féliciter Jean Charest et le Parti libéral, Mario Dumont et le parti de l'Action démocratique, enfin, tous ceux et celles qui, non seulement ont été élus, mais qui ont participé à cette élection et qui ont assumé au degré le plus élevé ce que veut dire la démocratie et tout le courage que cela prend pour assumer cette tâche.

Je tiens à préciser que les Québécois ont élu hier un gouvernement, un bon gouvernement. Ce n'était pas un référendum. Nous n'avons jamais dit cela de notre côté, nous, les souverainistes. Les fédéralistes au Québec ont prétendu qu'il s'agissait d'une élection référendaire. Ils devront en porter le fardeau.

Nous n'avons jamais affirmé qu'il s'agissait d'un référendum. Nous affirmons cependant que les Québécois et les Québécoises ont élu un gouvernement souverainiste hier, répétant en cela la décision qu'ils avaient prise en 1994 au provincial et de la même façon au fédéral, en 1993 et en 1997, avec plus de 60 p. 100 des députés de cette Chambre venant du Québec qui sont des députés souverainistes.

Cela étant dit, aujourd'hui, nous devons nous rendre compte que partout au Canada un message clair a été envoyé à Ottawa et qu'hier, il est venu également du Québec. Ce message porte sur l'union sociale. C'est une revendication traditionnelle du Québec qui date de plus de 50 ans. Aussi ai-je été quelque peu surpris d'entendre le ministre des Affaires intergouvernementales dire que c'était une réaction de panique que cette motion ce matin. Cela fait 50 ans qu'on débat de cette question, et on dit, ce matin, que c'est de la panique.

Je suis un peu surpris également de l'entendre dire qu'il s'agissait d'un échafaudage artificiel. C'est quand même drôle de voir qu'on a tellement insisté pour que le Québec participe à ces négociations, alors que le gouvernement du Parti québécois a été présent aux tables de négociations depuis 1994 dans l'ordre de 89 p. 100 du temps, alors que les libéraux, de 1990 à 1994, ne l'ont été qu'à 23 p. 100. Et ça, c'est la réalité.

On disait au gouvernement du Parti québécois: «Participez. C'est important. Il faut régler cette question». C'était le langage d'avant les élections. Cela ne fait pas 24 heures qu'on a eu le résultat, et aujourd'hui, on dit: «Ce n'est pas pressé. Mais pourquoi cela presse-t-il?»

J'ai effectivement entendu Roy Romanow, hier, et je suis très déçu de l'attitude du NPD aujourd'hui, parce qu'il y a des gouvernements du NPD—je pense à M. Clark, à M. Romanow—qui insistaient pour que le Québec participe à ces négociations et qui voyaient toute l'importance de régler cette question.

Cela ne date pas d'hier. Quand je disais 50 ans, cela remonte non seulement à Maurice Duplessis, mais également à Jean Lesage, René Lévesque, Robert Bourassa. Voilà des gens de différents horizons et de différents partis qui partageaient tous le même point de vue sur cette question.

Je cite ces propos de Jean Lesage, en 1960. Ce n'est sûrement pas une réaction de panique.

Cette compensation financière, pleine compensation avec droit de retrait, devrait prendre la forme de droits additionnels de taxation spécifiquement réservés aux gouvernements provinciaux et de paiements de péréquation correspondants. Chaque province serait libre de disposer de ces revenus comme elle l'entend dans les juridictions qui lui sont propres.

Daniel Johnson père, en 1966, ajoutait:

Le Québec souhaite que l'on comprenne une fois pour toutes que, pour des raisons socioculturelles, il tient de façon absolue et intégrale au respect de ses compétences constitutionnelles et qu'il n'accepte à leur propos aucune ingérence fédérale directe ou indirecte.

Robert Bourassa, que l'on ne peut certes soupçonner d'avoir été souverainiste, disait, en 1970:

Le Québec continue à croire que ce pouvoir fédéral de dépenser dans des matières relevant de la compétence exclusive des provinces devrait tout simplement ne pas exister et que le gouvernement fédéral ferait mieux d'y renoncer tout bonnement.

Ce n'était pas de la panique. C'était un jugement clair de Robert Bourassa. René Lévesque ajoutait, en 1978:

Le Québec croit que le pouvoir fédéral de dépenser devrait être limité aux seules matières énumérées de compétence fédérale exclusive ou concurrente.

*Les crédits*

Or, c'est l'expression claire du Québec depuis plus de 50 ans. Aujourd'hui, au Québec, non seulement le Parti québécois, qui formait et qui formera le gouvernement depuis l'élection d'hier, mais également M. Charest du Parti libéral et M. Dumont partagent ce point de vue.

• (1105)

Cette stratégie des souverainistes, tout comme celle des fédéralistes, enfin de tous ceux et de toutes celles qui sont à la tête de partis politiques au Québec, qui agissent politiquement au Québec, à l'exception du Parti libéral fédéral et des députés de ce parti qui sont ici et qui viennent du Québec, comme le ministre des Affaires intergouvernementales, montre que nous avons à cœur la défense des intérêts du Québec. On ne pratique pas la politique du pire, qui est la pire des politiques. On fait cela pour défendre les intérêts des Québécois et des Québécoises.

On ne pratique pas non plus ce que disait tantôt le ministre des Affaires intergouvernementales, soit une forme de chantage. Mon Dieu, la stratégie du couteau sur la gorge n'a jamais été celle des souverainistes. Elle a été exprimée, en premier lieu, par Léon Dion, le père du ministre des Affaires intergouvernementales. C'est lui qui a exprimé, en des termes aussi clairs, cette stratégie. Aujourd'hui, on voudrait nous faire croire que ce sont les souverainistes. Il faut quand même rétablir un peu la vérité.

Je crois que le ministre n'apprécie pas de se faire mettre la vérité devant les yeux, mais c'est ce qui a été dit et l'histoire en tiendra compte. Jamais les souverainistes n'ont appliqué cette politique. On était clairs. On est là pour défendre nos intérêts.

Oui, on croit à la souveraineté et on a le droit d'y croire, tout comme d'autres ont le droit de croire au fédéralisme. Aujourd'hui, le débat ne porte pas là-dessus parce que, pour une fois, fédéralistes et souverainistes s'entendent sur quelque chose, que ce soit les partis qui sont ici à la Chambre—j'espère que le NPD révisera sa position—que ce soit M. Clark qui est un néo-démocrate, M. Romanow qui est un néo-démocrate, M. Harris, M. Klein et M. Filmon qui sont des conservateurs, le Parti réformiste, le Parti progressiste-conservateur, Jean Charest, Mario Dumont, Lucien Bouchard, enfin presque tout le monde sauf, encore une fois, les libéraux fédéraux.

Qui empêche les provinces et le gouvernement fédéral d'évoluer pour le mieux-être de l'ensemble des Québécois et des Québécoises, des Canadiens et des Canadiennes, sinon ce gouvernement? Il vient chanter une chanson à tous les référendums, il nous raconte toutes sortes d'histoires avant les élections fédérales mais, dès le lendemain, nous dit: «Mais c'est la panique, il n'est pas nécessaire de régler cela. Pourquoi se presser?»

On a entendu le discours inverse pendant des mois. Ces gens viennent nous dire aujourd'hui qu'il n'est pas nécessaire d'agir. Nous disons qu'il est nécessaire d'agir et ce, rapidement. Ce n'est pas une entente constitutionnelle, et le chef de l'opposition officielle l'a bien fait remarquer, il s'agit d'une entente administrative.

Pourquoi est-il urgent d'agir? Parce qu'il y a un budget qui s'en vient. Parce qu'il y a des surplus dans ce budget, soit un montant de

10,4 milliards de dollars accumulés, pendant les six premiers mois de l'année, sur le dos des chômeurs et des chômeuses, pris à même l'argent devant être rendu aux provinces pour des fins d'éducation postsecondaire, pour l'aide sociale et pour la santé, surtout pour la santé.

Or, lorsque ce budget sera présenté, et si une telle entente avec droit de retrait et pleine compensation n'est pas obtenue, on verra ce gouvernement repartir dans la spirale des dépenses inconsidérées nous guidant vers de nouveaux déficits, s'ingérer encore une fois de façon pernicieuse dans les champs de compétence provinciale, après avoir coupé et mis en danger les soins de santé à travers le Canada, et arriver en sauveur, à la dernière minute, en disant: «Voilà, le bon papa a compris. Ottawa knows best.»

On n'en veut plus de cela. On en a ras-le-bol. Et c'est cela le fond de la question. Et c'est cela le message que les Québécois et les Québécoises ont envoyé hier. C'est cela le message des dix premiers ministres provinciaux. Et c'est cela, je l'espère, le message de tous les partis d'opposition dignes de ce nom dans cette Chambre.

[Traduction]

**M. John Bryden (Wentworth—Burlington, Lib.):** Monsieur le Président, je déduis du discours du leader du Bloc québécois qu'il est d'accord avec la motion du Parti réformiste. Je suppose qu'elle s'insère parfaitement dans le programme souverainiste de son parti. N'est-ce pas exact?

Est-ce que le Bloc n'appuie pas cette motion parce qu'il est sur la même longueur d'ondes que le Parti réformiste et inversement? C'est la souveraineté et la séparation que le Parti réformiste appuie ici. On le voit clairement.

**M. Gilles Duceppe:** Monsieur le Président, j'appuie la motion à l'étude pour une raison importante. C'est que presque tout le monde au Canada appuie cette motion, y compris le Québec. Toutes les provinces ont donné leur appui à la motion. Les seuls, au Canada, à ne pas l'avoir fait se trouvent en face de nous et ils se dirigent tout droit vers une impasse.

• (1110)

Voilà pourquoi ils ne nous appuient pas et adoptent une attitude aussi paternaliste. Ils se croient plus avisés que les autres. Les libéraux adoptent cette attitude depuis de nombreuses années; c'est là le problème.

Ils ont nié la réalité canadienne et encore plus celle du Québec, tentant de faire croire toutes sortes de choses aux gens. C'est pourquoi les Canadiens ne comprennent pas ce qui se passe au Québec. Ils ont déjà eu une leçon. C'est d'ailleurs pourquoi toutes les provinces, et pas seulement le Québec, appuient la motion présentée aujourd'hui par le Parti réformiste.

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, je ne m'attendais pas à ce que mon intervention fasse fuir en masse les députés bloquistes, mais pendant que le député qui a posé la dernière question est encore ici, je tiens à dire que c'est une

### *Les crédits*

profonde erreur que de caricaturer ce débat en le présentant comme un affrontement entre séparatistes et fédéralistes ou entre ceux qui appuient le projet du Bloc et ceux qui s'y opposent. L'idée d'union sociale recueille l'appui de nombreux fédéralistes de diverses tendances dans tout le pays.

Du point de vue politique, ce serait profondément mesquin et intellectuellement inepte que de tenter de donner de ce débat l'image d'un affrontement entre les séparatistes et leurs adversaires. Il existe peut-être une certaine convergence d'opinion entre le Parti réformiste, le Bloc et d'autres partis, mais je ne crois pas qu'on puisse présenter le débat dans cette perspective.

Il existe une convergence de plusieurs choses. Nous constatons une convergence des points de vue du Parti réformiste, qui a toujours prôné un Canada plus décentralisé où le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral serait beaucoup plus limité qu'il ne l'a été dans le passé, et celui du Bloc, qui exprime la position traditionnelle des Québécois, séparatistes ou non.

En fait, c'est le gouvernement libéral, et non pas les provinces, qui a détruit ou est en train d'anéantir les pouvoirs d'un gouvernement central fort. Le gouvernement libéral lui-même a systématiquement affaibli et détruit le pouvoir du gouvernement fédéral au sein de la fédération en agissant de façon unilatérale et injuste, en se retirant de divers programmes et en agissant de manière à affaiblir ses pouvoirs.

Il est insensé de tout mettre sur le dos des provinces. C'est le gouvernement fédéral lui-même qui a miné sa position, son autorité, entre autres en se retirant des partenariats qu'il avait établis, particulièrement en ce qui concerne l'assurance-maladie.

Il y a convergence entre le Bloc et les réformistes qui partagent la même vision d'une fédération plus décentralisée, d'un gouvernement fédéral affaibli. La réalité, c'est que le gouvernement fédéral s'affaiblit systématiquement lui-même et que les provinces doivent composer avec le retrait du fédéral de l'assurance-maladie, et cetera.

Les provinces disent qu'il faut trouver un autre moyen de procéder. Elles ne peuvent continuer à faire comme si elles fonctionnaient dans le cadre d'un partenariat idéaliste alors qu'en fait, il n'y a même pas de partenariat. Elles sont constamment l'objet de décisions unilatérales de la part du fédéral qui ne collabore pas avec elles. Il ne coopère pas avec elles et il n'essaie pas de mettre en place des mécanismes pour régler les problèmes. Les provinces veulent qu'il y ait moins de conflits au sein de la fédération, le genre de conflits dont nous sommes toujours témoins.

Le ministre aime les conflits de ce genre. Je ne pense pas que la façon dont il aborde la question soit particulièrement productive. Il aurait pu répondre plus directement aux questions qu'on lui a posées et éviter de nous servir le discours libéral habituel.

D'après ce que je comprends, l'union sociale est issue de deux choses. Elle est issue de l'anxiété des premiers ministres provinciaux à la suite du référendum de 1995 parce qu'il n'y avait pas de leadership fédéral. Ils ont éprouvé le besoin de faire au moins ce

qu'ils pouvaient pour créer un climat permettant aux Québécois qui veulent que le pays fonctionne de voir qu'il y avait d'autres Canadiens qui voulaient faire fonctionner le pays.

L'anxiété suscitée par l'absence de leadership fédéral persiste encore aujourd'hui.

• (1115)

Le leadership du gouvernement fédéral laisse toujours à désirer dans ce dossier. En outre, dans son budget de 1995, le gouvernement fédéral s'est pratiquement retiré du partenariat qu'il avait établi, au fil des années, avec les provinces.

Ces deux facteurs ont donc amené les premiers ministres à se réunir à Saskatoon en août dernier. J'estime que leurs propositions sont fort valables et qu'ils ont beaucoup de mérite à tenter de bâtir une confédération moins sujette aux conflits.

À mon avis, le gouvernement fédéral n'a plus le pouvoir d'établir unilatéralement des normes dans le secteur de la santé s'il n'est pas disposé à payer pour les services. Si le gouvernement fédéral ne paie que 6 cents ou 15 cents le dollar, ou quelque montant que ce soit—cela dépend des chiffres auxquels on croit—il n'a tout simplement plus ce pouvoir.

J'aurais souhaité que le gouvernement remette l'argent dans ce secteur, s'exprime avec autorité et revienne à l'ancien régime. Mais si le gouvernement n'y remet pas l'argent, nous ne pourrions pas nous entendre. Il faudra donc qu'il se réunisse avec les provinces et qu'il trouve une solution, au lieu de faire toutes ces grandes déclarations éculées.

Nous avons des préoccupations au sujet de l'union sociale et de la motion. Nous estimons toujours que le délai du 31 décembre 1998 n'est pas utile et le président de la conférence des premiers ministres n'approuve pas ce délai. Mais nous avons aussi des préoccupations au sujet de l'entente de Saskatoon proprement dite et je voudrais qu'elles soient consignées au compte rendu. Ces préoccupations ne sont pas insurmontables. Elles pourraient disparaître au cours des négociations entre les provinces et le gouvernement fédéral. J'espère que ce sera le cas.

Notre principale préoccupation concerne la question du retrait avec compensation de nouveaux programmes ou programmes modifiés pancanadiens. Il n'y a rien de nouveau dans cela. Il était question de nouveaux programmes dans les accords de Meech Lake et de Charlottetown. Mais le phénomène des programmes pancanadiens modifiés ouvre la porte à une situation où, à un moment donné, on pourrait apporter à la Loi canadienne sur la santé ou au régime d'assurance-maladie des modifications permettant à certaines provinces de prétendre que, l'assurance-maladie étant maintenant un programme modifié, elles ont donc le droit de s'en retirer.

Je peux dire que malgré notre désir de donner notre accord, d'adopter une attitude constructive et de voir les avantages de l'union sociale et le bien-fondé des arguments provinciaux à ce chapitre, le NPD fédéral ne souscrira jamais à une union sociale permettant aux provinces de se retirer du régime d'assurance-maladie.

*Les crédits*

Par contre, il est important d'obtenir l'union sociale pour ne pas avoir à faire face à une situation où des provinces peuvent décider de se retirer de toute façon. Ainsi, s'il n'est question à un moment donné que d'un financement de 6 ou 15 p. 100 de la part du gouvernement fédéral, pourquoi alors certaines provinces qui jugent qu'elles en ont les moyens ne diraient-elles pas qu'elles peuvent se débrouiller seules? Elles n'auraient plus à respecter toutes les règles imposées par le gouvernement fédéral.

C'est le danger qui nous guette, le précipice au bord duquel le gouvernement nous a conduits en ce qui concerne l'assurance-maladie et d'autres programmes. En affaiblissant tellement la présence fédérale dans l'union sociale actuelle, nous sommes maintenant saisis de ces propositions qui, à bien des égards, n'auraient pas vu le jour si nous avions pu compter sur un leadership bien réel et inspiré de la part du gouvernement fédéral dans le dossier de l'unité et en ce qui concerne le maintien d'une présence fédérale suffisante dans ces programmes sociaux. Cependant, nous n'avons pas cela et c'est pourquoi nous faisons face à cette situation.

Nous sommes également préoccupés par la situation des autochtones dans le cadre de l'union sociale. Les dirigeants autochtones s'inquiètent de voir que le rôle de fiduciaire du gouvernement fédéral à l'égard des autochtones n'est pas abordé dans les documents sur l'union sociale qui ont été présentés jusqu'à maintenant.

Il me semble certes que c'est une chose sur laquelle on doit se pencher d'une façon ou d'une autre si nous voulons conclure un accord à un moment donné. Pour l'instant, les provinces et le gouvernement fédéral n'en font pas de cas.

J'ai demandé au chef du Parti réformiste pourquoi il voulait une entente d'ici le 31 décembre 1998 et il m'a répondu qu'il voulait une réponse fédérale, un point c'est tout. Or, cette motion ne parle pas d'une réponse fédérale d'ici le 31 décembre 1998. Elle parle plutôt de conclure une entente. Il n'est pas simplement question d'une réponse fédérale, mais d'une entente entre le gouvernement fédéral et les provinces. C'est pourquoi cela demeure une proposition si irréaliste.

• (1120)

**L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, je partage un bon nombre des points de vue que le député a fait valoir, sauf, comme d'habitude, en ce qui concerne le rôle du gouvernement libéral. Le député sait comment nous allons réagir à ses critiques. Nous dirons, par exemple, que si l'on tient compte des points d'impôt, le gouvernement fédéral a fait des coupes bien plus sévères dans ses programmes qu'il en a faites dans les transferts aux provinces. S'il n'avait pas agi ainsi, l'union sociale au Canada serait dans un état lamentable aujourd'hui. Le déficit serait énorme, la croissance, nulle et ainsi de suite. Mais, ce n'est pas l'objet de notre débat, je crois.

Nous discutons plutôt de la manière d'améliorer la fédération en ce qui a trait à des aspects de la plus haute importance pour les Canadiens: les politiques sociales et la santé. Comme le député l'a dit, la solution serait d'inventer des moyens pour que les gouverne-

ments collaborent dans le cadre de partenariats plus efficaces. Au Canada, il faut de l'imagination et de la confiance. Il faut cesser d'opposer constamment les provinces et le gouvernement fédéral, et de faire le jeu des séparatistes et tout le reste. Il faut renoncer à l'action unilatérale et collaborer le plus possible. C'est pourquoi nous avons mis au point le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux et nous avons déclaré que nous ne prendrions plus de décisions unilatérales concernant de nouveaux programmes comme ceux des soins à domicile et de l'assurance-médicaments.

Je pose au député la question que j'ai posée au chef de l'opposition et à laquelle il n'a pas répondu. Le député signerait-il la proposition des provinces telle qu'elle est rédigée ou, comme les provinces nous ont demandé de le faire, songerait-il à s'en servir comme point de départ aux négociations visant à améliorer l'union sociale?

**M. Bill Blaikie:** Monsieur le Président, le ministre parlait peut-être avec son secrétaire parlementaire pendant mon intervention. J'ai dit très clairement que le NPD ne signerait pas l'entente de Saskatoon telle qu'elle se présente actuellement. J'ai donné beaucoup de détails sur les raisons de notre opposition aux termes utilisés quand on parle de programmes sociaux nouveaux ou modifiés à l'échelle du Canada. C'est la première question idiote de la journée. Je viens d'expliquer pourquoi nous ne signerions pas l'entente de Saskatoon.

Le ministre dit que le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux avait été conçu pour régler ces problèmes. Je dis que le TCSPS est une forme d'unilatéralisme radical que l'union sociale, prise sous son meilleur jour, vise à contrer. Nous avons vu les gestes unilatéraux se succéder depuis l'adoption du budget MacEachen en 1982. C'était la première fois qu'un gouvernement libéral pratiquait des coupes unilatérales dans les transferts de FPE. Les conservateurs avaient dit qu'ils ne feraient jamais une telle chose. Puis, ils ont été élus, en 1984, et la première chose que Jake Epp a faite a été de sabrer unilatéralement les. . .

**Le président suppléant (M. McClelland):** Désolé, je vais devoir vous couper unilatéralement la parole parce que nous avons deux minutes pour les questions et les observations.

**M. Preston Manning (chef de l'opposition, Réf.):** Monsieur le Président, je remercie le député de son intervention. Je lui demande de ne pas trop se braquer contre la date limite, surtout après avoir entendu la réponse du gouvernement.

Le député est en mesure de voir la résistance du gouvernement à l'idée d'aller de l'avant. Si nous avons fixé une date limite, c'était dans le but d'exercer une certaine pression.

Le député a dit que nous devrions peut-être demander une réponse de la part du gouvernement fédéral. Je comprends ce que le député cherche à obtenir, mais il a vu quelle était la réponse du fédéral. Ce ne sont que des belles paroles qui ne mènent à aucune conclusion. Je demande au député de penser à tout cela.

Les premiers ministres ont ajouté une disposition d'amendement à l'option de retrait. Ils ont ajouté: «pourvu que la province ou le

*Les crédits*

territoire mette en place un programme ou une initiative qui permette d'atteindre les grands objectifs du programme pancanadien». Le député connaissait cette restriction. En a-t-il tenu compte en formulant ses objections?

**M. Bill Blaikie:** Monsieur le Président, je ne disais pas que la motion serait meilleure si elle réclamait une réponse fédérale. Je disais que, lorsque j'ai posé au député une question sur la date limite, il a parlé d'une réponse fédérale au lieu d'utiliser les termes qui figurent dans la motion, à savoir, conclure une entente. Je ne réclamaï pas une réponse fédérale; c'est le député lui-même qui a dit cela en répondant à ma question.

La disposition modifiée de retrait ne nous satisfait pas en ce qui concerne l'assurance-maladie. Nous ne songeons aucunement à la possibilité pour une province de se retirer du régime d'assurance-maladie. Nous pouvons entrevoir la possibilité d'un nouveau régime et ainsi de suite, mais nous considérons le régime d'assurance-maladie au-dessus de tout reproche et hors de portée de nouveaux arrangements en matière d'union sociale.

• (1125)

Nous aimerions voir le gouvernement fédéral faire ce que nous estimons qu'il devrait faire pour rétablir sa crédibilité et son autorité morale dans ce domaine, soit réinjecter au moins 2,5 milliards de dollars dans les paiements de transfert fédéraux, non le maigre milliard de dollars que le Comité des finances lui recommandera peut-être d'injecter. C'est une chose que le gouvernement devrait faire s'il veut négocier de bonne foi et montrer aux Canadiens qu'il est vraiment sincère quand il parle de. . .

**Le président suppléant (M. McClelland):** Je regrette, mais le temps réservé aux questions et observations est écoulé.

[Français]

**M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC):** Monsieur le Président, encore une fois, ce sont les partis d'opposition qui parlent d'union sociale à la Chambre. On a beaucoup de difficulté à faire avancer ce dossier au niveau fédéral.

On se souviendra que le Bloc québécois avait déposé une motion semblable, mais plus détaillée, et qui en reprenait l'esprit, visant à pousser le gouvernement fédéral à agir un peu plus. Entre la motion du Bloc québécois et la motion réformiste d'aujourd'hui, il y a eu une rencontre sous la présidence de la ministre de la Justice, à Edmonton, si je me souviens bien, avec les ministres des Affaires intergouvernementales de toutes les provinces. Il semble qu'il y ait eu un petit nettoyage au niveau de la compréhension, de part et d'autre, mais depuis ce temps, c'est lettre morte. Et je trouve cela malheureux.

Le ministre des Affaires intergouvernementales disait, ce matin, qu'il y a une proposition fédérale. Laquelle? J'aimerais bien que le ministre des Affaires intergouvernementales cite quelques exemples de cette proposition fédérale. J'aimerais savoir où en est rendu le gouvernement fédéral.

**Une voix:** Qu'il la dépose.

**M. André Bachand:** Je ne peux pas le forcer à la déposer, il ne l'a pas encore lue. S'il accepte de la lire et de la citer, à ce moment-là, les règles de la Chambre s'appliqueront, et le ministre la déposera à la Chambre.

Mais j'espère qu'on aura un peu plus de détails de la part du ministre et du gouvernement. Il n'y a rien, c'est vide. Il y a des craintes partout, et on semble avoir une mauvaise compréhension de l'importance de l'union sociale par rapport au gouvernement.

Cela joue dans les deux sens. Notre collègue du NPD qui vient de parler a beaucoup de réticences. Il ne comprend pas non plus ce qu'est exactement l'union sociale.

Durant la campagne électorale au Québec, on a vu que, peut-être, le premier ministre du Québec a interprété aussi à sa façon le document qu'il a signé. Il n'a cité qu'un ou deux paragraphes de cette entente.

J'aimerais bien entendre parler du fameux droit de retrait et que le ministre nous lise exactement quelle est la proposition fédérale en ce qui concerne le droit de retrait. Ce qu'on entend du côté du Québec, par le premier ministre Bouchard, c'est que c'est un droit de retrait avec pleine compensation, voire sans obligation. Mais l'entente de Saskatoon ne dit pas cela. Il n'y a pas de droit de retrait automatique, global, sans question posée. Absolument pas.

On établit des règles, lors de la création d'un nouveau programme, ou de la modification d'un programme en place, et on dit aux provinces—je le disais au mois d'octobre au sujet de la motion du Bloc et je le dis encore—il y a un droit de retrait administratif, au niveau de l'administration du programme, mais il y a une obligation de modifier ou de mettre en place un programme qui respecte ce qui a été négocié.

En fin de compte, on établit un système de normes nationales. Bien sûr, par ces propos, certaines personnes au Québec vont lever, mais dans le document d'union sociale, c'est ça. On peut être d'accord ou pas, mais est-ce qu'on peut avoir la position du ministre, citant son document au niveau du droit de retrait, élément important de respect des juridictions et de la capacité administrative des provinces et des régions. Est-ce qu'on pourrait avoir un peu d'information?

L'autre élément est la question d'un droit de veto qui n'est pas un droit de veto. On le voit également dans le document de l'entente, cela prend un consentement. S'il n'y a pas de consentement, à ce moment-là, il y a un droit de veto qui s'applique. Après le droit de veto, c'est le droit de compensation. Mais qu'est-ce que c'est? Est-ce qu'on pourrait entendre le gouvernement là-dessus? Est-ce qu'on pourrait faire évoluer le dossier de l'union sociale?

Est-ce qu'on ne pourrait pas impliquer les parlementaires de cette Chambre? Est-ce que le gouvernement ne pourrait pas accepter de créer un comité réunissant tous les partis? On pourrait s'entendre, premièrement, pour expliquer ce qu'est l'union sociale, et voir si on s'entend sur les définitions. On pourrait mettre en place, rapidement, un comité de tous les partis de cette Chambre. Peut-être qu'on a de bonnes idées d'un côté et de l'autre de cette Chambre pour faire évoluer ce dossier.



*Les crédits*

• (1130)

Le ministre pourra sûrement y apporter ses bonnes idées et il serait sûrement ouvert aux bonnes idées de l'opposition aussi. Ainsi, on serait au courant de ce qui se passe.

Dans tous les comtés, les gens se posent la question: c'est quoi, l'union sociale? On essaie d'y aller en détail, mais on dit: «C'est un document qui vient des provinces». Ce matin, le ministre a dit qu'il y a un document provincial aussi. Mais sur la proposition fédérale, est-ce qu'un document existe ou pas? Pour utiliser une expression de mon grand-père, est-ce juste de la gueule ou s'il y a vraiment un document écrit? S'il y a un document écrit, est-ce qu'on pourrait le partager entre les parlementaires? Ce serait important.

Quant au libellé de la motion du Parti réformiste, bien sûr, on ne peut être en désaccord avec l'union sociale. Cela fait deux ans qu'au Parti conservateur, on parle de cela, mais c'est beaucoup plus global, cependant. On parle d'union sociale et économique. On appelle cela le pacte canadien.

Je répète que cela fait longtemps qu'on en parle. Cela faisait partie intégrante de la plate-forme électorale du Parti conservateur lors de l'élection de 1997. On aimerait que cela avance un peu plus. Cela avance au niveau des provinces, mais il faudrait que cela avance au niveau fédéral.

La motion du Parti réformiste fait suite à l'élection au Québec hier. Hier, c'était le branle-bas de combat chez le Parti réformiste. On envoie une motion d'opposition, puis on la change, ce n'est plus celle-là, on en fait une autre, on change le sujet. Encore là, ce n'est pas sérieux, ce n'est pas crédible. L'union sociale, c'est tellement important. Cela fait partie de la vie quotidienne des Québécois et des Québécoises, des Canadiens et des Canadiennes. On devrait y mettre de la crédibilité et du sérieux.

À propos de la date du 31 décembre, c'est bien dommage, mais j'ai des cadeaux de Noël à acheter et je ne suis pas tout seul. C'est le mois de décembre. Il y a un gouvernement qui vient d'être élu à Québec. Il y a une période de contestation de certains résultats. Cela ne changera pas grand-chose, mais quand même. Avant qu'un nouveau conseil des ministres soit assermenté à Québec, il y a des jours, des semaines qui vont passer. Est-ce que ce n'est pas un peu irresponsable de la part du Parti réformiste de proposer cela?

Je comprends l'idée, cependant. M. Bouchard a dit «avant le 31 décembre». Je comprends les autres provinces. Mais est-ce qu'on pourrait, nous, ici, être crédibles—en tout cas, de ce côté-ci peut-être—lorsqu'on travaille sur un dossier, et dire: «On soumettra des dates qui vont avoir de l'allure»? Je pense que c'est important.

Le 31 décembre, c'est bien beau. Le chef de l'opposition officielle disait: «Il ne faut pas s'enfarger dans les dates». Il disait cela à mon confrère néo-démocrate. Sans s'enfarger dans les dates, c'est quand même important. Quand une loi entre en vigueur, comme le projet de loi C-68 sur les armes à feu, c'est important. Une date, c'est une date.

J'ai des problèmes avec la question de la date, mais j'en ai beaucoup aussi avec ce qui a poussé le Parti réformiste à proposer

une telle motion à la Chambre, une motion moins détaillée que celle que nos collègues du Bloc québécois avaient proposée au mois d'octobre. En étant plus détaillée, elle forçait le gouvernement à parler sur des choses plus détaillées, ce qu'on essaie de faire ce matin et d'avoir des réponses et des nouvelles, à savoir ce qui se passe: Le magasin général est-il ouvert ou fermé? Est-ce qu'on laisse entrer les clients ou pas? Qu'est-ce qu'on fait?

On ne sait pas trop ce qui se passe avec l'union sociale: «On verra, ça ne presse pas, il y a des négociations». Voilà ce qu'on entend.

La motion réformiste d'aujourd'hui est une motion de «Je t'aime, tu m'aimes». C'est comme la chanson de Barney: «I love you, you love me». Mais on est incapables d'avoir des détails importants là-dessus. Je trouve qu'on aurait pu pousser un peu plus loin.

J'ai beaucoup de difficulté avec la date du 31 décembre, parce que ce n'est pas crédible. Cela aurait pu être signé au mois de septembre ou au mois d'octobre peut-être. On n'a rien eu de la part du fédéral, et là, on arrive dans le dernier droit avant les Fêtes, alors qu'on vient d'avoir un nouveau gouvernement à Québec, eh bien, laissons-lui le temps. Est-ce que ce sera encore M. Facal qui sera ministre des Affaires intergouvernementales? Je crois que oui. M. Facal d'ailleurs disait qu'il avait eu une bonne rencontre à Edmonton. Est-ce qu'on pourrait être un peu plus crédible?

Je demande le consentement unanime de cette Chambre pour proposer un amendement. Cela ne rejoindra peut-être pas ce que le ministre des Affaires intergouvernementales a suggéré ce matin, mais cela va rejoindre les craintes des néo-démocrates.

• (1135)

Je pense que le Parti réformiste est prêt à accepter cette modification. Encore là, c'est une question de crédibilité parce qu'il ne faudrait pas que le Parlement fédéral dise aux provinces: «Vous devez tout régler avant le 31 décembre.»

Je demande le consentement unanime pour présenter l'amendement suivant, qui est appuyé par l'honorable député de Madawaska—Restigouche. Je propose:

Que les mots «avant le 31 décembre 1998» soient supprimés et remplacés par «avant le prochain budget fédéral».

C'est important. Il y a des craintes dans les provinces par rapport au prochain budget fédéral et au nouveau discours du Trône. Je demande qu'avant le prochain budget fédéral, avant le prochain discours du Trône et avant le prochain remaniement ministériel, que le gouvernement fédéral, le ministre des Finances, le ministre des Affaires intergouvernementales et le premier ministre aient conclu une entente avec les provinces qui, à ce moment-là, serait reflétée dans le budget fédéral.

C'est une légère modification. Cela n'enlève rien à l'union sociale, ni au Parti réformiste ni à tous les partis, de même qu'au gouvernement. Ce qu'on dit, c'est que par rapport à un budget de plus de 140 milliards de dollars, qui fait état de transferts et de relations fédérales-provinciales, et par rapport à un discours du Trône où on va annoncer des nouveaux programmes, ne serait-il pas possible d'avoir une entente avant ces deux échéances? Ce qu'on

*Les crédits*

propose, c'est de la crédibilité, de la responsabilité et de l'efficacité, et on demande le consentement unanime de cette Chambre.

[Traduction]

**Le président suppléant (M. McClelland):** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

[Français]

**L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, le député mentionnait, avec raison, à quel point l'échéance du 31 décembre était irresponsable.

En effet, il faut se rappeler que le 12 décembre 1997, le premier ministre du Canada et le premier ministre de la Saskatchewan ont convaincu leurs collègues d'aller de l'avant avec l'amélioration de l'union sociale. Les provinces sont arrivées avec leurs propres propositions à la mi-juin. Le gouvernement du Canada a répondu à la mi-juillet. Pour sa part, le premier ministre du Québec n'est embarqué dans le train qu'au début d'août. Sans le leadership du premier ministre du Québec, les choses sont beaucoup plus compliquées. Depuis, on a eu des élections au Québec qui ont aussi ralenti les choses.

On négocie assez vivement. Je vais rappeler au député que son propre parti a été au pouvoir pendant huit ou neuf ans et qu'il n'a jamais proposé de telles choses. Il a essayé avec l'Accord du lac Meech, et je dois lui rappeler que lors du discours du Trône de février 1996, le gouvernement du Canada a accepté de bouger et d'améliorer l'utilisation du pouvoir fédéral de dépenser d'une façon plus marquée que dans l'Accord du lac Meech. Donc, on est déjà au post-Meech.

En ce qui concerne la nécessité d'engager le Parlement, je suis tout à fait d'accord, mais c'est encore là une question d'étapes. Actuellement, la négociation se fait entre les gouvernements. Il n'y a pas un gouvernement provincial qui accepterait de discuter, en comité, des négociations qui ont cours dans son propre Parlement au moment où on se parle. Donc, c'est simplement une question d'étapes.

Il faut que je lui mentionne aussi que la proposition des provinces n'a pas été rendue publique par elles. La proposition a été coulée à la presse, ce qui est tout à fait différent.

Enfin, j'ai une question à lui poser, soit la même que j'ai posée, en vain, au leader de l'opposition officielle qui ne m'a pas répondu. C'est la même que j'ai posée au représentant du Nouveau Parti démocratique, qui lui m'a répondu. Est-ce que le leader du Parti progressiste-conservateur, M. Clark, ainsi que son parti, s'ils étaient au pouvoir aujourd'hui, signeraient telle quelle la proposition des provinces?

**M. André Bachand:** Monsieur le Président, j'invite le ministre à relire la plate-forme électorale de 1997 du Parti progressiste-conservateur. C'est très clair. Pour nous, la proposition d'union sociale doit aller encore plus loin. Nous pensons également à l'union économique. S'il y avait une ouverture du gouvernement fédéral, on pourrait parler d'union sociale, la régler, et parler d'union économique.

Mais cela va plus loin. L'union sociale, qui est présentement à l'étude, demande aussi que plusieurs ministères fédéraux bougent. En mai et juin derniers, je rappelle que les ministres des Finances de toutes les provinces ont demandé au gouvernement fédéral, dans le cadre de la négociation sur l'union sociale, un montant d'argent et un engagement sur une période de cinq ans.

Ce qu'on dit, c'est que nous sommes d'accord avec l'union sociale telle que proposée. Cependant, elle doit inclure un engagement financier du ministre des Finances, tel que proposé lors de l'entente au mois de mai et juin et elle doit, selon nous, inclure aussi la question de l'union économique.

• (1140)

Présentement, M. Clark et le Parti progressiste-conservateur n'ont aucun problème avec l'union sociale. C'est un document qui mérite bien sûr d'être transformé en loi, en règlement, mais il fait très bien notre affaire.

**M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ):** Monsieur le Président, je désire poser une question au député conservateur pour éclaircir la question de l'échéancier souhaité par rapport à l'union sociale.

La motion explique clairement qu'il doit y avoir une entente avant le 31 décembre 1998 et l'objectif est de s'assurer que le prochain budget fédéral ne répète pas le budget de l'an dernier, par exemple, avec une initiative du genre des bourses du millénaire qui ne respecte pas l'esprit de l'entente de Saskatoon.

Le budget fédéral est en rédaction à ce moment-ci de l'année. Si l'échéancier est plus éloigné et qu'on le retarde, le gouvernement fédéral va se réfugier derrière le fait que le budget a été préparé à l'avance.

J'aimerais comprendre la position du député par rapport à l'échéancier, en espérant qu'il y ait une entente pendant le mois de décembre, et s'il souhaite que le prochain budget fédéral respecte l'esprit de l'entente de Saskatoon et ne nous refasse pas le coup des bourses du millénaire, cette fois avec de nouvelles initiatives en santé ou dans d'autres domaines.

J'aimerais savoir s'il dit clairement au gouvernement de ne pas répéter l'erreur des bourses du millénaire dans d'autres domaines de juridiction provinciale.

**M. André Bachand:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question.

Nous, on va même plus loin. Pour nous, la question des bourses du millénaire n'est pas réglée et fait partie des négociations sur l'union sociale. À notre avis, les bourses du millénaire ne respectent pas l'entente des années 1960 entre Pearson et Lesage.

*Les crédits*

On demande que tout le monde garde l'union sociale en tête, et que la question des bourses du millénaire va devoir être retravaillée pour respecter l'entente avec le Québec.

Au sujet du 31 décembre, on dit que c'est un peu cynique de suggérer une telle date avant le prochain budget. S'il y a une entente avant le prochain budget, je pense que c'est facile de l'inclure. Si le gouvernement s'engage à conclure une entente avant le prochain budget, il va avoir en tête une entente potentielle en rédigeant son budget et on pourra s'en rendre compte lors du discours du Trône. Ce n'est pas garanti, mais on risque d'avoir un discours du Trône très dommageable.

Nonobstant tout cela, je suis d'accord avec mon collègue que le prochain budget doit respecter, sinon la lettre, à tout le moins l'esprit de l'union sociale, l'esprit du pacte canadien.

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Réf.):** Monsieur le Président, je tiens à dire que j'appuie la motion de l'opposition présentée à cette Chambre. J'aimerais répéter cette motion pour m'assurer qu'elle est bien comprise:

Que la Chambre presse le gouvernement de conclure avant le 31 décembre 1998 avec les provinces et les territoires une entente basée sur la résolution adoptée unanimement par les provinces le 7 août dernier, à Saskatoon, afin de renforcer le partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et d'assurer l'avenir des programmes sociaux canadiens.

Le 25 novembre 1997, l'opposition officielle a présenté une motion soutenant les efforts déployés par les premiers ministres provinciaux pour réformer la fédération avec la Déclaration de Calgary, y compris le septième point de cette déclaration relatif à la réforme de l'union sociale.

Cette motion demandait précisément au gouvernement fédéral de faire connaître la Déclaration de Calgary à la population québécoise et de mener des consultations sur le sujet. J'ai personnellement interrogé le premier ministre à plusieurs reprises sur ses plans de consultation de la population québécoise, mais il ne m'a pas répondu et il n'a pris aucune mesure en ce sens.

Le gouvernement a appuyé la motion, mais n'a pas pris les mesures nécessaires, ratant une occasion en or de faire connaître aux Québécois la volonté de réformer la fédération manifestée ailleurs au Canada.

Ensuite, le 7 août, après d'intenses négociations dans les provinces, auxquelles Lucien Bouchard a participé, les dix premiers ministres provinciaux et les deux dirigeants territoriaux ont appuyé les résolutions pour un nouveau partenariat entre les deux paliers de gouvernement pour la prestation des services sociaux, notamment le refinancement des soins de santé.

• (1145)

Cependant, le premier ministre a réagi négativement à ces propositions, et ses collaborateurs ont refusé d'agir sur nombre des points les plus importants. Ainsi, il n'y avait toujours aucun progrès

concret et tangible sur la réforme de la fédération quand les élections ont été déclenchées au Québec le 28 octobre.

Lors d'un sondage Angus Reid mené le 24 novembre pour le compte de Radio-Canada au Québec, 73 p. 100 des personnes interrogées ont dit que si Lucien Bouchard était réélu, sa priorité première devrait consister à améliorer la position du Québec au sein de la Confédération, alors que seulement 24 p. 100 ont dit qu'il devrait commencer à regrouper les conditions gagnantes d'un référendum sur la souveraineté.

[Traduction]

J'aimerais rappeler au gouvernement et à tous les députés que nous avons une belle occasion de mettre la politique partisane de côté et de donner la préséance au Canada.

Notre motion donne un aperçu exact de ce que nous voudrions que le gouvernement fasse, soit donner une réponse aux premiers ministres provinciaux, à tous les gouvernements provinciaux qui veulent une réponse avant la fin de l'année, en disant si les conditions exposées dans la résolution de Saskatoon sont conformes aux changements qui doivent être apportés à la fédération selon le gouvernement. C'est une simple demande de la part de l'opposition officielle. Je crois que tous les députés comprennent la valeur de cette simple demande.

En effet, compte tenu de ce qui s'est passé hier soir dans la province de Québec et des sentiments qui existent dans tout le Canada quant à la façon dont fonctionne la fédération dans sa forme actuelle, surtout en ce qui concerne les relations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, un changement constructif s'impose vraiment et est vivement souhaité.

Les premiers ministres provinciaux l'ont exprimé deux fois, soit une première fois avec la Déclaration de Calgary et maintenant, une deuxième fois, lors de leur conférence à Saskatoon. Ils pressent le gouvernement fédéral, comme nous, de l'opposition officielle, le faisons, de dire s'il approuve cette initiative ou pas.

Nous, de l'opposition officielle, croyons que c'est un bon début. Ces idées sont exactement celles dont il faut discuter lorsqu'il s'agit de l'équilibre des pouvoirs au Canada et des relations entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Ce sentiment existe manifestement dans tout le Canada et pas seulement au Québec, où les gens ne sont pas satisfaits du statu quo si l'on en juge par le résultat des élections d'hier.

[Français]

Finalement, je presse les députés gouvernementaux, en fait tous les députés, de ne pas rater cette autre occasion de faire preuve d'un leadership positif sur la question de l'union sociale.

La tâche à laquelle ce gouvernement devra s'atteler au cours des mois à venir est de créer les conditions gagnantes pour tous les Canadiens alors que nous approchons du XXI<sup>e</sup> siècle, des conditions gagnantes pour les contribuables, des conditions gagnantes pour l'emploi, des conditions gagnantes pour les soins de santé, des

*Les crédits*

conditions gagnantes pour tous les citoyens, peu importe leur langue, leur culture, leur origine ethnique, leur niveau de vie ou l'endroit où ils vivent au Canada.

Je presse tous les députés de considérer cette motion comme une étape positive vers la création de conditions gagnantes pour le nouveau Canada du XXI<sup>e</sup> siècle.

[Traduction]

Monsieur le Président, tous mes collègues le diront, nous sommes heureux de proposer la motion. Comme l'a dit le chef de l'opposition, malgré la date limite indiquée dans la motion, qui a aussi été soulignée par les premiers ministres, nous estimons qu'il importe que le gouvernement fasse enfin preuve de leadership à l'égard de cette question. Il doit fournir une réponse qui encourage quelque peu les premiers ministres provinciaux et récompense un peu le dur travail qu'ils ont accompli pour essayer de réformer la fédération et nous aider à adapter celle-ci au XXI<sup>e</sup> siècle.

• (1150)

**M. John Bryden (Wentworth—Burlington, Lib.):** Monsieur le Président, étant donné ce qu'il vient de dire, le député convient-il que le gouvernement fédéral et les provinces devraient négocier pour essayer d'en venir à une union sociale plus efficace et que cela ne doit pas se faire au prix d'un affaiblissement de l'influence du gouvernement fédéral dans la vie des Canadiens? Il faut que le gouvernement fédéral reste fort. Le député n'est-il pas d'accord?

**M. Rahim Jaffer:** Monsieur le Président, je vais essayer de répondre à la question, mais il est évident que, étant donné que le gouvernement fédéral est resté si fort et que bien des gens sont d'avis qu'il a négligé les problèmes et les préoccupations des régions, la solution ne consiste pas à continuer de renforcer seulement le gouvernement fédéral. Comme le soutiennent l'opposition officielle et les premiers ministres des provinces, il est vraiment temps de songer à rééquilibrer les pouvoirs du gouvernement central et des provinces.

Cela pourrait avoir pour effet non seulement de renforcer les pouvoirs des provinces dans leurs champs de compétence, mais aussi de raffermir les pouvoirs du gouvernement fédéral dans ceux qui sont de son ressort exclusif. Il ne faut pas garder les yeux rivés sur le gouvernement fédéral et chercher à le renforcer tout en négligeant les provinces, comme le gouvernement actuel l'a fait. Il faut chercher un meilleur équilibre des pouvoirs entre les provinces et le pouvoir central.

C'est ce que nous avons expliqué dans notre Loi sur le nouveau Canada. Dans leurs délibérations, les premiers ministres ont expliqué comment s'y prendre. J'invite le député à ne pas chercher à renforcer unilatéralement le gouvernement fédéral, mais plutôt à équilibrer la relation entre les deux ordres de pouvoir comme tout le pays le demande.

**M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, le député et d'autres collègues de son parti ont déclaré que les soins

de santé sont l'un des secteurs à l'égard desquels ils souhaitent rééquilibrer la fédération.

Je dois de nouveau demander au député s'il appuie la position de son parti, celle selon laquelle on devrait permettre un système de soins de santé à deux paliers, un système où les riches pourraient payer les services qu'ils veulent et où les autres services seraient laissés au reste des Canadiens.

Est-ce ainsi que le député veut rééquilibrer la fédération, en démantelant la Loi canadienne sur la santé et en permettant un système de santé à deux paliers ou peut-il nous expliquer comment il entend parvenir à ce rééquilibrage?

**M. Rahim Jaffer:** Monsieur le Président, le chef de l'opposition a tenté de répondre à cette question plus tôt, dans le cadre du débat, mais je suis heureux d'y répondre à mon tour.

Il est clair qu'il y a actuellement un problème dans notre système de soins de santé. Les députés d'en face sont les seuls à refuser de reconnaître cette réalité. Ils ont amputé de milliards de dollars les transferts au titre de la santé. Tout ce que l'opposition officielle a toujours dit au sujet des soins de santé, et je sais que le chef de l'opposition l'a réitéré, c'est qu'elle veut que tous les Canadiens aient accès à nos soins de santé. C'est sur cela que nous insistons. Cela peut vouloir dire qu'il faudra assouplir un peu le régime actuel.

Il est tout simplement inacceptable que 1 400 médecins s'exilent chez nos voisins du Sud et que plus de 188 000 Canadiens soient inscrits sur des listes d'attente. De toute évidence, il y a un problème. Le gouvernement a négligé son engagement concernant les transferts au titre de la santé et il ne laisse aux provinces aucune autre solution pour venir à bout de la situation.

Nous tenons à un système de soins de santé national. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Nous devrions examiner le système et déterminer comment nous pouvons dispenser nos soins de santé plus efficacement. S'il faut, pour cela, assouplir dans une certaine mesure la Loi canadienne sur la santé, alors faisons-le. Nous devons toutefois pouvoir offrir des soins de même qualité à tout les Canadiens d'un océan à l'autre.

**M. Reg Alcock (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, si je comprends bien, le Parti réformiste propose dans sa motion que la Chambre des communes du Canada accepte la position de toutes les provinces sans poser de questions et sans tenter de négocier. Est-ce bien là la position que défend le Parti réformiste?

**M. Rahim Jaffer:** Monsieur le Président, si le député se donnait la peine de lire la motion, il constaterait que nous exhortons le gouvernement à conclure une entente avec les provinces et les territoires avant le 31 décembre 1998. Cela ne signifie pas qu'il doit accepter l'entente sous sa forme actuelle. Même nous, de l'opposition officielle, avons certaines réserves au sujet de l'entente actuelle, mais nous pensons qu'il s'agit d'une initiative positive. Nous croyons que la Chambre doit en être saisie.

*Les crédits*

• (1155)

Nous devrions donner une réponse aux provinces à la date qu'ils ont fixée. Le gouvernement est au courant de cette entente depuis quelques mois déjà. Nous ne pouvons attendre plus longtemps. Nous devons agir et c'est ce que préconise la motion de l'opposition officielle.

**M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, Réf.):** Monsieur le Président, je veux parler cet après-midi d'un sujet important pour nous tous, l'unité nationale. L'unité nationale revêt une importance particulière aujourd'hui, en raison des résultats de l'élection d'hier, où un parti voué à la rupture du Canada a été réélu au Québec.

Le gouvernement du Québec tentera bien sûr de dire qu'il a reçu le mandat de tenir un référendum et d'entreprendre une séparation du Canada, mais je ne partage pas cette opinion. Je crois que les Québécois ont opté pour un bon gouvernement et pas pour la séparation. Les sondages viennent confirmer les uns après les autres que les Québécois ne veulent pas d'un autre référendum.

Le premier ministre du Québec attend ce qu'il appelle les conditions gagnantes pour faire la séparation. Nous devons faire en sorte que la seule condition gagnante qui existe soit en faveur du Canada. Il est temps que, tous ensemble, nous relevions le défi et instaurions un climat propice à des conditions gagnantes pour le Canada. Tous les Canadiens doivent travailler pour qu'il n'y ait pas d'autre référendum.

La solution est de nature politique et le Parlement a un rôle très important à jouer à cet égard. Nous devons donner à tous les Québécois et à tous les Canadiens une raison de croire en notre pays. Nous devons leur démontrer que le Canada peut fonctionner. C'est un cri d'alarme lancé au gouvernement du Canada. Il est temps d'agir. Un gouvernement libéral ne peut pas adopter la position qu'il a adoptée lors du dernier référendum.

Aujourd'hui, au Canada, il y a des options et des idées. L'opposition officielle a déjà présenté la loi sur un nouveau Canada et notre motion d'aujourd'hui offre un cadre d'action pour le Canada, à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.

L'opposition officielle est déterminée à faire en sorte que tout soit tenté pour éviter la rupture du Canada que nous aimons tant. Les Canadiens d'un océan à l'autre partagent ce point de vue. Nous avons vu que la déclaration de Calgary a obtenu l'appui de presque toutes les provinces. Nous avons également vu les provinces faire des progrès énormes sur la question de l'union sociale.

Nous avons une rare occasion de voir ce genre de collaboration entre les provinces. Nous devons saisir cette occasion en ouvrant la porte à une nouvelle ère de collaboration fédérale-provinciale qui sera davantage pour tous les Canadiens.

Je crois aussi que la déclaration de Calgary et le projet d'union sociale donneront aux Québécois une raison de croire dans ce pays. Le temps des belles paroles vides de sens est révolu. Le gouvernement doit maintenant agir.

Regardons un peu ce dont nous discutons aujourd'hui. Les négociations sur l'union sociale qui sont actuellement en cours entre le gouvernement fédéral et les provinces représentent un grand pas. Premièrement, nous avons vu un consentement unanime de la part des provinces sur la question de l'union sociale. C'est là un point important compte tenu des divergences partisans et idéologiques qui existent entre les provinces. Deuxièmement, l'union sociale donnera aux provinces le droit de créer des programmes adaptés à leurs besoins particuliers.

Lorsque nous parlons d'union sociale, de quoi est-il question exactement? Il est question d'un nouveau système où les provinces auraient plus de latitude pour ce qui est de concevoir des programmes sociaux adaptés à leurs besoins. Il doit y avoir une plus grande consultation fédérale-provinciale relativement à l'élaboration des programmes sociaux et une approche axée sur la collaboration relativement à l'utilisation des pouvoirs fédéraux de dépenser.

Les provinces devraient avoir la possibilité de se retirer des programmes et d'être indemnisées à condition de mettre en oeuvre un programme qui réponde aux mêmes besoins. Il est clair qu'on a besoin de normes nationales dans certains secteurs. Toutefois, des normes nationales ne veulent pas nécessairement dire des normes fédérales. Elles doivent être élaborées en collaboration avec les provinces.

Lorsqu'il y a désaccord, il faut un processus de règlement des différends qui ne soit pas dominé par une partie. Ce qui est peut-être plus important encore, nous avons besoin d'une union sociale afin que le gouvernement fédéral ne puisse dicter des normes de façon unilatérale, réduire le financement, puis s'attendre à ce que les provinces respectent ces normes.

• (1200)

Les provinces doivent avoir l'assurance que le gouvernement fédéral mettra suffisamment de fonds à la disposition des programmes pour qu'ils puissent être mis en oeuvre de façon efficace. L'union sociale est indispensable compte tenu de l'étendue et la diversité de notre pays. Le Parlement central ne peut pas espérer répondre efficacement aux besoins de toutes les régions compte tenu de leur diversité.

L'expérience que j'ai acquise comme député depuis un an et demi a renforcé mon opinion selon laquelle la décentralisation dans les grandes régions constitue la meilleure façon de gérer notre diversité. Il est temps que le gouvernement fédéral s'en rende compte et qu'il cesse de mettre en péril l'avenir de notre pays. Le gouvernement fédéral a réussi à convaincre les Canadiens que tout partage des pouvoirs est nuisible au bien-être de notre pays. Nous en sommes maintenant au point où nous devons réévaluer notre approche à l'égard du filet social, qui se détériore.

Je me permets d'attirer l'attention des députés sur ce qui se passe dans ma province, l'Alberta. L'Alberta reçoit actuellement 578 millions de dollars de moins qu'en 1994 au chapitre des soins de santé. Par ailleurs, les dépenses de la province à cet égard ont augmenté de 400 millions de dollars, en grande partie à cause du vieillissement et de l'accroissement de la population et des coûts élevés de la technologie médicale et des médicaments. Dans l'en-

*Les crédits*

semble, l'Alberta est passée d'une situation de partage à parts égales des coûts avec le gouvernement fédéral à une situation où le gouvernement fédéral ne finance plus qu'environ 14 p. 100 des soins de santé, d'éducation et d'aide sociale, alors que l'Alberta en paye 86 p. 100.

À défaut de pouvoir compter sur des fonds prévisibles, des provinces comme l'Alberta se sont empressées de s'attaquer aux problèmes à long terme qui se sont manifestés dans le programme d'aide sociale. Les provinces partagent maintenant tous les risques à venir à cause de la hausse des coûts, du vieillissement de la population et de l'éducation continue.

Les familles, les particuliers et les communautés doivent jouer un rôle accru dans la prestation des soins sociaux, pour combler le vide laissé par le retrait du gouvernement. La ville de Calgary compte plus de 700 organismes communautaires et des milliers de bénévoles dévoués qui assurent la prestation des services sociaux. Toutefois, malgré tous les efforts déployés par ces généreuses personnes, les ressources affectées aux programmes sociaux demeurent insuffisantes.

Dans ma ville d'origine, Calgary, on estime qu'il y aurait 1 000 sans-abri. Une tentative récente visant à assurer l'hébergement de quelque 150 d'entre eux à Calgary a échoué, en grande partie à cause des coûts et de la paperasserie. De nombreuses personnes se retrouvent dans la rue. Cette situation est inacceptable. C'est pourquoi les provinces veulent créer des programmes adaptés à leurs besoins particuliers.

Là encore, le gouvernement fédéral tarde à réagir, comme d'habitude. C'est pourquoi notre motion propose une date limite. Le chef de l'opposition a demandé au gouvernement pourquoi il tarde à agir. Ce dernier n'a pas répondu.

[*Français*]

Mesdames et messieurs, il est grand temps que nous prenions cette responsabilité sérieusement.

[*Traduction*]

C'est pourquoi je demande à tous les députés de mettre de côté la politique partisane et de contribuer à créer les conditions gagnantes pour le fédéralisme.

**M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.):** Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec la secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice.

On nous donne aujourd'hui l'occasion de parler du principe d'une union sociale. Il est important de noter que ce principe ne suppose pas que l'on fasse table rase de tout ce qui existe. Ce n'est pas nouveau. L'expression a été utilisée pour la première fois en Europe continentale dans les années 1970. En pratique, le principe a été appliqué dans des pays comme l'Allemagne de l'Ouest. On peut d'ailleurs en tirer des leçons. L'union sociale est une notion pragmatique qui exige des changements institutionnels et des rajustements à de nombreux paliers de gouvernement. Dans le cas de

l'Europe, il fallait réunir les trois niveaux de gouvernement—fédéral, provincial et municipal—et faire les changements constitutionnels nécessaires. Ce n'est pas quelque chose que l'on peut faire rapidement d'un coup de baguette magique.

• (1205)

Au Canada nous avons une certaine expérience, pas toujours très réussie, de la prise de décisions en matière de politique sociale, parfois avec l'aide des tribunaux et parfois en dépit des tribunaux.

Ce que je veux dire, c'est que la question est complexe et ne peut pas être résolue par un débat rapide et une réaction soudaine à des événements extérieurs.

La motion qui nous est présentée vient de l'opposition officielle et elle est très précise. Elle fixe artificiellement la date limite au 31 décembre 1998. Pourquoi? Elle presse le gouvernement de conclure une entente avec les provinces, autrement dit de légiférer. Une telle entente suppose aussi une résolution unanime des provinces, alors que le député de Winnipeg—Transcona nous a déjà dit dans ce débat que s'il y avait un consensus, il y avait aussi des divergences d'opinions sur certains sujets.

La motion peut apparaître comme une chose présentée de bonne foi par des gens qui sont restés trop longtemps à regarder la télévision et auraient gagné à examiner la question de plus près. Ce que nous avons là, c'est un processus de pourparlers permanent entre chefs de gouvernement. Il n'appartient pas aux gens étrangers au processus d'intervenir sans avoir étudié soigneusement ce qui existe déjà.

Certes, les constitutions changent, les systèmes fédéraux peuvent être modifiés par le truchement d'amendements constitutionnels et de grandes lois. Mais l'expérience nous enseigne que de telles occasions sont rarissimes et qu'elles donnent rarement des résultats mirobolants, sauf peut-être dans des périodes d'euphorie nationale, comme on l'a vu dans d'autres pays après une grande révolution ou une victoire militaire par exemple.

Ce qui me préoccupe dans cette motion c'est qu'elle ignore l'existence d'un processus permanent de relations entre les chefs de gouvernement qui discutent en toute bonne foi, sachant fort bien que depuis la Loi constitutionnelle de 1982 il est très difficile de modifier notre Constitution par le truchement d'un amendement en bonne et due forme. S'en remettre à une loi, à un amendement ou à un accord qui devra tôt ou tard être adopté par voie législative, comme s'il s'agissait de la panacée universelle, c'est faire fi des moyens très efficaces et très concrets dont nous disposons pour modifier la constitution fédérale.

Nous voyons à l'oeuvre une forme de diplomatie menée par des chefs de gouvernement.

Si quelqu'un a écouté le débat de ce matin il aura constaté que si tout le monde aborde avec enthousiasme la perspective de renouveler la politique sociale, on est loin de s'entendre sur les objectifs et sur les moyens à adopter pour les réaliser.

*Les crédits*

Nous avons entendu le chef du troisième parti réclamer haut et fort des modifications constitutionnelles touchant le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral. Nous avons entendu le député de Winnipeg—Transcona qui exprimait, si je ne m'abuse, les vues du gouvernement de sa province, non pas en tant que son porte-parole, mais plutôt parce qu'il sait très bien que sa province est très fortement opposée au retrait.

Il reste des détails importants à intégrer dans une nouvelle entente sur l'union sociale avant de songer à se lancer dans la rédaction d'un accord en bonne et due forme. Nous nous y employons. La diplomatie des chefs est vraiment affaire de concessions de part et d'autre.

Voilà pourquoi je reviens à mon idée fondamentale: il existe déjà un processus constant. Si l'on finit par arriver à un consensus, des changements pourraient être apportés à la structure administrative de l'appareil gouvernemental sans qu'il soit besoin de modifier la Constitution ou en modifiant la Constitution si une entente est conclue mais qu'elle n'est pas suffisamment flexible pour être adaptée aux différentes positions des provinces.

Il existe des modèles de cette proposition dans le rapport Pepin-Robarts dont a parlé, je crois, le chef du troisième parti à fait certaines remarques et que Léon Dion a considérablement appuyé.

• (1210)

Ces ententes intègrent la possibilité d'un fédéralisme pluraliste permettant des arrangements différents avec différentes provinces. Serait-ce là la conclusion du processus actuel de négociation d'une entente sur l'union sociale? Je ne puis préjuger de l'issue des négociations tant que celles-ci ne seront pas terminées.

La conclusion d'une entente à priori, entraverait et limiterait, je pense, le processus d'ajustement qui fait appel à des compromis de part et d'autre et qui est ce qui fait vivre un système fédéral dynamique.

Je dirai de cette motion qu'elle est prématurée, qu'elle interrompt un processus, qu'elle nuit au processus et en retarde l'aboutissement. Imposer des délais, c'est limiter inutilement le temps nécessaire à ce processus.

Je demande à la Chambre d'accepter l'idée que jamais depuis 1867 nous n'avons été aussi engagés à l'égard de l'arbre de vie qu'est une constitution. Comme l'a dit le lord Sankey beaucoup plus tard, une constitution évolue constamment et la diplomatie et les concessions entre chefs de gouvernement font partie intégrante de cette évolution. Contrairement à une des modifications constitutionnelles en bonne et due forme, cela permet une certaine flexibilité et cela permet aussi de répondre aux besoins particuliers d'une région ou d'une province.

**Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Réf.):** Monsieur le Président, je comprends les points soulevés par mon collègue d'en face.

En ce qui a trait à l'initiative de renouvellement de la politique sociale d'août 1995 proposée par les premiers ministres provinciaux, il y a toute une série de mesures qui ont été adoptées dans cette optique par les provinces et les territoires depuis ce temps-là. Je ne m'étendrai pas sur le sujet puisque le député est bien au fait de la situation.

D'août 1995 à décembre 1998, les premiers ministres provinciaux ont travaillé d'arrache-pied dans le but d'adopter des mesures logiques et réfléchies sur le renouvellement des politiques sociales. J'aimerais que le député nous explique ce que le gouvernement fédéral a fait pour aider et influencer ce processus et de combien de temps, à son avis, ce gouvernement aura besoin pour en arriver à certaines conclusions dans tout ce processus qui est en cours depuis au moins le mois d'août 1995.

**M. Ted McWhinney:** Monsieur le Président, je remercie la députée de sa judicieuse question. Il ne faut pas oublier que le gouvernement fédéral n'est qu'un des joueurs en cause dans ce processus et que, dans l'esprit du fédéralisme pluraliste, nous ne cherchons pas à imposer notre volonté aux autres joueurs. Nous recherchons plutôt le consensus.

L'une des réalités auxquelles nous faisons face en ce qui touche les provinces est le changement de personnel. Les élections provinciales entraînent des changements de personnel ou encore les gouvernements changent eux-mêmes d'attitude. À ce sujet, nous pourrions songer à adopter le rapport Pepin-Robarts. Nous utiliserons une formule de ce genre.

Nous aimerions toutefois que les provinces nous aident à cet égard. Prenons, par exemple, la question du retrait. Est-ce une chose que toutes les provinces doivent accepter? Dans la négative, pourquoi pas? Est-ce une chose que certaines provinces pourraient accepter et d'autres non?

À titre de partenaire fédéral, nous ne cherchons pas à imposer notre volonté. Nous faisons partie d'un processus et nous reconnaissons que les retards, que nous regrettons autant que quiconque, sont dus à l'obtention démocratique d'un consensus.

**Mme Diane Ablonczy:** Monsieur le Président, je remercie le député, mais sa réponse me laisse perplexe. Tout d'abord, le député d'en face dit que le gouvernement fédéral n'est qu'un des joueurs. Je lui rappelle une fois de plus que les provinces, les autres joueurs, jouent aussi, et avec enthousiasme, mais que la balle rebondit sur les montants du but depuis plus de trois ans. Que faisait le gouvernement fédéral? Quel a été son jeu? Oui, il n'est que l'un des joueurs mais, d'après ce que je peux voir, il n'a pas joué avec tellement d'ardeur.

• (1215)

Le député dit que les joueurs provinciaux ne sont jamais les mêmes. Si c'est une raison suffisante pour ne pas arriver à une entente, nous n'aurons jamais d'entente. C'est certain que tous les gouvernements changent. La population mérite quand même que les joueurs de l'équipe en place essaient d'atteindre le but.

*Les crédits*

Quels que soient les joueurs à un moment donné, quel serait le délai raisonnable pour qu'on puisse parvenir à s'entendre sur le renouvellement de la politique sociale?

**M. Ted McWhinney:** Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question complémentaire. Ce n'est pas tant le fait que les joueurs des provinces changent, mais que les attitudes des provinces changent.

Par exemple, au moment présent, les gouvernements municipaux revendiquent énergiquement sur des questions de ce genre, et il faut évidemment leur laisser une place dans les négociations générales. Si l'entente qui en découlait menait éventuellement à une modification de la Constitution, le processus exige qu'on tienne compte de leurs points de vue, pour vérifier s'ils sont acceptés ou rejetés.

Le gouvernement fédéral pourrait concevoir le type idéal d'union sociale, mais nous voulons être sûr qu'il y a un consensus. Ce débat a permis de révéler que même les partis d'opposition ne s'entendent pas sur la définition de l'union sociale. Je ne dirais pas que c'est un mot caméléon, mais que c'est un mot, comme disait Dewey, dont la vérité est déterminée opérationnellement. Quand les partis pourront se réunir et s'entendre sur une proposition donnant donnant, nous pourrons aller de l'avant.

**Mme Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, le Parti réformiste exhorte le gouvernement à conclure d'ici le 31 décembre une entente sur l'union sociale avec les provinces et les territoires.

Je suis heureuse que le Parti réformiste s'intéresse si activement à l'union sociale, mais je ne puis appuyer la motion. Une question aussi importante ne se règle pas en quelques instants. Imposer des délais arbitraires n'est dans l'intérêt de personne.

Le gouvernement demeure fidèle à certains principes de base. Nous voulons continuer à édifier un Canada plus fort, plus prospère et plus compatissant. Nous voulons améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens. En outre, en tant que parlementaires, nous voulons laisser un héritage à nos enfants et à nos jeunes.

Il n'existe pas de formule magique pour ce faire. Il n'y a pas de solutions simples. Quiconque dit l'inverse est à mon avis soit naïf soit désireux de tromper son monde.

Tout changement positif demande un effort concerté sur plusieurs fronts, de la bonne volonté, la coopération de tous les ordres de gouvernement et de tous les citoyens et, par dessus tout, une attitude propice. Nous devons mettre l'accent sur ce que nous pouvons accomplir ensemble. Nous devons être prêts à mettre nos points forts en commun et à nous entraider pour surmonter nos points faibles.

C'est dans cet état d'esprit que le gouvernement élabore ses politiques. C'est le genre d'attitude qui nous aidera à propulser le Canada dans le XXI<sup>e</sup> siècle.

Depuis cinq ans, le gouvernement canadien travaille très fort au renouvellement du fédéralisme. Il va poursuivre ses efforts au cours des mois et des années à venir car un régime statique n'est jamais très sain. Notre démocratie est dynamique et nos institutions sont robustes. Il est tout naturel qu'elles évoluent et se transforment au fil des ans.

La motion du Parti réformiste aborde des questions qui sont chères aux Canadiens. À bien des égards, nos programmes sociaux sont le reflet de l'image de notre pays, des valeurs défendues par les Canadiens. Ces programmes doivent se transformer au gré de l'évolution du Canada, mais cette transformation doit suivre une orientation raisonnée et constructive. Il s'agit là de programmes et d'institutions qui sont cruciales pour les Canadiens et pour leurs enfants et petits-enfants.

J'ignore pourquoi le Parti réformiste semble si pressé. Les négociations se poursuivent toujours. Le gouvernement a bon espoir qu'on pourra élaborer un bon cadre d'accord, mais il faut du temps. Je crois que, en appuyant la motion, la Chambre n'agirait pas de façon responsable et dans l'intérêt bien compris des Canadiens.

Ces négociations donnent une bonne idée du type d'activité qui a cours dans tout le gouvernement ces jours-ci. Il se fait beaucoup de travail constructif pour réformer la fédération et bâtir un Canada meilleur. J'ai hâte d'en discuter.

• (1220)

[Français]

Je pourrais énumérer une multitude de raisons pour justifier pourquoi la fédération canadienne fonctionne bien. Je pourrais dresser une liste d'initiatives et de programmes fédéraux qui ont bien servi le Québec, l'Alberta, la Colombie-Britannique et d'autres parties du pays. Cette liste inclurait chaque ministère et toucherait la vie de l'ensemble des Canadiens et des Québécois, comme moi.

Nous avons réalisé des progrès considérables dans un certain nombre de dossiers. Nous nous retirons des secteurs de l'exploitation minière, de l'exploitation forestière et du tourisme. Nous avons établi des mesures pour stimuler la création d'emplois grâce au programme Travaux d'infrastructure Canada. Et les travaux continueront d'avancer dans le cadre du Programme national pour les enfants.

Et pourtant, certains députés de la Chambre, j'en ai la certitude, continueront de dire que le Canada ne fonctionne pas. Ils prétendent que la fédération canadienne est rigide et que les vraies aspirations des provinces ne pourront jamais être réalisées à l'intérieur d'un régime aussi contraignant. Ils diront que si l'entente-cadre sur l'union sociale n'est pas conclue dans le mois qui vient, ce sera la preuve que le Canada ne fonctionne pas.

Je ne suis pas de cet avis et je pense que la majorité des Canadiens ne sont également pas de cet avis. C'est pourquoi je ne peux appuyer



*Les crédits*

cette motion. C'est un peu drôle de constater que le Parti réformiste et le Bloc québécois tiennent le même discours sur cette motion.

[Traduction]

Chose certaine, le reste du monde essaie de deviner le secret de notre prospérité. En regardant le Canada, d'autres pays se demandent comment égaliser ce degré de réussite.

Permettez-moi de dire quelques mots de cette réaction. Nous avons tendance à tenir bien des choses pour acquises. Nous oublions parfois tout ce que nous avons accompli ensemble. Ce n'est pas en dépit de nos différences, mais grâce à elles. Elles nous ont forcés à faire preuve de créativité et d'esprit de conciliation. Notre volonté d'accueillir le français et l'anglais, de célébrer notre patrimoine autochtone et de nous ouvrir à des cultures du monde entier ont contribué au succès du Canada.

Je devrais parler un peu du programme du gouvernement. On entend parler de la nécessité de changements. Nous avons procédé à des changements, à beaucoup de changements, chose que l'opposition oublie. Il est peut-être temps de le signaler aux Canadiens.

Mes collègues ont déjà parlé des succès économiques que nous avons vus récemment. Je ne m'attarderai pas trop longtemps là-dessus. Qu'il suffise de dire que nous avons un excédent budgétaire de 3,5 milliards de dollars, le premier excédent en plus d'une génération. Il s'agit d'un revirement remarquable de 45,5 milliards de dollars seulement en quatre ans, alors que nous avons hérité d'un déficit de 42 milliards de dollars de nos prédécesseurs, en 1993.

Le plan économique et financier équilibré du ministre des Finances a créé des assises économiques qui sont parmi les plus solides et dynamiques du monde.

Je vais maintenant m'arrêter sur l'aspect social des réalisations du gouvernement. Les gens se demandent peut-être ce que le gouvernement a fait au cours des cinq dernières années.

[Français]

Notre filet de sécurité sociale est une source de grande fierté au pays. Il est au coeur même des valeurs que nous partageons. Garantir la pérennité de nos programmes de santé et de nos programmes sociaux est la priorité des Canadiens et de leurs gouvernements. Notre système de soins de santé ainsi que les autres éléments de notre filet de sécurité sociale font l'envie du monde entier. Ils illustrent de façon fondamentale les principes d'entraide et d'intérêt commun qui sous-tendent notre fédération et notre union sociale. Ils démontrent l'engagement des Canadiens envers un sens de responsabilité collective les uns à l'égard des autres et envers le bien commun.

Des voix disent qu'il est peut-être temps de commencer à démanteler le système ou, mieux encore, à tout privatiser. Je crois plutôt que le gouvernement fédéral et ses partenaires provinciaux doivent continuer à travailler ensemble sur ce front et trouver des façons novatrices pour répondre aux besoins des Canadiens.

[Traduction]

Nous avons lancé récemment plusieurs initiatives qui illustrent ce dont je parle. La prestation nationale pour enfants a été mise en oeuvre pour réduire et prévenir la pauvreté chez les enfants et pour aider les parents de familles à faible revenu à se sortir de l'assistance sociale pour entrer sur le marché du travail ou à conserver leur emploi.

● (1225)

Il y a également le Programme d'action communautaire pour les enfants, qui reconnaît que les collectivités sont les mieux placées pour répondre aux besoins des jeunes enfants. Il s'appuie sur les forces de la collectivité en finançant des groupes de quartier qui offrent des services aux enfants à risque.

Il y a près de 400 projets reliés à ce programme dans plus de 300 collectivités urbaines, rurales et éloignées du pays. Toutes les semaines, ces projets réunissent près de 29 000 enfants et 27 000 parents et pourvoyeurs de soins. J'aime à penser que la vie de ces 29 000 enfants s'en trouve quelque peu améliorée.

On a élaboré un éventail d'activités reliées à la santé au cours des dernières années. Ainsi, Santé Canada finance cinq centres d'excellence sur la santé des femmes à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver. Ces centres ont pour objectif d'améliorer la santé des Canadiennes en faisant en sorte que le système de santé comprenne mieux les problèmes de santé des femmes et y réponde mieux. Dans la même veine, le gouvernement finance un éventail d'initiatives de recherche. En juin, le gouvernement fédéral a annoncé son appui renouvelé à la recherche sur le cancer du sein.

Le gouvernement est confiant de pouvoir négocier un accord-cadre bon pour tous les Canadiens. Cet accord favorisera l'égalité des chances pour tous les Canadiens où qu'ils vivent et s'établissent au Canada. Il va également renforcer le partenariat entre les gouvernements pour mieux servir les Canadiens. N'est-ce pas l'héritage que nous voulons laisser à nos enfants et à nos jeunes?

**Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Réf.):** Monsieur le Président, le gouvernement semble éviter de répondre à propos du fait qu'il appuie cette entente en principe ou qu'il appuie le concept d'union sociale. Quand le gouvernement pense-t-il en arriver à des conclusions en ce qui a trait aux pourparlers avec les premiers ministres provinciaux?

**Mme Eleni Bakopanos:** Monsieur le Président, contrairement à la députée de l'opposition, nous ne fixerons pas de date limite artificielle aux négociations. Des négociations sont en cours. Nous avons fait montre de flexibilité et d'ouverture.

Nous avons l'intention de travailler en collaboration avec les provinces pour en arriver à une union sociale qui soit la meilleure au monde, tout comme nous avons travaillé à faire en sorte que le Canada soit le meilleur pays au monde. Nous n'imposerons pas de date limite artificielle à des négociations aussi importantes.

*Les crédits*

**M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, Réf.):** Monsieur le Président, j'ai deux questions à poser à la députée. Elle a dit dans sa réponse que le Canada était un pays formidable. Elle a tenu les propos habituels des libéraux, à savoir que nous devrions nous réjouir de ce que tout aille si bien.

Un comité des Nations Unies nous a adressé de vifs reproches à propos de la pauvreté chez les enfants. J'ai signalé dans mon intervention que l'on comptait plus d'un millier de sans-abri à Calgary. Statistique Canada a dit aujourd'hui que les impôts sont si élevés que le revenu net des Canadiens diminue de plus en plus. Comment peut-elle parler d'une approche de contentement de soi avec tout ce qui se passe? Ne lit-elle pas tous ces faits dans les journaux? Qu'a-t-elle à dire en réponse à cela?

**Mme Eleni Bakopanos:** Monsieur le Président, je me réjouis de l'occasion qu'on me donne de répéter ce que j'ai dit dans mon intervention à propos des différentes initiatives entreprises par le gouvernement, mais je ne me répéterai pas, car je suis sûre que les Canadiens ont bien entendu ce que j'ai dit.

Quant à l'indice des Nations Unies, le député l'ignore peut-être, mais le Canada a été reconnu pour la cinquième fois d'affilée comme le meilleur pays au monde. Personne ne prétend qu'il n'y a pas de pauvreté au Canada, personne ne dit qu'il n'y a pas de problèmes, mais la différence entre ce côté-ci de la Chambre et l'autre côté, c'est que nous cherchons à trouver des solutions à ces problèmes. Nous ne critiquons pas, nous cherchons à trouver des solutions. Nous avons montré que nous avons fourni des solutions aux Canadiens. Nous avons montré que nous avons des solutions pour remédier à la plupart des problèmes dans le monde.

L'indice de développement humain des Nations Unies révèle que les Australiens, les Américains et les Français considèrent le Canada comme le pays dans lequel ils souhaiteraient le plus vivre. Je suis très fière des réalisations du gouvernement et j'y vois un héritage à transmettre à nos enfants. Nous cherchons à trouver des solutions en collaboration et en consultation avec nos partenaires provinciaux et territoriaux.

• (1230)

**M. Grant Hill (Macleod, Réf.):** Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de participer au débat sur la motion à l'étude.

[Français]

Cette motion vise à une union sociale avec coopération entre le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux. Il y a unanimité dans ce domaine, unanimité avec les provinces, unanimité avec les territoires, unanimité avec les groupes médicaux, les groupes d'infirmières et les partis d'opposition. L'unanimité est difficile dans un pays comme le Canada. Il est difficile de trouver l'unanimité.

Dans les soins de la santé, l'unanimité est nécessaire et possible.

[Traduction]

Je voudrais aborder la motion dans l'optique la plus positive et la plus constructive possible. Le projet d'union sociale que les provin-

ces ont réclamé concerne justement ce qui m'a motivé à me faire élire à la Chambre des communes, c'est-à-dire l'amélioration du régime de soins de santé afin qu'il soit supérieur à ce qu'il était lorsque j'ai cessé de pratiquer.

Je vais résumer, non pas de manière critique, mais en m'appuyant sur des faits, pourquoi les provinces font autant de bruit à ce sujet.

En 1993, le gouvernement fédéral a dépensé 18,7 milliards de dollars en transferts sociaux destinés aux provinces. Pour des raisons que la plupart des Canadiens comprennent, il a décidé de ramener ces paiements de transfert à 11,1 milliards de dollars, ce qui représente une baisse de 7,6 milliards de dollars. Le gouvernement a fait cela unilatéralement, sans tenir de consultations ni conclure d'accord. Cette mesure à l'égard du plus important programme social au Canada a provoqué une série d'événements qui nous ont menés au point où toutes les provinces ont fait front commun, indépendamment de l'allégeance politique de leur gouvernement, afin de réclamer un projet d'union sociale qui évitera que pareille situation puisse se reproduire.

Il ne pourrait jamais y avoir de décision unilatérale comme celle-là si le projet d'union sociale se concrétisait. J'ai entendu les députés libéraux répéter à qui mieux mieux qu'il existe un très important programme, celui des soins de santé, programme qu'ils se disent déterminés à appuyer. Ce projet les obligerait à faire plus que de beaux discours.

Il y a un autre point au sujet duquel les provinces se sont ralliées. Je vais donner un exemple qui ne concerne pas les soins de santé. Il s'agit de l'aide sociale en Colombie-Britannique. Une fois les compressions imposées au titre de l'aide sociale, la Colombie-Britannique a établi certaines conditions de résidence. Le gouvernement fédéral a réagi en pénalisant le gouvernement de la Colombie-Britannique. Il lui a retiré des paiements de transfert, et encore davantage en ce qui concerne l'aide sociale. Il n'y avait aucun mécanisme de règlement des différends, aucun échange de renseignements. Le gouvernement fédéral a eu le dernier mot et la discussion s'est arrêtée là.

C'est la raison pour laquelle les provinces s'entendent actuellement à l'unanimité sur un projet d'union sociale. Il est difficile d'imaginer plus grande unanimité au sein des provinces. Mais qui d'autres sont unanimes sur ces questions? Des collègues en médecine de tout le pays sont unanimes. Pourquoi? Certaines de nos meilleures infirmières quittent non seulement le pays, mais également leur profession, car elles ne peuvent plus supporter leur lourde charge de travail. Les compressions ont tellement miné le régime qu'elles n'arrivent plus à supporter leur charge de travail.

**Une voix:** C'est ce que vous aviez demandé.

**M. Grant Hill:** On me dit en face qu'il s'agit d'une sphère de compétence provinciale. Cette conception est sélective.

Le matériel est désuet. Le Canada compte 1,1 appareil d'imagerie par résonance magnétique pour 100 000 personnes, alors que l'Allemagne en compte 3,4. Pourquoi deux pays aussi semblables sur le plan économique devraient-ils être si différents? Le matériel est désuet à cause de ces compressions.

*Les crédits*

• (1235)

[Français]

Il y a une chute dans le niveau de confiance au Canada aujourd'hui. En 1993, 55 p. 100 des Canadiens trouvaient le système de santé excellent ou très bon. Aujourd'hui, en 1998, seulement 29 p. 100 des Canadiens trouvent le système excellent ou très bon. Pourquoi? Les listes d'attentes sont un problème très évident pour les médecins, pour les patients et pour les infirmières. Quel dommage!

Une étude faite pour l'AMC, ces trois dernières années, par le groupe Angus Reid, révèle que les Canadiens sont d'avis que l'accès à certains services de santé s'est détérioré.

[Traduction]

Pourquoi le gouvernement fédéral devrait-il s'en soucier? Pourquoi les députés libéraux devraient-ils s'en soucier? Parce qu'ils tomberont malades eux-mêmes. Ils seront inscrits sur des listes d'attente. Ils auront des grands-parents ou des enfants laissés pour compte.

Les provinces demandent une chose assez simple. Elles demandent que le gouvernement fédéral ne retire jamais unilatéralement des fonds du secteur de la santé. En cas de désaccord sur l'application de la Loi canadienne sur la santé, elles demandent qu'il y ait un mécanisme de règlement des différends, un tribunal qui pourrait dire: «Voici les deux points de vue. Qu'est-ce qui est dans l'intérêt du malade?»

J'essaie toujours de personnaliser mes observations sur les soins de santé et c'est ce que je vais faire. Il n'y a pas si longtemps, une Ontarienne m'a écrit me disant qu'on lui avait diagnostiqué un cancer du sein. On lui avait dit qu'elle devait se soumettre sans tarder à une chirurgie, puis à de la chimiothérapie. Le spécialiste auquel on l'a renvoyé a fait une biopsie qui a révélé que le cancer était beaucoup plus grave qu'on ne l'avait cru au départ. La chirurgie devait être faite au plus tôt. Elle devait se faire opérer deux semaines plus tard, ce qui semblait fort raisonnable et normal. Le jour venu, comme on manquait de personnel infirmier, on a reporté la chirurgie de deux autres semaines. La chirurgie a donc eu lieu, mais la chimiothérapie, qui devait commencer immédiatement après la chirurgie, a dû être reportée de trois mois.

La peur et l'inquiétude, voilà ce que veulent les provinces. Ce n'est pourtant pas un terrain propice à la lutte politique. Il est question ici d'un important programme social qui devait assurer des soins à cette femme atteinte d'un cancer du sein, mais qui ne l'a pas fait.

J'ai entendu quelqu'un dire que le Parti réformiste devrait admettre qu'il veut instaurer un système de soins de santé à deux niveaux. C'est faux. Au Parti réformiste, nous voulons que les malades reçoivent à temps des soins modernes de première qualité, de façon à ce que les Canadiens jouissent d'une bonne santé.

Partout dans le monde, les gens sont aux prises avec des problèmes de ce genre. La plupart des pays font des soins de santé leur principale priorité, non pas seulement aux fins des discours, mais bien à des fins pratiques.

L'union sociale va vraiment dans cette direction. Faut-il que cela se produise en 30 jours? J'ai entendu des députés dire que c'était trop tôt. J'invite donc les libéraux à fixer une date. Les réformistes ne leur imposent pas leur date. Les libéraux peuvent fixer eux-mêmes une date. Nous serons heureux de pouvoir dire qu'un progrès a été réalisé. À l'heure actuelle, les provinces demandent où se trouve le progrès. Nous allons faire pression pour qu'on avance et qu'on donne des soins de santé aux Canadiens qui en ont besoin.

• (1240)

**M. Sarkis Assadourian (Brampton-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai une question toute simple à poser au député réformiste.

Il a parlé de la date limite du 31 décembre. Disons que tout le monde s'entend sur la date limite et que la motion est adoptée. Qu'arrivera-t-il s'il nous est impossible de respecter la date limite? Allons-nous la reporter au 1<sup>er</sup> janvier, pour ensuite la repousser à plus tard au cours de la nouvelle année? Ces dates limites sont des objectifs artificiels. Nous faisons l'impossible et ils font l'impossible pour que le pays fonctionne bien. Il n'est pas utile de fixer une date limite, car s'il nous est impossible de la respecter ou s'il nous est impossible de conclure une entente avant la date limite, il faudra constamment la repousser.

Nous devons prendre des engagements et unir nos efforts pour améliorer la fédération. Voilà l'engagement qu'il faut prendre au lieu de nous en tenir à une date limite qui n'est pas réaliste.

**M. Grant Hill:** Monsieur le Président, je comprends pourquoi le député n'aime pas avoir à respecter une date limite. Il fait valoir un point important. Les libéraux peuvent-ils alors nous dire l'échéancier qu'ils ont établi? Ils ont fait très peu de progrès dans ce dossier.

Il aurait mieux valu conclure une entente en matière d'union sociale avant les élections au Québec. On se serait doté d'un outil puissant. On aurait asséné tout un coup de massue aux visées séparatistes. Il pourrait y avoir de bonnes raisons pour ne pas respecter une date limite. Je suis bien disposé à considérer tout échéancier que pourraient proposer les libéraux. Nous voulons veiller à ce que les négociations aboutissent. Si la date du 31 décembre paraît trop hâtive aux yeux des libéraux, je voudrais bien savoir quel échéancier ils nous proposent.

[Français]

**M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ):** Monsieur le Président, on accueille assez positivement la motion du Parti réformiste aujourd'hui. Elle ne répète pas dans les mêmes termes mais rejoint un peu l'objectif de la motion que nous avons présentée au mois d'octobre qui pressait le gouvernement fédéral d'accélérer le processus de négociations sur l'union sociale, étant donné que les premiers ministres provinciaux s'étaient mis d'accord, au mois d'août, sur une déclaration portant sur ces objectifs.

Ce qu'on retient de la motion du Parti réformiste, c'est qu'elle vise à ce que cela aille plus vite. Comme notre chef l'a rappelé ce matin, c'est une question qui est là depuis longtemps. Les réformis-

### *Les crédits*

tes l'ont très peu mentionné. Au Québec, cela fait 50 ans qu'on réclame que le fédéral respecte les champs de juridiction provinciale qui étaient prévus dans la Constitution, tels la santé et le domaine social, mais il ne l'a pas fait. Il s'est servi de son droit de dépenser pour envahir les juridictions des provinces et, au cours des dernières années, dans le but d'éliminer son propre déficit, il a coupé brutalement dans les transferts aux provinces et cela a amené les conséquences dont vient de parler le député.

Est-ce que le député réformiste est d'accord avec la demande du Québec, c'est-à-dire de pouvoir recourir au droit de retrait avec pleine compensation financière pour des nouveaux programmes dans ce domaine?

**M. Grant Hill:** Monsieur le Président, pour moi, ce n'est pas une question partisane, c'est un domaine qui concerne tous les Canadiens.

Je désire qu'il y ait unanimité en ce qui a trait aux programmes sociaux au Canada; dans le domaine des soins de santé, il est nécessaire d'en venir à une entente pour tous les Canadiens. Personnellement, je n'aime pas les propositions des bloquistes, mais dans le domaine de l'union sociale, ce n'est pas une question politique, c'est un sujet qui concerne tous les Canadiens. C'est la raison pour laquelle je fais part de ma position à la Chambre des communes aujourd'hui.

[Traduction]

**M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Réf.):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui au sujet de la motion que nous, les réformistes, proposons en cette journée de l'opposition afin d'informer les Québécois et le reste du Canada de ce que nous entendons faire pour renforcer le Canada, pour renforcer les programmes sociaux dans l'intérêt de tous les Canadiens. Je félicite la députée de South Surrey—White Rock—Langley pour son leadership sur cette question.

• (1245)

[Français]

La fédération canadienne n'est pas seulement fondée sur des principes constitutionnels. En effet, notre pays s'efforce principalement d'aider les gens dans notre société qui sont moins chanceux et de leur fournir le réconfort nécessaire.

Notre gouvernement fédéral a certainement les ressources financières requises pour faciliter la vie quotidienne des pauvres. Nous avons tous été témoins également du rassemblement de gens qui sont venus en aide à nos amis québécois durant les inondations des années passées.

Ceci prouve définitivement que lorsqu'il y a un événement extrêmement destructif, nous, les Canadiens, nous entraînons. Donc, les Canadiens font encore preuve de leurs qualités primordiales pour promouvoir l'avancement de l'union sociale.

[Traduction]

L'union sociale est essentielle à l'avenir du Canada et des Canadiens. Comme vient de le signaler mon collègue, le député de MacLeod, elle suppose un partenariat renforcé qui tient à coeur aux

Canadiens et qui est extrêmement important pour la santé et le bien-être des Canadiens. Elle vise à sauver nos programmes sociaux et notamment les programmes de santé, d'éducation et d'assistance sociale.

Le gouvernement fédéral a l'obligation fiduciaire de collaborer avec les provinces dans ces domaines. Pourtant, nous assistons à la destruction de ces programmes. Ces programmes sont éviscérés. Il s'ensuit que les gens qui travaillent dans ces domaines tiennent par la peau des dents. En fait, les Canadiens qui sont censés bénéficier de ces programmes, surtout des programmes de soins de santé et d'éducation, pâtissent. Comme nous le savons tous, les soins de santé et l'éducation sont en érosion.

Si le gouvernement veut se cacher derrière la Loi canadienne sur la santé et dire que les Canadiens reçoivent des soins de santé lorsqu'ils en ont besoin, ou il ne dit pas la vérité, ou il refuse de la voir. La dure réalité, c'est que les Canadiens n'obtiennent pas les services de santé lorsqu'ils en ont besoin. Quatre des cinq principes de la Loi canadienne sur la santé sont violés. Des Canadiens doivent donc attendre, que ce soit pour obtenir des traitements contre le cancer, des chirurgies cardiaques urgentes ou des interventions chirurgicales mineures. Pendant qu'ils attendent, ils souffrent et leurs familles souffrent.

Depuis quelques années, le gouvernement s'est contenté de rester les bras croisés en affirmant que le statu quo était acceptable. Il reconnaît qu'il y a un problème, mais il ne propose aucune solution constructive. Il se contente de pointer un doigt accusateur vers nous, de nous dénigrer et de dire que nous voulons détruire ces idéaux. Si nous voulions faire cela, nous n'aurions pas présenté cette motion visant à sauver nos programmes sociaux: notre système de santé, notre système d'éducation, nos programmes de suppléments du revenu pour les gens qui perdent leur emploi sans que ce soit de leur faute.

Le Parti réformiste veut sauver ces programmes sociaux et les asseoir sur des bases financières solides, compte tenu des ressources dont nous disposons. Nous devons penser en termes pratiques. Nous sommes prêts à soumettre à la Chambre une solution qui exige que le gouvernement fédéral et les provinces travaillent de concert pour arriver à une situation où le gouvernement fédéral fera ce qu'il sait faire le mieux et les provinces feront ce qu'elles savent faire le mieux. Cette solution fait-elle consensus? Bien sûr que oui.

La grande majorité des premiers ministres ont demandé instamment au gouvernement fédéral, voire l'ont supplié, d'amorcer des discussions avec eux pour que nous ayons au XXI<sup>e</sup> siècle des programmes sociaux profitables à tous les Canadiens, accessibles à tous les Canadiens lorsqu'ils en ont besoin et reposant sur des bases financières solides. Voilà l'essence de cette motion.

• (1250)

Il faut aussi considérer les coûts. Il est absolument idiot que les provinces et le gouvernement fédéral fassent la même chose. La main gauche ne sait pas ce que fait la main droite, et c'est un gaspillage de deniers publics. Pourquoi ne pas laisser le gouvernement fédéral faire ce qu'il fait le mieux et ne pas laisser les provinces faire ce qu'elle font le mieux?

*Les crédits*

Tout cela serait bon aussi pour l'unité nationale parce que nous verrions une volonté de la part du gouvernement du Canada de travailler avec toutes les provinces, de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve, et avec les territoires, pour assurer la viabilité de ces programmes sociaux.

Regardons la situation au Québec au lendemain des élections. Les Québécois ont dit clairement qu'ils ne voulaient pas de référendum à ce moment-ci. Ils veulent des programmes sociaux solides, une économie forte, des impôts moins élevés et un avenir meilleur pour eux et pour leurs enfants. C'est ce que veulent les Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

Malgré les efforts déployés par tout le monde à la Chambre et ailleurs, le message fédéraliste n'atteint pas les Québécois à l'extérieur de Montréal. Les gens du Québec en dehors de Montréal, ceux qui habitent Chibougamau et les autres villes, n'entendent pas le message fédéraliste parce que la question de l'unité nationale fait l'objet d'un débat entre les élites politique et intellectuelle de notre pays. Ce message ne pénètre pas les barrières des principaux médias francophones de tendance séparatiste au Québec et n'atteint pas les francophones dans cette province.

Il suffit de voyager à l'extérieur de Montréal pour voir que les gens ne sont carrément pas informés en ce qui concerne les solutions fédéralistes. Ils vivent dans une bulle où les discours des politiciens séparatistes sont repris constamment.

La sincérité des propositions des fédéralistes et l'amour des Canadiens pour le Québec dans des conditions d'égalité pour tous ne sont pas entendus. Comme le message ne se rend pas, les Québécois ont une vision biaisée et déformée de ce qui se passe ailleurs au Canada. J'ajouterais que, hors du Québec, on n'entend pas assez parler de ce qui se passe dans cette province.

Si nous voulons garder le pays uni, nous devons établir des communications entre les Québécois et le reste du Canada, entre les gens ordinaires, au travail et à la maison. Les communications doivent pouvoir se faire directement et non entre politiciens ou universitaires.

Les élections d'hier nous disent que les Québécois ne veulent pas d'un référendum pour le moment, mais rien ne dit qu'ils ne veulent pas du tout d'un référendum. Selon moi, les gens du Québec attendront jusqu'à ce que les programmes de santé et de bien-être du gouvernement du Québec s'améliorent. Quand leur situation sera ainsi stabilisée, ils demanderont un référendum.

Nous avons peu de marge de manoeuvre. Le gouvernement fédéral doit rencontrer les Québécois là où ils sont et communiquer directement avec eux.

Il y a eu une énorme manifestation à Montréal, où des Canadiens d'un océan à l'autre sont venus demander aux Québécois de voter non au dernier référendum. Pourquoi les politiciens séparatistes francophones ont-ils tant détesté cela? Parce qu'ils n'avaient plus la maîtrise des événements. Ce fut un fort message fédéraliste adressé directement à la population.

Certains diront peut-être que c'est ce qui a fait pencher la balance en faveur du non. C'est possible, et il y a une leçon à en tirer. En favorisant des communications directes et réciproques entre les Canadiens, nous avons une chance de garder le pays uni. Si nous ne le faisons pas, nous nous retrouverons certainement en campagne référendaire, ce qui amènerait encore une fois le Canada au bord de la séparation.

• (1255)

**Mme Louise Hardy (Yukon, NPD):** Monsieur le Président, les habitants des territoires, qui sont les gens les plus pauvres et les plus vulnérables du pays, ont toujours misé sur une présence fédérale forte pour obtenir le même niveau de vie et la même place au sein du pays que les habitants d'autres régions.

Je suis très préoccupée par le fait que la motion du député exclut les premières nations d'une participation à l'union sociale. J'aimerais savoir quel était le mobile du député parce qu'il faut savoir qu'en termes de vulnérabilité ce sont les gens les plus vulnérables. Les membres des premières nations sont les gens les plus pauvres, les plus exposés aux risques pour la santé et les plus mal logés qui soient. J'aimerais que le député s'explique sur cette exclusion.

**M. Keith Martin:** Monsieur le Président, rien n'est plus éloigné de la vérité. La motion sollicite explicitement l'adhésion de tous les Canadiens. À ce que je sache, les peuples autochtones du Canada sont des Canadiens.

Je signale à la députée le travail accompli par le député de Skeena, le député de Wild Rose et d'autres députés du Parti réformiste pour connaître l'avis des autochtones à ce sujet. Ces députés ont organisé des réunions avec les autochtones pour s'enquérir de leurs besoins les plus criants. Plus d'une centaine d'autochtones sont venus y assister.

Pour la première fois, de nombreux autochtones de la base—je ne parle pas des chefs, de leurs dirigeants politiques, mais bien des autochtones de la base—disent merci au Parti réformiste qui a su transmettre leur message à la Chambre des communes.

Les autochtones de la base n'ont pas été entendus sur cette question. Comme la députée l'a reconnu, et je sais qu'elle a travaillé très dur là-dessus, ils connaissent la pire des situations socio-économiques au pays. Les députés de mon parti travaillent ardemment à faire connaître le message qu'ils veulent nous transmettre.

Plus de huit milliards sont consacrés aux affaires autochtones. Une bien faible partie de cela, certains prétendent un dollar sur vingt, arrive jusqu'à la base. C'est ahurissant. Des autochtones ont accusé leurs dirigeants de malversations, mais lorsqu'ils posent des questions on ne leur répond pas. Les membres des premières nations sont exploités non seulement par le système qu'ont créé les non-autochtones, mais par leurs propres dirigeants.

Je prétends que ce que le gouvernement doit faire, ce que la ministre des Affaires indiennes doit faire, c'est écouter les autochtones de la base.

### *Les crédits*

La ministre est venue dans ma circonscription. Les autochtones de la réserve de Pacheenaht et de celle de Beacher Bay demandent aux ministres depuis des années où vont les fonds et expriment leurs inquiétudes au sujet des abus qui sont commis dans les réserves. La ministre a rencontré les dirigeants, mais elle n'a pas parlé à ceux qui ont porté les accusations, dont l'un était chef héréditaire d'une bande. C'était embarrassant.

Tout ce que je peux faire, c'est prier la ministre d'écouter ces autochtones et de ne pas prendre pour argent comptant ce qu'elle entend des dirigeants. La ministre devrait travailler avec les autochtones pour essayer d'améliorer les conditions épouvantables dans lesquelles ils vivent. Les premières nations devraient avoir les outils nécessaires pour se suffire à elles-mêmes.

Les autochtones ne veulent pas la séparation. Les autochtones de la base ne veulent pas du nirvana politique qu'est censé être le statut d'État ou de nation séparé. Ce qu'ils veulent ce sont des services de santé adéquats, des emplois, des écoles et un avenir plus sûr pour eux et pour leurs enfants.

**L'hon. David Kilgour (secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique), Lib.):** Monsieur le Président, le député est à la fois médecin et député. Je crois qu'il est exact de dire qu'on dépense environ 80 milliards de dollars pour les soins de santé à divers niveaux au pays et environ 250 millions pour la recherche médicale.

Quelle importance le député accorde-t-il à l'augmentation du financement de la recherche médicale dans le but d'améliorer le système de soins de santé en général?

**M. Keith Martin:** Monsieur le Président, je sais que le secrétaire d'État a beaucoup travaillé pour offrir des solutions constructives dans le domaine des soins de santé. Il a rédigé des articles très éloquentes sur la question, que plusieurs d'entre nous avons d'ailleurs lus avec beaucoup d'admiration.

À mon avis, nous devons partager les ressources disponibles pour la recherche en nous basant sur le taux de mortalité et de morbidité et sur les conséquences sur les patients et leurs familles. Je félicite le gouvernement d'avoir consacré davantage d'argent à la recherche dans le dernier budget. C'est une mesure qui était attendue depuis longtemps et le gouvernement mérite des félicitations.

Je crois cependant qu'il y a d'autres moyens d'accroître les fonds consacrés à la recherche. On pourrait le faire par exemple en accordant des réductions et des exonérations d'impôts pour les gens qui désirent investir dans des installations de recherche. Le montant investi pourrait être déductible aux fins de l'impôt. De plus, l'argent pourrait être utilisé au sein même du système pour pousser la recherche dans le domaine de la prévention. Nous avons tendance à privilégier le règlement des problèmes. J'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur la motion Bon départ que la Chambre a adoptée en mai 1998, une motion d'initiative parlementaire que j'ai proposée et qui traitait de la prévention du crime et des besoins fondamentaux des enfants durant les huit premières années de leur vie. Si nous adoptions cette motion et les solutions proposées, nous pourrions peut-être sauver bon nombre de vies et économiser beaucoup d'argent au pays.

• (1300)

**M. Steve Mahoney (Mississauga-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Waterloo—Wellington.

Je suis heureux d'intervenir sur cette très importante question, mais je suis quelque peu perplexe quant à savoir pourquoi à ce stade-ci de notre histoire, nous discutons d'une motion qui impose arbitrairement et artificiellement une date limite pour la conclusion de négociations qui se déroulent, en ce moment même, dans tout le pays.

J'ai écouté le député qui m'a précédé. J'écoute souvent ce député réformiste et il formule des observations réfléchies dans cette enceinte. Je vois le député de Calgary-Est qui, je le sais, n'est pas toujours d'accord avec les positions de son parti, surtout les plus extrêmes. J'ai entendu le député de Macleod, le porte-parole de son parti en matière de santé, dire que son parti ne voulait pas un système de soins de santé à deux vitesses et dénoncer diverses autres choses.

En suivant ce débat, il m'est tout à coup apparu qu'il est simplement question de deux poids deux mesures. Je voudrais faire part à la Chambre de deux observations, et c'est une citation directe, qui semblent aller à l'encontre des observations du député de Macleod, qui a déclaré que le Parti réformiste n'était pas en faveur d'un système de santé à deux vitesses. Cela touche très clairement les négociations sur l'union sociale qui sont en cours.

Le chef du Parti réformiste a déclaré ceci devant l'Association des gens d'affaires de Saskatoon, le 2 avril 1995: «Nous voulons modifier les articles de la loi»—la Loi canadienne sur la santé—«qui enlèvent aux provinces la souplesse voulue pour exiger que des Canadiens paient au moins une part de leurs coûts de soins de santé.»

Comment les députés pourraient ne pas interpréter cela comme la défense d'un système à deux vitesses? Aussi, le porte-parole réformiste en matière de santé contredit complètement les déclarations de son propre chef lorsqu'il exhorte à la Chambre le gouvernement à aller de l'avant unilatéralement sur une question qui aurait, c'est évident, des répercussions sur la prestation des soins de santé. Il nie que son chef ait déclaré cela en affirmant que le Parti réformiste n'est pas en faveur du démantèlement de la Loi canadienne sur la santé et de l'établissement d'un système de santé à deux vitesses.

Le 23 février 1998, le député de North Vancouver a déclaré ceci: «J'ai dû me rendre à un hôpital floridien. La qualité du service était spectaculaire. Par comparaison, la médecine socialiste pratiquée dans la circonscription de North Vancouver que je représente est vraiment pathétique. Je ne vois rien de mal à avoir un peu de concurrence.»

Là encore, les paroles ne correspondent pas à la musique. On dit une chose et on en croit une autre. Je vois que le porte-parole pour la santé est ici. Je suis sûr, il faut qu'il le sache, que la santé des Canadiens le préoccupe, qu'elle le préoccupe beaucoup. Après tout, il est médecin. Ce que je ne comprends pas, c'est comment il explique la différence entre les propos.

Comment le député explique-t-il qu'il y ait deux poids et deux mesures? C'est un problème auquel le Parti réformiste doit, à mon avis, pas mal se heurter lors des réunions du caucus. Ce doit être fascinant d'entendre les réformistes dire «d'un côté, nous voulons faire ceci, d'un autre côté, ce sera mieux accepté si nous annonçons cela autrement.»

• (1305)

C'est ce qu'ils font ici en imposant des délais arbitraires. Tous les députés à la Chambre désirent une entente conclue au nom de tous les Canadiens et dans l'intérêt du Canada.

Je crois que même le Parti réformiste sera d'accord sur le fait que tous les députés qui sont dépêchés ici à titre de politiciens fédéraux, et qui ont à coeur l'avenir de la fédération, veulent une entente. Il y a peut-être des exceptions chez les députés du Bloc québécois, qui ont plutôt été dépêchés ici à titre de politiciens provinciaux ou régionaux.

Je n'ai pas pu participer au grand rassemblement organisé à la dernière minute à Montréal lors du référendum. Ma femme, membre du conseil, et plusieurs de ses collègues ont pris l'autobus avec un certain nombre de personnes de ma circonscription.

Ils m'ont raconté que ça avait été une expérience incroyablement bouleversante. Et pendant ce temps-là, le Parti réformiste, au lieu de donner la main aux Canadiens à Montréal, travaillait non seulement contre nous, mais contre l'ensemble du pays. Les réformistes ont accumulé un déficit. Ils ont dépassé leur budget. Ils ont dépensé de l'argent qu'ils n'avaient pas, dans un bel exemple de deux poids deux mesures, pour couler l'accord de Charlottetown. Je pense qu'ils y sont parvenus.

Pendant l'une des intersessions, tandis que nous recevions des messages du monde entier sur la stabilité financière de notre pays, le chef du Parti réformiste faisait un discours quelque part en Asie, mettant à mal le tissu social et économique du Canada. Et cet homme prétend vouloir être premier ministre du Canada. C'est scandaleux.

J'aimerais partager avec les députés une ou deux réflexions suscitées par la tournure qu'ont pris les événements hier soir au Québec. Nous savons tous que les résultats étaient porteurs d'un message très clair. C'était un message du peuple québécois aux séparatistes: les Québécois ne veulent pas d'un autre référendum.

Je le souligne à l'attention de mes collègues bloquistes. Le message est clair. Ils ne veulent pas d'un autre référendum. Je n'ai vu personne se pavaner. J'ai regardé les informations. Je n'ai pas entendu de grandes clameurs de joie à ce qui devait être la célébration de la victoire.

En fait, j'ai lu l'étonnement sur le visage des séparatistes, qui disaient: «Nous pensions que les Québécois voulaient vraiment un autre référendum, qu'ils voulaient vraiment se séparer. Peut-être que ce n'est pas ce qu'ils veulent.» Ce qu'ils veulent vraiment, c'est un gouvernement qui gouverne. Si on regarde les chiffres, la vaste majorité des gens, 55 p. 100 des Québécois, ont voté hier contre le PQ. Le message est on ne peut plus clair.

### *Les crédits*

J'aimerais vous livrer une ou deux réflexions. Ma première citation est tirée d'une déclaration du premier ministre provincial qui était le président de la conférence des premiers ministres provinciaux de cette année. Fait intéressant, le président sera, l'an prochain, le premier ministre Bouchard qui vient d'être réélu.

Le président de cette année, le premier ministre Roy Romanow, déclarait en parlant des élections:

Je crois que ce que cela signifie, c'est que notre tâche consistera, et je me permets de jouer sur les mots du slogan électoral du premier ministre Bouchard, qui parlait de conditions gagnantes pour un référendum, pour moi, il s'agira de trouver les conditions gagnantes pour le Canada. Et notre priorité est l'union sociale, que nous devons négocier le plus rapidement possible. Nous ne devons pas nous imposer un échéancier artificiel, mais agir avec célérité et détermination. Le premier ministre veut le faire. Ses ministres le veulent aussi. Les premiers ministres des provinces veulent agir. Le premier ministre Bouchard a approuvé par sa signature la position de négociation prise à Saskatoon, en août dernier. J'insiste sur ces mots: la position de négociation des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Le premier ministre Tobin déclarait:

La population de la province de Québec a élu son gouvernement pour les quatre prochaines années. Les résultats dont j'ai pris connaissance ce soir n'indiquent rien de plus. En ce qui concerne l'union sociale et la négociation en cours, je crois que nous y reviendrons au début de la prochaine année, sans nous fixer d'échéance artificielle.

• (1310)

Pourquoi nous retrouverions-nous aujourd'hui, à la Chambre des communes, avec une résolution dans laquelle l'opposition continue de s'en prendre au gouvernement en lui reprochant d'être rigide, et pourquoi devrions-nous ne pas tenir compte des négociations actuellement en cours et imposer une échéance artificielle, qu'elle soit proposée par les réformistes ou, comme le disait le député de Macleod, par les libéraux? Ce serait tout à fait insensé et ce n'est pas ainsi qu'on négocie une union sociale pour le bien du pays.

**Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Réf.):** Monsieur le Président, je demande à mon collègue libéral si son gouvernement s'est engagé à faire aboutir cette discussion, cette initiative à une conclusion quelconque. Cela dure depuis un an. Le gouvernement fédéral n'a donné aucune indication véritable permettant de croire que la démarche va aboutir.

Le gouvernement libéral tient-il à signer un document à un moment donné?

**M. Steve Mahoney:** Monsieur le Président, c'est une très bonne question et c'est la position responsable qu'il faut adopter. J'espère qu'il y a un engagement du gouvernement à négocier. Je sais que le premier ministre souhaite conclure un accord. La Chambre a entendu les citations que j'ai faites des premiers ministres Romanov et Tobin. On souhaite vraiment en arriver à un accord sur l'union sociale pour protéger l'assurance-maladie et assurer des paiements de transfert convenables, tout en protégeant la position forte du gouvernement fédéral pour qu'il ait un rôle à jouer dans le choix des orientations.

*Les crédits*

Nous ne voulons pas que le gouvernement fédéral soit châté comme le Parti réformiste le souhaite. Nous allons tenir bon comme représentants élus au niveau national pour veiller aux intérêts de tous les Canadiens.

[Français]

**M. Antoine Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière, BQ):** Monsieur le Président, le député fait une drôle de compilation des résultats des élections québécoises hier.

Parlant de l'union sociale, il a rappelé l'Accord du lac Meech. Comme Québécois, je me souviens que le premier ministre, qui était alors chef du Parti libéral non élu, hors Chambre, a joué un rôle très particulier dans l'échec de l'Accord du lac Meech, en complicité avec le premier ministre de Terre-Neuve de l'époque, M. Clyde Wells. Aujourd'hui, il fait des gorges chaudes de ceux qui ont fait échouer l'Accord du lac Meech, mais il faudrait qu'il se rappelle cela.

Revenons à l'union sociale. Ce sont des revendications qui remontent à plus de 50 ans au Québec, et pour les autres provinces aussi. C'est aussi un peu le résultat des coupures du gouvernement fédéral dans les transferts aux provinces, coupures brutales dans le domaine de la santé qui ont amené toute cette discussion, les autres provinces étant obligées de faire des coupures dans les soins de santé, dans les hôpitaux. Toutes, elles en sont arrivées là.

J'espère que le gouvernement fédéral comprend qu'il y a une urgence à ce qu'il rétablisse la situation et qu'il redonne, le plus rapidement possible et dans le prochain budget, les paiements de transfert, pour les soins de santé notamment, mais aussi pour l'éducation et pour l'aide sociale.

Je veux connaître l'opinion de mon collègue sur cette question, soit l'argent que le fédéral a coupé aux provinces dans ces domaines.

[Traduction]

**M. Steve Mahoney:** Monsieur le Président, au nom de mes électeurs de Mississauga-Ouest, circonscription surtout anglophone, mais officiellement bilingue, même si je ne le suis pas tout à fait, je veux remercier les Québécois d'avoir envoyé un message clair aux séparatistes qui sont présents à la Chambre et à Québec. Je remercie la population d'avoir clairement dit que nous voulons une équipe qui se charge de gouverner au cours des quatre prochaines années.

• (1315)

Oui, nous voulons négocier un contrat d'union sociale. Oui, nous voulons nous attaquer aux paiements de transfert qui nuisent aux soins de santé prodigués au Québec, en Ontario et partout au Canada. Oui, le gouvernement a clairement la responsabilité d'assurer la redistribution de la richesse au Canada, pour que les habitants des provinces pauvres ne souffrent pas.

Comme tenu de la force économique des provinces comme le Québec, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, nous pou-

vons aider nos concitoyens partout au Canada, afin qu'ils bénéficient également d'une économie solide et prospère.

L'idée est de bâtir une équipe, l'Équipe Canada. Nous pouvons y parvenir. Considérant ce qui s'est passé hier, je crois que nous pouvons y parvenir avec le Québec faisant partie du Canada.

**M. Lynn Myers (Waterloo—Wellington, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de traiter des négociations actuelles au sujet de l'union sociale. Cette question est très importante. Ces négociations nous offrent l'occasion d'améliorer les politiques du Canada en matière de programmes sociaux et de santé.

Des discussions sont en cours à tous les paliers de gouvernement dans l'espoir d'améliorer l'union sociale au sein du Canada. Ces gouvernements tentent de trouver le meilleur moyen d'aider et de servir les Canadiens.

Bien que certains éléments de la motion soient difficiles à comprendre et certes impossibles à appuyer, cette motion nous offre une occasion utile de débattre de nouvelles initiatives importantes qu'a lancées le gouvernement fédéral afin de renforcer le fédéralisme et d'accroître l'efficacité des programmes sociaux du pays, au profit de tous les Canadiens.

Ces négociations représentent une occasion importante pour le Canada d'améliorer les politiques en matière de programmes sociaux et de santé, programmes auxquels les Canadiens tiennent beaucoup, peu importe où ils habitent. Tous les gouvernements du Canada participent actuellement à des négociations sur des moyens d'améliorer l'union sociale du Canada. Ils tentent de trouver la meilleure approche pour les aider à servir les Canadiens.

La plupart des Canadiens connaissent ce que nous appelons l'union sociale en raison des expériences qu'ils vivent dans leurs collectivités. Au fil des années, nous en sommes venus à prendre pour acquis le fait que, peu importe notre lieu de résidence au Canada, nous pouvons bénéficier de soins de qualité lorsque nous sommes malades. Les jeunes peuvent compter sur un enseignement de premier ordre. Les personnes qui ont perdu leur emploi ou qui ont traversé une période difficile peuvent obtenir l'aide dont elles ont besoin. Des pensions et des prestations sont offertes aux personnes âgées pour leur assurer une bonne qualité de vie. Ces programmes et ces services constituent l'union sociale.

[Français]

La notion d'union sociale fait ressortir les aspects pancanadiens de ces programmes et services, ainsi que l'importance d'offrir à tous les Canadiens, peu importe où ils résident ou se déplacent au pays, une chance égale de pouvoir bénéficier de programmes qui répondent à leurs besoins fondamentaux.

[Traduction]

Ce qui est peut-être plus important, c'est que la notion d'union sociale témoigne de notre engagement les uns envers les autres, de la reconnaissance du fait que nous sommes plus forts lorsque nous sommes unis et que, en tant que Canadiens, nous nous entraisons



*Les crédits*

partout où le besoin se fait sentir. Nous sommes toujours empressés à aider.

Les négociations actuelles visent à régler des questions difficiles, mais il importe de nous rappeler que nous possédons déjà un des meilleurs régimes de programmes sociaux au monde. C'est pour veiller à ce que nous puissions améliorer cette qualité de vie que tous les gouvernements sont déterminés à mener les négociations à bien.

Les négociations ont été lancées par le premier ministre et par les premiers ministres des provinces, lors de la rencontre des premiers ministres qui a eu lieu les 11 et 12 décembre 1997. À ce moment-là, les premiers ministres ont convenu que chaque province nommerait un ministre chargé de négocier un nouveau partenariat social, afin d'aider à améliorer le processus décisionnel et l'application des politiques en matière de programmes sociaux et de santé. Bien que cette démarche puisse sembler longue, ces enjeux sont importants pour le Canada et pour tous les Canadiens. Nous devons prendre le temps qu'il faut pour trouver la bonne solution et pour réussir.

Nous avons tenté de faire en sorte que cette démarche ne devienne pas politique. C'est pourquoi tous les gouvernements se sont entendus pour ne pas négocier par l'entremise des médias, où les positions deviennent trop souvent rigides et exagérées, et où le pouvoir et les conflits sont le point de mire. Ces négociations doivent être axées sur ce qui est dans l'intérêt des Canadiens.

Je vais donner à la Chambre une idée de notre union sociale actuelle, une idée de la raison pour laquelle le gouvernement estime que nous devons l'améliorer et une idée de l'objectif que nous visons dans ces négociations.

Pour la plupart, nous tenons pour acquis les avantages que nous offrent les programmes sociaux en place dans tout le pays. Le réseau d'avantages sociaux qui nous permet de jouir d'un niveau de vie élevé est relativement nouveau. Il n'a été créé qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, lorsque la crise économique était encore fraîche dans notre mémoire collective.

- (1320)

Les régimes de pensions de vieillesse, l'assurance-emploi, les prêts aux étudiants et l'assurance-maladie ont tous été créés au cours des 50 dernières années grâce à la collaboration de tous les ordres de gouvernement au Canada et grâce à des débats, des discussions, des désaccords et, finalement, des compromis.

L'histoire de l'union sociale est un hymne remarquable à la créativité et au respect mutuel. C'est l'histoire de générations de Canadiens qui ont décidé de veiller au bien-être de leurs concitoyens et de respecter leurs différences tout en poursuivant un objectif commun. Notre caractéristique la plus impressionnante est certes notre capacité de mener à bien des initiatives pancanadiennes tout en donnant aux provinces plus de latitude pour agir dans l'intérêt de leurs habitants.

Notre engagement à constamment nous améliorer est particulièrement important de nos jours, puisque le Canada, à l'instar de bien des pays, doit relever des défis immenses. À mesure que les mem-

bres de la génération du baby-boom atteindront l'âge de la retraite, notre population vieillissante exercera de grandes pressions sur nos régimes de pensions, les soins de santé et les programmes sociaux. D'ici 20 ans, le nombre de Canadiens de plus de 65 ans aura augmenté de 50 p. 100. Comme aucun changement n'a été apporté au système depuis presque 30 ans, le tiers du budget fédéral devra être consacré aux pensions de vieillesse.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont consulté les Canadiens et ont déjà pris des mesures pour assurer la survie du régime de pensions du Canada. Étant donné la mondialisation des échanges commerciaux et l'émergence d'une économie fondée sur l'information, il nous faudra une main-d'oeuvre plus instruite, plus mobile et plus adaptée à la technologie que jamais. Nos programmes sociaux doivent s'adapter à l'évolution du marché du travail et à l'évolution de la nature et de l'organisation du travail. Nos jeunes accèdent à un marché du travail très difficile et fort différent de celui que nous avons connu. Nous devons les doter des compétences et de l'information dont ils ont besoin, et leur laisser la liberté de saisir les bonnes occasions où qu'elles se présentent.

Nous devons assurer à tous les Canadiens l'accès à l'éducation et une mobilité sans entrave. Nous devons faire davantage pour les enfants canadiens pour qu'ils soient prêts à apprendre et bénéficient d'un bon départ afin de profiter pleinement des possibilités de développement socio-économique qu'offre le Canada. Tous les Canadiens doivent avoir accès aux possibilités qui leur sont offertes par tous et pour tout le Canada.

Tous les gouvernements ont eu à prendre des mesures d'austérité pour équilibrer leur budget et, ainsi, accroître notre flexibilité pour l'avenir et notre résistance face aux forces mondiales. Cela a donné beaucoup d'importance à l'efficacité et à l'élimination des chevauchements entre paliers de gouvernement. Nous partageons les risques et les ressources et nous apprenons les uns des autres. Nous pouvons et nous devons collaborer à faire du Canada un pays meilleur pour les Canadiens.

Étant donnée la valeur que nous attachons à nos programmes sociaux et de santé, étant donnée notre contribution à notre qualité de vie et étant donné les défis auxquels nous faisons face, les gouvernements travaillent ensemble pour établir la base d'un partenariat encore plus fort, un nouveau cadre pour l'union sociale. Les négociations concernant le nouveau cadre fournissent l'occasion de renforcer notre coopération pour le bien de tous les Canadiens. Pour ce faire, nous devons être conséquents avec les valeurs et les principes fondamentaux de notre fédération canadienne.

Premièrement, nous devons respecter la Constitution. Le respect de la Constitution et des compétences constitutionnelles est essentiel pour maintenir l'efficacité de la politique gouvernementale et le respect mutuel qui est à la base de notre partenariat. Les fondements de cette union sociale doivent respecter la Constitution.

Deuxièmement, nous devons faire montre d'une coopération accrue pour répondre aux besoins des Canadiens. Les gouvernements coordonnent maintenant leurs efforts dans le cadre d'initiatives récentes concernant les enfants, les jeunes et les personnes handicapées. Ce genre de coordination doit se poursuivre.

### *Les crédits*

Troisièmement, il faut préserver la capacité d'agir des gouvernements. Une plus grande collaboration ne devrait pas et ne peut pas vouloir dire que les gouvernements ne peuvent rien faire sans demander la permission aux autres. Nous pouvons renforcer notre partenariat sans entraver notre capacité d'agir. Nous pouvons éviter ce que les Européens appellent le piège des décisions conjointes. Le cadre doit préserver la capacité d'agir et de s'adapter aux changements au besoin.

La quatrième idée que je présente est le principe selon lequel la fédération doit être flexible. Nous apprenons comment concilier la concertation avec une flexibilité accrue pour les provinces. Nous avons constaté cela dans les ententes récentes concernant le marché du travail, qui ont permis aux provinces de choisir l'approche la mieux adaptée à leurs besoins. Nous avons aussi pu voir cela dans la prestation nationale pour enfants, qui a permis aux provinces d'investir en fonction des défis auxquels elles étaient confrontées. Un nouveau cadre doit assurer cette flexibilité.

La cinquième notion est celle selon laquelle la fédération doit être juste. Le Canada a été le premier pays du G7 à éliminer son déficit et à atteindre l'équilibre budgétaire. Il a réussi cet exploit avec relativement moins de conflits et de frictions que ce à quoi on aurait pu s'attendre, mais non sans conséquences. Les Canadiens s'interrogent quant à la suffisance du financement des programmes de base. Conscient de l'excédent budgétaire qu'il enregistrera bientôt et des défis que les provinces doivent relever, le gouvernement fédéral doit agir en conséquence.

• (1325)

Nous devons nous tenir informés les uns les autres. C'est également un élément important et fondamental du cadre. Nous devons aussi accroître l'obligation de rendre compte aux Canadiens. Cela aussi fait partie intégrante de cette union. Il est très important que nous ayons la possibilité d'établir ce nouveau partenariat et de créer un nouvel équilibre pour gérer l'interdépendance des services fournis à tous les Canadiens. Cela empêchera le dédoublement des coûts et conduira à une bien meilleure fédération.

La mesure du résultat de nos efforts est simple. Les Canadiens sont-ils mieux servis? Les gouvernements sont-ils plus transparents et plus responsables devant les Canadiens? Sommes-nous dans une meilleure position pour améliorer nos politiques en matière de santé et de programmes sociaux et pour promouvoir le bien-être des Canadiens dans toutes les régions du Canada? Avons-nous amélioré la mobilité des Canadiens? Par-dessus tout, avons-nous assuré une meilleure égalité des chances au Canada?

La réponse est que nous agissons dans l'intérêt de tous les Canadiens. Bien que la motion à l'étude puisse nous sembler raisonnable à première vue, elle ne peut pas être appuyée. Nous devons continuer de fonctionner d'une manière qui respecte les valeurs, les institutions et les symboles qui nous définissent en tant que peuple et qui nous unissent en tant que nation.

**Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Réf.):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question à mon

collègue d'en face. Il a exposé cinq points mais, faute de temps, je veux l'interroger sur seulement deux de ces points.

Le premier point est que la Constitution doit toujours être respectée. Peut-il me dire en quoi le gouvernement fédéral respecte la Constitution lorsqu'il empiète sur les champs de compétence conférés aux provinces par la Constitution de 1867?

L'autre question porte sur le cinquième point. Il dit que la fédération doit être juste et que le gouvernement fédéral doit pouvoir accomplir le travail qu'il estime être chargé d'accomplir. Est-il juste que le gouvernement fédéral se lance dans le programme d'assurance-maladie en promettant de le financer à 50 p. 100 pour ne le financer ensuite, des années après, qu'à 11 p. 100?

**M. Lynn Myers:** Monsieur le Président, je remercie la députée d'en face pour ses questions.

Certes, nous, du gouvernement, devons toujours, comme tous les autres Canadiens, être conscients de la nécessité de respecter la Constitution dans tous ces domaines. C'est fondamental non seulement pour tous les Canadiens, mais aussi pour nous tous, dans cette enceinte. Il importe aussi que la Constitution soit présentée de façon juste et qu'une union sociale nous permette en tant que Canadiens de promouvoir et de protéger les choses qui nous sont chères et qui ont besoin d'être promues et protégées de façon juste et équitable.

Il est très important que nous, du gouvernement, continuions de faire cela. Notre parti et notre gouvernement ont toujours été des bâtisseurs de pays. Nous avons l'intention non pas de détruire, mais bien de construire d'une manière qui soit conforme aux valeurs et idéaux que tous les Canadiens veulent nous voir défendre. Il importe de continuer dans cette veine dans l'intérêt supérieur de tous les Canadiens.

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.):** Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir dans le débat sur la motion. Le Parti réformiste est fermement convaincu qu'il est temps que le Canada appuie le projet d'union sociale qui a été présenté par les provinces et les territoires. Nous exhortons le gouvernement à soutenir ce projet.

J'ai écouté les niaiseries de mes vis-à-vis. Ma collègue de Surrey a posé au député une question très directe au sujet de l'engagement à financer les soins de santé à hauteur de 50 p. 100 que le gouvernement fédéral avait pris lorsque la Loi canadienne sur la santé a été adoptée.

• (1330)

Qu'a-t-il fait? Il finance maintenant la santé à hauteur de 11 p. 100. La députée a posé une question très directe au député et nous avons eu droit à des niaiseries du genre: le gouvernement croit à l'équité, il veut construire, pas détruire. Cela ne veut absolument rien dire. Ce n'est pas un engagement. Ce ne sont que les paroles creuses habituelles des députés ministériels.

Monsieur le Président, vous me pardonnerez si j'accuse les députés ministériels de ne pas être sincères dans les réponses qu'ils donnent aujourd'hui au sujet de leur engagement à signer un pacte d'union sociale et à le mettre en oeuvre. Nous croyons qu'il est

*Les crédits*

extrêmement important de conclure une entente sur l'union sociale. C'est important pour le bien-être des Canadiens qui comptent sur les programmes sociaux. Et c'est aussi important pour l'unité nationale.

Chaque fois que nous soulevons des questions précises, nous obtenons des réponses vides. Il est incroyable que ce soit tout ce que nous pouvons obtenir des députés ministériels lorsque nous discutons d'un sujet extrêmement important pour les Canadiens.

Le député de Mississauga-Ouest a déclaré que le gouvernement croyait en l'union sociale. C'est très bien. Pourquoi alors ne signe-t-il pas l'entente? Le gouvernement l'a entre les mains depuis longtemps. Beaucoup des propositions contenues dans le document ont été soumises au gouvernement libéral depuis très longtemps.

À mon avis, la réponse, c'est que le gouvernement ne veut pas céder de pouvoirs. Il ne croit pas aux normes nationales. Il croit aux normes fédérales. Il croit aux normes que lui seul a fixées, en dépit du fait que tous les domaines en cause sont, d'après la Constitution, de compétence provinciale. Le député qui avait la parole avant moi a déclaré que les libéraux estiment que l'on doit respecter la Constitution. Le simple fait que le gouvernement fédéral se sert de son pouvoir de dépenser pour s'immiscer dans des secteurs de compétence provinciale montre bien que son engagement à l'égard de la Constitution est, au mieux, précaire.

Les provinces et l'opposition officielle reconnaissent que le gouvernement fédéral peut et devrait jouer un rôle dans la prestation de certains de ces services, mais il doit se montrer coopératif. Malheureusement, souvent, le gouvernement n'est pas prêt à agir ainsi.

À l'heure actuelle, des provinces et des territoires, dont bon nombre sont représentés par des premiers ministres libéraux, exhortent le gouvernement à envisager sérieusement ce projet. Le gouvernement a eu la chance de l'étudier depuis le mois d'août, mais n'a encore rien fait à cet égard. À notre avis, ce n'est pas en disant croire à certains principes, dans le cadre d'un débat, qu'un gouvernement prouve qu'il a vraiment à coeur ces principes, mais bien en se montrant disposé à conclure une entente à leur sujet.

Des élections ont eu lieu au Québec hier. Nous savons que les Québécois veulent que la fédération canadienne fonctionne. Ils l'ont exprimé très clairement en votant comme ils l'ont fait hier. Nous savons que le premier ministre du Québec a signé le projet d'union sociale. Il veut que celui-ci fonctionne.

Quel parti nuit à l'unité canadienne? C'est le gouvernement fédéral qui lui nuit. Avant les élections, le premier ministre a dit à quel point il nuirait à cette unité lorsqu'il a déclaré que nous n'aurions pas la souplesse nécessaire pour faire en sorte que le Canada fonctionne à titre de fédération, à titre de mouvement coopératif qui reconnaît que toutes les idées ne doivent pas obligatoirement venir du gouvernement fédéral. Certaines peuvent venir des gouvernements provinciaux ou du secteur privé.

Au Canada, nos belles réalisations sont généralement le fruit d'une coopération. Tous les jours, dans le secteur privé, il y a cette

coopération entre les gens qui échangent des biens, des services et toutes sortes de choses. L'idée à la base, c'est la coopération. La coopération est à l'origine de toutes sortes de choses positives: prospérité, richesse et beaucoup de bonne volonté.

Nous savons aussi que les provinces et les territoires ont décidé de travailler ensemble et de coopérer dans l'intérêt des électeurs. Ils l'ont fait. Ensemble, ils sont à l'origine de cette union sociale.

Récemment, des organismes de réglementation des valeurs mobilières se sont mis ensemble pour mettre au point un nouveau système établissant des normes applicables à l'ensemble du pays. Je ferai remarquer que le ministre des Finances a essayé de le faire il n'y a pas si longtemps et qu'il a lamentablement échoué. Nous savons qu'un gouvernement conservateur avait déjà essayé de le faire et avait aussi lamentablement échoué.

● (1335)

Nous savons aujourd'hui que ces organismes de réglementation des valeurs mobilières, guidés par les intérêts de particuliers qui ont besoin d'organisation économique pour faciliter les investissements un peu partout dans le pays, se sont mis ensemble et ont décidé qu'ils pouvaient y arriver en coopérant. Autrement dit, ils ont établi des normes nationales sans être liés par les normes fédérales.

C'est là que semble être tout le problème. Le gouvernement est tellement têtu, notamment le premier ministre, qu'il refuse de souscrire à quoi que ce soit dont il n'est pas l'auteur, même lorsqu'il s'agit de questions de compétence provinciale.

Il est temps que le gouvernement mette cette fierté, cette vanité de côté et admette que les bonnes idées qui profitent à tous les Canadiens peuvent venir de niveaux inférieurs de gouvernement, et c'est exactement de cela que nous parlons ici.

Je ne connais personne, en dehors du gouvernement fédéral, qui pense que l'union sociale soit une mauvaise idée. S'il ne pense pas que c'est une mauvaise idée—je sais que cela va soulever des protestations—alors pourquoi n'y adhère-t-il pas? Le gouvernement a eu des mois pour le faire. En dépit du déclenchement des élections au Québec, il n'a pas bougé. En fait, on pourrait même se demander si le premier ministre n'essayait pas de faire dérailler le processus.

Au lieu de suggérer que la motion n'aide pas, alors que de toute évidence elle a servi à mettre en discussion à la Chambre une des initiatives les plus importantes proposée au pays, pourquoi les députés d'en face ne cherchent-ils pas des moyens de l'endosser? Pourquoi ne cherchons-nous pas des moyens de nous aligner au lieu de combattre cette proposition tant qu'on peut? Hélas, ce n'est pas ainsi que le gouvernement fonctionne.

Une chose me frappe lorsque l'on parle de santé. Le député qui a parlé il y a une minute disait que le gouvernement voulait construire. C'est louable, ce sont de bonnes paroles. Cependant, je voudrais passer en revue ce qui s'est passé au Canada au cours des cinq dernières années en matière de santé. Je pense que les faits démen-

*Les crédits*

tent les paroles que nous avons entendues de la bouche de députés d'en face qui disaient que le gouvernement estime qu'il faut collaborer.

La santé est du ressort provincial. Est-ce que les provinces ont été consultées par le gouvernement fédéral quand celui-ci a décidé de pratiquement détruire notre système de santé, quand il a éliminé 7 milliards de dollars dans le système de santé, quand il a forcé 188 000 personnes à s'inscrire sur des listes d'attente? Je ne le pense pas. On ne peut donc pas parler d'une approche fondée sur la collaboration.

Face à ce champ de compétence provinciale qu'a fait le gouvernement? Il est arrivé avec ses gros sabots et il a affirmé qu'il ne réduirait pas la taille de l'appareil gouvernemental ni celle de ses ministères. Il réduirait plutôt le financement des soins de santé de 35 p. 100. J'estime que c'est précisément pour cette raison que les provinces ont finalement décidé de s'unir, malgré leurs divergences, pour lutter contre le gouvernement fédéral parce que celui-ci faisait obstacle à la prestation de bons soins de santé aux Canadiens.

Le gouvernement n'a eu de cesse de vider le système de santé de sa substance, convaincu qu'il est plus important de réaliser des économies aux dépens du système de santé que de réduire, par exemple, l'octroi de subventions aux grandes entreprises.

Même si les mots qui fusent de l'autre côté semblent chaleureux, ils ne sont pas sincères. Ils ne nous convainquent pas. Pour savoir si le gouvernement est sérieux quand il parle d'union sociale, il nous faut plus que de bons mots, nous voulons des gestes concrets.

Nous exhortons les gens d'en face à s'unir aujourd'hui au Parti réformiste et aux autres partis d'opposition en votant en faveur d'une proposition qui est vraiment de nature à unir le Canada.

**Mme Brenda Chamberlain (secrétaire parlementaire du ministre du Travail, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos du député d'en face.

Le mot collaboration est revenu à plusieurs reprises dans son exposé. Pourtant, c'est vraiment difficile pour moi de rester assise à écouter, parce que je me rappelle qu'au cours de la campagne électorale de 1997, le Parti réformiste avait fait des affiches sur lesquelles on pouvait lire qu'il ne voulait plus de premier ministre en provenance de la province de Québec. Alors, je vous le demande, est-ce bien là la façon dont le Parti réformiste compte entreprendre une collaboration avec le Québec?

• (1340)

Des propos de ce genre dans la bouche des députés de l'opposition sont vides de sens. Les réformistes auraient été très heureux de voir une crise se produire au Québec. Le vote enregistré hier soir n'est nullement équivoque. Il affirme clairement que les Québécois veulent rester au Canada. Quelle chance que les Québécois n'aient pas écouté le Parti réformiste. Les beaux discours du Parti réformis-

te, son étroitesse d'esprit, son désir de voir le Québec s'éloigner du Canada, tout cela est vraiment terrible.

Le député d'en face pourrait-il m'expliquer comment son parti et lui peuvent se permettre de déclarer qu'ils ne voudraient pas faire affaire avec un premier ministre en provenance du Québec?

**M. Monte Solberg:** Monsieur le Président, ce que nous voulions vraiment dire, c'est que nous ne voulions pas de ce premier ministre, et il se trouve qu'il vient du Québec. La vraie réponse, c'est que le Parti réformiste n'a rien dit de tel.

Le Parti réformiste veut que les aspirations de toutes les régions du pays soient représentées dans les discussions constitutionnelles. C'est l'une des raisons qui font que le Parti réformiste peut appuyer l'idée de l'union sociale. C'est un concept qui représente les aspirations de toutes les provinces. C'est pourquoi nous l'appuyons très fermement.

J'aimerais que le gouvernement l'appuie tout autant, mais il préfère détruire les soins de santé au Canada. Le gouvernement a sabré 7 milliards de dollars dans les transferts aux provinces pour les soins de santé. Ensuite, il a eu le front de prendre la parole à la Chambre pour dire qu'il tient beaucoup à travailler avec les provinces afin d'établir des normes nationales en matière de soins de santé.

Les actes du gouvernement sont plus éloquents que ses paroles. Je ne suis pas surpris qu'il n'appuie pas la motion, aujourd'hui, compte tenu de son attitude passée.

**M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, Réf.):** Monsieur le Président, je veux poursuivre sur cette question.

Au sujet de ce message, le député a expliqué le sens de l'affirmation, mais il y a une chose que je veux ajouter. Beaucoup de mes électeurs sont venus me dire que Jean Charest était révolté que nous l'ayons traité comme s'il n'était rien d'autre qu'un politicien du Québec. Cependant, selon eux, le fait qu'il ait maintenant sauté dans l'arène provinciale pour tenter de devenir premier ministre du Québec est une preuve que nous avons raison à son sujet, au moins dans un sens.

Le député de Medicine Hat a-t-il entendu des propos semblables?

**M. Monte Solberg:** Monsieur le Président, le fait est que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays veulent que leurs points de vue soient représentés. En proposant une liste de moyens qui nous permettraient de répondre aux demandes non seulement du Québec mais de toutes les provinces dans sa Loi sur le nouveau Canada, le Parti réformiste a montré que son engagement envers ce pays va bien au-delà de ce que nous avons vu de la part du gouvernement.

Le gouvernement est déterminé à rester au pouvoir. Le Parti réformiste est déterminé à faire du Canada une fédération efficace. Le gouvernement fera tout ce qu'il peut pour s'accrocher au pouvoir, y compris sabrer dans les soins de santé pour équilibrer le budget, tout en protégeant sa bureaucratie. Il fera tout ce qu'il peut.

*Les crédits*

Selon nous, si le gouvernement se préoccupait vraiment des Canadiens, il renverserait ce processus. Au lieu de sabrer dans les soins de santé, il cesserait de favoriser certains groupes d'intérêt qui jouent les profiteurs dans notre pays depuis très longtemps et qui sont l'une des raisons qui font que les gens sont aujourd'hui tellement cyniques à l'égard du gouvernement du Canada.

**Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Réf.):** Monsieur le Président, le Parti réformiste propose aujourd'hui une motion où il exhorte le Parlement fédéral à construire une fédération plus forte en construisant un partenariat plus solide avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.

La motion exhorte le Parlement fédéral à renforcer le tissu social du pays en satisfaisant aux demandes de toutes les provinces et de tous les territoires. L'ensemble des provinces et des territoires ont formulé des propositions. Le gouvernement fédéral ne leur a pas encore réellement fait connaître sa position; la motion l'incite à le faire.

• (1345)

Dans la motion, on reconnaît que le fédéralisme peut être un régime dynamique et souple, en mesure de se renouveler et de se réformer en fonction des aspirations et des besoins des Canadiens. La motion offre aux parlementaires fédéraux l'occasion de faire preuve d'un véritable leadership à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.

Les réformistes croient depuis longtemps que la réforme de la fédération est une priorité nationale et essentielle. De toute évidence, les provinces et les territoires abondent dans le même sens. Les réformistes prônent depuis longtemps une fédération mieux équilibrée, en décentralisant la prestation des services gouvernementaux et en accordant aux provinces et aux municipalités la souplesse qui leur est nécessaire pour satisfaire à leurs propres besoins sociaux, culturels, linguistiques et économiques.

En novembre 1997, il y a environ un an, l'opposition officielle a proposé à la Chambre une motion exhortant le gouvernement fédéral à communiquer la déclaration de Calgary, qui se voulait un cadre pour le renouveau de la fédération, aux Québécois et à les consulter à ce sujet. Le gouvernement ne l'a pas fait. Nous avons pu constater les résultats hier. Faute d'une option mise de l'avant par des leaders fédéraux forts, nous obtenons les résultats que le gouvernement a pu constater hier soir.

Les premiers ministres provinciaux et tous les partis d'opposition ont appuyé l'entente-cadre sur l'union sociale du Canada. Seul le gouvernement fédéral refuse de faire preuve d'un peu d'imagination et de courage et d'amorcer des négociations pour tenir compte des aspirations légitimes des Canadiens d'un océan à l'autre.

À l'instar de nombreux spécialistes, les premiers ministres provinciaux ont commencé à signaler les problèmes que posent les dispositions actuelles. Les dispositions en vertu desquelles se fait actuellement la prestation des programmes sociaux dans ce pays ont poussé le fédéral à empiéter dans des domaines de compétence provinciale. Elles ont conduit au dédoublement des efforts et des

dépenses. Elles ont conduit à la prestation inefficace des services dont les Canadiens ont si désespérément besoin et ont ajouté des coûts inutiles relativement à la prestation des programmes sociaux qui sont si importants pour les Canadiens.

Le fonds des bourses du millénaire en est un parfait exemple. Le gouvernement fédéral a fait des coupes sombres dans le financement de l'éducation postsecondaire. Puis il a créé ses propres bourses, qui profiteront à moins de 10 p. 100 des étudiants canadiens, sans prévenir ni consulter les provinces. Les ministériels ont dit: «Eh! voici ce que nous allons faire. Nous allons vous couper les vivres. Nous allons entraver la prestation des services par les provinces et ensuite nous allons recevoir une médaille pour avoir dépensé 2,5 milliards de dollars dans un domaine de compétence qui vous appartient.»

La Fondation canadienne de l'innovation est un autre exemple. Là encore, pas de consultations avec les provinces. Ces dernières ont dû faire des pieds et des mains pour rassembler les éléments nécessaires à leur participation afin que la recherche et le développement puissent continuer sur leur territoire.

Il existe cependant un exemple de coopération réussie entre le fédéral et les provinces; il s'agit de la prestation nationale pour enfant. C'est une anomalie, car pour une fois, le fédéral a décidé de bien faire les choses. Il a parlé aux provinces. Il les a prévenues. Il les a consultées. Il a pris des dispositions coopératives pour venir en aide aux familles canadiennes. Le programme fonctionne bien.

Serait-il possible pour le gouvernement fédéral d'être plus clair que de dire: «Ça ne marche pas. Arrêtons. Essayons plutôt la consultation et la coopération.» C'est comme ça qu'il pourra aider les citoyens de ce pays. C'est ça qu'il faut que nous fassions au Parlement.

Nous sommes aux prises avec une situation à laquelle le Parlement fédéral doit s'attaquer. Au cours de leur conférence annuelle tenue en août 1995, les premiers ministres provinciaux ont déclaré: «La refonte des politiques sociales est l'un des principaux obstacles auxquels le Canada se heurte.» Pour toutes les provinces et tous les territoires, la refonte des politiques sociales est un grave problème. Ils ont formé un conseil ministériel pour s'y attaquer.

Il n'y avait pas secret. Les premiers ministres provinciaux n'ont pas fait cela en cachette. Le conseil était très ouvert et transparent. Les premiers ministres ont formé un conseil pour s'attaquer à la refonte des politiques sociales. Où était donc le gouvernement fédéral? Nulle part. Le gouvernement fédéral n'a pas dit: «Cette initiative est importante. La sécurité sociale, la prestation des services sociaux aux Canadiens fait problème. Cela nous préoccupe également. Attaquons-nous de concert à cette initiative importante.» Il n'y a rien eu de la sorte.

• (1350)

En août 1995, les premiers ministres provinciaux se sont mis à l'ouvrage seuls. La même année, le conseil, qui a effectué ses travaux avec une diligence exemplaire, a établi les principes devant

### *Les crédits*

guider la refonte des politiques sociales. La même année, les travaux du conseil ont donné des résultats. Encore une fois, quel a été le rôle du gouvernement fédéral? Est-il intervenu en disant: «Examinons ces principes. Nous pourrions y ajouter des choses. Nous pouvons vous aider. Cette initiative peut donner d'excellents résultats, si nous y apportons une perspective nationale»? Encore une fois, le gouvernement fédéral s'est tenu totalement à l'écart du processus.

Puis, en août 1996, une année après le commencement du processus, les premiers ministres ont adopté un document de discussion sur la réforme et le renouvellement de la politique sociale et sur les prochaines étapes à suivre, et ils ont créé un conseil provincial-territorial sur le renouvellement de la politique sociale chargé de trouver des options pour garantir des normes et des principes nationaux et pour faire face à l'unilatéralisme du gouvernement fédéral. Là encore, où était le gouvernement fédéral lorsqu'on a pris cette initiative importante? Nulle part.

En avril 1997, le conseil a présenté ses options.

En août 1997, cela fait plus d'un an et demi, les premiers ministres provinciaux ont déclaré qu'il fallait négocier avec le gouvernement fédéral. Ils ont accepté de continuer de travailler sur l'entente-cadre.

En septembre, ils ont adopté un accord-cadre appelé la déclaration de Calgary et se sont entendus sur des lignes directrices relativement au renouvellement de la politique sociale.

En octobre 1997, il y a eu une autre réunion de ce conseil où on a signalé à nouveau l'urgence de la situation et l'importance de cet accord-cadre.

En décembre 1997, les premiers ministres provinciaux se sont réunis à nouveau pour souscrire à l'accord-cadre.

En mars 1998, le conseil s'est réuni pour lancer des négociations et pour la première fois dans tout ce processus, près de trois ans après son commencement, le gouvernement fédéral a enfin décidé qu'il devrait peut-être participer à ces travaux. Il a chargé la ministre de la Justice de collaborer avec les premiers ministres provinciaux et les dirigeants territoriaux sur cette initiative.

Que s'est-il produit après mars? En juin, ce groupe s'est réuni. On a dit alors que les réunions étaient tendues, qu'elles étaient un «échec apparent». La ministre de la Justice, la représentante du gouvernement fédéral qui avait enfin décidé de participer à ce projet, a dit qu'il lui fallait plus de temps pour examiner ces propositions, même si on en connaissait l'existence depuis au moins deux ans.

En août, les premiers ministres provinciaux se sont réunis à nouveau. Ils ont publié un communiqué de presse concernant l'accord-cadre et ont répété que la question était urgente.

Que s'est-il produit en septembre? Le premier ministre a enfin dit quelque chose. Voici ce qu'il a déclaré dans une entrevue accordée à Southam News: «S'ils ne veulent pas prendre ce que j'offre, ils ne prennent rien. C'est une solution également.»

Voilà donc un gouvernement qui, après tout le travail accompli par tous les premiers ministres provinciaux et dirigeants territoriaux dit simplement qu'on a le choix entre ce que veut le gouvernement ou rien du tout. Ce n'est pas ce qu'on appelle du leadership.

Ce que nous demandons aujourd'hui, c'est que le Parlement fédéral comble le vide en matière de leadership que le premier ministre et le gouvernement libéral n'ont pas réussi à combler et qu'on aille simplement de l'avant alors que tous les dirigeants provinciaux et territoriaux ont effectué tout le travail préparatoire, qu'on vienne compléter leurs efforts et qu'on renforce et améliore la politique sociale du pays. C'est ce que nous réclamons et j'exhorte tous les députés à souscrire à cette motion.

**M. Reg Alcock (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, on me permettra de citer le premier ministre Romanow, qui déclarait: «La priorité, en ce qui concerne l'union sociale, est de la négocier le plus rapidement possible, sans nous imposer un échéancier artificiel.»

• (1355)

J'aimerais poser deux questions à la députée. Premièrement, les réformistes prétendent agir au nom des provinces. Croient-ils, oui ou non, que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer dans ces négociations?

Deuxièmement, comment le Parti réformiste peut-il proposer une date limite alors que la personne elle-même qui dirige le processus que les réformistes disent appuyer ne veut pas d'une date limite?

**Mme Diane Ablonczy:** Monsieur le Président, je citerai le communiqué du 6 août 1998 diffusé par les premiers ministres provinciaux. La dernière phrase du paragraphe 6 précise, en parlant des premiers ministres: «Ils ont de plus réclamé que les négociations aillent de l'avant en vue d'obtenir un projet d'entente d'ici la fin de l'année.» Voilà ce qu'ont affirmé les premiers ministres provinciaux.

Nous devons de toute évidence fixer des objectifs. Si les négociations se poursuivent indéfiniment, le gouvernement fédéral pourra se contenter de chanter les louanges de la coopération au sein de la fédération. Nous n'aboutirons à rien.

Il faut que quelqu'un quelque part, à un moment donné, mène les choses à leur terme. Les premiers ministres des provinces ont indiqué très clairement ce que sont, pour eux, des délais adéquats.

Le gouvernement fédéral a de toute évidence un rôle à jouer. Nous voulons précisément qu'il joue le rôle qui est le sien. Nous lui demandons de faire en sorte que nous atteignons nos objectifs. Non seulement le gouvernement fédéral est demeuré inactif et s'est traîné les pieds, mais le premier ministre lui-même refuse de faire preuve de souplesse. Il refuse de négocier, en disant aux provinces qu'elles devront se contenter de ce qu'on leur offrira, sinon elles n'auront rien.

Ce n'est pas ainsi que nous aurons une fédération forte fondée sur la coopération. Nous devons faire les choses différemment.

**Le Président:** D'après l'horloge, il nous reste un peu plus de deux minutes, mais nous entendons les questions et observations après la période des questions.

Si la Chambre y consent, nous passerons dans une minute aux déclarations de députés.

\* \* \*

[Français]

### LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

**Le Président:** J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau le Rapport du vérificateur général du Canada pour l'année 1998.

[Traduction]

Conformément à l'alinéa 108(3)e) du Règlement, ce document est renvoyé d'office de façon permanente au Comité permanent des comptes publics.

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

### LA REGRETTÉE DULCE HUSCROFT

**M. Lou Sekora (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Lib.):** Monsieur le Président, donner, pour Dulce Huscroft, était une façon de communiquer avec les gens.

Elle a donné généreusement de son temps chaque fois qu'on faisait appel à elle, et souvent parce qu'elle seule avait perçu un besoin.

On dirait que quelques semaines à peine se sont écoulées depuis que les membres de sa famille et ses amis se sont réunis pour lui manifester toute leur affection. Aujourd'hui, nous nous réunissons de nouveau pour rendre hommage et dire adieu à une personne qui aimait vraiment son prochain.

Dulce a toujours donné la priorité aux membres de sa famille, et je leur offre mes sympathies.

Elle a touché beaucoup d'entre nous dans sa vie débordante d'activité en tant que commissaire d'école, de bénévole et de mère aimante. Elle nous manquera à tous.

\* \* \*

### LE PROJET DE LOI C-68

**M. Jim Gouk (Kootenay—Boundary—Okanagan, Réf.):** Monsieur le Président, c'est aujourd'hui qu'entre en vigueur l'obligation imposée aux Canadiens respectueux des lois de faire enregistrer leurs carabines et leurs fusils de chasse.

Cette folie libérale a coûté plus de 200 millions de dollars jusqu'ici et sa mise en oeuvre est encore loin d'être terminée.

La ministre de la Justice prétend que la loi C-68 sauvera des vies. Une fraction de l'argent dépensé pour mettre ce programme sur pied pourrait sauver plus de 1 700 victimes du cancer du sein et, ce

### Article 31 du Règlement

faisant, réduire sensiblement les coûts de la santé. C'est un nombre beaucoup plus élevé que le nombre total des décès reliés aux armes à feu.

La ministre de la Justice prétend également que la loi C-68 rendra les rues plus sûres. En Colombie-Britannique, la campagne de la GRC contre le crime organisé a été écourtée, les bateaux patrouilleurs ont été mis à quai et l'avion patrouilleur a été cloué au sol.

Dans les régions rurales, la surveillance des frontières et les patrouilles de nuit ont été réduites à cause d'un déficit budgétaire de 8,5 millions de dollars. Cela représente moins de 5 p. 100 de l'argent gaspillé pour mettre la loi en application.

En fin de compte, la loi C-68 coûtera des vies et rendra les rues moins sûres.

Joyeux Noël de la part du Parti libéral du Canada.

\* \* \*

### LE PRIX ÉCOLOGIQUE VOLVO

**Mme Karen Kraft Sloan (York-Nord, Lib.):** Monsieur le Président, le prix écologique Volvo récompense les personnes qui ont fait des innovations ou des découvertes exceptionnelles de nature significative pour le secteur de l'environnement et d'une importance mondiale ou régionale.

Un professeur de l'Université de l'Alberta, M. David Schindler, est le corécepteur du prix pour 1998.

• (1400)

M. Schindler est récompensé pour ses découvertes dans le secteur de la pollution de l'eau douce. Son travail est chaque année plus important puisque l'approvisionnement mondial en eau douce de qualité est de plus en plus menacé. Ce prix prestigieux n'est qu'une des nombreuses distinctions que M. Schindler a méritées pour ses réalisations et ses contributions exceptionnelles.

David Schindler a choisi de s'installer au Canada et nous nous félicitons de sa présence et de son travail. En tant que législateurs, nous nous devons d'écouter les David Schindler du Canada et du monde entier pour nous assurer de prendre de bonnes et saines décisions de politique publique.

\* \* \*

[Français]

### LA SEMAINE DES PERSONNES HANDICAPÉES

**M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.):** Monsieur le Président, j'invite l'ensemble de la population de l'Abitibi, de la Baie-James et du Nunavik, particulièrement les différents partenaires de l'intégration sociale, à s'impliquer activement dans le déroulement de la Semaine des personnes handicapées.

Il est primordial de se sensibiliser à l'importance de l'accessibilité de nos services pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Qu'il s'agisse d'un service médical ou de réadaptation, d'une garderie, d'une école, d'un centre de loisirs, d'un milieu de travail,

### Article 31 du Règlement

d'un commerce ou d'un lieu culturel, chacun doit se sentir concerné par les besoins des personnes handicapées.

Ces personnes sont nos parents, nos amis, nos voisins, nos clients, nos collègues. Ce sont des hommes, des femmes et des enfants qui ont raison d'espérer plus d'ouverture de la part des gens qui les entourent et de la société en général.

Je souhaite que cette semaine soit l'occasion de découvrir des solidarités nouvelles autour du projet de société que constitue l'intégration et la participation sociales des personnes handicapées.

\* \* \*

### LA JOURNÉE MONDIALE DU SIDA

**M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.):** Monsieur le Président, aujourd'hui, le 1<sup>er</sup> décembre marque la Journée mondiale du sida. Le thème de cette année est «Force du changement: avec les jeunes en campagne contre le sida».

Le programme conjoint des Nations unies sur le sida révèle que, mondialement, cinq nouvelles infections se produisent à chaque minute chez les jeunes.

Au Canada, l'augmentation des taux d'infection chez les jeunes qui sont particulièrement vulnérables nous concerne également.

Il nous faut donc travailler en collaboration avec nos partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux pour répondre à cette vulnérabilité.

Nos jeunes sont notre avenir. Ils méritent que l'on s'intéresse à eux en priorité, car ils peuvent constituer une importante force de changement dans le cours de l'épidémie.

J'invite tous mes collègues à porter le ruban rouge symbolique pour souligner la Journée mondiale du sida. Ayons aussi une pensée pour tous ceux qui sont morts du sida.

[Traduction]

### LES ARMES À FEU

**M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, Réf.):** Monsieur le Président, en ce 1<sup>er</sup> décembre entre en vigueur le projet futile de 1 milliard de dollars de la ministre de la Justice. L'établissement d'un système d'enregistrement des armes à feu a coûté 200 millions de dollars jusqu'à maintenant et le coût devrait excéder le milliard de dollars avant même que nous sachions si le système informatique fonctionne.

Les Canadiens ont assumé beaucoup de coûts moins connus, y compris 10 000 \$ pour un groupe d'intérêt spécial de la Californie qui organise une campagne mondiale pour empêcher les individus de posséder des armes à feu, et 20 000 \$ pour que les Nations Unies publient et distribuent une étude sur l'enregistrement des armes à feu. Les contribuables devraient savoir que la traduction de ce document en français et en espagnol leur a coûté 10 000 \$. N'oublions pas les 40 000 \$ au moins que le gouvernement a dépensés l'an dernier pour envoyer des bureaucrates à des ateliers internationaux visant à restreindre la propriété personnelle des armes à feu.

Où sont les criminels que cette mesure législative est censée empêcher de sévir? Ils se font un plaisir de dévaliser des banques avec des armes non enregistrées.

\* \* \*

### LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

**M. Carmen Provenzano (Sault Ste. Marie, Lib.):** Monsieur le Président, la violence contre les femmes est un problème national qui exige l'attention de tous les Canadiens.

Le 6 décembre 1989, 14 jeunes femmes ont été sauvagement assassinées à l'École polytechnique de Montréal. Pour commémorer la mort de ces femmes, le gouvernement du Canada a fait du 6 décembre la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

Neuf ans après cet horrible massacre, je me joins aux Canadiens et Canadiennes pour rappeler le souvenir de celles qui ont été blessées ou tuées et remercier les groupes communautaires qui aident quotidiennement les femmes maltraitées.

Dans ma circonscription, celle de Sault Ste. Marie, les organismes suivants se chargent de cet important travail: Algoma Women's Sexual Assault Services, Women in Crisis, Sexual Assault Care Centre, Breton House et Phoenix Rising Women's Centre. Comme tous les autres organismes semblables au Canada, ces groupes ont su aller au-delà du souvenir et mener une action concrète.

Faisons de notre mieux pour suivre leur exemple. Faisons de notre mieux pour mettre un terme à la violence faite aux femmes.

\* \* \*

### LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 2010

**Mme Sophia Leung (Vancouver Kingsway, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureuse d'annoncer aujourd'hui à la Chambre que la proposition de Vancouver-Whistler a été retenue aujourd'hui et que cette région sera la candidate officielle du Canada pour la tenue des Jeux olympiques d'hiver de 2010. Le scrutin a été serré, car Calgary a obtenu 20 voix, Québec 25 et Vancouver-Whistler 26.

• (1405)

C'est une excellente nouvelle pour la Colombie-Britannique et pour tout le Canada. Je crois que la ville canadienne aura d'excellentes chances d'être choisie pour la tenue des Jeux olympiques de 2010.

La proposition a été très bien soutenue par le public, les milieux sportifs et d'affaires, ainsi que par les administrations locales et provinciale de la Colombie-Britannique.

Je remercie tous ceux qui ont contribué à faire de Vancouver-Whistler la candidate officielle du Canada pour la tenue des Jeux olympiques d'hiver de 2010. J'espère les y rencontrer tous en 2010.

\* \* \*

### LES RESSOURCES NATURELLES

**M. David Chatters (Athabasca, Réf.):** Monsieur le Président, Noël sera triste cette année pour les collectivités et les familles qui travaillent dans le secteur des ressources naturelles. Beaucoup d'agriculteurs sont au bord de la faillite et des saisies en raison de



## Article 31 du Règlement

l'effondrement du marché des produits de base et de l'attentisme du gouvernement.

Les surplus de pétrole sur les marchés internationaux ont atteint des records et les prix n'ont pas souvent été plus bas, ce qui rend incertain l'avenir des travailleurs de l'industrie pétrolière. Les mineurs de calibre mondial du Canada doivent aller au Chili et au Pérou s'ils veulent trouver du travail dans leur domaine. L'industrie forestière canadienne est à la veille d'une crise de l'emploi, chaque jour apportant son lot de fermetures de scieries. Pendant ce temps-là, le gouvernement se contente de palabrer sur les solutions.

Ce sera un triste Noël pour les nombreux Canadiens qui travaillent dans les industries des ressources naturelles. Au nom de ces industries, qui forment l'épine dorsale de l'économie canadienne, nous espérons sincèrement que la nouvelle année apportera moins de discours et davantage de gestes concrets de la part du gouvernement.

\* \* \*

## LES ÉLECTIONS AU QUÉBEC

**M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.):** Monsieur le Président, je saisis l'occasion pour féliciter MM. Robert Middlemiss, Réjean Lafrenière et Norman MacMillan pour leur grande victoire dans les circonscriptions de Pontiac, Gatineau et Papineau lors des élections qui ont eu lieu hier au Québec. Leur réélection avec une nette majorité démontre que la population de ces circonscriptions désire un Québec fort dans un Canada uni.

Je donne l'assurance aux gens de Pontiac, de Gatineau et de Papineau que leur député fédéral travaillera sans relâche avec ses homologues provinciaux pour que cette magnifique région demeure à tout jamais au sein d'un Canada uni.

\* \* \*

## LA SÉCURITÉ EN MILIEU DE TRAVAIL

**M. Peter Mancini (Sydney—Victoria, NPD):** Monsieur le Président, nos pensées accompagnent aujourd'hui de tout coeur les familles et les personnes qui ont perdu tragiquement un être cher dans la catastrophe de la mine Westray.

Il y a un an aujourd'hui, le rapport sur la catastrophe de la mine Westray était rendu public. Ce rapport a révélé que, par sa conduite et les mesures qu'elle a adoptées, la direction a envoyé un message selon lequel la sécurité des travailleurs n'était pas une priorité, ce facteur ayant contribué à la catastrophe. S'inspirant d'un mémoire présenté par les Métallurgistes unis du Canada, les auteurs du rapport ont demandé au gouvernement fédéral de proposer des modifications législatives garantissant que les gestionnaires et les directeurs d'entreprises aient des comptes à rendre quant à la sécurité en milieu de travail.

Le gouvernement fédéral n'a pas donné suite au rapport, même si, en moyenne, 900 travailleurs meurent inutilement, chaque année, au Canada, à la suite d'accidents de travail.

Vu l'inaction du gouvernement fédéral, le NPD présentera, au cours de la présente session, un projet de loi qui tiendra les gestionnaires et les directeurs d'entreprises responsables de la sécurité de leurs travailleurs et qui, nous l'espérons, empêchera que ne se produisent d'autres catastrophes comme celle de la mine Westray.

[Français]

## LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LE SIDA

**Mme Pauline Picard (Drummond, BQ):** Monsieur le Président, le 1<sup>er</sup> décembre est la Journée internationale de lutte contre le sida.

Depuis le début des années 1980, le sida fait partie de notre réalité collective. En effet, qui parmi nous ne connaît pas, directement ou indirectement, une personne qui en est atteinte?

Tous les jours, environ 11 personnes, au Québec et au Canada, sont infectées par le VIH. Bien sûr, le visage du sida se transforme puisqu'il est aujourd'hui davantage associé aux utilisateurs et utilisatrices de drogues injectables. Mais ne nous méprenons pas. Quand le sida frappe, il frappe fort, peu importe la cible ou la clientèle.

Aussi, en ce 1<sup>er</sup> décembre, je veux rappeler que la prévention est toujours notre meilleure arme contre la propagation du virus du sida.

De plus, le réseau des groupes communautaires qui, de façon quotidienne, appuie, encourage ou épaula les personnes atteintes ainsi que leurs proches, est le socle le plus solide à partir duquel nous pouvons fonder nos actions et nos interventions.

À tous ceux et celles qui travaillent pour cette cause, je dis un immense merci. . .

**Le Président:** Le député de Brossard—La Prairie a la parole.

\* \* \*

## LES ÉLECTIONS AU QUÉBEC

**M. Jacques Saada (Brossard—La Prairie, Lib.):** Monsieur le Président, hier soir, la population québécoise s'est clairement exprimée pour choisir ceux et celles qui la représenteront à l'Assemblée nationale du Québec.

Il faut féliciter tous les candidats et les candidates qui se sont présentés dans les 125 comtés. Il faut aussi souligner l'énorme travail accompli par les bénévoles qui n'ont pas compté leurs heures et leurs efforts pour assurer le bon fonctionnement de leurs organisations respectives.

Je félicite particulièrement tous ceux et celles qui se sont présentés sous la bannière libérale.

• (1410)

En somme, les Québécois ont dit clairement qu'ils ne voulaient pas d'un autre référendum. Cet avenir, ils le voient au sein du Canada.

Je félicite le chef du Parti libéral du Québec et tous ceux et celles qui font partie de son équipe. Hier soir, ils nous ont fait honneur et ils ont fait honneur à tous les Canadiens.

\* \* \*

## LES ÉLECTIONS AU QUÉBEC

**M. David Price (Compton—Stanstead, PC):** Monsieur le Président, hier soir, j'étais fier d'être à Sherbrooke pour célébrer la

### Questions orales

victoire de Jean Charest. Je félicite M. Charest pour sa victoire et pour avoir remporté une plus forte proportion du vote populaire que le Parti québécois.

Grâce à cette victoire, Jean Charest envoie un message clair aux Québécois et aux Canadiens. Les Québécois et les Québécoises ne veulent pas que leur gouvernement parle de référendum et de séparation. Ils veulent que le gouvernement parle d'emplois, de santé et cherche les moyens de faire fonctionner la fédération.

M. Charest a accompli cette tâche malgré les efforts déployés par le premier ministre pour lui mettre des bâtons dans les roues. On peut prévoir une bataille très intéressante à l'Assemblée nationale au cours des quatre prochaines années. Tous les Québécois et les Québécoises gagneront à avoir la présence de M. Charest à la tête d'une opposition forte.

\* \* \*

### LES ÉLECTIONS AU QUÉBEC

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ):** Monsieur le Président, hier, les Québécoises et les Québécois ont renouvelé leur confiance envers le gouvernement du Parti québécois et envers leur premier ministre, M. Lucien Bouchard.

Le peuple du Québec a fourni au gouvernement québécois un mandat pour continuer, avec détermination, à défendre ses intérêts et à le faire progresser vers son destin. Par cette décision démocratique, le Québec garde toutes ses options ouvertes pour l'avenir. Il demeure libre de ses choix.

Dans l'immédiat, le mandat accordé au gouvernement du Québec, c'est de continuer ce qui a déjà été entrepris: une gestion saine et responsable des finances publiques, la conclusion d'une entente sur l'union sociale fondée sur le consensus de Saskatoon et la lutte constante contre toutes les intrusions du gouvernement fédéral dans les champs de compétence constitutionnelle du Québec.

Bravo au Parti québécois qui a de nouveau remporté la victoire. Le verdict d'hier montre sans équivoque que le rigoureux travail entrepris au cours des quatre dernières années répondait véritablement aux préoccupations de nos concitoyennes et concitoyens.

Félicitations, et bon mandat à M. Bouchard. . .

**Le Président:** L'honorable député de Hastings—Frontenac—Lennox and Addington a la parole.

\* \* \*

[Traduction]

### L'AGRICULTURE

**M. Larry McCormick (Hastings—Frontenac—Lennox and Addington, Lib.):** Monsieur le Président, la crise actuelle dans le secteur agricole ne frappe pas une seule province, mais bien toutes les provinces d'un océan à l'autre. Les Canadiens des régions urbaines bénéficient des avantages provenant du secteur agricole et agroalimentaire.

Grâce au travail et aux investissements des agriculteurs, les Canadiens peuvent se procurer des aliments délicieux et nutritifs à un coût représentant moins de 10 p. 100 de leur revenu disponible, le Canada affichant, parmi tous les pays du monde industrialisé sauf un, les prix des produits agricoles les plus bas.

Les denrées agricoles sont produites en milieu rural, là où vivent et travaillent aussi des dépositaires de machinerie et d'autres fournisseurs d'intrants. Par ailleurs, il y a aussi des transporteurs, des transformateurs, des épiciers et des travailleurs du secteur de la restauration qui vivent en milieu urbain. Le secteur agroalimentaire est le troisième employeur en importance au Canada. Si l'on ajoute à cela les 20 milliards de dollars d'excellents produits agricoles et alimentaires qui sont exportés, on a ainsi une idée de la valeur du secteur agricole au Canada.

Nous sommes de tout coeur avec les agriculteurs qui subissent d'énormes pertes. Nous devons agir de manière responsable maintenant et répondre à leurs besoins. Des amis et des voisins de ma circonscription, celle de Hastings—Frontenac—Lennox and Addington, me disent que les exploitations agricoles familiales sont une ressource précieuse que nous devons protéger.

J'exhorte tous les députés à épauler le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. . .

**Le Président:** Nous passons maintenant à la période des questions.

### QUESTIONS ORALES

• (1415)

[Traduction]

### L'UNION SOCIALE

**M. Preston Manning (chef de l'opposition, Réf.):** Monsieur le Président, mes questions d'aujourd'hui s'adressent au gérant du magasin général.

Le résultat des élections d'hier au Québec montre que les Québécois attendent un signal positif de la part du premier ministre du Canada. Ils ne sont pas satisfaits du statu quo, mais préféreraient ne pas se séparer.

La meilleure idée sur le tapis est le projet d'union sociale qui, selon les premiers ministres provinciaux qui l'ont proposée, améliorerait la collaboration entre Ottawa et les provinces en ce qui concerne les soins de santé et d'autres services.

Le premier ministre reconnaît-il que la conclusion rapide d'une entente sur l'union sociale est la meilleure façon de renforcer la fédération à l'heure actuelle?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, c'est moi qui ai amorcé ce processus avec mes homologues provinciaux il y a un an. C'était une idée du premier ministre du Canada.

La couverture télévisée des élections d'hier au Québec n'était même pas encore terminée que le chef du Parti réformiste essayait déjà de former une alliance avec le chef séparatiste du Québec.

*Questions orales*

Aujourd'hui, les premiers ministres Harris, Romanow et Tobin et le chef du Parti libéral du Québec ont dit que nous ne devrions avoir aucune échéance artificielle. Nous devrions travailler ensemble et prendre le temps qu'il faut pour trouver la meilleure solution.

**M. Preston Manning (chef de l'opposition, Réf.):** Monsieur le Président, le premier ministre ne fait qu'embrouiller les choses en tenant ce genre de propos.

Il laisse entendre qu'il veut une entente sur l'union sociale. Mais il s'endort lorsqu'il devrait rester éveillé. Il dit les mauvaises choses au mauvais moment. Il se traîne les pieds.

Le premier ministre dit qu'il veut un accord sur l'union sociale, mais il continue de se traîner les pieds. Il s'oppose à une échéance artificielle. Quelle échéance se fixe-t-il pour la conclusion d'un tel accord? Est-ce la fin de l'année? Est-ce le mois prochain? Est-ce un autre moment?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, les provinces ont élaboré leur position au cours de la période allant de janvier à juillet. Trente jours plus tard, le gouvernement fédéral a déposé sa position. Depuis ce temps, on travaille pour trouver la meilleure solution. Évidemment, les négociations ont été interrompues durant la campagne électorale au Québec.

Les ministres doivent se rencontrer dans deux semaines ou peut-être même plus tôt. À ce moment-là, nous verrons quelles sont les divergences et essaierons de trouver une solution appropriée.

Lorsque je vois le chef de l'opposition pratiquer l'opportunisme à un moment où il devrait plutôt travailler pour le Canada, je n'en crois pas mes yeux. Il n'a pas appris à être. . .

**Le Président:** La parole est au chef de l'opposition.

**M. Preston Manning (chef de l'opposition, Réf.):** Monsieur le Président, je suis pressé en ce qui a trait à cette question. Je veux que notre pays sorte du XIX<sup>e</sup> siècle et entre dans le XXI<sup>e</sup> siècle du point de vue constitutionnel, alors que Rip Van Winkle là-bas est prêt à laisser filer le XX<sup>e</sup> siècle sans se réveiller.

Quand le premier ministre sera-t-il prêt à conclure un accord sur l'union sociale avec les provinces pour renforcer la fédération?

• (1420)

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, nous y travaillons, mais nous ne voulons pas avoir un accord juste pour dire que nous en avons un. Nous voulons un bon accord qui permettra aux Canadiens de recevoir des services de première qualité partout au Canada. C'est ce qui distingue les Canadiens des autres.

Le chef du Parti réformiste veut faire disparaître les programmes sociaux, mais ce n'est pas ce que nous voulons. Nous voulons offrir de bons programmes à tous les Canadiens en collaboration avec les provinces.

**Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Réf.):** Monsieur le Président, les dix premiers ministres provinciaux ont réussi à adopter une position unanime au cours d'une

réunion de trois jours en août. Par contre, le gouvernement fédéral a été incapable de conclure un accord avec les provinces dans les quatre mois qui ont suivi.

Le gouvernement soutient qu'il négocie avec les provinces, mais il ne dit pas sur quoi.

Le premier ministre pourrait-il dire aux Canadiens ce qui cloche? Est-ce le mécanisme de règlement des différends ou la disposition de retrait qui fait problème? Quel obstacle le gouvernement voit-il à l'union sociale?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, nous sommes en train de négocier avec les provinces en vue de trouver des solutions.

En tant que gouvernement national, nous verrons à ce qu'il y ait des programmes qui s'appliquent à tous les Canadiens. Nous ne voulons pas d'une situation où les provinces riches bénéficient de programmes formidables, pendant que les provinces pauvres n'ont rien. Ce n'est pas pour ça que nous sommes ici. Nous sommes ici pour veiller à ce que tous les Canadiens soient traités équitablement.

**Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Réf.):** Monsieur le Président, je ne pense pas qu'il soit ici question de financement.

En août, les premiers ministres provinciaux pensaient pouvoir conclure un accord avec le gouvernement fédéral avant la fin de décembre. Toutefois, ils ne s'attendaient pas à ce que le pendant canadien de Stonewall Jackson protège et défende son territoire avec tant d'acharnement.

Comment le gouvernement peut-il espérer signer un accord avec les provinces quand il ne sait même pas sur quoi il négocie?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, la jalousie ronge les gens d'en face. Ils savent que nous faisons des progrès. Tous les premiers ministres provinciaux disent que nous faisons des progrès. Ils ajoutent même qu'il est inutile d'établir un échancier, puisque ce serait artificiel et contre-productif.

Le chef de l'opposition a encore essayé de faire des gains politiques. Ce n'est pas moi qui lui ai répondu ce matin, mais plutôt MM. Harris, Tobin, Romanow et Charest. Je préfère la compagnie de ces derniers.

[Français]

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, les premiers ministres de toutes les provinces se sont entendus à Saskatoon, en août dernier, pour proposer un cadre d'union sociale visant à baliser le pouvoir de dépenser du fédéral.

Hier, les Québécois ont donné un mandat à leur premier ministre de régler cette question une fois pour toutes.

Le premier ministre entend-il répondre promptement à cet appel et tenir une rencontre avec ses homologues des provinces pour finaliser l'entente portant sur l'union sociale?

*Questions orales*

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, celui qui a gagné le vote au Québec par plus de 25 000 voix hier, c'est M. Jean Charest et le Parti libéral. . .

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. Jean Chrétien:** . . . qui disait à la presse et qui me disait personnellement, il y a quelques heures, que ce qui est important, c'est de s'assurer que nous travaillions ensemble.

M. Charest a discuté de l'union sociale avec moi au mois de mai, au mois de juin. Ce n'est qu'au mois d'août que M. Bouchard a commencé à s'intéresser à ce projet, quand il a vu qu'il y avait déjà neuf autres personnes dans l'autobus.

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, le premier ministre devrait se rappeler qu'en 1997, il a été élu avec 38 p. 100 des suffrages à travers le Canada.

**Des voix:** Oh, oh!

**Des voix:** Bravo!

• (1425)

**M. Gilles Duceppe:** Monsieur le Président, le premier ministre dit que le Québec ne s'est intéressé à la question du pouvoir de dépenser et du droit de retrait avec pleine compensation qu'au mois d'août. Mais ça fait 50 ans qu'on en parle!

Je demande au premier ministre: est-ce que sa collaboration avec les premiers ministres, au Québec, ça passe par des négociations, dans le dos du premier ministre du Québec, avec le chef de l'opposition à l'Assemblée nationale? Est-ce que c'est cela, sa conception de la collaboration? J'aimerais le savoir.

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, c'est vrai que nous avons seulement eu plus que le double des votes du chef de l'opposition à la dernière élection. . .

**Des voix:** Oh, oh!

**Le très hon. Jean Chrétien:** . . . et c'est tout à fait normal que je parle à mon collègue. J'imagine qu'il doit parler à M. Bouchard. Je l'ai vu à la télévision, hier soir; il souriait au début de la soirée, mais il ne souriait plus à la fin de la soirée.

Je pense que nous avons parlé, au mois de décembre de l'an dernier, de faire des progrès. La position que nous avons prise, c'est dans le discours du Trône, en 1996. C'est nous-mêmes qui avons proposé de. . .

**Le Président:** L'honorable député de Roberval a la parole.

**M. Michel Gauthier (Roberval, BQ):** Monsieur le Président, très certainement que le premier ministre du Canada, avec une majorité de cinq comtés sur 300, se trouverait confortable avec une majorité de 27 sur 125.

**Des voix:** Bravo!

**M. Michel Gauthier:** Mais ce n'est pas de cela que je veux lui parler. Il est évident qu'on se méfie du discours du premier ministre,

parce que chaque fois qu'il a parlé dans le dos d'un premier ministre du Québec—on sait ce que cela a fait en 1982—it est en train de recommencer.

Ma question au premier ministre est la suivante: en vertu de quel principe peut-il s'arroger le droit de décider dans le domaine de la santé, alors que ce n'est pas sa responsabilité et qu'il n'a jamais fait campagne là-dessus?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, ça recommence. Les pauvres martyrs commencent à pleurer encore. Les pauvres humiliés commencent à se plaindre encore.

**Des voix:** Oh, oh!

**Le très hon. Jean Chrétien:** C'est ce gouvernement qui a proposé de limiter le pouvoir de dépenser dans le discours du Trône de 1996, et le Bloc québécois a voté contre ce discours du Trône.

Ils ont voté contre la résolution accordant un statut particulier au Québec. Ils ont voté contre la législation accordant un droit de veto aux régions du Canada, y compris le Québec. Mais ils vont continuer, dans l'hypocrisie, à pleurer tout le temps.

**Des voix:** Oh, oh!

• (1430)

**Le Président:** Je rappelle aux députés que je préfère que des mots comme «hypocrisie» ne soient pas utilisés.

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** L'honorable député de Roberval a la parole.

**M. Michel Gauthier:** Monsieur le Président, puisqu'on parle d'hypocrisie. . .

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** Je rappelle aux députés que j'ai demandé que des mots comme ceux-là ne soient pas utilisés.

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** Je demande aux députés de choisir très prudemment les mots qu'ils utilisent. J'invite l'honorable député de Roberval à bien vouloir poser sa question.

**M. Michel Gauthier:** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Comment appelle-t-on quelqu'un qui se présente au Québec, qui est premier ministre du Canada, qui prend des engagements formels et qui, à la première occasion, les trahit? On appelle cela un hypocrite!

**Des voix:** Oh, oh!

• (1435)

**Le Président:** Je demande au député de Roberval de retirer ses paroles, s'il vous plaît.

*Questions orales*

**M. Michel Gauthier:** Monsieur le Président, si le premier ministre retire les siennes, je les retirerai avec plaisir.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** Je vais revenir à ce problème à la fin de la période des questions orales.

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD):** Monsieur le Président, pour améliorer le Canada, le premier ministre parle de coopération, mais c'est le contraire.

Un gouvernement qui coupe en santé ne travaille pas en coopération avec les provinces. Un premier ministre qui refuse de négocier l'union sociale ne travaille pas pour améliorer la fédération.

Pour le bien du Canada, le premier ministre va-t-il sortir de sa cachette et aller à la table?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, je veux tout simplement citer ce qui a été dit. Je m'excuse, le texte est en anglais.

[Traduction]

«Le premier point à l'ordre du jour est l'union sociale. Nous allons la négocier le plus rapidement possible, sans tenir compte d'un échéancier ou d'un calendrier artificiel. Nous allons procéder avec célérité et détermination. C'est ce que veut le premier ministre. C'est ce que veulent les premiers ministres provinciaux.» C'est ce qu'a déclaré M. Roy Romanow au cours de l'émission *News-world* du 30 novembre 1998.

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD):** C'est vrai, monsieur le Président. Aujourd'hui, je tiens à dire que le premier ministre a parfaitement raison de ne pas tenir compte de la date limite artificielle que fixe le Parti réformiste. Cette formule est vouée à l'échec. Entre-temps, les Canadiens veulent que le premier ministre prenne l'initiative de créer une union sociale forte et non pas qu'il traîne de la patte dans ce domaine. Pour profiter de la dynamique qui s'est installée, le premier ministre se doit d'envoyer un message positif.

Réinvestira-t-il la somme de 2,5 milliards dont les soins de santé ont si désespérément besoin? Le fera-t-il?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, nous négocions l'union sociale, pas le budget du gouvernement fédéral. Ce n'est pas une question d'échange. Nous ne sommes pas ici pour échanger quoi que ce soit avec qui que ce soit.

Nous devons trouver une formule, axée sur la concertation et la collaboration des provinces et du gouvernement fédéral, qui nous permettra de créer un bon programme social s'appliquant à tous les Canadiens.

Le budget, c'est une autre affaire. En août dernier, au Nouveau-Brunswick, bien avant que cette question soit soulevée, j'ai déclaré que le prochain investissement de notre gouvernement serait dans le secteur de la santé. J'ai fait cette déclaration il y a cinq mois.

**M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC):** Monsieur le Président, ce matin, le ministre des Affaires intergouvernementales a déclaré, au sujet de l'union sociale, que les provinces avaient une proposition et que son gouvernement avait, lui aussi, une proposition. Le problème, c'est que personne ne connaît la proposition du gouvernement. De quoi le gouvernement a-t-il peur? Faudra-t-il attendre que le ministre envoie une autre lettre à M. Bouchard pour découvrir en quoi consiste cette proposition?

Le gouvernement a-t-il une proposition pour les provinces, pour les Canadiens? Dans l'affirmative, de quoi s'agit-il?

• (1440)

[Français]

**L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, je peux vous assurer que nous négocions avec les provinces dans l'objectif suivant: assurer à tous les Canadiens les services sociaux et les services de santé auxquels ils ont droit à partir de meilleurs cadres de négociations entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces.

Nous n'accorderons aucune préoccupation, aucun intérêt à la politique du butin.

**M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC):** Monsieur le Président, il y a un problème.

Est-ce que le gouvernement va attendre que le fameux magasin général soit en faillite avant de bouger? Que répond-il aux provinces qui attendent vraiment des propositions concrètes?

Pourrait-il les partager avec cette Chambre? Est-ce qu'il va bouger? C'est la crédibilité du gouvernement qui est en cause. Il est temps que ça bouge, et tout de suite.

**L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, les provinces ont fait connaître leur position en juin, et nous avons répondu en juillet. Cela leur a pris six mois pour s'entendre, on ne les blâme pas, c'est une affaire compliquée.

On leur a répondu en juillet, et le premier ministre du Québec s'est intéressé à la chose en août. Quand il n'y a pas de premier ministre du Québec qui porte le leadership, c'est toujours plus compliqué.

Cela nous a pris beaucoup moins de temps pour convenir qu'il fallait clarifier le pouvoir fédéral de dépenser—parce que nous l'avons fait dès février 1996—que le gouvernement conservateur qui a eu huit ans pour le faire et qui n'a rien fait.

\* \* \*

[Traduction]

**L'ASSURANCE-EMPLOI**

**Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Réf.):** Monsieur le Président, le ministre des Finances fait payer les travailleurs 350 \$

*Questions orales*

chacun en trop pour leurs cotisations à l'assurance-emploi. Aujourd'hui, il s'attend à ce que nous l'acclamions parce qu'il ne leur fera payer que 292 \$ en trop. Par ailleurs, il fait payer les chefs de petite entreprise 500 \$ en trop par employé, mais on nous annonce aujourd'hui qu'il ne leur fera payer en trop que 417 \$ pour chacun de leurs employés.

J'ai une question à poser au patron du fisc. Il a planté une lame de neuf pouces dans le dos de tous les chefs de petite entreprise. Va-t-il mettre. . .

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** Chers collègues, au cours de la période des questions, nous nous attendons bien sûr à entendre des paroles peu aimables, mais je pense qu'aujourd'hui on dépasse un peu les bornes. Si nous voulons mener à bien la période des questions, nous devons nous montrer aimables les uns envers les autres.

Je prierais la députée de bien vouloir poser directement sa question.

**Mme Deborah Grey:** Monsieur le Président, je vais vous dire ce qui dépasse les bornes. C'est un ministre des Finances qui fait payer des cotisations excessives et qui va chercher trop d'argent dans nos poches.

Je voudrais lui demander. . .

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** La question.

**Mme Deborah Grey:** Voici ma question: pourquoi ne respecte-t-il pas la loi? Pourquoi nous fait-il payer trop cher?

**L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureux de confirmer la décision que mon collègue, le ministre du Développement des ressources humaines, a annoncée ce matin, à savoir que, conformément à la recommandation de la Commission de l'assurance-emploi, le gouvernement réduira de 15¢ le taux de cotisation à l'assurance-emploi pour le fixer à 2,25 \$.

• (1445)

**Des voix:** Bravo!

**Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Réf.):** Monsieur le Président, je suis convaincue que les Canadiens exultent de joie. C'est comme lorsqu'un agresseur vous vole votre sac mais vous laissez de quoi payer le bus pour que vous puissiez rentrer chez vous. . .

**Le Président:** Le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup. . .

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** Le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques.

[Français]

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ):** Monsieur le Président, ainsi, le ministre du Développement des ressources humaines et le ministre des Finances ont décrété une baisse des cotisations à l'assurance-emploi de 15¢ seulement.

Comment le ministre des Finances peut-il baisser les cotisations d'un maigre 15¢, alors que dans les faits, les surplus déjà accumulés pourraient permettre de faire fonctionner le régime pendant trois ans, et cela, sans percevoir un seul sou de cotisation?

**L'hon. Pierre S. Pettigrew (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, je regrette que le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques soit de si mauvaise humeur, ce matin. Je ne crois pas que ce soit à cause de l'annonce du ministre des Finances et de moi-même aujourd'hui sur la cotisation.

Cela doit être plus du fait que le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques a perdu ses élections provinciales dans les deux comtés de Rivière-du-Loup et de Kamouraska où il a travaillé très fort dernièrement.

Sa mauvaise humeur ne s'explique pas, étant donné que pour la cinquième année consécutive, nous avons baissé le taux de cotisation. C'est le taux le plus bas que nous ayons connu au pays depuis huit ans.

**M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ):** Monsieur le Président, chez nous, les gens s'attendent à ce que le ministre du Développement des ressources humaines fasse autre chose que de la petite politique.

Le régime d'assurance-emploi n'est pas fait pour permettre au gouvernement d'y accumuler des milliards de dollars de surplus, de telle sorte que la loi interdit même un niveau de cotisation exagérément élevé.

À partir de quelle sorte d'avis légal le ministre des Finances se croit-il autorisé à annoncer une baisse des cotisations à peu près quatre fois moindre que celle qu'il pourrait raisonnablement décréter?

**L'hon. Pierre S. Pettigrew (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, il serait utile que le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques revienne à la Chambre et constate que la recommandation que le ministre des Finances et moi-même avons faite de baisser les cotisations est une recommandation qui a été faite à l'unanimité par la Commission de l'assurance-emploi où sont représentés les employeurs et les syndicats.

Nous avons respecté la loi et notre système, et il est absolument incroyable que de ce côté-là de la Chambre, on essaie de dire que le système ne respecte pas l'intégrité—au contraire—d'une réforme de l'assurance-emploi que nous avons eu le courage de faire.

• (1450)

Cela veut dire qu'il y aura un milliard de dollars de plus dans les poches des contribuables canadiens.

\* \* \*

[Traduction]

## LA FISCALITÉ

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.):** Monsieur le Président, Statistique Canada révèle que les impôts sur le revenu augmentent deux fois plus rapidement que le revenu des contribuables.

*Questions orales*

Ils en sont maintenant réduits à puiser dans leurs économies pour payer le percepteur. Cela doit faire chaud à ce qui tient lieu de coeur au ministre des Finances.

Maintenant que les Canadiens en sont rendus à vider leur compte d'épargne pour payer des impôts, le ministre va-t-il avouer que ses politiques d'impôt élevé font vraiment du tort aux Canadiens?

**L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai un coeur. C'est le Parti réformiste qui n'en a pas. En réalité. . .

**Des voix:** Oh, oh!

**L'hon. Paul Martin:** Monsieur le Président, le député sait que les chiffres auxquels il fait allusion varient d'un trimestre à l'autre, et même d'un mois à l'autre. Ce qui ne varie pas, ce sont les tendances à long terme.

Je dois simplement signaler que le revenu disponible réel par personne au Canada était beaucoup plus élevé en 1997, soit 8 p. 100 de plus qu'en 1996.

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.):** Monsieur le Président, la réalité, c'est que, dans toute l'histoire du Canada, il n'y a jamais eu un ministre des Finances qui ait levé des impôts de façon plus impitoyable que celui-ci.

Au lieu d'imposer les Canadiens sans cesse plus lourdement pour amasser des excédents pour le gouvernement, quand le ministre des Finances va-t-il commencer à travailler dans l'intérêt des Canadiens? Quand va-t-il proposer un programme d'allègement durable des impôts?

**L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, dans le dernier budget, nous avons proposé un allègement fiscal de plus de 7 milliards de dollars sur trois ans. Aujourd'hui, le ministre du Développement des ressources humaines a réduit de 15¢ les cotisations à l'assurance-emploi, ce qui représente plus de 1 milliard de dollars.

Chaque année, depuis que nous sommes au pouvoir, les cotisations à l'assurance-emploi ont diminué. Il y a deux choses sur lesquelles on peut compter: que les cotisations à l'assurance-emploi vont baisser, et que la popularité des réformistes va en faire autant.

\* \* \*

[Français]

### LES CONTRATS POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

**M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ):** Monsieur le Président, 3,7 milliards de dollars, pour des contrats de services professionnels de plus de 25 000 \$, sont accordés chaque année par le gouvernement fédéral. De ce nombre, plus de la moitié de ces contrats sont octroyés sans appels d'offre. C'est ce que nous apprenait ce matin le vérificateur général.

Comment le ministre des Travaux publics peut-il expliquer, autrement que pour des raisons de patronage, qu'autant de contrats échappent au processus d'appels d'offre?

**L'hon. Marcel Massé (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.):** Monsieur le Président, les chiffres du vérificateur général sont fondés sur des données de 1995. Nous sommes tout à fait d'accord pour dire que 55 p. 100 des contrats de services professionnels, octroyés sans appels d'offre, est un pourcentage qui devait être amélioré.

C'est exactement ce qu'on a fait. Aussitôt qu'on a compris ce qui se passait, on a établi les mesures nécessaires et, maintenant, il y a plus de 80 p. 100 des contrats pour des services professionnels qui sont octroyés suite à un processus compétitif.

**M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ):** Monsieur le Président, ça va plus loin que ça. Ce laisser-aller du ministre des Travaux publics fait en sorte qu'un contrat initial de 25 000 \$ a même atteint la somme de 300 000 \$ et ce, toujours sans appels d'offre.

• (1455)

Comment expliquer un tel laisser-aller, alors que ce gouvernement se pète les bretelles en disant qu'il est un merveilleux gestionnaire de la chose publique?

**L'hon. Marcel Massé (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.):** Monsieur le Président, il existe des raisons tout à fait valables pour donner des contrats à fournisseur unique, par exemple, lorsqu'il n'y a qu'un seul fournisseur qui est capable de donner les services professionnels.

Par conséquent, il existe la possibilité de les donner pour des raisons qui sont dans l'intérêt des contribuables canadiens. Mais je répète que nous avons déjà corrigé l'erreur qui a été signalée par le vérificateur général, et nous avons augmenté, depuis 1995, le nombre de contrats qui sont accordés de façon compétitive de 55 p. 100 à plus de 80 p. 100.

\* \* \*

[Traduction]

### LE MULTICULTURALISME

**M. John Williams (St. Albert, Réf.):** Monsieur le Président, le programme de multiculturalisme est un exemple flagrant de gaspillage de fonds publics. Selon le vérificateur général, au moins le tiers des subventions accordées par la ministre du Patrimoine ne peuvent être justifiées. La ministre n'a aucune idée de l'objectif que le programme est censé poursuivre, de ce à quoi est destiné l'argent et des raisons mêmes pour lesquelles elle accorde les subventions.

Combien d'années encore les Canadiens devront-ils financer des programmes qui n'ont pas de raison d'être?

**L'hon. Hedy Fry (secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), Lib.):** Monsieur le Président, nous venons de terminer une étude exhaustive des nouvelles lignes directrices concernant le programme de multiculturalisme. Une période de transition de trois ans a été prévue.

Nous voici à la fin de la première année et nous nous réjouissons que le vérificateur général ait pu évaluer comment s'est déroulée cette première année d'une période de transition de trois ans visant la mise en place d'un système plus transparent.

*Questions orales*

**M. John Williams (St. Albert, Réf.):** Monsieur le Président, tout cela n'est rien d'autre que du gaspillage. Mais ce n'est pas tout. Le gouvernement dépense des milliards de dollars pour des contrats qui ne font pas l'objet d'appels d'offres.

Selon le vérificateur général, des contrats sont octroyés à des personnes préalablement désignées. Il est arrivé qu'on verse 3 000 \$ par jour à quelqu'un sans avoir lancé d'appel d'offres.

Est-il bien raisonnable de verser 3 000 \$ par jour à quelqu'un sans avoir lancé un appel d'offres? Qui défend les intérêts des contribuables?

**L'hon. Marcel Massé (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question.

Le rapport du vérificateur général qui traite de cette question est fondé sur des données qui datent de 1995. C'était un problème à ce moment-là. Nous l'avons maintenant corrigé, et plus de 80 p. 100 des contrats visant des services professionnels sont maintenant octroyés par le biais d'appels d'offres.

\* \* \*

[Français]

**LE SIDA**

**M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ):** Monsieur le Président, on connaît le drame que vivent les personnes atteintes du sida.

Ce qu'on sait moins, c'est l'extrême lenteur avec laquelle procède le ministère fédéral de la Santé pour homologuer des médicaments contre le sida.

Comment le ministre de la Santé peut-il expliquer que les États-Unis aient autorisé, depuis 1996, deux médicaments contre le sida, alors qu'au cours de la même période, un seul de ces médicaments a été approuvé au Canada?

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la 11<sup>e</sup> Journée mondiale du sida. C'est important de réfléchir, de considérer les problèmes et les défis devant nous et de sensibiliser la population aux risques, particulièrement chez les jeunes.

Nous avons adopté une stratégie pancanadienne contre le sida. Le gouvernement du Canada a démontré un niveau de leadership dans ce dossier, y compris pour la question des produits pharmaceutiques.

Nous sommes maintenant en train d'améliorer le processus pour considérer les demandes de nouveaux médicaments, et nous avons déjà agi pour le faire. Et cela, dans l'intérêt du public.

\* \* \*

[Traduction]

**LA SANTÉ**

**Mme Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore, Lib.):** Monsieur le Président, à l'occasion de la Journée mondiale du SIDA, je

voudrais demander au ministre de la Santé s'il peut nous dire ce qui est fait pour combattre cette terrible maladie qui se répand comme une épidémie, particulièrement chez les jeunes partout dans le monde. Les statistiques récentes nous montrent que la moitié des personnes infectées par le virus du VIH sont maintenant des jeunes. En quoi consiste la stratégie de lutte contre cette terrible maladie chez les jeunes?

● (1500)

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, ce matin, j'ai publié le premier rapport annuel du gouvernement du Canada sur les progrès de notre stratégie de lutte contre le VIH et le SIDA, à laquelle nous consacrons 42 millions de dollars chaque année.

Nous avons d'énormes défis à relever, mais le rapport de ce matin contenait des éléments encourageants. Nous travaillons en partenariat avec les Canadiens. Les voix des collectivités se font entendre. Nos programmes de prévention et d'information visent tout particulièrement les jeunes. Nous investissons dans la recherche. Nous soutenons les efforts communautaires. Cette année, nous mettons l'accent sur les jeunes.

\* \* \*

[Français]

**Le Président:** Pour tous les députés, ce fut une période de questions un peu plus difficile que d'habitude. Il faut comprendre que parfois, et je le comprends, pendant la période de questions, nous nous excitons un peu plus que d'habitude.

Pendant la période des questions orales, aujourd'hui, un député, le premier ministre, a utilisé le mot «hypocrisie». Je lui ai demandé de ne pas l'utiliser, et quand l'honorable député de Roberval a pris la parole encore, il a utilisé le mot «hypocrisie». Je lui ai demandé de ne pas utiliser un tel mot et, ensuite, l'honorable député, pour une raison quelconque, a dit qu'un autre député était un hypocrite.

Je juge ces paroles non parlementaires. J'ai demandé à mon honorable collègue, le député de Roberval, de retirer les paroles qu'il avait prononcées en disant qu'un autre député est hypocrite, mais cette fois-là, il ne voulait pas les retirer à moins que l'autre député retire ses mots.

Maintenant, c'est à moi, à titre de Président de la Chambre, de prendre une décision.

● (1505)

Ce n'est pas une décision qui est très simple mais, encore une fois, je m'adresse directement à l'honorable député de Roberval, pour qui j'ai tout le respect du monde. Je lui demande respectueusement de retirer les mots qu'il a utilisés, soit de qualifier un autre député d'hypocrite.

Je m'adresse directement à l'honorable député de Roberval et lui demande de retirer ses paroles.

**M. Michel Gauthier (Roberval, BQ):** Monsieur le Président, puis-je vous demander de vérifier les «bleus» avant de rendre votre décision?



*Privilège*

J'ai l'impression qu'il y a une nuance importante entre les paroles que j'ai prononcées et celles que vous dites que j'ai prononcées. Je pense que ce serait plus sage, et pour vous et pour moi, ainsi que pour tout le monde et pour le Règlement de la Chambre. Après cela, on pourra, vous et moi, faire le geste qui s'impose au niveau du parlementarisme.

Peut-être que je pourrais vous demander, et ce n'est pas une très grande faveur, de revoir les «bleus», quitte à ce qu'on puisse se reparler de cette situation. Si c'est nécessaire, je ferai amende honorable.

Monsieur le Président, je voudrais vous demander de vérifier les «bleus» d'abord. Est-il possible de vous demander cela?

**Le Président:** Comme l'a dit l'honorable député, il y a peut-être des nuances dans les mots qui ont été utilisés.

Selon mon jugement, les mots utilisés, soit «il est un hypocrite», ont, à mon avis, causé le désordre à la Chambre. C'est à cause de cela que je demande encore une fois à l'honorable député. . .

**Une voix:** C'est le premier ministre qui a provoqué.

**Le Président:** Encore une fois, j'estime que les mots que l'honorable député de Roberval a utilisés pendant la période des questions orales étaient non parlementaires. Je lui demande, encore une fois, de retirer les paroles qu'il a prononcées.

**M. Michel Gauthier:** Monsieur le Président, j'ai beaucoup de respect pour la Présidence, pour l'institution, mais, pour une fois, je devrai accepter votre verdict. Je ne peux malheureusement pas me rendre à la demande que vous me faites. C'est au-delà de mes principes.

Je considère être injustement traité par rapport au premier ministre.

\* \* \*

● (1510)

**DÉSIGNATION D'UN DÉPUTÉ**

**Le Président:** Ce n'est pas avec un grand plaisir que je dis ce qui suit:

Monsieur Gauthier, je dois vous nommer pour ne pas avoir respecté l'autorité de la Présidence.

Conformément aux pouvoirs que m'accorde l'article 11 du Règlement, je vous ordonne de vous retirer de la Chambre pour le reste de la séance d'aujourd'hui.

[*Note de la rédaction: Et M. Gauthier s'étant retiré:*]

\* \* \*

[*Traduction*]

**QUESTION DE PRIVILÈGE**

## SOUS-COMITÉ SUR L'ÉTUDE DU SPORT AU CANADA

**M. Randy White (Langley—Abbotsford, Réf.):** Monsieur le Président, je soulève la question de privilège au sujet de la fuite d'un autre document, cette fois-ci au sous-comité du sport.

Nous devrions consacrer un peu de temps à cette question, mais je vais proposer ici au nom de mon parti une solution à ce problème.

En parcourant des coupures de journaux, ce matin, j'ai remarqué que l'étude du rapport du sous-comité du sport avait commencé vendredi dans le *Toronto Star*. Dans son article, Tim Harper écrit ceci: «Sur la recommandation d'un comité, les équipes canadiennes de sport professionnel auront droit à des dégrèvements fiscaux si elles peuvent démontrer qu'elles rapportent des recettes substantielles à leur localité, mais ont besoin d'aide pour poursuivre leurs activités.»

Il rapporte ensuite que le président du sous-comité, le député de Broadview—Greenwood, a dit que «son comité recommandera que les équipes sportives canadiennes qui jouent dans les ligues nord-américaines aient droit à des dégrèvements fiscaux si. . .», etc. L'article cite des points du rapport du sous-comité.

Dans son numéro de samedi, à la page A17, le *National Post* rapporte à peu près la même chose en disant qu'«un comité des Communes recommande», etc.

Aujourd'hui, le débat sur le rapport se poursuit dans le *Citizen* d'Ottawa. Dans son article, Gare Joyce déclare que les députés de l'opposition ont divulgué des détails du rapport à la fin de la semaine dernière.

Nous avons la preuve circonstancielle que le président du comité a parlé du rapport, et l'article du *Citizen* cite les députés responsables de la fuite. Quoi qu'il en soit, il y a des révélateurs parmi nous.

Je ne suis pas étonné que le comité en question ne respecte pas la pratique parlementaire, car c'est ce même comité qui avait décidé de ne tenir tout bonnement aucun compte du Parlement et de se rendre à Toronto sans la permission de la Chambre. Je crois savoir que le comité a emmené avec lui une série d'interprètes des Communes et d'autres membres du personnel.

Ce comité et ses membres n'ont absolument aucun respect pour le Parlement. Mais encore là, pourquoi le devraient-ils? Il est plus fréquent qu'on divulgue le contenu d'un rapport avant son dépôt à la Chambre qu'on attende qu'il soit déposé.

● (1515)

Il y a eu de récents exemples, monsieur le Président, et vous les avez tous entendus de notre bouche. Il y a eu le troisième rapport du Comité de la justice, le quatrième rapport du Comité des pêches, le deuxième rapport du Comité de la santé, le rapport sur la garde des enfants, le rapport sur les affaires étrangères et, maintenant, le rapport sur les sports au Canada.

Ce qui se produit, monsieur le Président, c'est que les personnes qui divulguent ces renseignements sont récompensées en faisant les manchettes et l'agence d'information qui reçoit ces renseignements fait un scoop.

Comme il n'existe aucun moyen de dissuasion contre la fuite de rapports, des rapports continuent de faire l'objet de fuites à la Chambre. Cela s'est produit tellement souvent, sans que la Chambre n'intervienne, que les comités et leurs membres ont maintenant

### *Privilège*

décidé de faire entièrement fi du Parlement. Je me demande ce qui se passera ensuite.

Si le Parlement doit être connu comme un endroit propice à la fuite de documents, il faudra que nous songions à parler d'une plus grande transparence sur cette question. Nous pourrions tout aussi bien communiquer ouvertement le contenu de rapports.

Cette situation me préoccupe, ainsi que mes collègues. Nous n'avons pas divulgué le contenu de rapports, mais nous en avons marre que tous les comités le fassent. Soit ces comités cessent de divulguer le texte de ces rapports, soit notre parti considérera les rapports de comité comme des documents publics.

Monsieur le Président, je vous demande de réfléchir à cela et au fait que, à de nombreuses reprises, nous vous avons demandé, en vain, de mettre un terme à cette situation.

**M. Dennis J. Mills (Broadview—Greenwood, Lib.):** Monsieur le Président, je ne puis répondre au député qu'en ce qui concerne ses observations relatives au sous-comité des sports. Je lui dirai deux choses. Le Comité du patrimoine a décidé, ce matin, que le rapport serait déposé à la Chambre jeudi matin. Je puis cependant donner l'assurance à mon collègue qu'il ne trouvera pas une seule phrase du rapport dans quelque article qui puisse être publié au Canada. Le rapport, au moment où je vous parle, n'a encore fait l'objet d'aucune fuite à la presse, sous quelque forme que ce soit.

**L'hon. Don Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, le président du sous-comité dont il est question vient tout juste de déclarer qu'au mieux de sa connaissance aucun élément du rapport n'a été divulgué.

Je me permets de recommander respectueusement à la présidence qu'avant de se prononcer sur l'existence d'une fuite, sans parler de l'utilisation qui en est faite, nous devrions toujours attendre le dépôt du document en question. Nous n'aurions pas pour autant la certitude qu'il n'y a pas eu de fuite, mais nous saurions au moins si les allégations faites aujourd'hui dans les médias sont fausses. Nous saurions au moins cela.

Cela dit, je crois savoir que le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre a reçu les doléances de députés et qu'il a l'intention de tenir très prochainement un débat sur la question et de présenter par la suite à la Chambre un rapport faisant état de ses conclusions.

Je me permets de signaler deux choses. Premièrement, aucune copie du rapport du sous-comité n'a été déposée à la Chambre et nous n'avons évidemment aucun moyen de savoir si les allégations contenues dans le journal sont fondées ou non. Deuxièmement, nous devrions attendre la publication du rapport du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre.

Cela étant dit, je suis tout à fait d'accord avec quiconque dirait que les rapports de comités permanents ne doivent pas faire l'objet de fuites. Les députés ont le droit d'être les premiers à connaître le résultat des travaux des comités de notre assemblée. Je partage

entièrement ce point de vue et je condamne tous ceux qui tentent de mettre un rapport de comité parlementaire à la disposition d'autres personnes avant que la Chambre en ait pris connaissance.

• (1520)

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais dire que je partage la préoccupation exprimée par le leader parlementaire du Parti réformiste et, en fait, par le leader du gouvernement à la Chambre des communes au sujet du fait que les rapports de comité ont tendance à faire l'objet de fuites.

J'aurai davantage à dire sur un rappel au Règlement subséquent relativement à la période des questions, mais on a simplement le sentiment que toute notre institution est au bord du chaos. Les gens montrent, chacun à sa façon, le plus grand mépris pour tout un éventail de coutumes qui ont été établies dans cette enceinte pour éviter le chaos justement. Il est notamment question des dispositions voulant que les rapports de comité sont privés et confidentiels tant qu'ils n'ont pas été déposés à la Chambre.

Cela fait partie d'une tendance plus large de mépris à l'égard de la Chambre. Cela ne me surprend pas. En effet, et je ne dis pas cela pour excuser cette situation, avec le temps, les députés vont considérer les médias comme l'endroit pour faire des annonces parce qu'on a pris l'habitude au fil des ans de voir le gouvernement lui-même agir ainsi. De moins en moins, les ministres, le premier ministre et le gouvernement font des annonces à la Chambre. Ce ne sont pas que des rapports de comité dont nous entendons parler dans les journaux. On y voit également des annonces touchant la politique gouvernementale et d'autres types d'annonces importantes. C'est une tendance qui détruit notre institution.

Monsieur le Président, j'ignore ce que nous pouvons faire à ce sujet, car en fin de compte, c'est une chose à laquelle nous devons tous remédier. Cela ne touche pas simplement les comités. Il est question d'une tendance de la part du gouvernement à mépriser la Chambre, tendance qui est devenue endémique et qu'on constate maintenant dans tous les aspects de nos travaux ici.

J'exhorte les députés, quels que soient le poste qu'ils occupent et le parti auquel ils appartiennent, à défendre chaque fois qu'ils en ont l'occasion le point de vue selon lequel c'est ici où nous devons entendre parler des choses en premier lieu, où les députés sont élus pour représenter le peuple, pour être informés les premiers de certaines choses au lieu de les lire dans les journaux, qu'il s'agisse d'un rapport de comité ou d'une annonce par un ministre. Nous pourrions ensuite être à nouveau un Parlement.

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Réf.):** Monsieur le Président, j'apprécie l'intervention du leader parlementaire du NPD. Comme d'habitude, j'apprécie qu'il nous fasse part de son expérience à la Chambre et de ses observations sur ce qui s'est produit au fil des ans. C'est bien connu que les députés du Parti réformiste sont disposés à examiner de nouvelles manières de fonctionner à la Chambre.

Certaines choses méritent d'être respectées, par exemple les règles que nous avons acceptées au départ. Hier, une résolution de la Chambre a permis de modifier ces règles pour ce qui est de l'étude des initiatives parlementaires. Voilà comment on modifie ces règles, mais tant que ce n'est pas fait, on applique les règles telles qu'elles sont.

Toutefois, quand il arrive tous les jours, à la semaine longue, que des rapports soient l'objet de fuites à la presse, que des idées soient communiquées à la presse, imaginons ensuite le travail du whip qui essaie d'amener des gens à témoigner devant le comité et de les convaincre qu'il s'agit d'un aspect important du travail du Parlement, que ces études sont à l'avantage de la société. Les gens reviennent me voir ou voir d'autres députés de mon parti pour nous dire qu'ils savent bien que ces études deviennent totalement inutiles à la moitié du déroulement des travaux parce que le gouvernement en communique le contenu aux médias.

La question de savoir si l'on a fait une citation exacte tirée d'un rapport n'a pas d'importance en l'occurrence. Au sujet du rapport sur les sports qui a été l'objet de fuites auparavant, quand quelqu'un rapporte les propos d'une autre personne qui aurait dit que le comité recommanderait que les équipes canadiennes jouant dans des ligues nord-américaines soient admissibles à un allègement fiscal, ce n'est peut-être pas une citation textuelle du rapport, mais quelle différence cela fait-il? Le rapport a fait l'objet d'une fuite, puis d'un débat public. Le travail des membres du comité qui travaillent depuis des mois sur ce rapport n'est plus utile. On pourrait aussi bien tous sortir et parler à notre journaliste favori, et lui taper dessus.

Ce n'est pas ainsi qu'on arrivera à un consensus. Les députés à qui ça ne plaît pas peuvent tenter de faire modifier les règles mais, d'ici là, les règles doivent être respectées.

• (1525)

Notre parti respecte le Règlement et je pense que de ce côté-ci de la Chambre nous respectons le Règlement. L'autre côté ferait bien de se ressaisir ou, comme l'a dit le leader du NPD à la Chambre, nous allons sombrer dans un manque de respect total pour le Parlement à moins qu'ils ne rectifient leur comportement.

**Le Président:** Comme l'a dit le député de Winnipeg—Transcona, nous parlons d'un problème plus vaste. C'est un problème qui concerne ce Parlement auquel nous avons été élus pour servir.

La question de privilège a été invoquée par le député de Langley—Abbotsford parce que, selon lui, du moins d'après ce que j'ai pu entendre jusqu'à maintenant, un ministériel aurait divulgué un document. Il ne dit pas qui, mais il semble penser qu'un certain député est responsable.

Le député en question serait le député de Broadview—Greenwood, qui s'est levé et qui a nié avoir divulgué ledit document ou avoir eu vent que quiconque l'aurait divulgué.

### *Recours au Règlement*

Une chose est certaine, la Chambre est régie par un Règlement et c'est à nous, les députés, de le respecter. Je ne sais combien de fois, en tant que Président, je dois rappeler à tous les députés que le Règlement est fait pour chacun d'entre nous.

Pour le moment, d'après ce que j'ai entendu, la controverse porte sur ce qui s'est passé. À mon avis, il n'y a pas de présomption de privilège.

Mais combien de fois encore allons-nous tous intervenir à la Chambre pour déplorer le fait? Le leader du gouvernement à la Chambre dit qu'il y est tout à fait opposé. Le chef de l'opposition dit qu'il y est tout à fait opposé. Le porte-parole du Nouveau Parti démocratique s'y oppose également. Nous sommes tous d'accord, mais il n'empêche que ça continue de plus belle.

Tant que nous tous, parlementaires, ne déciderons pas enfin à nous comporter comme il se doit dans cette enceinte, ça va dégénérer en chaos perpétuel et chacun rejettera la faute sur l'autre.

Cette question de privilège ne me paraît pas de prime abord fondée.

Je m'adresse à vous tous: tant que rien ne sera fait pour assurer le bon fonctionnement de cette assemblée, elle sera ingouvernable. J'en appelle à votre sens de l'honneur, une telle conduite ne saurait être tolérée. L'endroit tout indiqué pour faire ce genre d'annonces c'est ici, la Chambre des communes. C'est ici qu'il faut les faire.

Je vous exhorte tous, y compris le ou les auteurs de la fuite, qu'ils siègent à la Chambre ou travaillent auprès de personnes siégeant à la Chambre, par respect pour cette institution, d'y mettre fin immédiatement.

\* \* \*

## RECOURS AU RÈGLEMENT

### LA PÉRIODE DES QUESTIONS

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, mon recours au Règlement a rapport à la période des questions.

Comme certains députés le savent, cela va bientôt faire 20 ans que je suis ici et je dois dire que cette période de questions a été l'une des pires que j'ai vues. Je crois que nous avons tous besoin de réfléchir un peu au comportement de la Chambre durant la période des questions, un comportement qui a atteint son paroxysme aujourd'hui.

À mon avis, les choses ne peuvent pas continuer ainsi. On ne peut pas après chaque échange avoir ces hurlements et ces applaudissements collectifs. Bon sang, nous ne sommes pas à un match de soccer.

• (1530)

Moi aussi je peux le faire. J'ai de la voix et un sens de la répartie, mais ce qui s'est passé cet automne dépasse les bornes.

### *Recours au Règlement*

Il y va de l'intérêt de tous. Ce n'est pas simplement une question de décorum, c'est aussi le fait que, quand cela se produit, les partis moins nombreux voient leurs questions reléguées à la fin de la période des questions. Ce ne sont pas les coupables, les représentants des partis qui sont en nombre suffisant pour paralyser les travaux de la Chambre, qui en souffrent. Quand ce n'est pas le gouvernement, c'est le Bloc ou le Parti réformiste qui prennent chacun leur tour. Et qui souffre? Qui voit ses questions reléguées à la fin de la période des questions? Ce ne sont pas les gens qui sont en nombre suffisant pour créer ce genre de situation.

Je parle là du point de vue du NPD et du point de vue des conservateurs. Mais pas seulement de leur point de vue à eux. Je parle aussi du point de vue des députés au bas de la liste du Parti réformiste, au bas de la liste du Bloc et également de celui des simples députés. Nous ne devons plus tolérer cela.

Monsieur le Président, je vous prie de repenser vos propres tactiques à cet égard. Je sais que vous ne voulez pas rappeler à la Chambre à l'ordre, mais je m'inquiète de la tactique que vous utilisez, celle de rester debout jusqu'à ce que la Chambre se calme, car de toute évidence cela ne fonctionne pas. Je comprends vos raisons, qui sont nobles, de ne pas vouloir rappeler la Chambre à l'ordre, mais il y a pourtant des circonstances où le Président se doit d'intervenir, comme le font les présidents de tous les parlements du monde avec le marteau ou par la parole. Il vient un moment où cela doit être fait. Je vous prie de repenser votre stratégie à cet égard car, de toute évidence, elle ne fonctionne pas.

Nous en avons eu un exemple patent aujourd'hui. Il y a eu des moments où j'avais l'impression qu'une intervention de la présidence aurait pu ramener l'ordre et nous permettre d'avancer. Si vous estimez qu'un parti nuit abusivement au décorum, passez à un autre parti. Faites ce que faisaient des présidents passés et punissez ceux qui ne respectent pas le décorum.

Il se peut que des députés d'un parti qui chahute soient punis pour les fautes de leurs collègues, mais il leur appartiendra alors d'en parler entre eux et cela contribuera peut-être à modifier leur comportement futur.

Lorsque les gens regardent cela à la télévision, ils ne savent pas qui hurle. Tout ce qu'ils voient, c'est vous, monsieur le Président, et ils pensent que nous hurlons tous. Pourtant, certains d'entre nous sont calmement assis à leur place, attendant que les choses se calment pour poser leur question. Si vous devez rester debout cinq bonnes minutes avant que les choses se calment, comme ce fut le cas aujourd'hui, cela ne donne pas au public une bonne opinion de la Chambre des communes. Ce n'est pas bon pour l'opinion que les gens ont du Parlement et ce n'est pas bon, non plus, pour le fonctionnement du Parlement.

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC):** Monsieur le Président, je me sens obligé d'ajouter certains commentaires à la suite des propos de mon collègue de Winnipeg—Transcona. Le député a tout à fait raison lorsqu'il affirme que ceux qui chahutent le plus et retardent la période des questions sont ceux-là mêmes qui auraient le plus à en tirer et que ceux qui en font les frais sont les députés des plus petits partis.

J'aimerais également ajouter pour le compte-rendu que la perte de deux ou quatre questions pour les deux plus petits partis à la Chambre est importante par rapport à leur présentation générale et à leur capacité de participer équitablement à tout le processus de la période des questions.

Monsieur le Président, j'en appelle à votre sens de la justice et de l'équité et vous demande d'intervenir rapidement. Le genre de comportement dont nous venons d'être témoin mérite d'être puni.

• (1535)

Il y a certains députés qui posent sans cesse des questions dans le seul but de provoquer un tollé et il semble que cela n'entraîne aucune conséquence pour ceux qui s'en rendent responsables.

Monsieur le Président, je vous supplie d'utiliser votre pouvoir discrétionnaire pour régler la situation rapidement. Comme le député néodémocrate l'a déjà souligné, pour que la période des questions mène à quelque chose, on doit pouvoir compter sur un certain sens de la justice et de l'équité.

Je n'ai certainement pas l'expérience du député qui m'a précédé, mais durant le peu de temps que j'ai passé ici, j'ai pu constater que la situation s'est détériorée au cours des quelques derniers mois. Peut-être la situation d'aujourd'hui devrait-elle être considérée comme une aberration. Je crois toutefois qu'il y a eu détérioration. Pour que la situation soit corrigée, la présidence doit s'en mêler.

**M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, Réf.):** Monsieur le Président, je tiens à dire que j'ai honte de figurer parmi les quelque 301 députés qui siègent à la Chambre des communes. J'ai honte de faire partie de cette assemblée, compte tenu de ce qui s'est passé ici.

Je suis d'accord avec les deux députés qui ont pris la parole. Cela ne s'est pas passé uniquement aujourd'hui, mais durant tout l'automne.

Qu'on songe à ce qui s'est produit aujourd'hui. L'expulsion du député hors de la Chambre pour le reste de la journée ne constitue pas vraiment une punition. Je crois, monsieur le Président, que vous allez devoir prendre des mesures rigoureuses, comme refuser à un député le droit de prendre la parole à l'avenir. Nous devons faire quelque chose pour rétablir le décorum à la Chambre.

Je disais à un de mes collègues que je me demandais ce que penseraient les téléspectateurs de la situation. J'ai été dégoûté de siéger à la Chambre aujourd'hui. Nous faisons tous partie de cette institution et il est temps que les choses changent.

**L'hon. Don Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je ne veux pas me prononcer sur les stratégies utilisées par la présidence, si ce n'est pour lui faire part de mon appui.

Je reconnais que cette journée n'aura pas été la meilleure que nous ayons connue. Je ne dis pas non plus que c'était la pire. Je siégerai à la Chambre depuis passablement longtemps et j'en ai vu d'autres.

Il est vrai cependant que nous n'avons pas été à la hauteur des règles établies au fil des années.

Nous pourrions peut-être profiter de nos réunions de caucus hebdomadaires, demain, pour examiner la situation et recueillir des propositions de solution.

En dépit des insultes que lancent mes vis-à-vis, je crois que nous devrions nous inspirer de l'esprit du temps des Fêtes et collaborer, au moins durant les quelques jours qui restent avant l'ajournement des vacances de Noël.

Si des partis ont subi des préjudices aujourd'hui, et je suis certain que c'est le cas compte tenu du nombre peu élevé de questions qui ont été posées, nous pourrions peut-être contribuer à réparer les torts qui ont été causés aujourd'hui en nous efforçant de poser des questions plus concises au cours des prochains jours.

C'est ce que j'espère et je fais cette proposition non pas à la présidence, mais à tous les députés. Nous permettrons ainsi à la Chambre d'être plus efficace au cours des cinq ou six jours qui restent avant l'ajournement des vacances de Noël.

[Français]

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ):** Monsieur le Président, je pense que mon collègue, le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, vient de soulever une question des plus importantes.

C'est sur la base de l'ordre ou du désordre que vous avez rendu une décision, à mon sens très dure, à l'égard de mon collègue de Roberval. Notre collègue, tout à l'heure. . .

**Des voix:** Oh, oh!

**Le Président:** Il ne s'agit pas de questionner la décision qui a été prise par le Président. Ce problème que nous avons eu est clos et je ne veux plus discuter à propos de l'honorable député de Roberval.

Je demande au député de faire porter son intervention sur le recours au Règlement qui a été soulevé par le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique.

• (1540)

**M. Stéphane Bergeron:** Monsieur le Président, si le leader parlementaire du gouvernement me laisse continuer, j'aurai l'occasion de faire un lien direct avec le point qui a été soulevé par notre collègue du Nouveau Parti démocratique.

Il y a quelques secondes—et vous l'avez laissé aller—notre collègue de Saanich—Les-Îles-du-Golfe a laissé entendre que la décision que vous aviez rendue, il y a quelques minutes, n'était pas une vraie punition à l'égard de notre collègue.

Quiconque connaît le député de Roberval connaît son expérience parlementaire, connaît le respect profond qu'il a des institutions

### *Recours au Règlement*

parlementaires et sait à quel point la décision qu'il a prise de ne pas se conformer à votre décision. . .

**Le Président:** Je vous ai demandé de ne pas faire référence au député de Roberval. Si vous avez un point à soulever, je vous demande de le faire maintenant pour que nous puissions continuer. Je ne veux plus que vous référiez au député de Roberval.

**M. Stéphane Bergeron:** Monsieur le Président, pour me permettre de soulever mon point, si je dois référer à mon collègue sans nommer sa circonscription, comme l'a fait le député de Saanich—Les-Îles-du-Golfe, je vais donc poursuivre sans nommer la circonscription, sachant que tous les députés de cette honorable Chambre savent pertinemment de qui je parle.

Ce fut pour lui une décision très difficile que de ne pas se conformer à votre décision. Mais cela dit, monsieur le Président, vous avez pris cette décision sur la base du désordre que ses propos ont pu occasionner dans cette Chambre.

Je vous soumetts respectueusement que sa requête, qui était fort raisonnable à mon sens, visait à faire en sorte que vous examiniez des propos qui. . .

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît. Je cède la parole à l'honorable députée d'Edmonton-Nord.

[Traduction]

**Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Réf.):** Monsieur le Président, je pense que mes collègues ont probablement l'impression que tous les députés ne sont pas traités également. Je comprends que vous vous trouvez dans une position inconfortable. Vous devez prendre des décisions très rapidement et ce n'est pas facile. Je pense que mon collègue de Winnipeg a soulevé un très bon point en disant que, plutôt que de simplement rester debout indéfiniment pendant notre courte période des questions, vous devriez peut-être intervenir un peu plus fermement.

Je reviens de mon bureau où j'ai repassé la bande vidéo de mon intervention à la période des questions. On a passé plus de cinq minutes là-dessus. Il n'y a rien de non parlementaire dans ce que j'ai dit, mais j'ai eu l'impression, monsieur le Président, que vous vous en êtes pris à moi parce que vous étiez fâché contre le Bloc. Je ne suis pas sûre que ce soit très avisé.

**Le Président:** J'ai une très bonne idée de ce qui se passe. J'aimerais donc proposer quelque chose en ce qui a trait à ce recours au Règlement.

Au début de la présente législature, les leaders parlementaires m'avaient présenté une proposition relativement à la période des questions. Cela m'a semblé être une bonne idée à l'époque et je crois qu'elle l'est toujours aujourd'hui.

La période des questions d'aujourd'hui a été tumultueuse. C'est probablement la pire période que j'aie vue depuis que j'occupe le fauteuil. La faute m'en revient peut-être puisque je suis le président. Vous m'avez choisi. Il se peut que ma façon d'agir n'ait pas été suffisamment proactive, comme quelqu'un l'a laissé entendre. Ce-

*Les crédits*

pendant, j'ai toujours pensé que les députés, comme la plupart des gens d'ailleurs, étaient des personnes raisonnables. Vous en êtes venus à la même conclusion aujourd'hui. Nous avez pu constater ce que nous pouvons nous faire à nous-mêmes dans cette institution.

J'aimerais convoquer une rencontre avant la période des questions demain. Je constate que la plupart des leaders sont ici en ce moment. J'aimerais convoquer les leaders de tous les partis et leur whip s'ils le désirent, mais je ne les y oblige pas. J'aimerais les voir dans mes appartements. On communiquera avec eux d'ici la fin de la journée pour leur faire savoir l'heure de la rencontre. Cette question est suffisamment importante pour que nous nous assoyions ensemble pour en discuter. Nous nous pencherons ensemble sur la question et nous y trouverons une solution.

• (1545)

Les leaders parlementaires sont tous ici, sauf, bien entendu, mon collègue qui est absent. Il sera mis au courant de la rencontre et y assistera.

Je considère donc que la discussion est close en ce qui a trait à ce recours au Règlement. J'entendrai maintenant tout autre recours au Règlement le cas échéant.

[Français]

Est-ce que le député de Hochelaga—Maisonnette a un autre recours au Règlement?

**M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonnette, BQ):** Monsieur le Président, j'aimerais que nous ajoutions un élément au débat. Considérant que tous les partis se sont exprimés sur le sujet et qu'il y a un élément manquant, je tiens toutefois à vous assurer que cela n'a rien à voir avec la décision que vous avez rendue.

**Le Président:** Nous allons laisser cette question telle qu'elle est maintenant.

[Traduction]

## DEMANDE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

**Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Réf.):** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. En réponse à une question que le chef de l'opposition officielle a posée aujourd'hui, durant la période des questions, le premier ministre a déclaré que le gouvernement fédéral avait déposé, en décembre 1997, une entente en réponse à l'accord des premiers ministres provinciaux sur l'union sociale.

Nous n'avons pas pu trouver cette entente et nous nous demandons si le premier ministre aurait l'obligeance de la déposer afin que nous puissions en prendre connaissance.

**Le Président:** À ma connaissance, il n'a pas cité textuellement le document. S'il ne l'a pas cité textuellement, nous pouvons lui demander, par l'intermédiaire du leader du gouvernement à la Chambre, si un tel document existe et nous verrons ensuite.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

## LES CRÉDITS

## JOUR DÉSIGNÉ—LES PROGRAMMES SOCIAUX

La Chambre reprend l'étude de la motion, ainsi que de l'amendement.

**Mme Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, je partagerai mon temps avec un collègue.

Les députés à la Chambre traitent tous les jours d'une foule de sujets. On parle tantôt de fusions bancaires, tantôt de subventions aux agriculteurs, tantôt d'aide aux collectivités du Nord. Les sujets sont très variés, à l'image de la géographie physique et humaine de notre pays. Chaque sujet est important en soi car il a un impact sur les collectivités et les gens que nous représentons.

Nous sommes tous convaincus que l'union sociale est un sujet qui intéresse au plus haut point tous les Canadiens, où qu'ils vivent dans ce beau et grand pays. Je suis heureuse que le Parti réformiste ait participé activement à l'élaboration du cadre de l'union sociale. C'est à coup sûr une chose que le gouvernement et le premier ministre prennent éminemment au sérieux.

La motion d'aujourd'hui néglige de mentionner que l'idée du cadre de l'union sociale n'émane pas de l'entente de Saskatoon mais plutôt d'une réunion entre le premier ministre et ses collègues provinciaux qui a eu lieu en décembre 1997.

Le gouvernement a été favorable à cette initiative dès le début. Certes, je puis comprendre le désir de l'opposition d'accélérer les choses, mais je ne saurais appuyer cette motion. D'ailleurs, la Chambre ne devrait pas appuyer cette motion. Des négociations sont en cours, nous devons résister à la tentation d'aller trop vite. Des questions très importantes sont à l'étude et il y a tout lieu de les examiner à fond et très soigneusement.

Thomas D'Arcy McGee, un des architectes de notre système de gouvernement moderne a dit un jour que le fédéralisme est un beau et grand principe qui touche les fondements mêmes de la nature humaine. J'aime bien cette citation. Elle témoigne de l'esprit qui a présidé au développement de ce beau et grand pays.

• (1550)

Les principes à la base de l'idée du fédéralisme sont de nobles principes: soutien, compréhension et concessions mutuels. Ce sont les principes sur lesquels repose le pays et qui ont permis de faire du Canada ce qu'il est aujourd'hui.

*Les crédits*

[Français]

Pourtant, lorsque nous insistons sur les désaccords et les différends, nous perdons de vue ces principes. Nous perdons de vue les bénéfices que nous tirons tous du fédéralisme.

Notre Parlement et notre pays n'ont pas été bâtis par des hommes qui ne cessaient de dire: «Nous ne sommes pas capables» ou «Qu'est-ce que j'en retirerai?» Ils ont été bâtis par des gens qui disaient: «Voyons ce que nous pouvons accomplir ensemble.»

Nous avons besoin d'un peu plus de cet enthousiasme aujourd'hui, et ce, parce que le Canada est en évolution constante. C'est une oeuvre en devenir. Nous avons une assise solide, mais il nous faut continuer à bâtir.

[Traduction]

C'est exactement ce que fait le gouvernement. Le Parti réformiste s'est enquis de nos plans en ce qui concerne le cadre de l'union sociale. La réponse a été sans détour. Nous sommes en train de négocier avec nos partenaires. C'est simple.

Le gouvernement a confiance que nous arriverons à négocier une entente-cadre dans l'intérêt du pays et de tous les citoyens. C'est ainsi que le gouvernement procède. Nous adoptons une approche raisonnée dans le but de tirer le maximum d'avantages pour les Canadiens.

C'est en tous cas notre approche à l'égard du renouvellement de la fédération. Nous promouvons l'unité nationale en travaillant à la construction d'un meilleur Canada pour tous les Canadiens. C'est ce que veulent les Canadiens. Demandez aux gens dans les rues de Kitchener, de Halifax ou de Drummondville quelles sont leurs priorités. Ils vous répondront tous la même chose: l'emploi, des rues qui soient sûres, les soins de santé et un environnement sain pour eux et pour leurs enfants. C'est ce que veulent les Canadiens et c'est exactement ce que nous nous employons à leur assurer.

En dépit de ce que certains peuvent laisser entendre, travailler à la construction d'un Canada plus fort ne veut pas dire se concentrer exclusivement sur la Constitution. La Constitution est un instrument utile pour l'édification de l'État et continue de l'être. Elle doit être respectée. Cependant, modifier la constitution n'est pas le seul moyen d'améliorer la fédération.

Le gouvernement s'est employé ces cinq dernières années à améliorer notre pays. Il s'est systématiquement employé, en partenariat avec les provinces, de satisfaire aux besoins des Canadiens. La négociation du cadre de l'union sociale fait partie de ces efforts.

On a présenté un certain nombre de nos initiatives sur un éventail de fronts. Elles ont été élaborées dans le but de placer le Canada en meilleure posture alors que nous entrons dans le XXI<sup>e</sup> siècle. Nous avons un plan que nous avons décrit dans le discours du Trône. Nous le suivons de façon systématique.

Tout d'abord, je vais discuter de certains progrès que nous avons réalisés sur le plan financier. Il est tout à fait essentiel de mettre de

l'ordre dans nos finances publiques, car cela nous donne la liberté nécessaire pour poursuivre nos objectifs. Je vais ensuite énoncer les principes à la base de nos efforts actuels en vue du renouvellement de la fédération.

Nous devons nous pencher sur les initiatives que le gouvernement a prises qui montrent que des progrès sont réalisés et continueront d'être réalisés. Cela devrait donner aux députés une bonne idée de ce qu'on a accompli jusqu'à maintenant au cours des cinq dernières années.

Le gouvernement a réalisé des progrès historiques dans la réduction du déficit et a collaboré avec les Canadiens pour équilibrer les finances. Je suis fière de dire que le monde entier a pris note de cette situation. Les gourous du monde financier qui nous dénigraient il y a quelques années à peine ont maintenant changé de ton.

Grâce aux sacrifices que les Canadiens ont consentis et aux conditions que nous avons mises en place pour assurer une forte économie canadienne, nous avons réussi depuis cinq ans à surpasser chaque année nos objectifs financiers. Nous sommes passés d'un déficit de 42 milliards de dollars en 1993-1994 à un excédent de 3,5 milliards de dollars en 1997-1998, soit un revirement de 45,5 milliards de dollars en seulement quatre ans.

● (1555)

Même si le chômage est encore trop élevé, il est quand même passé de 11,4 p. 100 à l'automne de 1993 à 8,1 p. 100 aujourd'hui, soit le plus bas niveau en huit ans. C'est une amélioration record qui n'a été dépassée que par le Royaume-Uni parmi les pays du G7.

Durant les années 70 et 80 et au début des années 90, nos déficits étaient beaucoup plus élevés que ceux des États-Unis. Nous avons maintenant un excédent. Les taux d'intérêt sur les obligations gouvernementales à long terme qui ont un effet direct sur les taux hypothécaires et les prêts aux entreprises sont à leur plus bas niveau depuis trois décennies. Une économie saine favorise, dans une large mesure, un Canada fort et uni.

La motion d'opposition oubliée que, lorsque nous formons un partenariat, il faut un accord et un consensus entre tous les intervenants. Il est vrai qu'on est parvenu à un consensus à la réunion du 7 août, à Saskatoon, et notre gouvernement va s'appuyer là-dessus, mais il n'y a quand même pas le consentement unanime sur lequel repose cette motion.

Le gouvernement a montré qu'il était prêt à collaborer de façon utile dans le cadre d'un partenariat avec les provinces et les territoires pour continuer d'avoir un gouvernement et un pays approuvés beaucoup aux Canadiens d'aujourd'hui et du siècle prochain.

**M. Gerry Byrne (Humber—St. Barbe—Baie Verte, Lib.):** Monsieur le Président, j'apprécie la possibilité de parler de cette magnifique accolade donnée au gouvernement, de ce merveilleux vote de confiance, de ce beau geste de l'opposition qui nous dit avoir la plus grande confiance que le gouvernement conclura en 31 jours seulement une des ententes les plus fondamentales, les plus importantes et les plus cruciales de l'histoire politique de ce pays.

### *Les crédits*

Dans la motion du parti réformiste, l'opposition demande au gouvernement de conclure une entente avant le 31 décembre 1998 sur sa version de l'union sociale. Elle demande au gouvernement de mener unilatéralement les discussions et de parvenir à un accord avant le 31 décembre.

Si l'on y pense un peu, au lieu de jacasser comme le fait le député de Burin—St. George's, l'opposition est en train de nous dire que nous devrions avoir un mandat clair pour conclure une entente sans qu'elle soit soumise à l'opposition pour discussion.

Si l'on pense à l'importance que revêtent les programmes sociaux pour les Canadiens, aux valeurs que ces programmes véhiculent et à ce qu'ils signifient dans notre vie quotidienne, c'est assez remarquable. C'est vraiment une preuve de confiance remarquable de la part de l'opposition.

Pour les programmes sociaux, le régime de santé, le système d'assurance-emploi et le régime de formation au travail, autant de choses que les Canadiens chérissent et sur lesquelles ils comptent, l'opposition nous dit que, avec le consentement unanime de la Chambre, nous devrions être en mesure de conclure une entente d'ici 31 jours.

Il a fallu 130 ans d'évolution pour que le Canada en arrive au point où il est. Quand on y pense, on constate que l'opposition nous donne maintenant 31 jours pour mener à bonne fin un travail capital. J'accepte ce compliment avec sérieux et gratitude, mais je pense que la question est beaucoup trop grave, trop importante et trop fondamentale en ce qui concerne les aspirations des Canadiens pour que nous fassions ce que désire l'opposition sans avoir au préalable consulté nos partenaires en long et en large.

Les programmes sociaux sont très importants. Nous prenons très au sérieux notre rôle qui consiste à les préserver et à s'assurer qu'ils seront là pour les générations à venir comme ils le sont aujourd'hui pour nous. Il ne s'agit pas tant de nous assurer qu'ils demeurent tels quels, mais plutôt qu'ils évoluent au fil des ans en fonction des souhaits et des besoins des Canadiens.

Les discussions et les ententes qui surviendront au cours des mois et des années à venir devront refléter les priorités des Canadiens. Elles devront refléter leurs souhaits. Cela demande la participation des citoyens. Cela ne peut se faire en 31 jours, comme le voudrait l'opposition.

• (1600)

Je ne pense pas que, même si une entente pouvait être rédigée en 31 jours, et je ne dis pas que ce soit souhaitable, il y aurait ici le 31 décembre 1998 beaucoup de députés de l'opposition pour l'étudier, y réfléchir ou donner leur avis.

Je ne pense pas que ce soit de bon augure pour la conduite et les activités de la Chambre. Je ne pense pas que ce soit ce que voulait l'opposition à l'origine. Cependant, en laissant entendre qu'il y aurait lieu de conclure une entente aussi importante dans un délai de 31 jours témoigne de l'intention irréfléchie, opportuniste et mesqui-

ne des réformistes de coincer le gouvernement pour le simple plaisir de le faire.

Les Canadiens sont beaucoup trop intelligents, beaucoup trop raisonnables et prennent leurs programmes sociaux beaucoup trop au sérieux pour se laisser bernier par une notion aussi mauvaise et mal conçue.

Nous travaillons avec diligence à l'établissement d'un consensus, de concert avec nos partenaires et avec tous les partis de la Chambre, dans le cadre d'un débat honnête, non pas sur une notion préconçue et arbitraire, qui va à l'encontre des intérêts des Canadiens et que les premiers ministres des provinces n'évoquent pas. Au cours des 24 dernières heures, ils ont dit que nous devrions agir de façon réfléchie et responsable pour en arriver à la meilleure union sociale possible, et non pas n'importe quelle union sociale.

Voilà la différence entre les députés de ce côté-ci et ceux de l'autre côté. Nous cherchons une solution qui soit dans l'intérêt des Canadiens. Cela signifie qu'il ne faut pas conclure une entente pour le simple plaisir de le faire. Cela signifie qu'il faut que nous nous inspirions des 130 années d'histoire de notre pays, que nous nous inspirions des efforts, des initiatives et des forces de nos ancêtres, ceux qui ont bâti le pays.

Nous devons nous rappeler que le pays n'a pas évolué en 31 jours, comme on le laisse entendre actuellement en fixant un tel délai comme objectif dans la motion à l'étude. Le 1<sup>er</sup> décembre 1998, on nous propose de fixer une échéance arbitraire pour définir la forme et le caractère définitif de l'union sociale qui servira de base culturelle et de structure solide pour nos programmes sociaux à venir.

Il ne s'agit pas de cela. Nous entreprenons un débat dont l'objectif n'est pas de définir la véritable nature des programmes sociaux, mais bien de déterminer comment mettre en oeuvre ces programmes. Nous aurons quand même besoin de souplesse pour ce qui est de l'échéance. Il faudra éventuellement demander la participation des Canadiens. Peu importe quel accord sera conclu et quand il le sera, les Canadiens devraient participer au processus. Ils doivent participer. Nous devons insister pour qu'ils prennent part à la discussion.

Si nous fixons l'échéance au 31 décembre 1998 et disons qu'il n'y aura plus de discussion par la suite, la veille du Jour de l'An, pendant que le Parti réformiste sera en train de faire la fête, le gouvernement du Canada mettra la dernière main à la forme, la structure et la nature de l'union sociale.

Pensons-y. Les Canadiens d'un bout à l'autre du pays y ont déjà réfléchi. Ils n'en veulent pas. Ils veulent un processus beaucoup plus responsable, qui tient compte de leurs souhaits et de ceux des dix provinces. Les provinces ont parlé. Elles ont dit que nous devrions poursuivre les discussions, qu'il ne fallait pas fixer des échéances arbitraires, mais plutôt conclure un accord substantiel, bien structuré, qui reflète les besoins des générations actuelles et futures.

Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup à ajouter. Les Canadiens savent de quoi ils ont besoin. Ils savent ce qu'ils veulent. Ils savent ce à quoi ils ont droit.



*Les crédits*

• (1605)

Ils ont droit à un processus juste, équitable et transparent, un processus qui tient compte du fait qu'il est irresponsable de négocier un accord le pistolet sur la tempe, comme le propose le Parti réformiste dans une motion qui obligerait le gouvernement du Canada à conclure un accord au plus tard le 31 décembre, à mettre un terme à toute discussion ultérieure, à tout ficeler pour ne plus y revenir.

Je vais terminer par où j'ai commencé. C'est tout un compliment que le Parti réformiste nous a fait. Il a reconnu avec éclat nos capacités, nos bonnes dispositions et notre volonté de travailler dans l'intérêt des Canadiens. C'est toute une manifestation de confiance. Malheureusement, je dois immédiatement récuser ces compliments, parce que mon parti et le gouvernement se soucient davantage de faire les choses correctement, en faisant participer les citoyens et en agissant de façon responsable.

**Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Réf.):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le député d'en face. Il a dit que nous leur avions demandé de conclure en 31 jours l'entente la plus fondamentale et la plus importante jamais proposée au gouvernement.

J'étais ici durant la période des questions et j'ai entendu le premier ministre dire à la Chambre que le gouvernement avait pris l'initiative des négociations sur l'union sociale. Elle doit donc avoir des paramètres sur lesquels elle est censément bâtie, bien que je ne sois pas d'accord sur la question de savoir qui en a pris l'initiative. Il a dit également que les premiers ministres provinciaux avaient reçu une réponse à leur rapport en décembre 1997. Il s'agit en l'occurrence de la réponse que le gouvernement a faite il y a douze mois à la proposition d'union sociale des premiers ministres provinciaux.

Si le gouvernement a négocié assez longtemps pour répondre aux premiers ministres provinciaux il y a un an, le député est-il en train de me dire que le gouvernement ne peut pas conclure en 30 jours des discussions qui se sont étalées sur un an et demi ou deux ans?

Je ne peux pas croire que le député d'en face parle de 31 jours. Nous ne parlons pas de 31 jours. D'après le premier ministre, le gouvernement a eu au moins douze mois depuis qu'il a fait une réponse aux premiers ministres provinciaux au sujet de l'union sociale.

**M. Gerry Byrne:** Monsieur le Président, je peux facilement comprendre pourquoi la députée réformiste est si confuse et a du mal à saisir le fait que les députés de ce côté-ci peuvent amorcer des discussions sans idée préconçue. Lorsque les membres du caucus réformiste se rencontrent, ils déterminent toujours qui sera le réformiste de la semaine et se lancent dans des discussions dont les conclusions sont déjà connues au départ. Voilà pourquoi cette partie de mon discours pourrait ne pas être comprise par tous.

La députée a tout à fait raison. Le processus dont il est question prend du temps et a pris du temps. En fait, il prendra encore plus de

temps, parce que notre pays ne s'est pas construit en 31 jours, en un an et demi ou même en une décennie. Il a fallu plusieurs années avant d'en venir à un régime national de soins de santé, fondé sur des principes universels et accessible à tous.

Il a aussi fallu plusieurs années avant de mettre sur pied un régime économique, avec une infrastructure reliant le pays d'un bout à l'autre, avec des idées et des croyances différentes en ce qui concerne la mise en œuvre des principes régissant le marché du travail, sur lesquels s'entendent toutes les provinces.

Chaque bonne chose vient en son temps et il est temps que la députée le comprenne.

**M. Reg Alcock (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député. Le député qui vient d'intervenir est un défenseur bien connu de son coin de pays, le Canada atlantique, et il consacre beaucoup de temps à débattre et à étudier les questions relatives au projet d'union sociale.

Le député peut-il dire à la Chambre si les premiers ministres du Canada atlantique veulent à tout prix que soit fixée une date limite? Sont-ils préoccupés par la durée du processus? D'après lui, ces gens réclament-ils une date limite précise?

• (1610)

**M. Gerry Byrne:** Monsieur le Président, cette question permet de mieux centrer le débat et les discussions. Je suis heureux d'y répondre. Le premier ministre de Terre-Neuve et du Labrador a dit expressément qu'il faut poursuivre le travail, qu'il faut prendre notre temps, qu'il faut faire preuve de diligence et se livrer à une sérieuse réflexion dans le cadre de nos discussions et qu'il faut faire les choses convenablement.

Les premiers ministres des provinces de l'ouest du Canada, des provinces où se trouvent des circonscriptions ou des endroits que certains députés d'en face prétendent mieux représenter, ont abondé dans le même sens que le premier ministre de Terre-Neuve et du Labrador. Les premiers ministres de toutes les provinces ont toutefois dit qu'ils appuient le gouvernement fédéral. Ils reconnaissent que le gouvernement fédéral et ceux des provinces sont des partenaires égaux dans le cadre des discussions.

Ils ne devraient pas être confinés à un rôle de second plan à cause d'une motion réformiste qui enjoint au gouvernement fédéral seul de clore les discussions et les négociations d'ici le 31 décembre 1998. Ce n'est pas là l'esprit du processus. Ce n'est pas ce que nous tentons d'accomplir. Le Parti réformiste devrait en prendre note et comprendre cela une fois pour toutes.

**M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, Réf.):** Monsieur le Président, hier, au Québec, les électeurs ont une fois de plus opté pour un gouvernement séparatiste formé par le Parti québécois. Mais est-ce bien le cas? À mon avis, les Québécois ont autant voté pour Lucien Bouchard qu'ils ont voté contre le statu quo à l'échelle nationale. Selon les sondages, la majorité des Québécois croient au

### *Les crédits*

Canada. Cependant, ils ont clairement dit que la fédération devait être rajeunie. La tâche ne sera pas facile.

Le gouvernement fédéral évite de s'attaquer à la tâche depuis plus de 30 ans. En dépit de leur terrible bilan, nos vis-à-vis peuvent faire leurs premiers pas dans la bonne direction en votant en faveur de la motion de la députée de South Surrey—White Rock—Langley, mais mieux encore, en commençant à mettre en place les conditions gagnantes pour le Canada.

La confédération canadienne a vu le jour en 1867 et, à l'époque, la Loi constitutionnelle prévoyait une division des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Depuis ce temps, cependant, le gouvernement fédéral s'est arrogé le pouvoir dans des domaines qui reviennent de droit aux provinces, comme la formation de la main-d'oeuvre, les services sociaux et l'éducation. Pour cette raison, le Québec et d'autres provinces canadiennes continuent de se sentir marginalisées par le gouvernement fédéral.

En 1980, René Lévesque a soumis une question sur la souveraineté aux électeurs québécois. Ce fut un avertissement lancé à la Chambre des communes: l'union sociale entre les provinces et le gouvernement fédéral ne fonctionnait pas. Encore rien n'a été fait pour régler le problème. Au contraire, le gouvernement fédéral, dirigé par le premier ministre libéral Pierre Trudeau, a continué à empiéter sur les domaines de compétence des provinces et a tenté d'imposer la volonté du gouvernement fédéral dans tous les secteurs des programmes sociaux.

En 1982, la Constitution a été rapatriée en fanfare sous les vivats et dans une forêt de drapeaux. Par la suite, on a vu les accords du lac Meech et de Charlottetown. En 1992, ces deux accords avaient été rejetés parce qu'ils ne traitaient pas de la question fondamentale des relations fédérales-provinciales. Pire encore, aucun de ces accords ne répondait aux désirs des Canadiens ordinaires.

Les Canadiens ont rejeté, avec raison, les accords du lac Meech et de Charlottetown. À ce moment-là, seul le Parti réformiste s'était opposé à ces solutions concoctées dans les coulisses à Ottawa pour essayer de régler le problème de l'unité canadienne. Je suis fier de notre bilan à cet égard.

Inévitablement, en 1995, le Parti québécois a tenu un deuxième référendum sur la séparation. Tout au long de la campagne référendaire, le premier ministre a fait croire aux Canadiens qu'il ne s'inquiétait pas du résultat. Les Canadiens se sont laissés endormir par ces assurances. Le premier ministre s'était trompé terriblement dans son évaluation du désir de changement des Québécois, et c'est heureusement le camp du non qui a remporté la victoire par la plus faible des marges.

Pourquoi cette leçon d'histoire? Parce que tous ces efforts ne nous ont mené absolument nulle part. Depuis hier, nous sommes encore sur le point de voir le Canada se démanteler. Le temps presse. Le premier ministre Bouchard est déjà en train de préparer la victoire du oui au prochain référendum. Au cours des 30 dernières années, les politiciens fédéraux n'ont jamais vraiment abordé la question de la séparation du Québec. Ils ne se sont jamais penchés sur le problème fondamental des responsabilités fédérales-provin-

ciales. Cette approche de l'autruche a mené à la tenue de deux référendums successifs sur la séparation, à l'échec de deux accords constitutionnels successifs et à la croissance de deux partis séparatistes, soit le Bloc québécois et le Parti québécois.

Il est clair que les Québécois sont insatisfaits, et la victoire du non par une si faible marge lors du référendum de 1995 a fait ressortir très clairement le besoin vital de changements réels dans ce pays.

#### • (1615)

Ce ne sont pas seulement les Québécois, mais également les Britanno-Colombiens, les Albertains, en un mot, tous les Canadiens qui souhaitent exercer un plus grand contrôle sur les décisions qui touchent les aspects économiques, sociaux et culturels de leur existence. Les gestes symboliques que constituaient la résolution de société distincte et l'octroi de vetos après la tenue du vote référendaire se sont révélés impuissants devant la crise. L'adoption de la motion M-26 reconnaissant le Québec comme société distincte a été perçue à juste titre comme un mépris flagrant des Canadiens qui à deux reprises avaient manifesté leur opposition à une telle reconnaissance, au lac Meech et à Charlottetown. Cela n'a eu aucun effet sur le désir des souverainistes de se séparer.

Le Parti réformiste s'est constamment employé à résoudre ces problèmes, non pas avec de beaux discours ou en réclamant une confiance aveugle, ni en jetant des dés et en concoctant des accords à huis clos. Nous avons proposé une réforme substantielle et réaliste de la fédération canadienne.

En janvier 1996 nous avons publié «20/20, A Vision for the Future of Canada». Ce document exposait 20 réalités de la sécession afin que le gouvernement fédéral soit en mesure de faire face aux futures menaces de séparation. Plus important encore, nous formulions 20 propositions pour le renouvellement de la Confédération. À mon sens, ces propositions ont permis, pour la première fois, de créer des conditions gagnantes pour le Canada.

En mai 1998, le Parti réformiste a encore proposé des changements pour moderniser le gouvernement canadien par le truchement de sa loi sur le nouveau Canada. Jusqu'ici le gouvernement n'a donné suite à aucune de ces propositions.

La motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui reflète ces enjeux. Si elle est adoptée, cette motion marquera le premier pas réel dans la voie de l'établissement d'une relation équitable entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces d'un bout à l'autre du pays. Elle n'est pas spécifiquement conçue pour le Québec, et ne devrait pas l'être. Toutefois, le cadre proposé aujourd'hui répond aux principales préoccupations des gens du Québec et d'ailleurs.

Les dix premiers ministres provinciaux et les deux dirigeants territoriaux conviennent que les soins de santé sont la principale priorité. Le Parti Québécois au Québec, le gouvernement néo-démocrate en Saskatchewan, le gouvernement conservateur en Alberta, le gouvernement libéral au Nouveau-Brunswick, ont tous demandé à participer davantage à la prestation des services sociaux. Le gouvernement aurait dû se servir de l'appui généralisé dont fait

*Les crédits*

l'objet la Déclaration de Calgary comme d'un tremplin pour s'attaquer aux problèmes qui entachent encore les relations fédérales-provinciales. Au lieu de cela, on a en grande partie laissé la Déclaration de Calgary de côté.

La motion dont nous sommes saisis répond à un grand nombre de préoccupations exprimées par les Canadiens un peu partout dans le pays. Elle assure un cadre de discussion qui mènera à une union sociale bilatérale, acceptée par tous, entre les divers paliers de gouvernement et ôtera toute incertitude aux Canadiens. Elle donne son orientation à un ensemble de mesures législatives qui permettra de s'attaquer à tout un tas de problèmes en suspens dans le domaine des soins de santé et dans celui la réforme constitutionnelle. Il n'existe pas à l'heure actuelle de mécanisme de règlement des différends entre le fédéral et les provinces.

Comme on l'a dit plus tôt, la Loi constitutionnelle de 1867 garantit le droit des provinces d'assurer ces services. Malgré cela, le gouvernement fédéral a toujours appliqué une politique qui a eu pour effet de limiter la participation des autorités provinciales. Nous ne pouvons continuer de dicter unilatéralement les conditions de l'union sociale aux autorités provinciales et nous attendre à une coopération en vertu de la Confédération. Nous devons établir un cadre qui permette une discussion ouverte sur un pied d'égalité.

Je viens de la Colombie-Britannique. Je suis consterné par la gestion de l'actuel gouvernement provincial. Ce gouvernement a conduit la Colombie-Britannique au bord de la ruine financière. Les infirmières menacent de tenir des piquets de grève un peu partout et les médecins continuent d'exercer des pressions au travail. Ces deux groupes manquent gravement de personnel. Le gouvernement fédéral est tout aussi coupable de cette situation. Comme toutes les provinces, la Colombie-Britannique a les mains liées à cause des compressions de 7 milliards de dollars dans les paiements de transfert au titre des soins de santé. Cette motion jette le cadre d'une loi qui fera en sorte que, lorsque le gouvernement fédéral promettra de payer 50 p. 100 des coûts des programmes, il tiendra promesse. Sans cette assurance, il est impossible de faire la planification budgétaire à long terme de la santé, de l'aide sociale et de l'éducation.

À l'heure actuelle, le gouvernement agit comme procureur, juge et jury dans tous les différends. La Colombie-Britannique, l'Alberta et le Québec ont toutes été forcées d'adapter leurs programmes d'aide sociale à des directives très rigoureuses, malgré la capacité du gouvernement fédéral de réduire unilatéralement le financement dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux.

Toutes les provinces ne sont pas les mêmes. Elles doivent cependant toutes être traitées de façon juste et équitable et c'est pourquoi les ordres de gouvernement doivent définir des approches réalistes et mutuellement acceptables relativement à la participation et à la non-participation des provinces au Canada et aux programmes sociaux du Canada. La motion à l'étude assure une plus grande latitude dans le domaine des services sociaux.

Le gouvernement ne pense qu'à la date butoir du 31 décembre. J'entends parler de cette date à répétition.

• (1620)

C'est le début. Ce que nous disons, c'est qu'il faut mettre un cadre en place. Naturellement, les détails seraient réglés plus tard. Il faut faire quelque chose et, pour cela, il faut une date cible. Il est ridicule de dire que tout sera réglé, mais le cadre doit être là et la façon on va s'y prendre. C'est tout à fait possible.

Historiquement, le gouvernement fédéral a toujours gardé ce droit jalousement. Toutefois, il n'a pas donné aux provinces la possibilité de fonctionner de façon créative dans ce cadre. La motion d'aujourd'hui crée cette possibilité.

Nous avons la possibilité, aujourd'hui, de franchir une étape et de solliciter la participation pertinente des provinces au processus, d'une façon qui n'exige pas de modification constitutionnelle et qui ne place aucune des provinces en position d'infériorité par rapport à une autre.

La motion d'aujourd'hui propose une union sociale entre les provinces et le gouvernement fédéral. Elle créerait un mécanisme pour faire avancer le processus de façon constructive. Elle donnerait à la Colombie-Britannique une voix plus forte dans le domaine de la politique sociale. Elle permettrait à Terre-Neuve de traiter avec Ottawa sur un pied d'égalité. Et, oui, elle donnerait à la population du Québec le plus grand contrôle qu'elle souhaite, sans séparation.

Cette motion fait tout cela, mais ouvertement et sur une base égalitaire. Elle nous donne le plan d'un solide filet de sécurité sociale et d'une fondation plus stable pour notre fédération.

J'encourage tous les députés à voter en faveur de cette motion et à faire en sorte que le Canada, dont nous sommes à juste titre fiers, soit intact et stable pour nos enfants.

**Le président suppléant (M. McClelland):** En conformité de l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Halifax-Ouest—Les affaires autochtones; la députée de Winnipeg-Centre-Nord—La santé.

**M. Gerald Keddy (South Shore, PC):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec un certain intérêt le député de Saanich—Gulf Islands et sa leçon d'histoire. En tant qu'étudiant de l'histoire et à titre de personne qui lit beaucoup de choses sur l'histoire, ancienne et moderne, je voudrais parler un peu au député de l'unité canadienne et de la capacité des provinces de s'asseoir en tant qu'égales et de parvenir, on peut l'espérer, à un meilleur pays pour tous les Canadiens.

Lors de l'intervention du député, je pensais à une annonce publicitaire que son parti a appuyée durant la campagne électorale précédente. Elle disait qu'on ne voulait plus d'un autre chef du Québec. On mettait une croix sur tous les visages des chefs venant du Québec. C'est une chose très difficile à surmonter et c'est ce que le député devra faire si son parti et lui-même veulent contribuer à l'unité de notre pays.

### *Les crédits*

La motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui ne vise pas à rassembler les provinces. Elle prépare le prochain référendum au Québec. Il est impossible que les gens se réunissent d'ici le 31 décembre. C'est une date artificielle. Cela ne se produira pas. Tout le monde est en vacances durant la période de Noël. C'est une imposture totale, c'est ridicule et cynique. Si la date avait été la fin de janvier, la fin de février ou la fin de mars, je pense que le député et son parti auraient reçu un certain appui pour cette motion.

Jusqu'à quel point peut-on pousser le cynisme? Il n'y a pas de débat ouvert. Les provinces ne sont pas sur un pied d'égalité à ce stade-ci. On ne peut respecter une date limite alors que tout le monde est en vacances pour les Fêtes. On ne parviendra pas à l'unanimité et on échouera. Le nouveau gouvernement au Québec aujourd'hui dira «Regardez, on ne peut même pas s'entendre sur une date limite du 31 décembre; la porte est donc grande ouverte pour un référendum.» C'est ce qui va se produire.

**M. Gary Lunn:** Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député de ses commentaires. Les gens concentrent toute leur attention sur cette toute petite question, la date. Comme le député l'a souligné, si c'est là leur seul problème, nous n'avons qu'à changer la date, à la repousser au mois de janvier ou de février. Je ne tiens pas du tout à cette date. Je tiens seulement à mon pays. Il est important qu'on apporte des changements.

Cela ne fonctionne pas. Les Canadiens se sont exprimés à Charlottetown. Ils nous ont envoyé un message clair. Nous en sommes toutefois toujours au statu quo. La situation n'a pas changé. Nous avons besoin de changements. Nous devons pouvoir compter sur des conditions gagnantes pour le Canada pour que nos enfants puissent grandir dans le pays que nous avons connu. C'est de cela qu'il s'agit. J'ai lu la motion qui nous demande d'établir le cadre. Mais s'il faut changer la date qui a été fixée, changeons-la. Nous ne tenons pas tant que cela à la date. Modifions-la et poursuivons nos travaux.

• (1625)

**M. Reg Alcock (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, j'aimerais poursuivre sur la question de la date qu'il annule, puis qu'il conserve. Le député affirme que si la date du 31 ne convient pas, il est possible de la modifier.

Il s'agit de négociations, de discussions avec les provinces. Comment la Chambre peut-elle engager les provinces à respecter une date? Ne devons-nous pas d'abord consulter nos partenaires? N'est-ce pas un peu présomptueux de la part de la Chambre de fixer une date? Il faudrait qu'il y ait négociation avec les partenaires. Peut-être serait-il mieux de laisser aux partenaires à la négociation la décision sur les délais à respecter.

**M. Gary Lunn:** Monsieur le Président, je lis un communiqué; on y dit, en parlant des premiers ministres: «Ils ont de plus réclamé que les négociations aillent de l'avant en vue d'aboutir à un projet d'entente d'ici la fin de l'année.»

Si nous bloquons sur cette date, changeons-la. Les premiers ministres veulent du changement, et si aucun objectif n'est fixé, il n'y aura aucun changement. Depuis des années que nous siégeons à la Chambre, c'est toujours le statu quo. Le système est cassé et ne marche plus. Il faut le réparer.

Trouvons les conditions gagnantes pour mes enfants, pour qu'ils puissent grandir dans un grand pays. Si c'est la date qui fait problème, reportons-la en janvier ou en février. Cela ne me pose aucun problème. Si les libéraux veulent proposer une motion visant à changer la date, je suis sûr qu'ils obtiendront le consentement de la Chambre. Si c'est le seul problème, qu'ils présentent un amendement, et nous verrons bien.

[Français]

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Réf.):** Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur cette motion de l'opposition officielle présentée par mon collègue de Calgary-Sud-Ouest.

Cette motion se lit ainsi:

Que la Chambre presse le gouvernement de conclure avant le 31 décembre 1998 avec les provinces et les territoires une entente basée sur la résolution adoptée unaniment par les provinces le 7 août dernier, à Saskatoon, afin de renforcer le partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et d'assurer l'avenir des programmes sociaux canadiens.

Cette motion est très importante dans le contexte des élections qui ont eu lieu hier au Québec. Il est très important pour cette Chambre de considérer l'idée d'une union sociale.

[Traduction]

Ce que les Québécois ont dit hier, c'est qu'ils ne sont pas satisfaits du fédéralisme tel qu'il est et qu'ils ne sont pas convaincus non plus par la solution radicale qu'est la séparation. Ce qu'ils ont dit en accordant une majorité parlementaire au Parti québécois, mais la pluralité des suffrages au Parti libéral du Québec, c'est qu'ils n'appuient ni le statu quo, ni la solution radicale de la séparation.

Ce qu'ils ont dit dans les sondages d'opinion et dans les sondages à la sortie des isoloirs, c'est qu'il ne veulent pas de cette séparation radicale, et qu'ils réclament des changements. C'est un désir commun à la plupart des Canadiens, notamment parmi les représentants de l'opposition officielle ainsi que la grande majorité de ceux que nous représentons dans l'Ouest. C'est aussi le désir des différents gouvernements provinciaux, qui se sont entendus en août sur la nécessité d'une entente qui répondrait aux besoins de changement au sein de la fédération et, apparemment, de tous les partis d'opposition à la Chambre, la plupart du moins.

Les premiers ministres provinciaux et les gouvernements qu'ils représentent se sont réunis de bonne foi, il y a quelques mois, pour présenter des propositions concrètes et constructives afin de rééquilibrer les pouvoirs entre les deux niveaux de gouvernement. Qu'ont-ils eu comme réponse du gouvernement fédéral? Pas grand-chose, ou même rien. Ils ont dû faire face au genre de faux-fuyant que les provinces ne connaissent que trop bien.

*Les crédits*

• (1630)

Qu'est-ce que ça donne? Soyons sincères. Le Parti libéral du Canada croit vraiment à sa propre propagande. Il croit qu'il est le seul sauveur de la Confédération, que c'est le seul et unique vecteur du fédéralisme dans notre pays.

C'est vraiment un genre d'arrogance politique trop répandue dans la façon de penser du Parti libéral du Canada. Ce parti est certain qu'Ottawa sait tout et que c'est le grand frère qui peut unilatéralement intervenir dans les champs de compétence exclusifs des provinces grâce à ses pouvoirs de dépense et de taxation. Il croit que cette intervention majeure de la part du gouvernement central permettra en quelque sorte de garder la fédération unie.

Depuis trois décennies, l'histoire de notre fédération traduit les rapports de plus en plus tendus et presque funestes avec les députés d'en face qui prônent la centralisation et qui sont persuadés que le gouvernement fédéral sait mieux que quiconque ce qui convient, et je ne mets pas en doute leur sincérité. Les provinces et les régions, quant à elles, sentent de plus en plus le besoin de bien défendre les préoccupations qui leur sont propres au sein d'un régime fédéral plus souple. Ces tensions sont au coeur même non seulement du débat sur la souveraineté du Québec, mais aussi du sentiment de désaffection et de mécontentement qui règne dans le reste du pays.

J'ai été très déçu de lire aujourd'hui dans les journaux les propos tenus par divers députés libéraux qui affirmaient que le renouveau de la fédération est voué à l'échec, que nous allons maintenir notre position et que nous ne permettrons pas à la fédération d'évoluer à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.

Par exemple, le *Citizen* d'aujourd'hui publiait un article où le député de Scarborough—Rouge River disait qu'il ne connaît pas «un seul député disposé à céder un petit aspect du rôle que joue le gouvernement fédéral afin de faire temporairement la paix avec les provinces qui se comportent comme des enfants querelleurs. Cela n'arrivera pas.»

Cela illustre bien l'attitude qu'adoptent les gens d'en face. Au lieu d'une approche constructive et concertée, sur laquelle pourrait se fonder une fédération solide, le gouvernement adopte un comportement belliqueux envers les gouvernements provinciaux souverains. Les provinces sont souveraines dans leurs champs de compétence, souveraines aux termes de la toute première Constitution de notre pays.

Au lieu de considérer les gouvernements provinciaux comme des gouvernements souverains capables de coopérer, le député et bon nombre de ses collègues qualifient ces provinces d'enfants querelleurs. Le député dit que nous ne pouvons pas négocier un seul élément de ce que fait le gouvernement fédéral, ce gouvernement qui dépense 160 milliards de dollars et dont le Cabinet compte 35 ministres.

Le gouvernement actuel dispose probablement d'un Cabinet plus important que ceux des autres fédérations dans le monde, beaucoup plus important que ceux de la fédération au sud de la nôtre, de

l'Allemagne ou de l'Australie. Le gouvernement fédéral s'immisce dans presque tous les secteurs de compétence provinciale

Le plus exaspérant dans tout cela, c'est que, alors qu'ils refusent les changements que les provinces ont convenu de proposer, les libéraux portent aussi atteinte aux fondements mêmes sur lesquels repose le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral.

Prenons l'exemple de la Loi canadienne sur la santé. Tout ce qui garantit le respect des critères fédéraux dans cette loi, c'est le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux.

Lorsque le régime fédéral de soins de santé a été mis au point il y a 30 ans, il était évidemment fondé sur un partage des coûts à parts égales. Voilà sur quoi reposaient les critères fédéraux unilatéralement imposés aux provinces. Pourtant, le gouvernement actuel, qui se targue de défendre l'unité et les critères fédéraux, a réduit sa part du financement à 11 p. 100. Malgré cela, il s'attend à ce que les provinces acceptent les critères définis par Ottawa.

Ce que les provinces demandent dans le projet d'union sociale qu'elles ont adopté en août, et ce que l'opposition officielle et d'autres partis demandent, c'est qu'on n'impose pas unilatéralement des critères établis par le gouvernement fédéral, mais que toutes les provinces s'entendent plutôt sur des critères nationaux qui auront été établis en coopération, et non pas unilatéralement par le gouvernement central. Ce n'est pas une idée radicale. C'est une idée qu'acceptent presque toutes les fédérations démocratiques prospères et raisonnables du monde entier.

• (1635)

J'exhorte donc les députés d'en face à réellement essayer de faire preuve d'un peu plus de souplesse dans ce dossier.

[Français]

Une union sociale devrait prévoir des approches de collaboration quant à l'utilisation du pouvoir fédéral de dépenser dans des champs de compétence provinciale. Ceci est très important pour le Québec, car c'est une de ses demandes traditionnelles. L'Ouest a demandé la même chose et, en ce sens, il a beaucoup en commun avec le Québec.

Lorsque le gouvernement fédéral dépense des fonds dans des domaines de compétence provinciale ou quand il cesse arbitrairement de financer un domaine de compétence provinciale, cela peut causer des problèmes dans les relations avec les provinces et la prestation des services. Nous avons besoin d'une nouvelle entente qui décrit le partage des pouvoirs entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Je demande aux députés de cette Chambre d'appuyer la motion du Parti réformiste.

[Traduction]

En conclusion, on a beaucoup parlé de l'échéance prévue dans cette motion, laquelle est simplement tirée de l'accord sur lequel les premiers ministres des provinces se sont entendus en août. Nous voudrions tenir compte des arguments légitimes que certains députés de différents partis ont formulés au sujet de cette échéance. Je demande donc l'autorisation de proposer que la motion soit modifiée par la suppression des mots «avant le 31 décembre 1998» et par

*Les crédits*

l'ajout des mots suivants: «avant le dépôt du prochain budget fédéral».

**Le président suppléant (M. McClelland):** Le député de Calgary-Sud-Est demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion. Le député de Calgary-Sud-Est a-t-il le consentement de la Chambre pour présenter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

[Français]

**M. André Bachand:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Avant de donner le consentement à quoi que ce soit, je rappelle que cette motion a été présentée ce matin et j'aimerais avoir les arguments qui justifient qu'on m'ait refusé. . .

**Le président suppléant (M. McClelland):** Je m'excuse, mais ce n'est pas un rappel au Règlement.

[Traduction]

**M. Reg Alcock (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, je peux sans doute répondre aux deux questions.

Le député a parlé de l'arrogance du gouvernement fédéral qui mettrait un point d'honneur à exercer son autoritarisme au sein de la confédération. En fait, depuis pas mal de temps déjà, le gouvernement travaille avec acharnement avec les provinces en vue de régler une variété de problèmes

Dans le cadre des discussions sur l'union sociale, le ministre des Affaires intergouvernementales et la ministre de la Justice travaillent avec diligence en coopération avec toutes les provinces en vue de parvenir à un consensus sur les modifications à apporter au cadre de l'union sociale. C'est ça qu'ils font.

Maintenant, si, en adoptant cette motion, le gouvernement fédéral ordonnait—en fait dans le cas présent, ce ne serait pas le gouvernement, mais bien la Chambre qui le ferait—que les négociations soient terminées avant le 31 décembre ou le prochain budget, ce serait imposer une condition que nous n'avons pas le pouvoir d'imposer. Les provinces sont nos partenaires dans cette affaire; comment pouvons-nous donc avoir l'arrogance de leur dire à quelle date elles doivent avoir conclu une entente? En outre, cela introduirait dans les négociations un élément qui irait à l'encontre de la formation du genre de consensus que nous recherchons. Il s'agit de services extrêmement importants qui touchent tous les Canadiens dans toutes les régions du pays.

Le député a absolument raison de dire que les négociations devraient être menées dans un esprit de coopération et de consultation. Nous devrions rechercher un consensus avec toutes les parties prenantes à l'entente, toutes les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral. Je termine en disant que le gouvernement fédéral n'est pas un spectateur passif dans cette affaire. Il a un rôle à jouer.

J'aimerais que le député me dise maintenant si le consensus auquel les provinces sont parvenues et qu'il défend avec tant de ferveur représente la position du Parti réformiste?

• (1640)

**M. Jason Kenney:** Monsieur le Président, la position précise du Parti réformiste au sujet de la réforme de l'union sociale de la fédération est énoncée de façon assez détaillée dans notre projet de loi sur le nouveau Canada, dont le député peut trouver copie sur notre site Web, à l'adresse [www.reform.ca](http://www.reform.ca), ou en adressant une lettre en franchise postale à mon bureau. Je serais heureux de lui faire parvenir une copie du projet de loi sur le nouveau Canada. Ce projet de loi reprend en grande partie les recommandations des premiers ministres au sujet de l'union sociale, mais va plus loin dans d'autres secteurs. Il n'est pas identique, mais nous croyons que l'union sociale constitue un ajout important au débat.

Le député a dit qu'il allait traiter des deux questions, dont celle du délai. Toute la journée, nous avons entendu les députés libéraux affirmer que le délai du 31 décembre proposé dans notre motion était irréaliste. Nous avons écouté les préoccupations de divers députés d'en face. Nous voulons collaborer sur cette question.

[Français]

Ce matin, nous avons appuyé une motion du Parti conservateur au sujet de l'extension du délai.

[Traduction]

Je viens de demander le consentement unanime pour que soit présentée une motion visant à reporter le délai à une date ultérieure, en 1999.

Le député d'en face a peut-être une meilleure idée au sujet d'un délai, mais il faut imposer un délai si nous voulons mettre un terme à l'indécision du gouvernement fédéral. C'est tout ce que nous disons.

Cette proposition de l'opposition officielle n'est pas arbitraire. Elle vient des premiers ministres eux-mêmes. Dans le 6<sup>e</sup> paragraphe de l'entente-cadre sur l'union sociale, on lit que les premiers ministres ont «réclamé que les négociations aillent de l'avant en vue d'aboutir à un projet d'entente d'ici la fin de l'année». La proposition vient d'eux, et non de nous.

J'invite encore une fois les députés libéraux à réexaminer l'appui que nous avons accordé à une motion antérieure du député conservateur visant à reporter le délai proposé. Nous ne sommes pas coincés. Nous ne voulons pas couper les cheveux en quatre. Nous ne voulons pas que cette motion très constructive soit rejetée en raison de délais arbitraires. Nous sommes disposés à faire preuve de souplesse. Mais, en fin de compte, comme les premiers ministres l'ont déclaré, nous avons besoin d'un délai pour faire en sorte que le gouvernement cesse d'être indécis, de tergiverser et d'obscurcir les choses.

**M. Paul DeVillers (Simcoe-Nord, Lib.):** Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires intergouvernementales.

La motion dont nous sommes saisis porte sur un sujet très important pour le gouvernement et pour la population canadienne. Elle représente toutefois un pot-pourri de bonnes intentions et une tentative manifeste de se faire du capital politique, ce qui la rend insupportable.

La motion demande à la Chambre d'exhorter le gouvernement à conclure avec les provinces une entente sur l'union sociale avant le 31 décembre prochain. Quand les premiers ministres fédéral et provinciaux ont entrepris les négociations à cet égard en décembre dernier, ils ont délibérément évité de fixer des échéanciers artificiels. Cette initiative est trop importante pour les Canadiens. Il faut procéder comme il faut.

Hier soir, les premiers ministres provinciaux Romanow et Tobin ont rejeté l'idée d'établir des échéanciers artificiels. Il est regrettable que la motion soit utilisée ici à des fins politiques alors qu'elle porte sur une question importante que le gouvernement prend au sérieux ainsi que tous les Canadiens.

Regardons les principaux éléments de notre union sociale et l'objectif que vise le gouvernement dans ces négociations.

[Français]

Ce que visent les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, dans leurs efforts, c'est d'en arriver à une entente-cadre sur l'union sociale. Il s'agit de renforcer le partenariat social entre les provinces, d'une part, et entre les gouvernements et les citoyens, d'autre part.

Le gouvernement du Canada estime que le nouveau partenariat doit viser trois objectifs: donner des chances égales à tous les Canadiens, où qu'ils vivent ou se déplacent au pays; accroître la collaboration entre les gouvernements pour mieux servir les Canadiens; et rendre les gouvernements davantage responsables devant les Canadiens des résultats obtenus.

L'égalité des chances passe aussi par un respect de cette grande diversité qui caractérise le Canada. Il faut donc disposer d'assez de souplesse pour répondre à la diversité des besoins des Canadiens, diversité qui tient à des facteurs culturels, linguistiques et géographiques, ou à d'autres circonstances ou caractéristiques particulières.

• (1645)

Cela signifie que les gouvernements doivent travailler ensemble avec les peuples autochtones du pays pour répondre à leurs besoins particuliers.

C'est aussi, comme l'ont souligné les premiers ministres provinciaux dans la Déclaration de Calgary, reconnaître que le statut d'égalité des provinces est compatible avec la reconnaissance des besoins particuliers du Québec, notamment en raison de sa majorité francophone, de sa culture propre et de sa tradition de droit civil.

L'égalité des chances c'est, enfin, d'assurer la mobilité des Canadiens, soit la liberté de se déplacer n'importe où au pays sans avoir à surmonter des obstacles liés aux lieux de résidence et sans craindre de ne plus avoir accès aux avantages sociaux.

*Les crédits*

[Traduction]

Notre union sociale traite de solidarité et du fait que nous comprenons qu'ensemble, nous sommes plus forts de sorte que, lorsque les Canadiens d'une région sont mal pris, les Canadiens de partout ailleurs sont prêts à leur venir en aide. Par ailleurs, cette union se traduit par une plus grande collaboration entre les gouvernements du Canada, qui apprennent à gérer leur interdépendance pour fournir aux Canadiens le service le plus efficace et le plus efficient possible.

À notre époque de mondialisation, dans une économie mondiale de plus en plus compétitive, il n'est plus possible, si jamais il le fut, de diviser la politique gouvernementale en compartiments bien étanches de politique sociale et de politique économique, de responsabilités fédérales et provinciales ou territoriales, ou même de considérations nationales et internationales.

Les Canadiens veulent que leurs gouvernements travaillent de concert pour moderniser les programmes sociaux, pour affronter les défis à venir, pour aider les personnes et les régions à s'adapter à la nouvelle économie axée sur l'information et pour veiller à ce que les programmes sociaux donnent des résultats tout en maintenant les coûts dans les limites du raisonnable et du supportable.

Comment traduire tout cela en action? Pratiquement parlant, cela veut dire que tous les gouvernements devraient s'engager à partager l'information, à planifier et à agir de façon concertée là où cela permettrait de fournir des services plus économiques aux Canadiens, à donner des préavis et à consulter.

Nous travaillons déjà de concert avec les provinces et avec les territoires à cette nouvelle approche de collaboration et de partenariat. Nous en voyons un bon exemple dans la nouvelle prestation nationale pour enfants que le gouvernement du Canada a élaborée avec les ministres provinciaux et territoriaux. Cette prestation se concentre sur l'objectif d'aider les enfants du Canada. Cette approche de collaboration promet d'être fructueuse dans d'autres domaines, notamment dans l'élaboration d'un programme national d'action pour les enfants et de programmes pour les personnes handicapées et pour l'emploi des jeunes.

Le premier ministre et le ministre de la Santé ont étalemment laissé clairement entendre que le renouvellement du régime d'assurance-maladie et la modernisation du système de santé du Canada exigent de la coopération entre tous les gouvernements au Canada.

[Français]

La future entente-cadre sur l'union sociale donnera effet au nouveau partenariat entre les gouvernements dans le secteur de la politique sociale en précisant une démarche plus coopérative dans l'exercice du pouvoir fédéral de dépenser.

Dans toutes les grandes fédérations du monde, le gouvernement national dispose d'un tel pouvoir. Grâce à son pouvoir de dépenser, le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires, assure que tous les Canadiens aient accès à des avantages et à des services sensiblement comparables. On a pu ainsi favoriser l'égalité des chances pour tous les Canadiens.

### Les crédits

Il est manifeste que sans ce pouvoir de dépenser, nous n'aurions pas de programmes sociaux à l'échelle du pays, comme le régime d'assurance-maladie. En fait, nous n'aurions pas de filet de sécurité sociale national.

Même si le pouvoir fédéral de dépenser est un élément essentiel de l'union sociale du Canada et un instrument reconnu par la Constitution, il nous faut l'exercer avec prudence et de façon à prendre en compte et à respecter les importantes responsabilités qu'assument les provinces dans le secteur de la politique sociale.

C'est pourquoi, dans le discours du Trône de 1996, le gouvernement du Canada s'est engagé à ne pas mettre en oeuvre de nouveaux programmes à frais partagés sans le consentement d'une majorité de provinces. Les provinces qui se retirent de ces programmes auront droit à une compensation financière à la condition d'offrir un programme comparable ou équivalent.

• (1650)

De même, la législation instituant le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, le TCSPS, principal instrument fédéral de soutien aux provinces dans le domaine de la politique sociale depuis 1995 prévoit l'élaboration, par accord mutuel, de nouveaux principes ou objectifs.

Le gouvernement du Canada s'est également efforcé de rendre plus prévisible le financement des transferts sociaux par des engagements financiers pluriannuels, par l'établissement d'un plancher minimum garanti pour la composante en espèces du TCSPS et par des consultations préalables sur le renouvellement ou la modification des accords fiscaux.

[Traduction]

Les principes de politique sociale et les engagements à collaborer entre les gouvernements doivent être mis en pratique et donner des résultats. Une entente-cadre sur l'union sociale doit comporter des mécanismes et des moyens appropriés pour en assurer l'application grâce à l'obligation de rendre des comptes et à la transparence. Cela veut dire que tous les gouvernements doivent publier des rapports établissant les liens entre les dépenses et les résultats pour les Canadiens. Cela veut dire qu'il faut mettre au point des mesures comparables et, là où c'est nécessaire, recourir à des experts et à des organismes non gouvernementaux pour faire une évaluation et une vérification indépendantes.

Il faudra aussi reconnaître publiquement les rôles et les contributions de chaque gouvernement, de sorte que le public sache qui devrait être tenu responsable à tel ou tel égard. Cela veut dire également qu'il faut intéresser les Canadiens, leur donner l'occasion de contribuer à l'élaboration des politiques et des programmes de même qu'à l'évaluation de leur efficacité.

C'est loin de la responsabilité à l'ancienne de gouvernement à gouvernement et de la traditionnelle préservation jalouse de ses champs de compétence. La clé doit résider dans l'obligation de rendre compte des résultats aux Canadiens.

Voilà comment on peut rendre une entente-cadre sur l'union sociale réelle et pleine de sens pour les citoyens et les contribuables, et cet effort ne devrait pas être limité par les délais suggérés par la motion.

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Réf.):** Monsieur le Président, le député de Simcoe-Nord a dit dès le début que les premiers ministres provinciaux s'opposent à une échéance arbitraire. Si tel est le cas, que dit-il du communiqué du 6 août dernier où, en parlant d'eux-mêmes les premiers ministres provinciaux affirment : «Ils ont de plus réclamé que les négociations aillent de l'avant en vue d'aboutir à un projet d'entente d'ici la fin de l'année.» Était-ce là une échéance arbitraire ou n'en était-ce pas une? Si ce n'en était pas une, alors quelle différence y a-t-il entre cette déclaration et l'échéance proposée dans cette motion? C'est ma première question.

Ma seconde question est la suivante: si le député ne veut pas d'échéance arbitraire, s'il n'approuve pas celle que prévoit cette motion, pourquoi ses collègues et lui se sont-ils efforcés par deux fois de modifier notre motion afin de repousser l'échéance prévue? A-t-il une meilleure idée? A-t-il une autre échéance en tête ou ne veut-il aucune échéance? Voulait-il que cela se poursuive indéfiniment comme depuis les 30 dernières années?

**M. Paul DeVillers:** Monsieur le Président, peu importe que l'échéance soit la fin de l'année, la présentation du budget ou juin prochain, ce n'est pas la bonne façon de négocier une question aussi importante et qui compte tant pour tous les Canadiens.

Quant à la première question du député au sujet de la position des premiers ministres, il est bien clair que lorsque cet engagement a été pris de négocier l'union sociale, l'intention n'a jamais été d'imposer alors une échéance. Les négociations doivent pouvoir continuer sans ce genre de facteur externe.

**Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, Réf.):** Monsieur le Président, le député a parlé de responsabilisation et de la nécessité que le gouvernement fédéral gère les programmes parce qu'ils sont plus visibles de la population canadienne et que l'utilisation des fonds doit être justifiée. Il a donné l'impression qu'il ne croyait pas les provinces capables de gérer ces programmes de façon efficace et responsable.

Mais, n'est-il pas vrai que la situation financière du RRQ est meilleure que celle du RPC? Le Régime de rentes du Québec est en meilleure santé financière que le Régime de pensions du Canada.

Les provinces sont parfaitement capables d'administrer des programmes, et, dans certains cas, bien mieux que le gouvernement fédéral peut les surveiller, et elles doivent rendre des comptes au vérificateur général aussi bien qu'à la population du Québec.

• (1655)

**M. Paul DeVillers:** Monsieur le Président, j'invite la députée à consulter le hansom. Je n'ai certainement pas dit les paroles qu'elle m'attribue, à savoir que les provinces sont incapables de rendre des comptes dans leurs domaines de compétence.



*Les crédits*

Mes paroles portaient sur l'ensemble du processus gouvernemental et sur tous les paliers de gouvernement. J'ai déclaré que les négociations sur l'union sociale devaient aboutir à une responsabilisation de tous les paliers de gouvernement et c'est ce qui est le plus important.

J'invite la députée à lire le harsard. Rien dans mon discours ne permet de croire que les provinces sont incapables de rendre des comptes aussi bien que le gouvernement fédéral.

**M. Reg Alcock (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.):** Monsieur le Président, c'est avec des sentiments partagés que je contribue à ce débat parce que j'attends impatiemment les occasions que nous aurons de discuter de l'union sociale à la Chambre et de débattre le cadre social, les accords qui guideront les gouvernements fédéral et provinciaux dans la prestation de services améliorés. Je crois que c'est un sujet très important. Je ne veux pas m'attarder trop longtemps aux motifs qui ont amené l'opposition officielle à présenter cette motion, mais je me demande quand même pourquoi nous tenons ce genre de débat le lendemain des élections au Québec.

J'ai entendu bien des députés d'en face parler d'un débat ouvert et du désir d'améliorer les programmes au Canada. J'ai également perçu, notamment dans le discours du dernier orateur du Parti réformiste et dans la question qu'il a posée à mon collègue, un désir de faciliter ce processus en se fondant sur une déclaration faite par les premiers ministres provinciaux en août dernier.

Je veux citer à la Chambre certaines déclarations qui ont été faites par des premiers ministres provinciaux hier et aujourd'hui, et non pas il y a cinq ou six mois. Voici ce que le président du processus, le premier ministre de la Saskatchewan, a dit: «La première question à l'ordre du jour est l'union sociale, qu'il faut négocier le plus rapidement possible, sans toutefois être assujettis à un échancier artificiel. Il faut agir avec célérité et détermination. Le premier ministre du Canada veut le faire, ses ministres veulent le faire, et les premiers ministres des provinces veulent le faire.» C'est ce qu'a dit le président hier.

Prenons un premier ministre libéral du Canada atlantique, nommé Brian Tobin, de Terre-Neuve. Il a déclaré: «En ce qui concerne l'union sociale et les négociations en cours, je crois que nous reviendrons là-dessus dans la nouvelle année. Il me semble que nous accomplissons de bons progrès avec le gouvernement national.»

Voyons ce qu'a dit le premier ministre conservateur de l'Ontario à 13 heures aujourd'hui: «Nous voudrions certainement qu'il y ait des progrès après le budget, je veux dire dans les discussions sur l'union sociale.» Il n'exige pas le respect de la date butoir du 31 décembre.

Sur quoi le Parti réformiste s'est-il appuyé pour rédiger la motion sur laquelle nous allons nous prononcer dans un quart d'heure?

Voici ce que dit la motion:

Que la Chambre presse le gouvernement de conclure avant le 31 décembre 1998 avec les provinces et les territoires une entente basée...

Cela me pose deux problèmes. Le premier, c'est le délai imparti; ce n'est pas une date en particulier qui me préoccupe, mais le seul fait qu'il y ait un délai. Qu'on laisse le processus se poursuivre. Qu'on laisse les provinces venir discuter de bonne foi avec le gouvernement fédéral, comme des gens qui veulent résoudre des problèmes dans l'intérêt des citoyens que nous avons tous mission de servir. Que la Chambre des communes n'aille pas leur imposer des délais. Ce sont des gens responsables. Le député a dit que les provinces pouvaient gérer ces programmes. Je suis d'accord. Elles le peuvent, et elles peuvent certainement aussi décider comment et quand ces négociations doivent se poursuivre.

• (1700)

La deuxième partie, la deuxième raison pour laquelle je ne peux appuyer la motion, c'est qu'elle repose sur une résolution unanime des provinces.

La Chambre des communes se situe au niveau fédéral. Ce qui me dérange, dans la position des réformistes, c'est qu'ils font comme si le gouvernement fédéral n'avait aucun rôle à jouer, comme s'il ne devait aucunement s'intéresser à ces programmes. Je ne partage pas cet avis.

Faut-il des changements? Bien sûr. Nous serons toujours confrontés à la nécessité d'apporter des changements et nous espérons créer une structure et établir avec les provinces des relations qui permettront que pareils changements puissent se produire. La situation a évolué. La conjoncture économique n'est plus la même. La mobilité de la population a changé. Les perspectives qui s'offrent aux gens sont différentes, et les programmes que le gouvernement fédéral et les provinces administrent conjointement devraient changer pour tenir compte des nouvelles conditions qui existent dans les collectivités. On s'entend là-dessus.

Je suis issu du milieu social, du secteur des programmes sociaux, car j'ai été, pendant un certain temps, le directeur de l'aide à l'enfance au Manitoba. Je pense non seulement que les provinces ont la capacité et la possibilité de s'occuper de ces programmes, mais je pense aussi qu'elles sont mieux en mesure de les mettre en oeuvre. Je pense que ce sont les personnes qui travaillent le plus près des bénéficiaires des services sociaux qui devraient prendre à ce chapitre les décisions au cas par cas. Je souscris tout à fait à cette idée. Je n'ai absolument rien contre cela.

Cependant, je pense aussi, à l'instar des pères de la Confédération et conformément à la ligne de conduite que nous avons suivie depuis que notre pays existe, qu'il y a une raison pour laquelle nous avons choisi de former une fédération et qu'il y a certains droits et certaines compétences que nous exerçons tous parce que nous faisons partie d'une fédération. Je veux aussi que ces aspects soient pris en considération et respectés.

Je veux avoir l'assurance qu'une personne handicapée qui déménage dans une autre province pourra y recevoir des services. Je veux avoir l'assurance qu'une personne qui se rend dans une autre province pourra y travailler. Je pense qu'il y a des questions d'une portée pancanadienne. Les provinces et le gouvernement fédéral ont aussi la possibilité très concrète de travailler en coopération et d'apprendre beaucoup sur la façon de mieux dispenser les services.

### Les crédits

Je dois avouer que je suis déçu par ce que j'ai entendu de la part des députés bloquistes, car lorsque je les rencontre ou que je rencontre les personnes au Québec qui travaillent dans le secteur des services sociaux, ce que je fais à intervalle assez régulier, je constate dans bien des cas une approche très créative. Je crois qu'ils ont vraiment réussi à cerner des concepts très importants et qu'ils ont mis au point des politiques très importantes pour permettre aux communautés de jouer un rôle actif et pour assurer leur participation à la prestation des services.

Je crois qu'à bien des égards, certaines des pratiques qui ont cours dans les services sociaux au Québec constituent un modèle pour le reste du Canada. Je crois que le Québec contribue de façon importante au développement des politiques et des services à la grandeur du Canada. C'est pourquoi je suis déçu par ce genre de débat qui nous ramène à des discussions sur les pouvoirs et les droits. Je crois que lorsque nous faisons porter notre attention et nos énergies sur les pouvoirs et les droits, nous discutons de sujets qui n'intéressent qu'une poignée de politiciens et nous marginalisons le reste du Canada.

Les Canadiens veulent plutôt nous entendre parler de services et de débouchés; ils veulent que nous trouvions des façons de faciliter la réalisation des objectifs qu'ils poursuivent, que ce soit à Chicoutimi, à Winnipeg ou à Prince Albert. Ils veulent que leurs enfants aient une bonne éducation; ils veulent savoir qu'ils auront du travail et qu'ils auront accès à des soins de santé de la plus haute qualité possible. Si nous nous efforçons de régler ces problèmes, si nous nous efforçons de créer des liens avec les provinces pour mieux utiliser collectivement nos talents et nos énergies à résoudre ces problèmes, nous aurons rendu un grand service au Canada. Si, toutefois, nous revenons à d'interminables débats sur les pouvoirs et les droits, je crois que nous serons tous perdants. La population canadienne y perdra, tout comme ceux qui siègent ici même à la Chambre et dans toutes les assemblées législatives du pays.

J'ai beaucoup aimé ce que j'ai entendu de la part des députés néo-démocrates et conservateurs. Le porte-parole du Nouveau Parti démocratique a parlé d'engagement à l'égard des services. Il voulait parler de services, tout comme les conservateurs. J'aimerais que nous trouvions un moyen de mettre un terme, lorsque nous discutons de ces importants services à la Chambre, à ces affrontements dont seuls quelques représentants des médias tirent profit.

• (1705)

**M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Réf.):** Monsieur le Président, dès le début de son intervention, le député a émis des doutes sur les raisons qui ont poussé l'opposition officielle à soumettre la motion à l'étude à ce moment-ci, laissant entendre qu'il était pour le moins étrange que cette motion soit débattue le lendemain des élections au Québec.

Le député devrait savoir que chaque parti d'opposition a droit à un nombre limité de journées pour débattre de motions de cette nature. Nous prévoyons depuis un certain temps déjà présenter une motion sur l'équilibre des pouvoirs, la réforme de la fédération, l'union sociale et notre loi sur le nouveau Canada. Ce n'est pas nous

qui avons fixé la date du débat d'aujourd'hui. Le calendrier parlementaire fait qu'il en est ainsi.

Cependant, je crois qu'il est fort à-propos que nous débattions cette motion le lendemain des élections au Québec. Si le débat avait eu lieu avant les élections, le député aurait évidemment affirmé que nous nous mêlions de la campagne électorale au Québec et le reste.

Le moment du débat était tout à fait imprévu. Il y a eu deux motions visant à repousser ce qui n'est pas un délai dans la motion à l'étude. C'est une date cible. On presse tout simplement le gouvernement de conclure un accord avec les provinces et les territoires avant le 31 décembre. Notre formulation est très semblable à celle de leurs propres déclarations.

Si le député rejette ce délai, ou date suggérée, peut-être pourrait-il en proposer un autre. Le premier ministre nous a déjà dit que, tout au long de sa carrière politique, il avait été partisan d'une réforme du Sénat. Il est en politique depuis 35 ans. Est-ce là un exemple de la célérité avec laquelle le gouvernement fait avancer son programme constitutionnel?

J'aimerais savoir pourquoi le député n'est pas prêt à accepter un certain jeu quant à la date cible prévue dans la motion. Pourquoi est-ce lui qui refuse le consentement unanime pour repousser le délai envisagé dans la motion?

**M. Reg Alcock:** Monsieur le Président, le député a tout à fait raison lorsqu'il dit qu'il n'a pas choisi la journée, mais son parti a choisi le sujet. Il y a de nombreuses choses dont la Chambre peut parler à n'importe quel moment. Les réformistes ont choisi aujourd'hui d'inscrire à l'ordre du jour les discussions sur l'union sociale.

En ce qui concerne la date limite prévue, la motion dit que la Chambre presse le gouvernement de conclure avant le 31 décembre 1998 avec les provinces et les territoires une entente[ . . . ] Si ce n'est pas une date limite, je ne vois pas ce que c'est.

Que l'on dise «avant le 31 décembre» ou «avant le prochain budget», nous exerçons des pressions sur ces discussions, ce qui n'est peut-être pas dans le meilleur intérêt. Si le député croit vraiment que les provinces et le gouvernement fédéral devraient et peuvent se réunir et travailler en collaboration comme on le dit, il peut voir, en examinant les déclarations des premiers ministres provinciaux, qu'aucun d'eux ne réclame cette date limite ou une autre date butoir; ils disent tous que les discussions avancent et qu'ils sont heureux de la façon dont les choses se déroulent.

Permettez-moi de citer une fois de plus le président: «La première question à l'ordre du jour est l'union sociale, qu'il faut négocier le plus rapidement possible, sans toutefois être assujettis à un échéancier artificiel. Il faut agir avec célérité et détermination.» C'est ce qu'a dit le premier ministre Romanow. «Le premier ministre du Canada veut le faire, ses ministres veulent le faire et les premiers ministres des provinces veulent le faire.»

Si ce n'est pas un appui au processus, je ne sais pas ce que c'est. J'ignore au juste à quoi sert l'intervention du Parti réformiste dans ce débat. En toute franchise, je suis quelque peu surpris de voir que le Parti réformiste est prêt à signer un chèque en blanc. Je croyais

*Les crédits*

comprendre que les réformistes avaient cherché à se faire élire à la Chambre parce qu'ils s'intéressaient au gouvernement fédéral. Je m'inquiète beaucoup de voir qu'ils sont prêts à s'empresser d'appuyer la position des provinces, sans poser de questions.

• (1710)

[Français]

**M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ):** Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui sur le sujet de l'union sociale qui prendra de plus en plus de place dans l'actualité politique pour plusieurs raisons.

Tentons brièvement de définir ce qu'on retrouve derrière ce concept d'union sociale. Les premiers ministres de toutes les provinces, depuis un certain temps maintenant, travaillent pour forcer le gouvernement fédéral à réinvestir là où il a coupé de l'argent, soit dans les programmes sociaux, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation où il a réduit sensiblement les transferts qu'il faisait aux provinces, et ce, de façon unilatérale.

Les provinces ont alors entamé des discussions pour s'assurer que ce genre de chose ne se reproduise plus à l'avenir, mais qu'en même temps, elles bénéficieraient d'une certaine protection quant à leur capacité de gérer leurs programmes sociaux.

Les premiers ministres en sont alors venus à une entente permettant aux provinces de gérer elles-mêmes leurs programmes et d'exercer un droit de retrait lorsque le fédéral lance de telles initiatives, et je reviendrai avec un exemple concret dans la dernière minute qui me sera allouée.

Les provinces ont aussi, dans cette entente, clairement signifié leur intention de réinvestir de l'argent, dans les prochaines années, dans le domaine de la santé. Elles ont aussi souligné qu'elles ont déjà commencé à le faire et que le seul gouvernement qui ne l'a pas fait, c'est le gouvernement fédéral, pour l'année financière en cours.

Les provinces veulent que d'autre argent soit investi dans le domaine de la santé. Tout le monde sait que le système de santé, à la grandeur du Canada, a besoin de réinvestissement.

Cependant, comme elles ont eu à gérer des choses difficiles dans les dernières années, elles sont les mieux placées pour savoir où réinjecter cet argent, comment ajuster des situations nécessitant des interventions très précises. Les infrastructures administratives relèvent des gouvernements provinciaux dans le domaine de la santé. Elles ne veulent pas voir le gouvernement fédéral, à des fins de visibilité politique, arriver avec des programmes à gauche et à droite.

Je cite un exemple: le domaine de l'éducation postsecondaire. Le gouvernement fédéral a réduit sensiblement sa contribution. Tout à coup, se sentant en mal de visibilité, en mal aussi de projets, le premier ministre a lancé le programme des bourses du millénaire. Cela fait en sorte que le gouvernement fédéral va distribuer de nombreuses bourses dans la prochaine décennie à beaucoup d'étu-

dants. Il fera cela lui-même, par l'entremise d'une fondation à laquelle il va s'assurer de nommer des amis, des gens qui feront les commandes du gouvernement fédéral.

Tout cela a pour but de s'assurer que les étudiants voient qu'il y a de l'argent qui vient du bon gouvernement fédéral. Si je prends le cas du Québec, on a déjà un système d'aide financière en place avec des critères d'admissibilité qui tiennent compte de la situation de l'étudiant, des parents, et tout le reste. Maintenant, le fédéral pourra arriver avec d'autres critères, avec une autre infrastructure, et y ajouter l'excellence.

En même temps, il a coupé des centaines de millions de dollars dans le domaine de l'éducation. La priorité en éducation n'aurait-elle pas été de réinvestir pour que l'ensemble des étudiants puissent en bénéficier? Dans le domaine universitaire, les besoins sont criants à l'heure actuelle. On l'a vu durant la dernière campagne électorale, plusieurs recteurs et intervenants du monde de l'éducation ont réclamé de l'argent dans le système universitaire en particulier, mais pas nécessairement en priorité dans le système de prêts et bourses. S'il y a des besoins à ajuster, on aurait pu prendre une partie des 2,5 milliards de dollars réinjectés dans le système de prêts et bourses, mais prendre le reste et le gérer en fonction de nos propres priorités.

C'est là un exemple frappant des problèmes dans les relations fédérales-provinciales où chaque gouvernement veut tenter de définir ses priorités dans ce qui devrait être des compétences de juridiction des provinces.

Il y a là un bel exemple d'une situation qui va créer une chicane entre gouvernements, plutôt que de la vraie coopération, initiée par le gouvernement fédéral en mal de visibilité. Cela ne répond pas à de vraies priorités sur le terrain.

Mais pourquoi arriver à une entente avant le 31 décembre? Parce qu'on ne veut pas que la même chose se reproduise dans le prochain budget fédéral. On veut que le gouvernement fédéral annonce maintenant son intention de respecter l'esprit de cette entente, respecter même cette entente, réinjecter en santé, respecter le fait que les provinces ont des juridictions. Le gouvernement fédéral doit démontrer qu'il les respecte en leur permettant de gérer leurs propres programmes, s'il y met de l'argent, avec un droit de retrait, dans la mesure où les provinces exercent des programmes similaires, ou avec les mêmes objectifs.

Cela m'apparaît louable et rempli de bon sens. Mais le gouvernement fédéral ne collabore pas. Nous espérons qu'il va se réveiller à temps. Nous appuierons la motion du Parti réformiste aujourd'hui.

Nous souhaitons que le gouvernement bouge dans les prochaines semaines, et rapidement, de façon à améliorer la situation pour tout le monde. Quelle que soit l'opinion politique au Québec, tous s'entendent, fédéralistes et souverainistes, sur la nécessité d'aller de l'avant avec ce qui paraît être un consensus politique où l'ensemble des partis, à Québec, sont d'accord pour aller dans cette direction, et on l'a vu lors de la dernière campagne.

## Les crédits

• (1715)

[Traduction]

**Le président suppléant (M. McClelland):** Comme il est 17 h 15, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toutes les questions nécessaires pour terminer l'étude des crédits.

[Français]

La mise aux voix porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. McClelland):** Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président suppléant (M. McClelland):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. McClelland):** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le président suppléant (M. McClelland):** Convoquez les députés.

• (1750)

[Traduction]

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote n<sup>o</sup> 278)

## POUR

## Députés

Abbott	Ablonczy
Alarie	Anders
Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bailey	Bellehumeur
Benoit	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	
Bigras	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Brien
Cadman	Canuel
Cardin	Casson
Chatters	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	Cummins
Dalphondu-Guiral	Debien
Desrochers	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Duceppe	Dumas
Duncan	Elley
Epp	Forseth
Fournier	Gagnon
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Goldring
Gouk	Grewal
Grey (Edmonton North)	Guay
Guimond	Hanger
Harris	Hart
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Jaffer
Johnston	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Konrad
Lalonde	Laurin
Lebel	Loubier
Lowther	

Lunn	Manning
Marceau	Marchand
Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield	McNally
Ménard	Mercier
Meredith	Mills (Red Deer)
Morrison	Obhrai
Pankiw	Penson
Perron	Picard (Drummond)
Ramsay	Reynolds
Rocheleau	Sauvageau
Schmidt	Scott (Skeena)
Solberg	St-Hilaire
Stinson	Strahl
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp
Vellacott	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Williams—96

## CONTRE

## Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Baker	Bakopanos
Beaumier	Bélair
Bélanger	Bellemare
Bennett	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bertrand	Bevilacqua
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brison	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Casey	Catterall
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Cohen	Collenette
Comuzzi	Copps
Cullen	Davies
Desjarlais	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dockrill
Doyle	Dromisky
Drouin	Dubé (Madawaska—Restigouche)
Duhamel	Earle
Easter	Eggleton
Finestone	Finlay
Fontana	Fry
Gagliano	Galloway
Godfrey	Goodale
Graham	Gray (Windsor West)
Grose	Guarnieri
Harb	Hardy
Harvard	Harvey
Herron	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore)	Keys
Kilger (Stormont—Dundas)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Laliberte	Lastewka
Lavigne	Lee
Leung	Lill
Lincoln	Longfield
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi
Maloney	Mancini
Manley	Marchi
Marleau	Martin (LaSalle—Énard)
Martin (Winnipeg Centre)	Massé
Matthews	McCormick
McDonough	McGuire

McKay (Scarborough East)	McLellan (Edmonton West)
McTeague	McWhinney
Mifflin	Milliken
Mills (Broadview—Greenwood)	Minna
Mitchell	Muise
Murray	Myers
Nault	Nystrom
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Parrish
Patry	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Power
Price	Proud
Provenzano	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Sekora	Serré
Shepherd	Solomon
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	St-Jacques
St-Julien	Stoffer
Szabo	Telegdi
Thibeault	Thompson (New Brunswick Southwest)
Torsney	Ur
Valeri	Vautour
Volpe	Wappel
Wasylcyia-Leis	Whelan
Wilfert	Wood—182

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

\*Nil/aucun

**Le Président:** Je déclare l'amendement rejeté. Le vote suivant porte sur la motion principale.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le Président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

• (1800)

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 279)

## POUR

## Députés

Abbott	Ablonczy
Alarie	Anders
Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bailey	Bellehumeur
Benoit	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Breitkreuz (Yellowhead)
Bigras	Brien
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Canuel
Cadman	
Cardin	

Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Debien	Desrochers
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Elley	Epp
Forseth	Fournier
Gagnon	Gilmour
Girard-Bujold	Godin (Châteauguay)
Goldring	Gouk
Grewal	Grey (Edmonton North)
Guay	Guimond
Hanger	Harris
Hart	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Jaffer	Johnston
Kenney (Calgary Southeast)	Kerpan
Konrad	Lalonde
Laurin	Lebel
Loubier	Lowther
Lunn	Manning
Marceau	Marchand
Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield	McNally
Ménard	Mercier
Meredith	Mills (Red Deer)
Morrison	Obhrai
Pankiw	Penson
Perron	Picard (Drummond)
Ramsay	Reynolds
Rocheleau	Sauvageau
Schmidt	Scott (Skeena)
Solberg	St-Hilaire
Stinson	Strahl
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp
Vellacott	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Williams—96

## Les crédits

## CONTRE

## Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Baker	Bakopanos
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bertrand	Bevilacqua
Blaikie	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brison	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Casey	Catterall
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Cohen	Collenette
Comuzzi	Copps
Cullen	Davies
Desjarlais	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dockrill
Doyle	Dromisky
Drouin	Dubé (Madawaska—Restigouche)
Duhamel	Earle
Easter	Eggleton
Finestone	Finlay
Fontana	Fry
Gagliano	Galloway
Godfrey	Goodale

*Les crédits*

Graham	Gray (Windsor West)
Grose	Guarnieri
Harb	Hardy
Harvard	Harvey
Herron	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore)	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Laliberte	Lastewka
Lavigne	Lee
Leung	Lill
Lincoln	Longfield
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi
Maloney	Mancini
Manley	Marchi
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Winnipeg Centre)	Massé
Matthews	McCormick
McDonough	McGuire
McKay (Scarborough East)	McLellan (Edmonton West)
McTeague	McWhinney
Mifflin	Milliken
Mills (Broadview—Greenwood)	Minna
Mitchell	Muise
Murray	Myers
Nault	Nystrom
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Parrish
Patry	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Power
Price	Proud
Provenzano	Redman
Reed	Richardson
Robillard	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Sekora	Serré
Shepherd	Solomon
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	St-Jacques
St-Julien	Stoffer
Szabo	Telegdi
Thibeault	Thompson (New Brunswick Southwest)
Torsney	Ur
Valeri	Vautour
Volpe	Wappel
Wasylcia-Leis	Whelan
Wilfert	Wood—182

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

\*Nil/aucun

**Le Président:** Je déclare la motion rejetée.

[Français]

## BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (B)

**L'hon. Marcel Massé (président du Conseil du Trésor, Lib.)** propose:

Que le budget supplémentaire des dépenses (B), pour l'exercice se terminant le 31 mars 1999, soit adopté.

[Traduction]

**Le Président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.**Des voix:** Oui.**Le Président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.**Des voix:** Non.**Le Président:** À mon avis, les oui l'emportent.*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

● (1810)

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 280)

## POUR

## Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Baker	Bakopanos
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bertrand	Bevilacqua
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Boudria
Bradshaw	Brisson
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Calder
Cannis	Caplan
Carroll	Casey
Catterall	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chrétien (Saint-Maurice)	Clouthier
Coderre	Cohen
Collenette	Comuzzi
Copps	Cullen
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Doyle	Dromisky
Drouin	Dubé (Madawaska—Restigouche)
Duhamel	Easter
Eggleton	Finestone
Finlay	Fontana
Fry	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Harvey
Herron	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore)	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Lincoln	Longfield
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marchi	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Massé
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell

Muise  
Myers  
O'Brien (Labrador)  
O'Reilly  
Paradis  
Patry  
Peterson  
Phinney  
Pillitteri  
Price  
Provenzano  
Reed  
Robillard  
Saada  
Sekora  
Shepherd  
St. Denis  
Stewart (Brant)  
St-Jacques  
Szabo  
Thibeault  
Torsney  
Valeri  
Wappel  
Wilfert

Murray  
Nault  
O'Brien (London—Fanshawe)  
Pagtakhan  
Parrish  
Peric  
Pettigrew  
Pickard (Chatham—Kent Essex)  
Power  
Proud  
Redman  
Richardson  
Rock  
Scott (Fredericton)  
Serré  
Speller  
Steckle  
Stewart (Northumberland)  
St-Julien  
Telegdi  
Thompson (New Brunswick Southwest)  
Ur  
Volpe  
Whelan  
Wood—166

Vautour  
Wasylcia-Leis  
White (North Vancouver)

Vellacott  
White (Langley—Abbotsford)  
Williams—113

### Les crédits

### DÉPUTÉS «PAIRÉS»

\*Nil/aucun

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

**L'hon. Marcel Massé** propose: Que le projet de loi C-60, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1999, soit lu pour la première fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

**L'hon. Marcel Massé** propose: Que le projet de loi, soit lu une deuxième fois et renvoyé au comité plénier.

**Le Président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le Président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** À mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

• (1820)

[Français]

**M. André Harvey:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Les députés de notre parti votent oui sur cette motion.

[Traduction]

**Le Président:** Il est trop tard maintenant pour vous faire inscrire sur la liste des oui, à moins bien sûr que nous obtenions le consentement unanime de la Chambre.

**Une voix:** Non.

**Le Président:** La réponse est non; vous ne serez pas compté parmi les oui.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

### CONTRE

Députés

Abbott  
Alarie  
Asselin  
Bailey  
Benoit  
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)  
Bigras  
Breitkreuz (Yellowhead)  
Brien  
Canuel  
Casson  
Chrétien (Frontenac—Mégantic)  
Cummins  
Davies  
Desjarlais  
Dockrill  
Duceppe  
Duncan  
Elley  
Forseth  
Gagnon  
Girard-Bujold  
Goldring  
Grewal  
Guay  
Hanger  
Harris  
Hill (MacLeod)  
Hilstrom  
Johnston  
Kerpan  
Laliberte  
Laurin  
Lill  
Lowther  
Mancini  
Marceau  
Mark  
Martin (Winnipeg Centre)  
McDonough  
Ménard  
Meredith  
Morrison  
Obhrai  
Penson  
Picard (Drummond)  
Ramsay  
Rocheleau  
Schmidt  
Solberg  
St-Hilaire  
Stoffer  
Thompson (Wild Rose)  
Tremblay (Rimouski—Mitis)

Ablonczy  
Anders  
Bachand (Saint-Jean)  
Bellehumeur  
Bergeron  
Blaikie  
Breitkreuz (Yorkton—Melville)  
Cadman  
Cardin  
Chatters  
Crête  
Dalphond-Guiral  
Debien  
Desrochers  
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)  
Dumas  
Earle  
Epp  
Fournier  
Gilmour  
Godin (Châteauguay)  
Gouk  
Grey (Edmonton North)  
Guimond  
Hardy  
Hart  
Hill (Prince George—Peace River)  
Jaffer  
Kenney (Calgary Southeast)  
Konrad  
Lalonde  
Lebel  
Loubier  
Lunn  
Manning  
Marchand  
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)  
Mayfield  
McNally  
Mercier  
Mills (Red Deer)  
Nystrom  
Pankiw  
Perron  
Plamondon  
Reynolds  
Sauvageau  
Scott (Skeena)  
Solomon  
Stinson  
Strahl  
Tremblay (Lac-Saint-Jean)  
Turp

*Les crédits*

(Vote n° 281)

## POUR

## Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Bakopanos	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellemare	Bennett
Bertrand	Bevilacqua
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Boudria
Bradshaw	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chrétien (Saint-Maurice)	Clouthier
Coderre	Cohen
Collenette	Comuzzi
Copps	Cullen
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Dromisky	Drouin
Duhamel	Easter
Eggleton	Finestone
Finlay	Fontana
Fry	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Ifody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Lincoln	Longfield
MacAulay	Mahoney
Malhi	Maloney
Manley	Marchi
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Massé	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Murray	Myers
Nault	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Proud	Provenzano
Redman	Reed
Richardson	Robillard
Rock	Saada
Scott (Fredericton)	Sekora
Serré	Shepherd
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	St-Julien
Szabo	Telegdi
Thibeault	Torsney
Ur	Valeri
Volpe	Wappel
Whelan	Wilfert
Wood—149	

## CONTRE

## Députés

Abbott	Abłonczy
Alarie	Anders

Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bailey	Bellehumeur
Benoit	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Bigras	Blaikie
Breitkreuz (Yellowhead)	Cadman
Brien	Cardin
Canuel	Chatters
Casson	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Dalphond-Guiral
Cummins	Debien
Davies	Desrosiers
Desjarlais	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dockrill	Dumas
Duceppe	Earle
Duncan	Epp
Elley	Fournier
Forseth	Gilmour
Gagnon	Godin (Châteauguay)
Girard-Bujold	Gouk
Goldring	Grey (Edmonton North)
Grewal	Guimond
Guay	Hardy
Hanger	Hill (Macleod)
Hart	Hilstrom
Hill (Prince George—Peace River)	Johnston
Jaffer	Kerpan
Kenney (Calgary Southeast)	Laliberte
Konrad	Laurin
Lalonde	Lill
Lebel	Lowther
Loubier	Mancini
Lunn	Marceau
Manning	Mark
Marchand	Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	McDonough
Mayfield	Ménard
McNally	Meredith
Mercier	Morrison
Mills (Red Deer)	Obhrai
Nystrom	Penson
Pankiw	Picard (Drummond)
Perron	Ramsay
Plamondon	Rocheleau
Reynolds	Schmidt
Sauvageau	Solberg
Scott (Skeena)	St-Hilaire
Solomon	Stoffer
Stinson	Thompson (Wild Rose)
Strahl	Turp
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Vellacott
Vautour	White (Langley—Abbotsford)
Wasylcia-Leis	Williams—111
White (North Vancouver)	

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

\*Nil/aucun

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Milliken.)

[Français]

**Le président:** À l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre est maintenant constituée en Comité plénier pour l'étude du projet de loi C-60.

[Traduction]

(Sur l'article 2)

**Le président:** L'article 2 est-il adopté?



*Les crédits*

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.):** Monsieur le président, le président du Conseil du Trésor pourrait-il nous confirmer que le projet de loi est bien conforme?

**L'hon. Marcel Massé (président du Conseil du Trésor, Lib.):** Monsieur le président, le projet de loi a la même forme que ceux qui ont été adoptés par les années passées.

[Français]

**M. Yvan Loubier:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'aimerais poser une question au président du Conseil du Trésor.

Il a répondu à une question du député réformiste. En quoi ces états sont-ils similaires à ceux des années passées? J'aimerais qu'il nous donne des explications.

**Le président:** Je crois que la réponse donnée par le président du Conseil du Trésor a indiqué que la forme du projet de loi est la même que celle des années précédentes. Je crois que cette réponse suffit.

**M. Yvan Loubier:** Monsieur le président, le président du Conseil du Trésor a répondu que les chiffres étaient conformes à ceux de l'an dernier. Mais est-ce qu'ils sont conformes à ceux d'il y a deux ans?

**Le président:** Le président du Conseil du Trésor peut peut-être répondre à la question.

• (1825)

**L'hon. Marcel Massé:** Monsieur le président, la présentation de ce projet de loi est identique à celle des projets de loi approuvés au cours des années précédentes, y compris celle d'il y a deux ans.

[Traduction]

**Le président:** L'article 2 est-il adopté?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président:** Que tous ceux qui sont en faveur de l'article 2 veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président:** À mon avis, les oui l'emportent.

(L'article 2 est adopté par 161 voix contre 107)

**Le président:** L'article 3 est-il adopté?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président:** Que tous ceux qui sont en faveur de l'article 3 veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président:** À mon avis, les oui l'emportent.

• (1830)

(L'article 3 est adopté par 165 voix contre 103)

(Sur l'article 4)

**Le président:** L'article 4 est-il adopté?

[Français]

**M. Réal Ménard:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

On peut lire, à l'article 4, que «tout engagement découlant d'un poste du Budget mentionné à l'article 2, ou fondé sur le paragraphe (2), soit censément, ou en ce qui touche l'autorisation correspondant à hauteur du montant qui y est précisé». . .

**Le président:** À l'ordre, s'il vous plaît.

On ne peut pas, en Comité plénier, présenter des arguments sur ce projet de loi.

[Traduction]

Nous devons respecter les règles qui exigent que toute question soit mise aux voix sans plus ample débat ni amendement. La tradition veut qu'on n'autorise qu'un seul rappel au Règlement lors des délibérations du comité plénier. Ça s'est produit deux fois. En ma qualité de président, je ne suis pas disposé à autoriser d'autres recours au Règlement.

L'article 4 est-il adopté?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président:** Que tous ceux qui sont en faveur de l'article 4 veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président:** Que tous ceux sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président:** À mon avis, les oui l'emportent.

• (1835)

(L'article 4 est adopté par 164 voix contre 105)

**Le président:** L'article 5 est-il adopté?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

*Les crédits*

**Le président:** Que tous ceux qui sont en faveur de l'article 5 veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président:** À mon avis, les oui l'emportent.

• (1840)

[Français]

(L'article 5 est adopté par 162 voix contre 101)

**Le président:** L'article 6 est-il adopté?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

[Traduction]

**Le président:** Que tous ceux qui sont en faveur de l'article 6 veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président:** À mon avis, les oui l'emportent.

• (1845)

[Français]

(L'article 6 est adoptée par 159 voix contre 102)

[Traduction]

**M. Chuck Strahl:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Il y a eu des négociations, ce soir, avant le vote, et vous constaterez que les partis sont d'accord pour qu'il n'y ait pas de mauvaise surprise durant le temps des fêtes. Je veux que les députés qui ont des enfants nous quittent après notre fête de Noël et qu'ils aillent chez eux s'en occuper.

**Le président:** L'annexe est-elle adoptée?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président:** Que tous ceux qui sont en faveur de l'annexe veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président:** À mon avis, les oui l'emportent.

(L'annexe est adoptée par 154 voix contre 102)

**Le président:** L'article 1 est-il adopté?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président:** Que tous ceux qui sont en faveur de l'article 1 veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président:** À mon avis, les oui l'emportent.

• (1850)

[Français]

(L'article 1 est adopté par 151 voix contre 102)

**Le président:** Le préambule est-il adopté?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

[Traduction]

**Le président:** Que tous ceux qui sont en faveur du préambule veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président:** À mon avis, les oui l'emportent.

• (1855)

[Français]

(Le préambule est adopté par 155 voix contre 108)

**Le président:** Le titre est-il adopté?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

[Traduction]

**Le président:** Que tous ceux qui sont en faveur du titre veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président:** À mon avis, les oui l'emportent.

(Le titre est adopté par 155 voix contre 95)

(Rapport est fait du projet de loi.)

• (1900)

**L'hon. Marcel Massé propose:** Que le projet de loi soit agréé.

**Le Président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le Président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** À mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

• (1910)

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 282)

**POUR**

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Baker	Bakopanos
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bertrand	Bevilacqua
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Boudria
Bradshaw	Brison
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Calder
Cannis	Caplan
Carroll	Casey
Catterall	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chrétien (Saint-Maurice)	Clouthier
Coderre	Cohen
Collenette	Comuzzi
Copps	Cullen
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Doyle	Dromisky
Drouin	Dubé (Madawaska—Restigouche)
Duhamel	Easter
Eggleton	Finestone
Finlay	Fontana
Fry	Gagliano
Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Harvey
Herron	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore)	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Lincoln	Longfield
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marchi	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Massé
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McLellan (Edmonton West)
McTeague	McWhinney
Mifflin	Minna
Mitchell	Muise
Murray	Myers
Nault	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Power	Price
Proud	Provenzano
Redman	Reed
Richardson	Robillard
Rock	Saada
Scott (Fredericton)	Sekora
Serré	Shepherd
Speller	St. Denis

Steckle  
Stewart (Northumberland)  
St-Julien  
Telegdi  
Thompson (New Brunswick Southwest)  
Ur  
Volpe  
Whelan  
Wood—163

*Les crédits*

Stewart (Brant)  
St-Jacques  
Szabo  
Thibeault  
Torsney  
Valeri  
Wappel  
Wilfert

**CONTRE**

Députés

Abbott	Ablonczy
Alarie	Anders
Asselin	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Benoit
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bigras
Blaikie	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brien	Cadman
Canuel	Cardin
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Dalphond-Guiral	Davies
Debien	Desjarlais
Desrochers	Dockrill
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Epp
Forseth	Fournier
Gagnon	Gilmour
Girard-Bujold	Godin (Châteauguay)
Goldring	Gouk
Grewal	Grey (Edmonton North)
Guay	Guimond
Hanger	Hardy
Hart	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Jaffer	Johnston
Kenney (Calgary Southeast)	Kerpan
Konrad	Laliberte
Lalonde	Laurin
Lebel	Lill
Loubier	Lowther
Lunn	Mancini
Manning	Marceau
Marchand	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Mills (Red Deer)	Morrison
Nystrom	Obhrai
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Ramsay
Rocheleau	Sauvageau
Schmidt	Scott (Skeena)
Solberg	Solomon
St-Hilaire	Stinson
Stoffer	Strahl
Thompson (Wild Rose)	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp
Vautour	Vellacott
Wasylycia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Williams—105

**DÉPUTÉS «PAIRÉS»**

\*Nil/aucun

*Les crédits*

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée. Quand l'irons-nous le projet de loi pour la troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. Marcel Massé** propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

**Le Président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le Président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** À mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

● (1920)

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 283)

**POUR**

## Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Bakopoulos	Beaumur
Bélair	Bélanger
Bellemare	Bennett
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brison	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Casey	Catterall
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Cohen	Collenette
Comuzzi	Copps
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Doyle
Dromisky	Drouin
Dubé (Madawaska—Restigouche)	Duhamel
East	Eggleton
Finestone	Finlay
Fontana	Fry
Gagliano	Godfrey
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Harvey
Herron	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore)	Keys
Kilger (Stormont—Dundas)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Lincoln	Longfield
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marchi	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Massé

McCormick	McGuire
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Miffiin
Milliken	Minna
Mitchell	Muise
Murray	Myers
Nault	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Power	Price
Proud	Provenzano
Redman	Reed
Richardson	Robillard
Rock	Saada
Scott (Fredericton)	Sekora
Serré	Shepherd
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	St-Jacques
St-Julien	Szabo
Telegdi	Thibeault
Thompson (New Brunswick Southwest)	Torsney
Ur	Valeri
Volpe	Wappel
Whelan	Wilfert
Wood—161	

**CONTRE**

## Députés

Ablonczy	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Benoit	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Blaikie
Bigras	Cadman
Brien	Cardin
Canuel	Chatters
Casson	Crête
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Davies
Dalphon-Duval	Desjarlais
Debien	Dockrill
Desrochers	Duceppe
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duncan
Dumas	Epp
Earle	Gagnon
Fournier	Girard-Bujold
Gilmour	Goldring
Godin (Châteauguay)	Grewal
Gouk	Guay
Grey (Edmonton North)	Hanger
Guimond	Hart
Hardy	Hill (Prince George—Peace River)
Hill (Macleod)	Jaffer
Hilstrom	Jenney (Calgary Southeast)
Johnston	Laliberte
Kerpan	Laurin
Lalonde	Lill
Lebel	Lowther
Loubier	Mancini
Lunn	Marceau
Manning	Mark
Marchand	Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	McNally
McDonough	Mercier
Ménard	Morrison
Meredith	Obhrai
Nystrom	Picard (Drummond)
Perron	Ramsay
Plamondon	Sauvageau
Rocheleau	Solberg
Scott (Skeena)	St-Hilaire
Solomon	Stoffer
Stinson	Thompson (Wild Rose)
Strahl	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	
Turp	

*Initiatives ministérielles*

Vautour  
Wasylcia-Leis  
White (North Vancouver)

Vellacott  
White (Langley—Abbotsford)  
Williams—98

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

\*Nil/aucun

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

\* \* \*

## LA LOI SUR LE TABAC

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 26 novembre, de la motion: Que le projet de loi C-42, Loi modifiant la Loi sur le tabac, soit lu pour la troisième fois et adopté.

**Le Président:** Conformément à l'ordre adopté le jeudi 26 novembre 1998, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-42.

● (1930)

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n<sup>o</sup> 284)

## POUR

## Députés

Adams  
Alcock  
Assad  
Asselin  
Axworthy (Winnipeg South Centre)  
Baker  
Beaumier  
Bélanger  
Bellemare  
Bergeron  
ne—Pabok)  
Bevilacqua  
Blondin-Andrew  
Bonwick  
Bradshaw  
Brown  
Bulte  
Caccia  
Cannis  
Caplan  
Carroll  
Chamberlain  
Charbonneau  
Chrétien (Saint-Maurice)  
Coderre  
Collenette  
Coppes  
Cullen  
Debieu  
DeVillers  
Dion  
Dromisky  
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)  
Duhamel  
Easter  
Finestone  
Fontana  
Fry  
Gagnon  
Girard-Bujold  
Godin (Châteauguay)  
Graham  
Grose

Alarie  
Anderson  
Assadourian  
Augustine  
Bachand (Saint-Jean)  
Bakopoulos  
Bélair  
Bellehumeur  
Bennett  
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)  
Bertrand  
Bigras  
Bonin  
Boudria  
Brien  
Bryden  
Byrne  
Calder  
Canuel  
Cardin  
Catterall  
Chan  
Chrétien (Frontenac—Mégantic)  
Clouthier  
Cohen  
Comuzzi  
Crête  
Dalphond-Guiral  
Desrochers  
Dhaliwal  
Discepola  
Drouin  
Duceppe  
Dumas  
Eggleton  
Finlay  
Fournier  
Gagliano  
Galloway  
Godfrey  
Goodale  
Gray (Windsor West)  
Guarnieri

Guay  
Harb  
Hubbard  
Iftody  
Jennings  
Karetak-Lindell  
Keyes  
Kilgour (Edmonton Southeast)  
Kraft Sloan  
Lastewka  
Lavigne  
Lee  
Lincoln  
Loubier  
Mahoney  
Maloney  
Marceau  
Marchi  
Martin (LaSalle—Émard)  
McCormick  
McLellan (Edmonton West)  
McWhinney  
Mercier  
Milliken  
Mitchell  
Myers  
O'Brien (Labrador)  
O'Reilly  
Paradis  
Patry  
Perron  
Pettigrew  
Picard (Drummond)  
Pillitteri  
Proud  
Redman  
Richardson  
Rocheleau  
Saada  
Scott (Fredericton)  
Serré  
Speller  
Steckle  
Stewart (Northumberland)  
St-Julien  
Telegdi  
Torsney  
Tremblay (Rimouski—Mitis)  
Ur  
Volpe  
Whelan  
Wood—188

Guimond  
Harvard  
Ianno  
Jackson  
Jordan  
Karygiannis  
Kilger (Stormont—Dundas)  
Knutson  
Lalonde  
Laurin  
Lebel  
Leung  
Longfield  
MacAulay  
Malhi  
Manley  
Marchand  
Marleau  
Massé  
McGuire  
McTeague  
Ménard  
Miffin  
Minna  
Murray  
Nault  
O'Brien (London—Fanshawe)  
Pagtakhan  
Parrish  
Peric  
Peterson  
Phinney  
Pickard (Chatham—Kent Essex)  
Plamondon  
Provenzano  
Reed  
Robillard  
Rock  
Sauvageau  
Sekora  
Shepherd  
St. Denis  
Stewart (Brant)  
St-Hilaire  
Szabo  
Thibeault  
Tremblay (Lac-Saint-Jean)  
Turp  
Valeri  
Wappel  
Wilfert

## CONTRE

## Députés

Ablonczy  
Bachand (Richmond—Arthabaska)  
Bernier (Tobique—Mactaquac)  
Brisson  
Casey  
Chatters  
Desjarlais  
Doyle  
Earle  
Gilmour  
Gouk  
Hanger  
Hart  
Herron  
Hill (Prince George—Peace River)  
Johnston  
Keddy (South Shore)  
Kerpan  
Lill  
Lunn  
Mancini  
Mark  
Martin (Winnipeg Centre)  
McNally  
Anders  
Benoit  
Blaikie  
Cadman  
Casson  
Davies  
Dockrill  
Dubé (Madawaska—Restigouche)  
Epp  
Goldring  
Grewal  
Hardy  
Harvey  
Hill (MacLeod)  
Jaffer  
Jones  
Kenney (Calgary Southeast)  
Laliberte  
Lowther  
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)  
Manning  
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)  
McDonough  
Meredith

*Initiatives ministérielles*

Muise	Nystrom
Power	Price
Ramsay	Scott (Skeena)
Solomon	Stinson
St-Jacques	Stoffer
Strahl	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Vautour
Wasylycia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Williams—66

Iftody  
Jennings  
Karetak-Lindell  
Keys  
Kilgour (Edmonton Southeast)  
Kraft Sloan  
Lavigne  
Leung  
Longfield  
Mahoney  
Maloney  
Marchi  
Massé  
McGuire  
McTeague  
Mifflin  
Minna  
Murray  
Nault  
O'Brien (London—Fanshawe)  
Pagtakhan  
Parrish  
Peric  
Pettigrew  
Pickard (Chatham—Kent Essex)  
Proud  
Redman  
Richardson  
Rock  
Scott (Fredericton)  
Serré  
St. Denis  
Stewart (Brant)  
St-Julien  
Telegdi  
Torsney  
Valeri  
Wappel  
Wilfert

Jackson  
Jordan  
Karygiannis  
Kilger (Stormont—Dundas)  
Knutson  
Lastewka  
Lee  
Lincoln  
MacAulay  
Malhi  
Manley  
Marleau  
McCormick  
McLellan (Edmonton West)  
McWhinney  
Milliken  
Mitchell  
Myers  
O'Brien (Labrador)  
O'Reilly  
Paradis  
Patri  
Peterson  
Phinney  
Pillitteri  
Provenzano  
Reed  
Robillard  
Saada  
Sekora  
Shepherd  
Steckle  
Stewart (Northumberland)  
Szabo  
Thibeault  
Ur  
Volpe  
Whelan  
Wood—144

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

\*Nil/aucun

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

\* \* \*

## LA LOI SUR LES AIRES MARINES DE CONSERVATION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 26 novembre, de la motion: Que le projet de loi C-48, Loi concernant les aires marines de conservation, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité; et de la motion: Que cette question soit maintenant mise aux voix.

**Le Président:** Conformément à l'ordre adopté le jeudi 26 novembre 1998, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-48.

● (1940)

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n<sup>o</sup> 285)

## POUR

## Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Bakopanos	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellemare	Bennett
Bertrand	Bevilacqua
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Boudria
Bradshaw	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chrétien (Saint-Maurice)	Clouthier
Coderre	Cohen
Collenette	Copps
Cullen	De Villers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finestone	Finlay
Fontana	Fry
Gagliano	Galloway
Godfrey	Goodale
Graham	Gray (Windsor West)
Grose	Guarnieri
Harb	Harvard
Hubbard	Ianno

## CONTRE

## Députés

Ablonczy	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Benoit	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Bigras
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Brien
Blaikie	Cadman
Brison	Cardin
Canuel	Casson
Casey	Crête
Chatters	Debien
Davies	Dockrill
Desjarlais	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Doyle	Duceppe
Dubé (Madawaska—Restigouche)	Earle
Duncan	Gagnon
Epp	Girard-Bujold
Gilmour	Goldring
Godin (Châteauguay)	Grewal
Gouk	Guimond
Guay	Hardy
Hanger	Herron
Harvey	Hill (Prince George—Peace River)
Hill (Macleod)	Jaffer
Hilstrom	Jones
Johnston	Kenney (Calgary Southeast)
Keddy (South Shore)	Laliberte
Kerpan	Laurin
Lalonde	Lill
Lebel	Lunn
Loubier	Mancini
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Marchand
Marceau	Martin (Winnipeg Centre)
Mark	McNally
McDonough	
Ménard	

*Initiatives ministérielles*

Mercier  
Muise  
Picard (Drummond)  
Power  
Ramsay  
Solberg  
St-Hilaire  
Stoffer  
Thompson (New Brunswick Southwest)  
Tremblay (Rimouski—Mitis)  
Vautour  
White (Langley—Abbotsford)  
Williams—95

Meredith  
Nystrom  
Plamondon  
Price  
Rocheleau  
Solomon  
St-Jacques  
Strahl  
Tremblay (Lac-Saint-Jean)  
Turp  
Wasylycia-Leis  
White (North Vancouver)

Eggleton  
Finlay  
Gagliano  
Godfrey  
Graham  
Harb  
Harvard  
Herron  
Ianno  
Jackson  
Jones  
Karetak-Lindell  
Kilger (Stormont—Dundas)  
Knutson  
Laliberte  
Lavigne  
Leung  
Lincoln  
MacAulay  
Mahoney  
Maloney  
Manley  
Marleau  
Massé  
McDonough  
McLellan (Edmonton West)  
McWhinney  
Minna  
Muise  
Myers  
Nystrom  
O'Brien (London—Fanshawe)  
Pagtakhan  
Parrish  
Peterson  
Phinney  
Pillitteri  
Price  
Redman  
Richardson  
Rock  
Scott (Fredericton)  
Serré  
Solomon  
St. Denis  
Stewart (Brant)  
St-Jacques  
Stoffer  
Telegdi  
Thompson (New Brunswick Southwest)  
Ur  
Vautour  
Wappel  
Whelan  
Wood—169

Finestone  
Fry  
Galloway  
Goodale  
Grose  
Hardy  
Harvey  
Hubbard  
Iftody  
Jennings  
Jordan  
Keddy (South Shore)  
Kilgour (Edmonton Southeast)  
Kraft Sloan  
Lastewka  
Lee  
Lill  
Longfield  
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)  
Malhi  
Mancini  
Marchi  
Martin (Winnipeg Centre)  
McCormick  
McGuire  
McTeague  
Mifflin  
Mitchell  
Murray  
Nault  
O'Brien (Labrador)  
O'Reilly  
Paradis  
Patry  
Pettigrew  
Pickard (Chatham—Kent Essex)  
Power  
Proud  
Reed  
Robillard  
Saada  
Sekora  
Shepherd  
Speller  
Steckle  
Stewart (Northumberland)  
St-Julien  
Szabo  
Thibeault  
Torsney  
Valeri  
Volpe  
Wasylycia-Leis  
Wilfert

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

\*Nil/aucun

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

Le vote suivant porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le Président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** À mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

● (1950)

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 286)

## POUR

Députés

Adams  
Anderson  
Assadourian  
Axworthy (Winnipeg South Centre)  
Baker  
Beaumier  
Bélangier  
Bennett  
Bertrand  
Blaikie  
Bonin  
Boudria  
Brisson  
Bryden  
Byrne  
Calder  
Caplan  
Casey  
Chamberlain  
Charbonneau  
Clouthier  
Cohen  
Coppes  
Davies  
DeVillers  
Dion  
Dockrill  
Dromisky  
Dubé (Madawaska—Restigouche)  
Earle

Alcock  
Assad  
Augustine  
Bachand (Richmond—Arthabaska)  
Bakopanos  
Bélaïr  
Bellemare  
Bernier (Tobique—Mactaquac)  
Bevilacqua  
Blondin-Andrew  
Bonwick  
Bradshaw  
Brown  
Bulte  
Caccia  
Cannis  
Carroll  
Catterall  
Chan  
Chrétien (Saint-Maurice)  
Coderre  
Collenette  
Cullen  
Desjarlais  
Dhaliwal  
Discepolo  
Doyle  
Drouin  
Duhamel  
Easter

## CONTRE

Députés

Ablonczy  
Asselin  
Bellehumeur  
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)  
Bigras  
Cadman  
Casson  
Dalphond-Guiral  
Duncan  
Gilmour  
Goldring  
Grewal  
Guimond  
Hill (Prince George—Peace River)  
Johnston  
Lalonde  
Lebel  
Lowther  
Anders  
Bachand (Saint-Jean)  
Benoit  
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)  
Brien  
Canuel  
Chatters  
Duceppe  
Epp  
Godin (Châteauguay)  
Gouk  
Grey (Edmonton North)  
Hill (Macleod)  
Hilstrom  
Kenney (Calgary Southeast)  
Laurin  
Loubier

*Initiatives ministérielles*

Lunn	Marceau
Marchand	Mark
McNally	Mercier
Meredith	Obhrai
Picard (Drummond)	Plamondon
Ramsay	Rocheleau
Sauvageau	Scott (Skeena)
Solberg	St-Hilaire
Stinson	Strahl
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp	Vellacott
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)
Williams—59	

Duhamel	Easter
Eggleton	Finestone
Finlay	Fontana
Fry	Gagliano
Galloway	Goodeale
Graham	Grose
Guarnieri	Harb
Harvard	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keys
Kilger (Stormont—Dundas)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Lincoln	Longfield
MacAulay	Mahoney
Malhi	Maloney
Manley	Marchi
Marleau	Martin (LaSalle—Énard)
Massé	McCormick
McGuire	McLellan (Edmonton West)
McTeague	McWhinney
Mifflin	Milliken
Minna	Mitchell
Murray	Myers
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Parrish
Patry	Peric
Pettigrew	Phinney
Pillitteri	Proud
Provenzano	Redman
Richardson	Robillard
Rock	Saada
Scott (Fredericton)	Sekora
Shepherd	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
St-Julien	Szabo
Telegdi	Thibeault
Torsney	Ur
Valeri	Volpe
Wappel	Whelan
Wilfert	Wood—136

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

\*Nil/aucun

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

\* \* \*

[Français]

**LOI SUR LA GESTION DES TERRES DES PREMIÈRES NATIONS**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 26 novembre, de la motion: Que le projet de loi C-49, Loi portant ratification de l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des premières nations et visant sa prise d'effet, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité; ainsi que sur la motion: Que la motion soit maintenant mise aux voix.

**Le Président:** Conformément à l'ordre adopté le jeudi 26 novembre 1998, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la question préalable à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-49.

● (2000)

[Traduction]

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 287)

**POUR**

Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assadourian
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker	Bakopanos
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bertrand
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Boudria
Bradshaw	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Calder	Caplan
Carroll	Catterall
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Cohen	Collenette
Copps	Cullen
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepolo
Dromisky	Drouin

Ablonczy	Anders
Asselin	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Benoit	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Bigras
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Brien
Blaikie	Cadman
Brisson	Casey
Canuel	Chatters
Casson	Dalphond-Guiral
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Desjarlais
Davies	Dockrill
Desrochers	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Doyle	Duceppe
Dubé (Madawaska—Restigouche)	Duncan
Dumas	Epp
Earle	Godin (Châteauguay)
Gilmour	Gouk
Goldring	Grey (Edmonton North)
Grewal	Hardy
Guimond	Herron
Harvey	Jaffer
Hilstrom	Jones
Johnston	Kenney (Calgary Southeast)
Keddy (South Shore)	Laliberte
Kerpan	Lebel
Lalonde	Loubier
Lill	Lunn
Lowther	Mancini
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	

**CONTRE**

Députés



*Initiatives ministérielles*

Marceau  
Mark  
McDonough  
Mercier  
Morrison  
Nystrom  
Perron  
Plamondon  
Price  
Rocheleau  
Scott (Skeena)  
Solomon  
Stinson  
Strahl  
Tremblay (Lac-Saint-Jean)  
Vautour  
Wasylycia-Leis  
White (North Vancouver)

Marchand  
Martin (Winnipeg Centre)  
McNally  
Meredith  
Muisé  
Obhrai  
Picard (Drummond)  
Power  
Ramsay  
Sauvageau  
Solberg  
St-Hilaire  
Stoffer  
Thompson (Wild Rose)  
Turp  
Vellacott  
White (Langley—Abbotsford)  
Williams—95

Canuel  
Chrétien (Frontenac—Mégantic)  
Clouthier  
Carroll  
Catterall  
Chan  
Cohen  
Copps  
Cullen  
Davies  
Desrochers  
Dhaliwal  
Discepola  
Doyle  
Drouin  
Duceppe  
Dumas  
Easter  
Finestone  
Fontana  
Gagliano  
Girard-Bujold  
Godin (Châteauguay)  
Graham  
Guarnieri  
Guimond  
Hardy  
Harvey  
Hubbard  
Iftody  
Jennings  
Jordan  
Keddy (South Shore)  
Kilger (Stormont—Dundas)  
Knutson  
Laliberte  
Lastewka  
Lebel  
Leung  
Lincoln  
Loubier  
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)  
Malhi  
Mancini  
Marceau  
Marchi  
Martin (LaSalle—Émard)  
Massé  
McDonough  
McLellan (Edmonton West)  
McWhinney  
Milliken  
Mitchell  
Murray  
Nault  
O'Brien (Labrador)  
O'Reilly  
Paradis  
Patry  
Perron  
Pettigrew  
Picard (Drummond)  
Pillitteri  
Power  
Proud  
Redman  
Richardson  
Rocheleau  
Saada  
Scott (Fredericton)  
Serré  
Solomon  
St. Denis  
Stewart (Brant)  
St-Hilaire  
St-Julien  
Szabo  
Thibeault  
Torsney  
Turp  
Volpe  
Wasylycia-Leis  
Wilfert

Caplan  
Chrétien (Saint-Maurice)  
Coderre  
Casey  
Chamberlain  
Charbonneau  
Collenette  
Crête  
Dalphond-Guiral  
Desjarlais  
DeVillers  
Dion  
Dockrill  
Dromisky  
Dubé (Madawaska—Restigouche)  
Duhamel  
Earle  
Eggleton  
Finlay  
Fry  
Gagnon  
Godfrey  
Goodale  
Grose  
Guay  
Harb  
Harvard  
Herron  
Ianno  
Jackson  
Jones  
Karetak-Lindell  
Keyes  
Kilgour (Edmonton Southeast)  
Kraft Sloan  
Lalonde  
Lavigne  
Lee  
Lill  
Longfield  
MacAulay  
Mahoney  
Maloney  
Manley  
Marchand  
Marleau  
Martin (Winnipeg Centre)  
McCormick  
McGuire  
McTeague  
Mifflin  
Minna  
Muisé  
Myers  
Nystrom  
O'Brien (London—Fanshawe)  
Pagtakhan  
Parrish  
Peric  
Peterson  
Phinney  
Pickard (Chatham—Kent Essex)  
Plamondon  
Price  
Provenzano  
Reed  
Robillard  
Rock  
Sauvageau  
Sekora  
Shepherd  
Speller  
Steele  
Stewart (Northumberland)  
St-Jacques  
Stoffer  
Telegdi  
Thompson (New Brunswick Southwest)  
Tremblay (Lac-Saint-Jean)  
Ur  
Wappel  
Whelan  
Wood—199

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

\*Nil/aucun

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

Le vote porte maintenant sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le Président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** À mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

• (2005)

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 288)

## POUR

Députés

Adams	Alarie
Alcock	Anderson
Assadourian	Augustine
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bachand (Saint-Jean)	Bakopanos
Bélaïr	Bélangier
Bellehumeur	Bellemare
Bennett	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Bertrand
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Blaikie
Bigras	Bonin
Blondin-Andrew	Boudria
Bonwick	Brien
Bradshaw	Brown
Brisson	Bulte
Bryden	Calder
Byrne	

*Initiatives ministérielles*

## CONTRE

## Députés

Ablonczy	Anders
Benoit	Breitkreuz (Yellowhead)
Cadman	Casson
Chatters	Duncan
Epp	Gilmour
Goldring	Gouk
Grewal	Grey (Edmonton North)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Jaffer	Johnston
Kenney (Calgary Southeast)	Kerpan
Lowther	Lunn
Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McNally	Meredith
Morrison	Obhrai
Ramsay	Scott (Skeena)
Solberg	Stinson
Strahl	Thompson (Wild Rose)
Vellacott	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Williams—38

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

\*Nil/aucun

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

\* \* \*

## LOI SUR LES MESURES SPÉCIALES D'IMPORTATION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 26 novembre, du projet de loi C-35, Loi modifiant la Loi sur les mesures spéciales d'importation et la Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur, dont le comité a fait rapport sans proposition d'amendement.

**Le Président:** Conformément à l'ordre adopté le jeudi 26 novembre 1998, la Chambre passe maintenant aux votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi C-35.

Le vote porte sur la motion n<sup>o</sup> 1.

● (2015)

(La motion n<sup>o</sup> 1, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n<sup>o</sup> 289)

## POUR

## Députés

Ablonczy	Alarie
Anders	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Benoit	Bergeron
Bigras	Blaikie
Brien	Cadman
Canuel	Cardin
Casson	Chatters
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Dalphond-Guiral	Davies
Debien	Desjarlais
Desrochers	Dockrill

Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Duncan
Earle	Epp
Fournier	Gagnon
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Gouk
Grewal	Grey (Edmonton North)
Guay	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Jaffer	Johnston
Kenney (Calgary Southeast)	Laliberte
Lalonde	Lebel
Lill	Loubier
Lowther	Lunn
Mancini	Marceau
Marchand	Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	McDonough
McNally	Ménard
Mercier	Meredith
Morrison	Nystrom
Obhrai	Perron
Picard (Drummond)	Ramsay
Rocheleau	Sauvageau
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	St-Hilaire
Stoffer	Strahl
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp	Vautour
Vellacott	Wasylycia-Leis
White (Langley—Abbotsford)	Williams—84

## CONTRE

## Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assadourian
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker	Bakopanos
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bevilacqua
Blondin-Andrew	Bonin
Boudria	Bradshaw
Brisson	Brown
Bryden	Byrne
Caccia	Calder
Cannis	Caplan
Casey	Catterall
Chamberlain	Chan
Chrétien (Saint-Maurice)	Collenette
Copps	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Doyle
Dromisky	Dubé (Madawaska—Restigouche)
Duhamel	Easter
Eggleton	Finlay
Fontana	Fry
Gagliano	Galloway
Godfrey	Goodale
Grose	Guarnieri
Harb	Harvard
Harvey	Herron
Hubbard	Iftody
Jackson	Jones
Karygiannis	Keddy (South Shore)
Keys	Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lavigne	Lee
Lincoln	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Malhi
Maloney	Manley
Marchi	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Massé
McCormick	McGuire
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Mifflin
Minna	Mitchell
Muise	Murray
Nault	O'Brien (London—Fanshawe)

*Initiatives ministérielles*

O'Reilly  
 Patry  
 Peterson  
 Phinney  
 Pillitteri  
 Price  
 Reed  
 Robillard  
 Scott (Fredericton)  
 Serré  
 Speller  
 Stewart (Brant)  
 St-Jacques  
 Szabo  
 Thompson (New Brunswick Southwest)  
 Valeri  
 Wappel

Pagtakhan  
 Peric  
 Pettigrew  
 Pickard (Chatham—Kent Essex)  
 Power  
 Proud  
 Richardson  
 Rock  
 Sekora  
 Shepherd  
 Steckle  
 Stewart (Northumberland)  
 St-Julien  
 Telegdi  
 Torsney  
 Volpe  
 Wood—126

Bachand (Richmond—Arthabaska)  
 Bakopanos  
 Bélair  
 Bellemare  
 Benoit  
 Bertrand  
 Blondin-Andrew  
 Bonwick  
 Breikreuz (Yellowhead)  
 Bryden  
 Byrne  
 Cadman  
 Cannis  
 Carroll  
 Casson  
 Chamberlain  
 Charbonneau  
 Chrétien (Saint-Maurice)  
 Coderre  
 Collenette  
 Cullen  
 Dion  
 Doyle  
 Drouin  
 Duhamel  
 Easter  
 Epp  
 Fontana  
 Gagliano  
 Gilmour  
 Goldring  
 Gouk  
 Grewal  
 Guarnieri  
 Harvard  
 Herron  
 Hill (Prince George—Peace River)  
 Hubbard  
 Iftody  
 Jaffer  
 Johnston  
 Jordan  
 Karygiannis  
 Kenney (Calgary Southeast)  
 Kilger (Stormont—Dundas)  
 Knutson  
 Lastewka  
 Lee  
 Lincoln  
 Lowther  
 MacAulay  
 Mahoney  
 Maloney  
 Marchi  
 Marleau  
 Martin (LaSalle—Énard)  
 McCormick  
 McLellan (Edmonton West)  
 McWhinney  
 Mifflin  
 Mitchell  
 Muise  
 Myers  
 Obhrai  
 O'Brien (London—Fanshawe)  
 Pagtakhan  
 Patry  
 Peterson  
 Phinney  
 Pillitteri  
 Price  
 Provenzano  
 Redman  
 Richardson  
 Rock  
 Scott (Skeena)  
 Serré  
 Solberg  
 Steckle  
 Stewart (Northumberland)  
 St-Jacques

Baker  
 Beaumier  
 Bélanger  
 Bennett  
 Bernier (Tobique—Mactaquac)  
 Bevilacqua  
 Bonin  
 Boudria  
 Brison  
 Bulte  
 Caccia  
 Calder  
 Caplan  
 Casey  
 Catterall  
 Chan  
 Chatters  
 Clouthier  
 Cohen  
 Copps  
 De Villers  
 Discepolo  
 Dromisky  
 Dubé (Madawaska—Restigouche)  
 Duncan  
 Eggleton  
 Finlay  
 Fry  
 Gallaway  
 Godfrey  
 Goodale  
 Graham  
 Grey (Edmonton North)  
 Harb  
 Harvey  
 Hill (MacLeod)  
 Hilstrom  
 Ianno  
 Jackson  
 Jennings  
 Jones  
 Karetak-Lindell  
 Keddy (South Shore)  
 Keyes  
 Kilgour (Edmonton Southeast)  
 Kraft Sloan  
 Lavigne  
 Leung  
 Longfield  
 Lunn  
 MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)  
 Malhi  
 Manley  
 Mark  
 Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)  
 Massé  
 McGuire  
 McNally  
 Meredith  
 Minna  
 Morrison  
 Murray  
 Nault  
 O'Brien (Labrador)  
 O'Reilly  
 Paradis  
 Peric  
 Pettigrew  
 Pickard (Chatham—Kent Essex)  
 Power  
 Proud  
 Ramsay  
 Reed  
 Robillard  
 Scott (Fredericton)  
 Sekora  
 Shepherd  
 St. Denis  
 Stewart (Brant)  
 Stinson  
 St-Julien

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

\*Nil/aucun

**Le Président:** Je déclare la motion n<sup>o</sup> 1 rejetée. Le vote suivant porte sur la motion n<sup>o</sup> 2.

● (2025)

(La motion n<sup>o</sup> 2, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n<sup>o</sup> 290)

## POUR

## Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Bergeron	Bigras
Blaikie	Brien
Canuel	Cardin
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Dalphon-Duval	Davies
Debien	Desrochers
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Duceppe
Dumas	Earle
Fournier	Gagnon
Girard-Bujold	Godin (Châteauguay)
Guay	Guimond
Laliberte	Lalonde
Lebel	Lill
Loubier	Mancini
Marceau	Marchand
McDonough	Ménard
Mercier	Nystrom
Perron	Picard (Drummond)
Rocheleau	Sauvageau
Solomon	St-Hilaire
Stoffer	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp
Vautour	Wasylycia-Leis—50

## CONTRE

## Députés

Abлонczy	Adams
Alcock	Anders
Anderson	Assadourian
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)

*Initiatives ministérielles*

Strahl  
Telegdi  
Thompson (New Brunswick Southwest)  
Torsney  
Valeri  
Volpe  
Whelan  
Wilfert  
Wood—187

Szabo  
Thibeault  
Thompson (Wild Rose)  
Ur  
Vellacott  
Wappel  
White (Langley—Abbotsford)  
Williams

Jones  
Karetak-Lindell  
Keddy (South Shore)  
Keys  
Kilgour (Edmonton Southeast)  
Kraft Sloan  
Lavigne  
Leung  
Longfield  
Lunn  
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)  
Malhi  
Manley  
Marleau  
Martin (LaSalle—Émard)  
McCormick  
McLellan (Edmonton West)  
McTeague  
Meredith  
Minna  
Morrison  
Murray  
Nault  
O'Brien (Labrador)  
O'Reilly  
Paradis  
Patry  
Peterson  
Phinney  
Pillitteri  
Price  
Provenzano  
Redman  
Richardson  
Rock  
Scott (Fredericton)  
Sekora  
Shepherd  
Speller  
Steckle  
Stewart (Northumberland)  
St-Jacques  
Strahl  
Telegdi  
Thompson (New Brunswick Southwest)  
Torsney  
Valeri  
Volpe  
Whelan  
Wilfert  
Wood—192

Jordan  
Karygiannis  
Kenney (Calgary Southeast) Kerpan  
Kilger (Stormont—Dundas)  
Knutson  
Lastewka  
Lee  
Lincoln  
Lowther  
MacAulay  
Mahoney  
Maloney  
Mark  
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)  
Massé  
McGuire  
McNally  
McWhinney  
Miffiin  
Mitchell  
Muise  
Myers  
Obhrai  
O'Brien (London—Fanshawe)  
Pagtakhan  
Parrish  
Peric  
Pettigrew  
Pickard (Chatham—Kent Essex)  
Power  
Proud  
Ramsay  
Reed  
Robillard  
Saada  
Scott (Skeena)  
Serré  
Solberg  
St. Denis  
Stewart (Brant)  
Stinson  
St-Julien  
Szabo  
Thibeault  
Thompson (Wild Rose)  
Ur  
Vellacott  
Wappel  
White (Langley—Abbotsford)  
Williams

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

\*Nil/aucun

[Français]

**Le vice-président:** Je déclare la motion n<sup>o</sup> 2 rejetée.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n<sup>o</sup> 3.

• (2035)

(La motion n<sup>o</sup> 3, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n<sup>o</sup> 291)

## POUR

## Députés

Ablonczy  
Alcock  
Anderson  
Augustine  
Bachand (Richmond—Arthabaska)  
Bakopanos  
Bélair  
Bellemare  
Benoit  
Bertrand  
Blondin-Andrew  
Bonwick  
Breitkreuz (Yellowhead)  
Bryden  
Byrne  
Cadman  
Cannis  
Carroll  
Casson  
Chan  
Chatters  
Clouthier  
Cohen  
Copp  
DeVillers  
Dion  
Doyle  
Drouin  
Duncan  
Eggleton  
Finestone  
Fontana  
Gagliano  
Gilmour  
Goldring  
Gouk  
Grewal  
Grose  
Harb  
Harvey  
Hill (Macleod)  
Hilstrom  
Ianno  
Jackson  
Jennings

Adams  
Anders  
Assadourian  
Axworthy (Winnipeg South Centre)  
Baker  
Beaumier  
Bélangier  
Bennett  
Bernier (Tobique—Mactaquac)  
Bevilacqua  
Bonin  
Boudria  
Brison  
Bulte  
Caccia  
Calder  
Caplan  
Casey  
Chamberlain  
Charbonneau  
Chrétien (Saint-Maurice)  
Coderre  
Collenette  
Cullen  
Dhaliwal  
Discepola  
Dromisky  
Duhamel  
Easter  
Epp  
Finlay  
Fry  
Galloway  
Godfrey  
Goodale  
Graham  
Grey (Edmonton North)  
Guarnieri  
Harvard  
Herron  
Hill (Prince George—Peace River)  
Hubbard  
Iftody  
Jaffer  
Johnston

## CONTRE

## Députés

Alarie  
Bigras  
Cardin  
Crête  
Davies  
Desjarlais  
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)  
Dumas  
Fournier  
Godin (Châteauguay)  
Hardy  
Lalonde  
Lebel  
Mancini  
Martin (Winnipeg Centre)  
Ménard  
Perron  
Sauvageau  
Stoffer  
Wasylcia-Leis —39

Asselin  
Canuel  
Chrétien (Frontenac—Mégantic)  
Dalphond-Guiral  
Debien  
Desrochers  
Duceppe  
Earle  
Girard-Bujold  
Guay  
Laliberte  
Laurin  
Lill  
Marchand  
McDonough  
Mercier  
Plamondon  
Solomon  
Tremblay (Rimouski—Mitis)

*Initiatives ministérielles*

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

\*Nil/aucun

**Le vice-président:** Je déclare la motion n<sup>o</sup> 3 adoptée.

[Traduction]

Le vote porte sur la motion n<sup>o</sup> 4. Si la motion n<sup>o</sup> 4 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de mettre les motions n<sup>os</sup> 5 et 6 aux voix. Si la motion n<sup>o</sup> 4 est rejetée, il faudra mettre aux voix les motions n<sup>os</sup> 5 et 6. Les résultats du vote sur la motion n<sup>o</sup> 5 s'appliqueront à la motion n<sup>o</sup> 6.

● (2040)

(La motion n<sup>o</sup> 4, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n<sup>o</sup> 292)

## POUR

## Députés

Alarie	Asselin
Bellehumeur	Bigras
Blaikie	Canuel
Cardin	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	Dalphond-Guiral
Davies	Debien
Desjarlais	Desrochers
Dockrill	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas	Earle
Fournier	Gagnon
Girard-Bujold	Godin (Châteauguay)
Guay	Guimond
Hardy	Laliberte
Lalonde	Laurin
Lebel	Lill
Loubier	Mancini
Marchand	Martin (Winnipeg Centre)
McDonough	Ménard
Mercier	Nystrom
Perron	Plamondon
Sauvageau	Solomon
Stoffer	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Vautour	Wasylcia-Leis —46

## CONTRE

## Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assadourian
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Baker
Bakopanos	Beaumier
Bélaïr	Bélangier
Bellemare	Bennett
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Brisson	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll

Casey	Chan
Charbonneau	Chrétien (Saint-Maurice)
Clouthier	Coderre
Cohen	Collenette
Copps	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Doyle
Dromisky	Drouin
Dubé (Madawaska—Restigouche)	Duhamel
Easter	Eggleton
Finestone	Finlay
Gagliano	Galloway
Godfrey	Graham
Grose	Guarnieri
Harb	Harvard
Harvey	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore)	Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kraft Sloan
Lavigne	Lee
Leung	Lincoln
Longfield	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Maloney
Manley	Marchi
Marleau	Massé
McCormick	McTeague
McWhinney	Mifflin
Minna	Mitchell
Muise	Murray
Myers	Nault
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Parrish
Patry	Peric
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Power
Price	Provenzano
Redman	Reed
Richardson	Robillard
Rock	Saada
Scott (Fredericton)	Sekora
Shepherd	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
St-Jacques	St-Julien
Szabo	Telegdi
Thibeault	Thompson (New Brunswick Southwest)
Torsney	Ur
Valeri	Volpe
Wappel	Whelan
Wilfert	Wood—144

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

\*Nil/aucun

**Le Président:** Je déclare la motion n<sup>o</sup> 4 rejetée.

Le vote porte maintenant sur la motion n<sup>o</sup> 5. Le résultat de ce vote s'appliquera aussi à la motion n<sup>o</sup> 6.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

*Initiatives ministérielles*

**Des voix:** Oui.

**Le Président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le Président:** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

• (2045)

(La motion n<sup>o</sup> 5, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n<sup>o</sup> 293)

**POUR**

## Députés

Alarie	Asselin
Bellehumeur	Bigras
Blaikie	Brien
Canuel	Cardin
Crête	Dalphondu-Guiral
Davies	Debien
Desjarlais	Desrochers
Dockrill	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dumas	Earle
Fournier	Gagnon
Girard-Bujold	Godin (Châteauguay)
Guay	Guimond
Laliberte	Lalonde
Laurin	Lebel
Lill	Loubier
Mancini	Marchand
Martin (Winnipeg Centre)	McDonough
Ménard	Mercier
Nystrom	Perron
Plamondon	Sauvageau
Solomon	St-Hilaire
Stoffer	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Vautour	Wasylycia-Leis —46

**CONTRE**

## Députés

Adams	Alcock
Anderson	Assadourian
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker	Bakopanos
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bertrand	Bevilacqua
Blondin-Andrew	Bonin
Bradshaw	Brison
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Calder
Cannis	Caplan
Carroll	Casey
Catterall	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chrétien (Saint-Maurice)	Clouthier
Coderre	Cohen
Coppes	Cullen
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Doyle	Drouin
Dubé (Madawaska—Restigouche)	Duhamel
Easter	Finestone
Finlay	Fontana
Fry	Gagliano

Galloway	Godfrey
Goodale	Graham
Grose	Guarnieri
Harb	Harvard
Harvey	Herron
Hubbard	Jackson
Jennings	Jones
Jordan	Karetak-Lindell
Karygiannis	Keddy (South Shore)
Keys	Kilger (Stormont—Dundas)
Kraft Sloan	Lastewka
Lavigne	Lee
Leung	Lincoln
Longfield	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Maloney
Manley	Marchi
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Massé	McCormick
McGuire	McLellan (Edmonton West)
McTeague	McWhinney
Mifflin	Milliken
Minna	Mitchell
Muise	Murray
Myers	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Peric	Peterson
Pettigrew	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Power	Price
Proud	Provenzano
Redman	Reed
Richardson	Rock
Saada	Scott (Fredericton)
Sekora	Serré
Shepherd	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
St-Jacques	St-Julien
Szabo	Telegdi
Thibeault	Thompson (New Brunswick Southwest)
Torsney	Ur
Valeri	Volpe
Wappel	Whelan
Wilfert	Wood—148

**DÉPUTÉS «PAIRÉS»**

\*Nil/aucun

**Le Président:** Je déclare la motion n<sup>o</sup> 5 rejetée. Je déclare donc la motion n<sup>o</sup> 6 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n<sup>o</sup> 7.

• (2055)

(La motion n<sup>o</sup> 7, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n<sup>o</sup> 294)

**POUR**

## Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Bignas
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Brien
Blaikie	Canuel
Brison	Casey
Cardin	Dalphondu-Guiral
Crête	Debien
Davies	
Desjarlais	

*Initiatives ministérielles*

Desrochers  
Doyle  
Dubé (Madawaska—Restigouche)  
Dumas  
Fournier  
Girard-Bujold  
Guay  
Hardy  
Herron  
Keddy (South Shore)  
Lalonde  
Lebel  
Loubier  
Mancini  
Marchand  
McDonough  
Mercier  
Nystrom  
Picard (Drummond)  
Power  
Sauvageau  
St-Hilaire  
Stoffer  
Tremblay (Rimouski—Mitis)  
Wasylycia-Leis —67

Dockrill  
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)  
Duceppe  
Earle  
Gagnon  
Godin (Châteauguay)  
Guimond  
Harvey  
Jones  
Laliberte  
Laurin  
Lill  
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)  
Marceau  
Martin (Winnipeg Centre)  
Ménard  
Muisse  
Perron  
Plamondon  
Rocheleau  
Solomon  
St-Jacques  
Thompson (New Brunswick Southwest)  
Vautour

McGuire  
McNally  
McWhinney  
Mifflin  
Minna  
Murray  
Nault  
O'Brien (Labrador)  
O'Reilly  
Paradis  
Patry  
Peterson  
Phinney  
Pillitteri  
Provenzano  
Redman  
Richardson  
Rock  
Scott (Fredericton)  
Sekora  
Shepherd  
Speller  
Steckle  
Stewart (Northumberland)  
St-Julien  
Szabo  
Thibeault  
Torsney  
Valeri  
Volpe  
Whelan  
Wilfert  
Wood—167

McLellan (Edmonton West)  
McTeague  
Meredith  
Milliken  
Mitchell  
Myers  
Obhrai  
O'Brien (London—Fanshawe)  
Pagtakhan  
Parrish  
Peric  
Pettigrew  
Pickard (Chatham—Kent Essex)  
Proud  
Ramsay  
Reed  
Robillard  
Saada  
Scott (Skeena)  
Serré  
Solberg  
St. Denis  
Stewart (Brant)  
Stinson  
Strahl  
Telegdi  
Thompson (Wild Rose)  
Ur  
Vellacott  
Wappel  
White (Langley—Abbotsford)  
Williams

## CONTRE

## Députés

Ablonczy  
Alcock  
Anderson  
Augustine  
Bakopanos  
Bélanger  
Bennett  
Bertrand  
Blondin-Andrew  
Bonwick  
Breitkreuz (Yellowhead)  
Bryden  
Caccia  
Calder  
Caplan  
Catterall  
Chan  
Chatters  
Clouthier  
Cohen  
Copp  
DeVillers  
Dion  
Drouin  
Duncan  
Épp  
Fontana  
Gagliano  
Gilmour  
Goodale  
Graham  
Grey (Edmonton North)  
Guarnieri  
Harvard  
Hill (Prince George—Peace River)  
Hubbard  
Ifody  
Jaffer  
Jordan  
Karygiannis  
Kerpan  
Knutson  
Lastewka  
Lee  
Lincoln  
Lowther  
MacAulay  
Malhi  
Marchi  
Marleau  
Massé

Adams  
Anders  
Assadourian  
Axworthy (Winnipeg South Centre)  
Bélair  
Bellemare  
Benoit  
Bevilacqua  
Bonin  
Bradshaw  
Brown  
Bulte  
Cadman  
Cannis  
Casson  
Chamberlain  
Charbonneau  
Chrétien (Saint-Maurice)  
Coderre  
Collenette  
Cullen  
Dhaliwal  
Discepola  
Duhamel  
Easter  
Finlay  
Fry  
Galloway  
Godfrey  
Gouk  
Grewal  
Grose  
Harb  
Hill (Macleod)  
Hilstrom  
Ianno  
Jackson  
Jennings  
Karetak-Lindell  
Kenney (Calgary Southeast)  
Keyes  
Kraft Sloan  
Lavigne  
Leung  
Longfield  
Lunn  
Mahoney  
Maloney  
Mark  
Martin (LaSalle—Émard)  
McCormick

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

\*Nil/aucun

**Le Président:** Je déclare la motion n° 7 rejetée.

● (2100)

**L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.)** propose: Que le projet de loi, ainsi modifié, soit agréé.**Le Président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?**Des voix:** D'accord.**Des voix:** Non.**Le Président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.**Des voix:** Oui.**Le Président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.**Des voix:** Non.**Le Président:** À mon avis, les oui l'emportent.*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

● (2110)

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 295)

## POUR

## Députés

Ablonczy  
Alarie  
Anders

Adams  
Alcock  
Anderson

*Initiatives ministérielles*

Assadourian	Asselin	Patry	Peric
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)	Perron	Peterson
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bachand (Saint-Jean)	Pettigrew	Phinney
Baker	Bakopanos	Picard (Drummond)	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Bélaïr	Bélangier	Pillitteri	Plamondon
Bellehumeur	Bellemare	Power	Price
Bennett	Benoit	Proud	Provenzano
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)	Ramsay	Redman
ne—Pabok)	Bertrand	Reed	Richardson
Bevilacqua	Bigras	St-Hilaire	Rocheleau
Blondin-Andrew	Bonin	Rock	Saada
Bonwick	Boudria	Sauvageau	Scott (Fredericton)
Bradshaw	Breitkreuz (Yellowhead)	Scott (Skeena)	Sekora
Brien	Brison	Serré	Shepherd
Brown	Bryden	Solberg	Speller
Bulte	Byrne	St. Denis	Steckle
Caccia	Cadman	Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Calder	Cannis	St-Hilaire	Stinson
Canuel	Caplan	St-Jacques	St-Julien
Cardin	Carroll	Strahl	Szabo
Casey	Casson	Telegdi	Thibeault
Catterall	Chamberlain	Thompson (New Brunswick Southwest)	Thompson (Wild Rose)
Chan	Charbonneau	Torsney	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Chatters	Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Tremblay (Rimouski—Mitis)	Turp
Chrétien (Saint-Maurice)	Clouthier	Ur	Valeri
Coderre	Cohen	Vellacott	Volpe
Collenette	Copps	Wappel	Whelan
Crête	Cullen	White (Langley—Abbotsford)	Wilfert
Dalphond-Guiral	Debien	Williams	Wood—231
Desrochers	DeVillers		
Dhaliwal	Dion		
Discepola	Doyle		
Dromiskiy	Drouin		
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)	Dubé (Madawaska—Restigouche)		
Duceppe	Duhamel		
Dumas	Duncan		
Easter	Eggleton		
Epp	Finlay		
Fontana	Fournier	Blaikie	Davies
Fry	Gagliano	Desjarlais	Dockrill
Gagnon	Gallaway	Earle	Hardy
Gilmour	Girard-Bujold	Laliberte	Lill
Godfrey	Godin (Châteauguay)	Mancini	Martin (Winnipeg Centre)
Goodale	Gouk	McDonough	Nystrom
Graham	Grewal	Solomon	Stoffer
Grey (Edmonton North)	Grose	Vautour	Wasylcia-Leis—16
Guarnieri	Guay		
Guimond	Harb		
Harvard	Harvey		
Herron	Hill (Macleod)		
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom		
Hubbard	Ianno		
Iftody	Jackson		
Jaffer	Jennings		
Jones	Jordan		
Karetak-Lindell	Karygiannis		
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)		
Kerpan	Keyes		
Kilger (Stormont—Dundas)	Kilgour (Edmonton Southeast)		
Knutson	Kraft Sloan		
Lalonde	Lastewka		
Laurin	Lavigne		
Lebel	Lee		
Leung	Lincoln		
Longfield	Loubier		
Lowther	Lunn		
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)		
Mahoney	Malhi		
Maloney	Manley		
Marceau	Marchand		
Marchi	Mark		
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)		
Massé	McCormick		
McGuire	McLellan (Edmonton West)		
McNally	McTeague		
McWhinney	Ménard		
Meredith	Miffilin		
Milliken	Minna		
Mitchell	Muise		
Murray	Myers		
Nault	Obhrai		
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)		
O'Reilly	Pagtakhan		
Paradis	Parrish		

## CONTRE

Députés

Davies
Dockrill
Hardy
Lill
Martin (Winnipeg Centre)
Nystrom
Stoffer
Wasylcia-Leis—16

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

\*Nil/aucun

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

\* \* \*

## LOI SUR L'EXTRADITION

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 30 novembre, de la motion: Que le projet de loi C-40, Loi concernant l'extradition, modifiant la Loi sur la preuve au Canada, le Code criminel, la Loi sur l'immigration et la Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle, et modifiant ou abrogeant d'autres lois en conséquence, soit maintenant lu pour la troisième fois et adopté.

**Le Président:** La Chambre passe maintenant au vote différé par appel nominal à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-40.



*Initiatives ministérielles*

● (2115)

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n<sup>o</sup> 296)

## POUR

## Députés

Adams	Alarie
Alcock	Anderson
Assadourian	Asselin
Augustine	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bachand (Saint-Jean)
Baker	Bakopanos
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellehumeur
Bellemare	Bennett
Bergeron	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)
ne—Pabok)	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bertrand	Bevilacqua
Bigras	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Boudria
Bradshaw	Brien
Brisson	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Calder	Cannis
Canuel	Caplan
Cardin	Carroll
Casey	Catterall
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Chrétien (Saint-Maurice)	Clouthier
Coderre	Cohen
Collenette	Copps
Crête	Cullen
Dalphond-Guiral	Davies
Debien	Desjarlais
Desrochers	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dockrill
Doyle	Dromisky
Drouin	Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)
Dubé (Madawaska—Restigouche)	Duceppe
Duhamel	Dumas
Earle	Easter
Eggleton	Finestone
Finlay	Fontana
Fournier	Fry
Gagliano	Gagnon
Galloway	Girard-Bujold
Godfrey	Godin (Châteauguay)
Goodale	Graham
Grose	Guarnieri
Guay	Guimond
Harb	Hardy
Harvard	Harvey
Herron	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore)	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan	Laliberte
Lalonde	Lastewka
Laurin	Lavigne
Lebel	Lee
Leung	Lill

Lincoln	Longfield
Loubier	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Maloney
Mancini	Manley
Marceau	Marchand
Marchi	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Winnipeg Centre)
Massé	McCormick
McDonough	McGuire
McLellan (Edmonton West)	McTeague
McWhinney	Ménard
Mercier	Mifflin
Milliken	Minna
Mitchell	Muise
Murray	Myers
Nault	Nystrom
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Parrish
Patry	Peric
Perron	Peterson
Pettigrew	Phinney
Picard (Drummond)	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Plamondon
Power	Price
Proud	Provenzano
Redman	Reed
Richardson	Robillard
Rocheleau	Rock
Saada	Sauvageau
Scott (Fredericton)	Sekora
Serré	Shepherd
Solomon	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
St-Jacques	St-Julien
Stoffer	Szabo
Telegdi	Thibeault
Thompson (New Brunswick Southwest)	Torsney
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Turp	Ur
Valeri	Vautour
Volpe	Wappel
Wasylcia-Leis	Whelan
Wilfert	Wood—215

## CONTRE

## Députés

Ablonczy	Anders
Benoit	Breitkreuz (Yellowhead)
Cadman	Casson
Chatters	Duncan
Epp	Gilmour
Gouk	Grewal
Grey (Edmonton North)	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Jaffer	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Lowther
Lunn	Mark
McNally	Meredith
Obhrai	Ramsay
Scott (Skeena)	Solberg
Stinson	Strahl
Thompson (Wild Rose)	Vellacott
White (Langley—Abbotsford)	Williams—34

## DÉPUTÉS «PAIRÉS»

\*Nil/aucun

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

*Initiatives ministérielles***LA LOI SUR LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE**

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 30 novembre, de la motion: Que le projet de loi C-41, Loi modifiant la Loi sur la Monnaie royale canadienne et la Loi sur la monnaie, soit lu pour la troisième fois et adopté.

**Le Président:** La Chambre passe maintenant au vote différé par appel nominal sur la motion de troisième lecture du projet de loi C-41.

• (2125)

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 297)

**POUR**

## Députés

Adams  
Alcock  
Assadourian  
Augustine  
Bachand (Richmond—Arthabaska)  
Baker  
Beaumier  
Bélanger  
Bellemare  
Bergeron  
ne—Pabok)  
Bertrand  
Bigras  
Blondin-Andrew  
Bonwick  
Bradshaw  
Brisson  
Bryden  
Byrne  
Calder  
Canuel  
Cardin  
Casey  
Chamberlain  
Charbonneau  
Chrétien (Saint-Maurice)  
Coderre  
Collenette  
Crête  
Dalphond-Guiral  
Debien  
Desrochers  
Dhaliwal  
Discepola  
Doyle  
Drouin  
Dubé (Madawaska—Restigouche)  
Duhamel  
Earle  
Eggleton  
Finlay  
Fournier  
Gagliano  
Galloway  
Godfrey  
Goodale  
Grose  
Guay  
Harb  
Harvard  
Herron  
Ianno  
Jackson  
Jones

Alarie  
Anderson  
Asselin  
Axworthy (Winnipeg South Centre)  
Bachand (Saint-Jean)  
Bakopanos  
Bélair  
Bellehumeur  
Bennett  
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine)  
Bernier (Tobique—Mactaquac)  
Bevilacqua  
Blaikie  
Bonin  
Boudria  
Brien  
Brown  
Bulte  
Caccia  
Cannis  
Caplan  
Carroll  
Catterall  
Chan  
Chrétien (Frontenac—Mégantic)  
Clouthier  
Cohen  
Copps  
Cullen  
Davies  
Desjarlais  
DeVillers  
Dion  
Dockrill  
Dromisky  
Dubé (Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière)  
Duceppe  
Dumas  
Easter  
Finestone  
Fontana  
Fry  
Gagnon  
Girard-Bujold  
Godin (Châteauguay)  
Graham  
Guarnieri  
Guimond  
Hardy  
Harvey  
Hubbard  
Iftody  
Jennings

Jordan  
Karygiannis  
Keyes  
Kilgour (Edmonton Southeast)  
Laliberte  
Lastewka  
Lavigne  
Lee  
Lill  
Longfield  
MacAulay  
Mahoney  
Maloney  
Manley  
Marchand  
Marleau  
Martin (Winnipeg Centre)  
McCormick  
McGuire  
McTeague  
Ménard  
Mifflin  
Minna  
Muisse  
Myers  
Nystrom  
O'Brien (London—Fanshawe)  
Pagtakhan  
Parrish  
Peric  
Peterson  
Phinney  
Pickard (Chatham—Kent Essex)  
Plamondon  
Price  
Provenzano  
Reed  
Robillard  
Rock  
Sauvageau  
Sekora  
Shepherd  
Speller  
Steckle  
Stewart (Northumberland)  
St-Julien  
Szabo  
Thibeault  
Torsney  
Tremblay (Rimouski—Mitis)  
Ur  
Vautour  
Wappel  
Whelan  
Wood—215

Karetak-Lindell  
Keddy (South Shore)  
Kilger (Stormont—Dundas)  
Kraft Sloan  
Lalonde  
Laurin  
Lebel  
Leung  
Lincoln  
Loubier  
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)  
Malhi  
Mancini  
Marceau  
Marchi  
Martin (LaSalle—Énard)  
Massé  
McDonough  
McLellan (Edmonton West)  
McWhinney  
Mercier  
Milliken  
Mitchell  
Murray  
Nault  
O'Brien (Labrador)  
O'Reilly  
Paradis  
Patry  
Perron  
Pettigrew  
Picard (Drummond)  
Pillitteri  
Power  
Proud  
Redman  
Richardson  
Rocheleau  
Saada  
Scott (Fredericton)  
Serré  
Solomon  
St. Denis  
Stewart (Brant)  
St-Jacques  
Stoffer  
Telegdi  
Thompson (New Brunswick Southwest)  
Tremblay (Lac-Saint-Jean)  
Turp  
Valeri  
Völpe  
Wasylcia-Leis  
Wilfert

**CONTRE**

## Députés

Ablonczy  
Benoit  
Cadman  
Chatters  
Epp  
Gouk  
Grey (Edmonton North)  
Hill (Prince George—Peace River)  
Jaffer  
Kerpan  
Lunn  
McNally  
Obhrai  
Scott (Skeena)  
Stinson  
Thompson (Wild Rose)  
White (Langley—Abbotsford)

Anders  
Breitkreuz (Yellowhead)  
Casson  
Duncan  
Gilmour  
Grewal  
Hill (MacLeod)  
Hilstrom  
Kenney (Calgary Southeast)  
Lowther  
Mark  
Meredith  
Ramsay  
Solberg  
Strahl  
Vellacott  
Williams—34

**DÉPUTÉS «PAIRÉS»**

\*Nil/aucun

*Ajournement*

**Le Président:** Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

[*Français*]

**La présidente suppléante (Mme Thibeault):** À l'ordre, s'il vous plaît. Je désire informer la Chambre qu'en raison du délai, l'heure réservée aux affaires émanant des députés n'aura pas lieu aujourd'hui. Par conséquent, l'ordre est reporté à une séance ultérieure.

---

## MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

### LES AFFAIRES AUTOCHTONES

**M. Gordon Earle (Halifax-Ouest, NPD):** Madame la Présidente, je suis peiné de voir que le gouvernement continue de traiter de façon irrespectueuse et avec insensibilité les Dénés de Deline, près du Grand lac de l'Ours, dans les Territoires du Nord-Ouest. Je partage la tristesse qu'éprouvent les membres de cette communauté devant l'insensibilité que manifeste le gouvernement à leur demande d'aide immédiate pour faire face à la crise qu'ils traversent.

Depuis le 20 mars, les membres de cette communauté espéraient qu'on remédierait enfin, après des décennies de négligence, aux tragédies de leur histoire et aux graves injustices dont ils ont été victimes. Le 30 mars, les Dénés de Deline ont écouté la ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien déclarer, à la Chambre que «le gouvernement prend cette question très au sérieux».

Le samedi 17 mai dernier, le pays écoutait la ministre déclarer, sur les ondes de la radio nationale de CBC:

Nous sommes profondément préoccupés par les répercussions possibles liées à l'exploitation historique de la mine d'uranium dans les Territoires du Nord-Ouest.

Les Canadiens ont également écouté la ministre exposer la position du gouvernement:

qui est de s'assurer qu'aujourd'hui et à l'avenir le gouvernement protège les communautés et la population.

Les répercussions possibles se sont concrétisées. La population est dévastée par les décès causés par les radiations à Deline et le long de la route que les transporteurs de minerai empruntaient depuis le nord jusqu'à Fort McMurray. Il en découle la perte de toute une génération d'aînés, qui transmettent aux générations

suivantes les connaissances traditionnelles et les façons honorables d'agir.

Tout cela est le résultat d'un mépris inexcusable de la part du gouvernement fédéral qui n'a pas averti les Dénés au début des années 30 lorsque les effets de ces substances mortelles et insidieuses, pour reprendre les termes du gouvernement, ont été relevés pour la première fois. S'ils avaient été avertis, les gens auraient pu protéger leur famille et leurs enfants. Les familles voyageaient avec ceux qui transportaient le minerai et on a ainsi exposé toute une génération aux dangers du rayonnement provenant de l'uranium que ces gens transportaient sur leur dos, dans des sacs de toile.

À la Conférence des Nations Unies sur les droits de l'homme au cours du week-end dernier à Edmonton, cette histoire tragique a été racontée devant les représentants de pays du monde entier. Six mois se sont écoulés depuis que la ministre a fait de grandes déclarations disant que le gouvernement était sensible aux problèmes de ces gens et entendait prendre des mesures concrètes. Depuis ses déclarations creuses, les représentants des Dénés ont témoigné devant le Comité sénatorial permanent de l'environnement et du développement durable. L'aîné Baton a raconté l'histoire de Deline après 30 ans. Des membres étaient bouleversés. D'autres avaient les larmes aux yeux.

Les représentants dénés ont rencontré la ministre et ses collègues en juin et ils ont quitté avec espoir. Ils attendent encore.

Une délégation de la communauté s'est rendue à Hiroshima en août pour exprimer ses regrets et pour s'excuser du fait qu'ils ignoraient qu'ils participaient à l'effort de guerre et à la fabrication de bombes nucléaires qui allaient tuer des milliers de personnes.

Je m'élève aujourd'hui contre le travestissement de la justice qui se poursuit à cause de l'inaction du gouvernement.

• (2130)

Ces gens d'honneur ne méritent pas d'être traités de façon déshonorable par le gouvernement devant les Canadiens et le monde entier.

Je demande aujourd'hui une réponse honorable. Où est l'aide immédiate pour faire face à cette crise? Où est le financement pour le plan en 14 points de la collectivité? Ou bien le gouvernement va-t-il reconnaître aujourd'hui que les six derniers mois ont été remplis de fausses promesses et de faux espoirs?

**M. David Iftody (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.):** Madame la Présidente, au nom de la ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, je suis heureux de répondre au député de Halifax-Ouest, relativement aux activités minières qui se sont déroulées à Deline, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le gouvernement du Canada se préoccupe vivement des répercussions possibles des activités d'extraction d'uranium et autres qui ont eu lieu à la mine d'uranium Port Radium située aux abords du Grand lac de l'Ours, dans les Territoires du Nord-Ouest.

*Ajournement*

En compagnie du ministre de la Santé et du ministre des Ressources naturelles ainsi que de la secrétaire d'État responsable de l'Enfance et de la Jeunesse, la ministre des Affaires indiennes et du Développement du Nord a rencontré des représentants de la collectivité de Deline, le 10 juin 1998, à Ottawa.

À l'issue de cette rencontre, les ministres se sont engagés à travailler en partenariat avec la collectivité afin d'examiner trois questions. Nous nous occuperons tout d'abord des préoccupations ayant trait à l'état de santé actuel et à long terme de la collectivité, notamment par des évaluations de l'état de santé de la population et de l'état de l'environnement. Deuxièmement, nous adopterons une approche coopérative, formerons un comité mixte et accorderons un soutien administratif et financier à la collectivité de Deline pour faciliter sa participation aux travaux de ce comité. Troisièmement, nous tenterons de parvenir à une compréhension commune de l'histoire et des répercussions de l'exploitation de la mine de Port Radium et des activités connexes.

La ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a confirmé par écrit que toutes les parties travailleraient en collaboration et qu'elle fournirait à la collectivité les documents de travail nécessaires pour faire respecter les engagements.

Le 26 août, à Yellowknife, puis le 15 septembre, à Ottawa, des fonctionnaires du ministère ont rencontré le chef de la bande de Deline, Raymond Taniton, pour ouvrir un dialogue avec la collectivité et rechercher des moyens de faire avancer ce dossier critique très important. Ces contacts se sont poursuivis en octobre et en novembre par des rencontres et un échange de lettres.

Nous avons récemment réaffirmé notre engagement à accorder des fonds à la collectivité pour faciliter sa participation à ces enquêtes importantes et pour effectuer des échantillonnages biologiques dans. . .

**La présidente suppléante (Mme Thibeault):** Je suis désolée, mais je dois interrompre le secrétaire parlementaire. Le temps dont il disposait est écoulé.

[Français]

La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 21 h 31.)

---





# TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 1<sup>er</sup> décembre 1998

## AFFAIRES COURANTES

### Les affaires étrangères

M. Axworthy (Winnipeg—Centre—Sud) ..... 10685

### Réponse du gouvernement à des pétitions

M. Adams ..... 10685

### Les comités de la Chambre

#### Comptes publics

M. Williams ..... 10685

#### Procédure et affaires de la Chambre

M. Adams ..... 10685

Motion d'adoption ..... 10685

### Pétitions

#### Les droits des grands-parents

M. Harb ..... 10685

#### La taxe Tobin

M. Malhi ..... 10685

#### L'euthanasie

M. Hill (MacLeod) ..... 10685

#### Les droits de propriété

M. Mills (Red Deer) ..... 10686

#### Le Code criminel

M. Mills (Red Deer) ..... 10686

#### Les droits de la personne

M. Szabo ..... 10686

#### L'Accord multilatéral sur l'investissement

M. Blaikie ..... 10686

#### Les vétérans de la marine marchande

M. Adams ..... 10686

#### Les armes nucléaires

M. Adams ..... 10686

#### La Loi sur le divorce

M. Bellemare ..... 10686

M. Adams ..... 10686

### Les comités de la Chambre

#### Procédure et affaires de la Chambre

Motion d'adoption ..... 10686

M. Adams ..... 10686

Adoption de la motion ..... 10687

### Questions au Feuilleton

M. Adams ..... 10687

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

### Les Crédits

#### Jour désigné—Les programmes sociaux

M. Manning ..... 10687

Motion ..... 10687

M. Strahl ..... 10687

M. Manning ..... 10687

M. Blaikie ..... 10689

M. Manning ..... 10689

M. Szabo ..... 10689

M. Manning ..... 10689

Mme Meredith ..... 10690

Amendement ..... 10691

M. Manning ..... 10691

Mme Meredith ..... 10691

M. Bryden ..... 10691

Mme Meredith ..... 10691

M. Dion ..... 10691

Motion ..... 10693

M. Manning ..... 10693

M. Dion ..... 10693

Mme Grey ..... 10693

M. Dion ..... 10694

M. Duceppe ..... 10694

M. Bryden ..... 10695

M. Duceppe ..... 10695

M. Blaikie ..... 10695

M. Dion ..... 10697

M. Blaikie ..... 10697

M. Manning ..... 10697

M. Blaikie ..... 10698

M. Bachand (Richmond—Arthabaska) ..... 10698

M. Dion ..... 10700

M. Bachand (Richmond—Arthabaska) ..... 10700

M. Brien ..... 10700

M. Bachand (Richmond—Arthabaska) ..... 10700

M. Jaffer ..... 10701

M. Bryden ..... 10702

M. Jaffer ..... 10702

M. Szabo ..... 10702

M. Jaffer ..... 10702

M. Alcock ..... 10702

M. Jaffer ..... 10702

M. Obhrai ..... 10703

M. McWhinney ..... 10704

Mme Ablonczy ..... 10705

M. McWhinney ..... 10705

Mme Ablonczy ..... 10705

M. McWhinney ..... 10706

Mme Bakopanos ..... 10706

Mme Meredith ..... 10707

Mme Bakopanos ..... 10707

M. Obhrai ..... 10708

Mme Bakopanos ..... 10708

M. Hill (MacLeod) ..... 10708

M. Assadourian ..... 10709

M. Hill (MacLeod) ..... 10709

M. Dubé (Lévis—et—Chutes—de—la—Chaudière) ..... 10709

M. Hill (MacLeod) ..... 10710

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) ..... 10710

Mme Hardy ..... 10711

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) ..... 10711

M. Kilgour ..... 10712

M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) ..... 10712

M. Mahoney ..... 10712

Mme Meredith ..... 10713

M. Mahoney ..... 10713

M. Dubé (Lévis—et—Chutes—de—la—Chaudière) ..... 10714

M. Mahoney ..... 10714

M. Myers ..... 10714

Mme Meredith ..... 10716

M. Myers ..... 10716

M. Solberg .....	10716
Mme Chamberlain .....	10718
M. Solberg .....	10718
M. Pankiw .....	10718
M. Solberg .....	10718
Mme Ablonczy .....	10719
M. Alcock .....	10720
Mme Ablonczy .....	10720

**Le rapport du vérificateur général**

Le Président .....	10721
--------------------	-------

**DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS**

**La regrettée Dulce Huscroft**

M. Sekora .....	10721
-----------------	-------

**Le projet de loi C-68**

M. Gouk .....	10721
---------------	-------

**Le prix écologique Volvo**

Mme Kraft Sloan .....	10721
-----------------------	-------

**La Semaine des personnes handicapées**

M. St-Julien .....	10721
--------------------	-------

**La Journée mondiale du sida**

M. Patry .....	10722
----------------	-------

**Les armes à feu**

M. Pankiw .....	10722
-----------------	-------

**La violence faite aux femmes**

M. Provenzano .....	10722
---------------------	-------

**Les Jeux olympiques d'hiver de 2010**

Mme Leung .....	10722
-----------------	-------

**Les ressources naturelles**

M. Chatters .....	10722
-------------------	-------

**Les élections au Québec**

M. Bertrand .....	10723
-------------------	-------

**La sécurité en milieu de travail**

M. Mancini .....	10723
------------------	-------

**La Journée internationale de lutte contre le sida**

Mme Picard .....	10723
------------------	-------

**Les élections au Québec**

M. Saada .....	10723
----------------	-------

**Les élections au Québec**

M. Price .....	10723
----------------	-------

**Les élections au Québec**

M. Bergeron .....	10724
-------------------	-------

**L'agriculture**

M. McCormick .....	10724
--------------------	-------

**QUESTIONS ORALES**

**L'union sociale**

M. Manning .....	10724
------------------	-------

M. Chrétien (Saint-Maurice) .....	10724
-----------------------------------	-------

M. Manning .....	10725
------------------	-------

M. Chrétien (Saint-Maurice) .....	10725
-----------------------------------	-------

M. Manning .....	10725
------------------	-------

M. Chrétien (Saint-Maurice) .....	10725
-----------------------------------	-------

Mme Meredith .....	10725
--------------------	-------

M. Chrétien (Saint-Maurice) .....	10725
-----------------------------------	-------

Mme Meredith .....	10725
--------------------	-------

M. Chrétien (Saint-Maurice) .....	10725
-----------------------------------	-------

M. Duceppe .....	10725
------------------	-------

M. Chrétien (Saint-Maurice) .....	10726
-----------------------------------	-------

M. Duceppe .....	10726
------------------	-------

M. Duceppe .....	10726
------------------	-------

M. Chrétien (Saint-Maurice) .....	10726
-----------------------------------	-------

M. Chrétien (Saint-Maurice) .....	10726
-----------------------------------	-------

M. Gauthier .....	10726
-------------------	-------

M. Chrétien (Saint-Maurice) .....	10726
-----------------------------------	-------

M. Gauthier .....	10726
-------------------	-------

M. Gauthier .....	10727
-------------------	-------

Mme McDonough .....	10727
---------------------	-------

M. Chrétien (Saint-Maurice) .....	10727
-----------------------------------	-------

Mme McDonough .....	10727
---------------------	-------

M. Chrétien (Saint-Maurice) .....	10727
-----------------------------------	-------

M. Bachand (Richmond—Arthabaska) .....	10727
--	-------

M. Dion .....	10727
---------------	-------

M. Bachand (Richmond—Arthabaska) .....	10727
--	-------

M. Dion .....	10727
---------------	-------

**L'assurance-emploi**

Mme Grey .....	10727
----------------	-------

Mme Grey .....	10728
----------------	-------

M. Martin (LaSalle—Émard) .....	10728
---------------------------------	-------

Mme Grey .....	10728
----------------	-------

M. Crête .....	10728
----------------	-------

M. Pettigrew .....	10728
--------------------	-------

M. Crête .....	10728
----------------	-------

M. Pettigrew .....	10728
--------------------	-------

**La fiscalité**

M. Solberg .....	10728
------------------	-------

M. Martin (LaSalle—Émard) .....	10729
---------------------------------	-------

M. Solberg .....	10729
------------------	-------

M. Martin (LaSalle—Émard) .....	10729
---------------------------------	-------

**Les contrats pour des services professionnels**

M. Cardin .....	10729
-----------------	-------

M. Massé .....	10729
----------------	-------

M. Cardin .....	10729
-----------------	-------

M. Massé .....	10729
----------------	-------

**Le multiculturalisme**

M. Williams .....	10729
-------------------	-------

Mme Fry .....	10729
---------------	-------

M. Williams .....	10730
-------------------	-------

M. Massé .....	10730
----------------	-------

**Le sida**

M. Ménard .....	10730
-----------------	-------

M. Rock .....	10730
---------------	-------

**La santé**

Mme Augustine .....	10730
---------------------	-------

M. Rock .....	10730
---------------	-------

Le Président .....	10730
--------------------	-------

M. Gauthier .....	10730
-------------------	-------

M. Gauthier .....	10731
-------------------	-------

**Désignation d'un député**

Le Président .....	10731
--------------------	-------

**Question de privilège**

**Sous-comité sur l'étude du sport au Canada**

M. White (Langley—Abbotsford) .....	10731
-------------------------------------	-------

M. Mills (Broadview—Greenwood) .....	10732
--------------------------------------	-------



M. Boudria .....	10732
M. Blaikie .....	10732
M. Strahl .....	10732
Le Président .....	10733

#### Recours au Règlement

##### La période des questions

M. Blaikie .....	10733
M. MacKay .....	10734
M. Lunn .....	10734
M. Boudria .....	10734
M. Bergeron .....	10735
Mme Grey .....	10735
M. Ménard .....	10736

##### Demande de dépôt de document

Mme Meredith .....	10736
Le Président .....	10736

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

#### Les Crédits

##### Jour désigné—Les programmes sociaux

Motion .....	10736
Mme Redman .....	10736
M. Byrne .....	10737
Mme Meredith .....	10739
M. Byrne .....	10739
M. Alcock .....	10739
M. Byrne .....	10739
M. Lunn .....	10739
M. Keddy .....	10741
M. Lunn .....	10742
M. Alcock .....	10742
M. Lunn .....	10742
M. Kenney .....	10742
M. Bachand (Richmond—Arthabaska) .....	10744
M. Alcock .....	10744
M. Kenney .....	10744
M. DeVillers .....	10744
M. Kenney .....	10746
M. DeVillers .....	10746
Mme Meredith .....	10746
M. DeVillers .....	10746
M. Alcock .....	10747
M. Kenney .....	10748
M. Alcock .....	10748
M. Brien .....	10749
Rejet de l'amendement .....	10751
Rejet de la motion .....	10752

##### Budget supplémentaire des dépenses (B)

M. Massé .....	10752
Motion d'approbation .....	10752
Adoption de la motion .....	10753
Projet de loi C-60. Première lecture .....	10753
M. Massé .....	10753
Adoption de la motion; première lecture du projet de loi .....	10753
Projet de loi C-60. Deuxième lecture .....	10753
M. Massé .....	10753
M. Harvey .....	10753
Adoption de la motion .....	10754
Deuxième lecture du projet de loi, formation de la Chambre en comité plénier, sous la présidence de M. Milliken .....	10754
Article 2 .....	10754
M. Solberg .....	10755

M. Massé .....	10755
M. Loubier .....	10755
M. Massé .....	10755
Adoption de l'article 2 .....	10755
Adoption de l'article 3 .....	10755
M. Ménard .....	10755
Adoption de l'article 4 .....	10755
Adoption de l'article 5 .....	10756
Adoption de l'article 6 .....	10756
M. Strahl .....	10756
Adoption de l'annexe .....	10756
Adoption de l'article 1 .....	10756
Adoption du préambule .....	10756
Adoption du titre .....	10756
Rapport .....	10756
Motion d'approbation .....	10756
M. Massé .....	10756
Adoption de la motion .....	10758
Troisième lecture .....	10758
M. Massé .....	10758
Adoption de la motion .....	10759
Troisième lecture et adoption du projet de loi .....	10759

#### La Loi sur le tabac

Projet de loi C-42. Troisième lecture. ....	10759
Adoption de la motion .....	10760
Troisième lecture et adoption du projet de loi .....	10760

#### La Loi sur les aires marines de conservation

Projet de loi C-48. Deuxième lecture .....	10760
Adoption de la motion .....	10761
Adoption de la motion .....	10762
Deuxième lecture du projet de loi; renvoi à un comité .....	10762

#### Loi sur la gestion des terres des premières nations

Projet de loi C-49. Deuxième lecture .....	10762
Adoption de la motion .....	10763
Adoption de la motion .....	10764
Deuxième lecture du projet de loi; renvoi à un comité .....	10764

#### Loi sur les mesures spéciales d'importation

Projet de loi C-35. Étape du rapport .....	10764
Rejet de la motion no 1 .....	10765
Rejet de la motion no 2 .....	10766
Adoption de la motion no 3 .....	10767
Rejet de la motion no 4 .....	10767
Rejet de la motion no 5 .....	10768
Rejet de la motion no 7 .....	10769
Motion d'approbation .....	10769
M. Martin (LaSalle—Énard) .....	10769
Adoption de la motion .....	10770

#### Loi sur l'extradition

Projet de loi C-40. Troisième lecture .....	10770
Adoption de la motion .....	10771
Troisième lecture et adoption du projet de loi .....	10771

#### La Loi sur la Monnaie royale canadienne

Projet de loi C-41. Troisième lecture .....	10772
Adoption de la motion .....	10773
Troisième lecture et adoption du projet de loi .....	10773

### MOTION D'AJOURNEMENT

#### Les affaires autochtones

M. Earle .....	10773
M. Iftody .....	10773

**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes/Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste – lettre**

**Lettermail**

**03159442**

**Ottawa**

*En cas de non – livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Les Éditions du gouvernement du Canada,  
45 boulevard Sacré – Coeur,  
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

*If undelivered, return COVER ONLY to:*

Canadian Government Publishing,  
45 Sacré – Coeur Boulevard,  
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions du gouvernement du Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Canadian Government Publishing, Ottawa, Canada K1A 0S9**

**The English version of this publication may be obtained from Canadian Government Publishing,  
Ottawa, Canada K1A 0S9.**